This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

DTH
REVUE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Première Livraison. — Janvier 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Notice historique sur la Chapelle et le Pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé.* — A. Huart.

2° *Le Fakir ressuscité.* — Th. P.

3° *Edmund Burke et la Révolution.* — René Bazin.

4° *Un département de la Bretagne après le 18 fructidor, an V.* (*Suite*) — A. du Chatellier, correspondant de l'Institut.

5° *Chronique scientifique.* — Jude de Kernaeret.

6° *Notre-Dame Angevine* (30e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUATRIÈME

Jan-June 1882

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930958A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1938 L

Printed in France.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA CHAPELLE ET LE PÈLERINAGE

DE

NOTRE-DAME DE MONTPLACÉ

Non loin du bourg de Jarzé, entre les deux routes qui conduisent l'une à Baugé et l'autre à La Flèche, s'élève la colline de Montplacé. Au sommet de cette colline, la piété de nos pères a construit, il y a plus de deux siècles, une chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept Douleurs. C'est dans ce sanctuaire, autrefois célèbre en Anjou, qu'on vénère une antique statue de la Sainte Vierge, objet encore maintenant d'un pèlerinage fréquenté.

L'histoire de cette chapelle est aujourd'hui peu connue; si nous en exceptons, en effet, la trop courte notice que Grandet lui a consacrée dans sa Notre-Dame Angevine, les documents qui s'y rapportent sont malheureusement peu nombreux; ils ont été dispersés et détruits pour la plupart.

Nous avons été cependant assez heureux pour en retrouver quelques-uns qui nous ont fourni certains détails inédits, et qui nous ont permis, au moins en ce qui concerne la période du XVIIIe siècle, de reconstituer avec exactitude la curieuse histoire de ce pèlerinage angevin.

Peut-être notre travail offrira-t-il quelque intérêt aux lecteurs de cette Revue?

Digitized by Google

I.

Situé à peu de distance de Jarzé, qui fut, de bonne heure, un centre assez important, non loin du chemin antique de Baugé à Seiches, et presque à la rencontre de diverses autres voies anciennes [1], Montplacé n'a pas dû rester longtemps désert.

A l'époque gallo-romaine, il s'y trouvait une *villa* peu importante, modeste maison de campagne bâtie, sans doute, par quelque habitant de *Juliomagus*, que la beauté du site et la fertilité du sol y avaient attiré.

On rencontre, pour la première fois, le nom de Montplacé dans un document du xe siècle. C'est dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers où se trouve consignée une donation faite par Geoffroy Grise-Gonnelle, comte d'Anjou, à Burcard, abbé séculier de Saint-Aubin, de six arpents de vigne situés à Montplacé, dans la *potestas* de Jarzé : « *In pago Andecavo, ex potestate Jarziaco, villa quæ vocatur mons Placiacus* ». [2] A cette époque éloignée, comme aujourd'hui, les flancs de la colline étaient déjà couverts de vignes.

Trois siècles plus tard (1257), le cartulaire de l'abbaye de Chaloché mentionne encore Montplacé et lui donne le nom de « *Mons Placitus* » [3].

Au xvie siècle, ce n'était encore qu'un fief « *de petite estandue et valleur* » sans « *aucun domaine ni appartenance* », qui formait une annexe de la terre de la Fresnaye [4].

[1] Dont une voie encore reconnaissable par Beauveau, à travers la forêt de Chambiers, et une autre à Cheviré par Vaux. M. C. Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, v. Jarzé.

[2] Cartulaire de Saint-Aubin, fol, 87. Marchegay, *Not. sur Jarzé* (Le Maine et l'Anjou, par M. de Wismes).

[3] Cart. de Chaloché, II, 99. *Dict. hist.*

[4] C. 106, fol. 81, M. C. Port, *Dict.*, v. Montplacé.

Digitized by Google

La famille noble qui portait le nom de Montplacé demeura propriétaire de ce petit fief jusqu'au XVIIe siècle et résidait soit à l'Ile-Perdue, soit au château des Roches de Montplacé, dont les bâtiments, sans grand caractère [1], divisés récemment et transformés pour les besoins de l'agriculture, se voient encore sur l'un des versants de la colline.

A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, la chapelle actuelle n'existait pas à Montplacé ; mais on avait, depuis longtemps déjà, le dessein d'en ériger une, en l'honneur de la Sainte Vierge. C'est ce qui résulte de la fondation pieuse faite au XVe siècle par Robert de Montplacé et confirmée au XVIe siècle par son fils Jean. Nous trouvons l'analyse de cette fondation dans l'historien Grandet [2].

« Environ l'an 1450, dit le pieux et savant auteur, Robert de Montplacé, écuyer, sieur de l'Ile-Perdue, fonda, dans l'église de Jarzé, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame et de tous les saints d'une messe par mois ; mais la mort le prévint avant qu'elle fût décrétée, quoique, de son vivant, il eût fait célébrer ladite messe et mis un prêtre qui la devait dire en possession des biens qu'il avait destinés pour cette fondation. Noble homme, Jean de Montplacé, son fils aîné, aussi seigneur de l'Ile-Perdue, fit décréter cette chapelle par les vicaires généraux de Monseigneur François de Rély, évêque d'Angers, le sixième de juin 1510, près de soixante ans après sa première fondation, et en augmenta les revenus, et au lieu d'une messe par mois, il la fonda tous les vendredis, pour être dite dans la chapelle des Roches de Montplacé, ou, *à faute de chapelle*, dans l'église de Jarzé, à l'autel

[1] Sauf la tour d'escalier et le porche, aujourd'hui muré.
[2] Grandet, *Notre-Dame Angevine*, v. *Montplacé*, fol. 213, mss. 620, biblioth. d'Angers. Le texte en a été publié par la *Revue d'Anjou*, n° de mai 1881, ann., p. 408.

Digitized by Google

Saint-Gatien, s'en réservant et à ses successeurs, seigneurs de l'Ile-Perdue, la présentation, et aux évêques d'Angers la collation, chargeant seulement le chapelain de douze deniers de cens payables au lieu de l'Ile-Perdue, pour reconnaissance de fief. »

Mais si, en 1510 [1], la chapelle qu'on admire aujourd'hui n'existait pas à Montplacé, du moins la statue miraculeuse, objet du pèlerinage actuel, était déjà, à cette époque, exposée sur la colline à la vénération des fidèles. « La tradition du pays, dit en effet Grandet, est qu'il y avait seulement un petit arceau ou appentis avec un autel sur lequel était placée l'image de Notre-Dame qu'on y voit encore. »

Quel est l'auteur de cette Notre-Dame? à quelle époque l'arceau de pierre dont parle Grandet fut-il élevé? Il serait difficile de répondre, d'une manière précise, à cette double question. La sainte image, toutefois, paraît, au dire de personnes compétentes, remonter au XIIIe siècle; il est donc permis d'assigner à cet acte de piété une date fort reculée.

Il est à présumer qu'au temps des guerres de religion, le culte rendu primitivement à Notre-Dame de Montplacé fut interrompu, et que l'arceau de pierre cessa longtemps d'être visité par les fidèles. A la fin du XVIe siècle, en effet, l'espèce de chapelle qui abritait la statue était, au dire de Grandet, « tellement négligée, qu'on y faisait loger des troupeaux de moutons, comme dans une étable. »

C'est, sans nul doute, à cette heureuse négligence, qu'on doit la conservation de la sainte image. Oubliée au fond de l'appentis transformé en étable, elle put

[1] Le texte de Grandet portait cette date de 1510, et c'est ainsi qu'il faut lire le manuscrit ; mais il a été corrigé, on ne sait dans quel but, par quelqu'un qui n'a pas compris le sens de la phrase, et la date de 1610 a été substituée à celle de 1510.

Digitized by Google

échapper aux sectaires qui infestaient alors le Baugeois et attendre le temps où elle recevrait, de nouveau, un culte solennel et public.

Ce n'est que dans les premières années du XVIIe siècle, et à la suite d'événements merveilleux, dont Grandet nous a conservé le récit, que se réveilla la dévotion à Notre-Dame de Montplacé.

Un soir[1], la bergère de la ferme rentrait ses moutons sous le hangar dont nous avons parlé, quand elle aperçut, en face d'elle, une vive lueur. Elle regarde et voit la statue de la Vierge environnée de flammes éblouissantes : une grande lumière « sortait de l'image » et rayonnait au loin avec un étrange éclat. Saisie de frayeur à cette vue, cette femme s'évanouit et resta sans connaissance jusqu'à ce que plus de deux heures après l'apparition, on vînt la chercher de la ferme.

Ce prodige ne tarda pas à être connu. On interrogea la bergère, et les voisins, convaincus par son récit franc et précis, traitèrent dès lors « ce lieu, quoique très pauvre et désert, avec plus de respect ; on commença à y venir faire ses prières », et chaque jour des groupes de plus en plus nombreux de pèlerins gravirent la colline pour invoquer Notre-Dame dans le lieu qu'elle semblait s'être choisi.

Grandet, qui vivait à cette époque et qui avait pu lui-même s'entretenir avec ceux qui avaient été favorisés de grâces spéciales dans le sanctuaire de Montplacé, rapporte ainsi les débuts et les développements du pèlerinage :

« La dévotion du peuple, dit-il, augmenta par les guérisons miraculeuses que plusieurs assurèrent y avoir

[1] Nous n'avons trouvé, dans aucun document, la date exacte du prodige ; mais, si l'on en juge par la construction même de la chapelle, et les faits merveilleux rapportés par Grandet, il a dû avoir lieu dans les premières années du XVIIe siècle, probablement vers 1610.

Digitized by Google

reçues. Les miracles qui firent plus de bruit arrivèrent vers l'année 1630, sur M. Le Gras qui avait des fièvres opiniâtres, et sur un jeune homme contrefait de naissance qui, s'étant voués à Notre-Dame de Montplacé, furent guéris en un instant. Le bruit s'en répandit bientôt dans le voisinage et même au loin ; on vint de toute part à Montplacé invoquer la Mère de Dieu. Toutes sortes de personnes, les pauvres et les riches, les gens de qualité et le commun peuple sans distinction y venaient en pèlerinage ; on voyait, à la porte, des chevaux, des charrettes, des carrosses et toutes sortes de voitures qui amenaient les malades dont la plupart s'en retournaient guéris ou du moins soulagés. On mit un tronc à l'entrée de cet appentis ; les aumônes qu'on y donna furent si abondantes qu'on se vit bientôt en état de bâtir une chapelle. »

Mais, ajoute le pieux historien, le démon ne pouvait voir d'un œil favorable la construction d'un sanctuaire dédié à son éternelle ennemie ; et s'il ne put faire échouer cette œuvre de la foi populaire, il réussit, du moins, à en retarder l'achèvement pendant près de soixante années.

On dressa, avec soin, le plan de la chapelle ; elle devait être « grande, solide, voûtée et même magnifique. » On acheta les matériaux ; les premiers artistes de l'Anjou furent conviés à sa décoration, et les travaux aussitôt commencés furent activement menés. Ce fut M. Le Gras, qui avait recouvré la santé à Montplacé, qui en posa la première pierre « avec une truelle d'argent et en grande cérémonie. » N'était-il pas juste, en effet, que celui qui l'un des premiers avait obtenu une faveur insigne de la munificence de la Sainte Vierge, posât la première pierre de l'édifice destiné à en consacrer le souvenir ? Mais « les ouvriers avec qui on avait fait marché et qui s'étaient fait avancer de l'argent firent banqueroute, et étant

Digitized by Google

demeurés insolvables abandonnèrent l'ouvrage, après en avoir jeté les fondements. »

Les fidèles ne se laissèrent pas décourager par cet incident inattendu. Une nouvelle quête fut aussitôt entreprise, et, nous citons toujours Grandet, « on attendit plusieurs années jusqu'à ce qu'on eût amassé quelque somme considérable par les offrandes des fidèles. » Grâce à la générosité des pèlerins, on put enfin continuer l'ouvrage commencé et le conduire jusqu'à la voûte. Pour éviter de tomber dans la même faute que la première fois, on avait eu soin de confier les sommes recueillies à l'architecte lui-même. Mais, ô prudence humaine toujours courte par quelque endroit ! l'architecte « emporta aussi l'argent qu'on lui avait donné ; de sorte qu'il fallut encore attendre, jusqu'à ce que la Providence eût fourni de quoi achever le reste. »

On se remit à l'œuvre une troisième fois, malgré la peste qui désola Jarzé en 1639 et en 1640 [1]. Pour fléchir la colère de Dieu, les dons affluèrent plus nombreux même qu'au début, et, parmi les plus généreux donateurs, le marquis de Jarzé, qui avait donné déjà des sommes considérables, se fit de nouveau remarquer par ses libéralités. Divers legs furent faits à cette intention. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, par son testament en date du 28 mars 1650, un sieur François Villars d'Angers donna la somme de vingt livres pour être employée « au bâtiment ou augmentation de la chapelle de Montplacé. » Témoignage de foi et sans doute de reconnaissance qui démontre en quel degré de vénération était tenu, dès cette époque, le sanctuaire inachevé de Notre-Dame de Montplacé !

« Enfin, après une longue suite d'années, on acheva cette

[1] Registres paroissiaux de Jarzé, mss. à la mairie de cette commune. V. ce nom *Dict. histor. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

chapelle tant désirée, telle qu'on la voit présentement, qui a été près de soixante ans à bâtir et qui a coûté plus de soixante mille livres. »

Ce fut au marquis de Jarzé, devenu possesseur du fief de Montplacé, que furent dévolus les droits seigneuriaux sur la nouvelle chapelle. Dès l'origine, tous les actes lui donnent à lui ainsi qu'aux propriétaires successifs des terre et seigneurie de Jarzé, les titres de présentateur et de fondateur. C'est en cette double qualité qu'il avait la nomination du chapelain chargé de desservir la chapelle, et qu'il payait au titulaire du bénéfice une rente annuelle de quatre-vingt-dix livres. De plus, pour mieux assurer le service du pèlerinage, le chapelain était logé par ses soins, non loin du sanctuaire, dans une maison dépendante de la métairie du Petit-Montplacé [1].

Quant à l'entretien du culte et aux réparations de la chapelle, c'était également au seigneur qu'en incombait la charge : mais un acte de la fin du XVIIe siècle nous apprend comment on y pourvoyait dans la pratique. « De tous temps, lit-on dans cet acte, il y a eu un tronc dans la chapelle où les fidèles y mettaient leurs offrandes, duquel le seigneur en avait une clef et son chapelain l'autre; que lors de son ouverture, le seigneur ou quelqu'un chargé de sa confiance, le chapelain et le sieur curé de la paroisse y assistaient: qu'examen fait de son produit, le chapelain présentait son compte bien circonstancié et soutenu de quittances ou mémoires clairs de toute la dépense qu'il avait faite pour ladite chapelle, qui lui était sur le champ remboursée et le surplus restait au seigneur pour être

[1] Le chapelain touchait de plus, à titre de redevance, la moitié des « vœux, dons et offrandes des fidèles, » non déposés dans le tronc de la chapelle. *Procès-Verb. d'ouvert. du tronc.* 16 septembre 1765. (Arch. du château de Jarzé) Nous avons retrouvé le nom de cinq des chapelains : l'abbé Faudin (1706), l'abbé Le Bouc (1749), l'abbé Ricouët (1749 à 1760), l'abbé Rouessé (1760 à 1776) et l'abbé Barré, vers 1781. »

Digitized by Google

employé et ne servir uniquement qu'aux grosses réparations auxquelles il est tenu [1]. »

La chapelle était donc entretenue, ainsi qu'on vient de le voir, par les offrandes des fidèles, et le seigneur n'intervenait que lorsque ces offrandes étaient insuffisantes. L'ouverture du tronc dont il est parlé dans l'acte que nous venons de citer, se faisait avec une véritable solennité [2]. Le curé de la paroisse ainsi que son vicaire, le chapelain et le procureur du seigneur y assistaient avec les chanoines du chapitre de Jarzé et les prêtres habitués. Les sommes recueillies étaient assez importantes, elles variaient de

[1] Procuration sans date du marquis de Foucault au sieur Guyot de la Roussellière, son procureur fiscal (Arch. du château de Jarzé). Cet acte a trait à l'abbé Barré, chapelain, en 1781, ce qui en fixe à peu près la date.

[2] L'ouverture du tronc ne se faisait pas à des époques régulières; nous avons été assez heureux pour retrouver aux archives du château de Jarzé, gracieusement mises à notre disposition par Madame la marquise d'Autichamp, six des procès-verbaux d'ouverture du tronc; 1° *8 octobre 1760*, ouverture du tronc en présence de Maître René Chartier, curé de Jarzé, Ricouët, chapelain, Jean Hublin, procureur du marquis de Jarzé; on trouve dans le tronc 183 livres, 12 sols, 6 deniers; 2° *16 septembre 1765*, le tronc est ouvert en présence du curé Chartier, et du procureur Hublin; le chapelain est nouveau, c'est l'abbé Rouessé; assistent à la cérémonie, Joseph Chartier, chanoine de Jarzé, Jacques Guitteau, curé de Rigné (près de Bressuire?) et Urbain Bouchard, sous-diacre. La somme recueillie s'élève à 143 livres, 12 sols. 3° *10 décembre 1767*, nous retrouvons à cette date le même curé de Jarzé, le même chapelain et le même procureur. Le curé de Rigné est encore présent à la cérémonie à laquelle assistent quatre chanoines de Jarzé, Chartier, Pierre Pérolier, Pierre Merlin, Jean Hugeron, et le vicaire François Ferrault. Le tronc contient 113 livres, 16 sols, 4 deniers, somme à laquelle il faut ajouter 32 livres provenant des vœux des fidèles, après prélèvement d'égale somme par le chapelain. 4° *17 octobre 1771*. le curé de Jarzé est René Chartier, le chapelain, Louis Rouessé; le procureur est nouveau; il s'appelle Jean Chaigneau. Le tronc est ouvert en présence des chanoines Joseph Chartier, Hugeron, Merlin, Pierre Couïllion et René Durand, qui signent au procès-verbal; il contient 122 livres, 16 sols; les vœux s'élèvent à la somme de 66 livres, 4 sols. 5° *19 novembre 1773*, on trouve dans le tronc 176 livres; étaient présents, outre le curé, le chapelain et le procureur, qui sont les mêmes, les chanoines Charles Ferrault, Couïllion, Chartier et Merlin. 6° *12 décembre 1776*, le tronc ouvert devant le curé Chartier, dont la signature tremblée décèle le grand âge, le chapelain Rouessé, Chaigneau le procureur, les chanoines Chartier, Merlin, Fontaine, et le vicaire Merlin, renferme 234 livres, 7 sols.

Digitized by Google

cent cinquante à deux cents livres; c'étaient des sous marqués, des liards, des deniers, preuve manifeste de la dévotion populaire. En 1771, les liards étaient en si grand nombre qu'ils formaient à eux seuls une somme de cent onze livres.

Puis, cette première opération terminée, on procédait à la vérification des comptes du chapelain, qui étaient minutieusement établis avec pièces probantes à l'appui. La lecture de ces vieux comptes n'est pas dépourvue d'un sérieux intérêt. On y trouve portés des « pains d'autel » des « chandelles de voyage [1] » à trente sols la livre, prises chez les ciriers de Baugé; les vitres venaient de Durtal, les ardoises d'Angers, et c'est le fermier des Erveaux, maître Rainne, qui en était le transporteur. Garnier, le couvreur, Oriot, le menuisier, le serrurier Roujoux et la lingère Renée Bontemps, étaient de Jarzé. Leurs mémoires en due forme, avec leurs quittances, sont annexés aux comptes du chapelain.

En 1767, il fallut remplacer la cloche de la chapelle. Les ressources fournies par le tronc étaient insuffisantes; deux fermiers de Jarzé, maître Le Boucher et maître Reveau se mirent à quêter et recueillirent trente-trois livres, dix-huit sols, somme considérable pour l'époque. Ce fut un sieur Martin de Jarzé qui acheta la cloche à Saumur pour soixante-quinze livres et le charpentier Taro fut chargé de la mettre en place [2].

Détails minimes, assurément, mais qui doivent trouver place dans une notice sur la chapelle et qui forment comme un tableau restreint, mais instructif, des mœurs et des habitudes du passé, tableau intéressant à bien des égards

[1] Voyage est pris ici dans le sens de pèlerinage; on use encore aujourd'hui dans la chapelle de ces chandelles de voyage qu'on appelle maintenant petites bougies ou neuvaines.

[2] Arch. du château de Jarzé : procès-verbal de l'ouverture du tronc en 1767.

Digitized by Google

pour les amis des études locales, ainsi que pour les habitants du pays qui reconnaîtront peut-être parmi ces artisans honnêtes, parmi ces fermiers pleins de foi dont nous venons de citer les noms, des parents dont, à bon droit, ils peuvent être honorés de descendre.

Dernier détail qui montre, à un singulier degré, la persistance des traditions locales. Au XVIIIe siècle comme aujourd'hui, la clef de la chapelle était déposée chez le fermier de Montplacé « chez lequel tous les fidèles qui avaient dévotion à ycelle et qui venaient en grand nombre, y prenait la clef pour avoir son entrée, y faire leurs prières et remplir leurs vœux [1]. »

Si, pendant la construction de la chapelle, la dévotion des fidèles ne s'était pas ralentie, on a pu voir, d'après les citations qui précèdent, que le pèlerinage prit un développement plus grand encore lorsque le sanctuaire put abriter les fidèles. Pendant tout le cours du XVIIIe siècle, il ne cessa d'être fréquenté. On venait de fort loin vénérer la sainte image; des paroisses y accouraient en procession, et le chapelain suffisait à peine à recevoir les vœux des pèlerins et à « administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie à ceux qui y venaient tous les jours [2]. » Il y venait souvent aussi « des prêtres des environs ainsi que du bourg de Jarzé, pour dire leurs messes et remplir les dévotions de ceux qui les en requéraient [3]. »

Dans la petite sacristie qu'on avait pratiquée derrière un des autels latéraux, on admirait « de beaux ornements et des vases sacrés fort précieux [4]. » Les ex-voto, les témoi-

[1] Archives du château de Jarzé, proc. du marquis de Foucault, v. pièces justificatives.
[2] Grandet, loc. cit.
[3] Proc. du marquis de Foucault. Ibid.
[4] Grandet, loc. cit. Trois inventaires des vases sacrés et ornements de la chapelle existent aux archives du château de Jarzé (1706, 1776, 1781). On signale entre autres, une lampe, un ciboire, deux calices *très beaux*, et jusqu'à onze chasubles.

Digitized by Google

gnages d'amour et de reconnaissance pour les faveurs obtenues s'accumulaient sur les murs de la chapelle, et l'on pouvait dire, avec Grandet, qu'elle était à tous égards, « l'une des plus belles qui fût dans les provinces d'Anjou et du Maine. »

La paroisse de Jarzé ne pouvait rester en arrière. Elle posssédait alors un chapitre de chanoines fondé en 1500 par Jean Bourré, l'opulent ministre de Louis XI et de Charles VIII. Le chapitre ne résista pas à l'élan populaire, et d'accord avec le curé de la paroisse et le seigneur de Jarzé qui en était le présentateur, comme il l'était de la chapelle, il fut décidé que quatre fois l'an, aux jours de la Compassion, de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte Vierge, ainsi qu'à un jour des Rogations, la messe paroissiale se dirait dans la chapelle de Montplacé, à l'autel même de la Vierge miraculeuse. Cette pieuse et touchante coutume a persisté jusqu'à nos jours [1]. »

Cependant, vers l'année 1780, la regrettable conduite d'un des chapelains, l'abbé Barré, faillit porter au pèlerinage de Montplacé une atteinte funeste. Son attitude singulière nous est révélée par l'acte curieux que nous avons déjà cité plusieurs fois [2].

L'abbé Barré, qui était en même temps sacriste et maître d'école à Jarzé, ne pouvait, en raison même de la multiplicité de ses fonctions, desservir la chapelle avec l'assiduité désirable. Il résidait au bourg et non à Montplacé; par suite, les pèlerins qui se rendaient à la chapelle en trouvaient presque toujours la porte fermée, et comme l'abbé Barré s'était refusé à déposer, selon l'usage, la clef du sanctuaire chez le fermier voisin, « les fidèles étaient obligés de s'en retourner sans mettre leurs vœux à

[1] C'est sans doute en vertu d'une fondation dont nous n'avons pas retrouvé le texte, que ces processions paroissiales ont été établies.
[2] Procuration du marquis de Foucault. (Archives du château de Jarzé).

Digitized by Google

exécution. » Bien plus, voulant être seul maître à Montplacé et avoir seul les modestes bénéfices du pèlerinage, le chapelain empêchait les prêtres du bourg et des environs de dire leurs messes dans le sanctuaire. Il vendait à son profit personnel les petites bougies de voyage, et comme il n'avait aucun droit sur les sommes déposées dans le tronc de la chapelle, il l'avait « pour empêcher la volonté des fidèles » tout simplement fait boucher.

Heureusement, le marquis de Foucault, averti par les plaintes universelles, intervint et, avec la révocation du chapelain infidèle, le pèlerinage reprit son cours accoutumé, jusqu'à l'époque néfaste de la Révolution française.

A cette époque, en effet, la chapelle de Montplacé ne put échapper au sort commun; elle fut fermée, comme les autres églises, et les objets précieux qu'y avaient accumulés la piété des fidèles furent saisis et vendus par les officiers publics du district de Baugé. La statue miraculeuse fut cependant épargnée et la Vierge de Montplacé, échappant aux révolutionnaires comme elle avait échappé jadis aux protestants, resta dans son sanctuaire fermé et sur son autel dépouillé, protectrice invisible mais attentive du lieu privilégié qu'elle s'était choisi.

Le 22 juin 1792, la chapelle fut vendue nationalement. Ce fut le seigneur de Jarzé, lui-même, François-Joseph de Foucault [1] qui s'en rendit acquéreur pour la somme de 895 livres [2]. Peu de temps après, la terre de Jarzé, ainsi que la chapelle de Montplacé, vendues à l'amiable par M. de Foucault, devenaient la propriété du baron Deurbroucq [3].

Le nouveau propriétaire fut à plusieurs reprises sollicité de transformer la chapelle en grange ou en étable. Combien

[1] V. ce nom, *Dict. hist. de Maine-et-Loire.*
[2] Ventes nationales, Baugé, arch, du départ. de Maine-et-Loire.
[3] Pierre-Jean Chevalier, baron Deurbroucq, colonel adjudant général. chevalier de Saint-Louis, etc., décédé au château de Jarzé, le 20 juin 1831. *Dict. hist. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

de magnifiques monuments subirent, à cette époque, une pareille profanation! Mais il s'y refusa énergiquement et lorsque notre pays pacifié sous une main souveraine, vit ses temples se rouvrir, M. Deurbroucq s'empressa de rendre la chapelle à la vénération des fidèles.

Peu à peu les pèlerins réapprirent le chemin du sanctuaire. Renouant la chaîne un instant interrompue de la tradition, la paroisse de Jarzé y célébra de nouveau les grandes fêtes de la Vierge et de nombreux ex-votos remplaçant les anciens altérés par le temps ou détruits par la révolution, vinrent attester bientôt la continuité de la dévotion à la sainte image de Montplacé.

A la mort du baron Deurbroucq, ses nombreux héritiers refusèrent de comprendre la chapelle dans la vente de la terre de Jarzé. A la charge de conserver à perpétuité la destination du sanctuaire et les sépultures qu'il renferme, ils le donnèrent par acte du 16 novembre 1836, à M. le baron de Lozes, dont la mère Mme Deurbroucq, et la sœur Mme Lavech reposent toutes deux dans le caveau funéraire de la chapelle. Celle-ci appartient aujourd'hui à la fille du général Dulac, Mme Huart, qui l'a reçue le 14 août 1879 de M. et de Mlle de Lozes.

« La dévotion des peuples, disait jadis l'historien de la chapelle, ne s'est point encore ralentie dans ce lieu; on peut dire qu'il y a un pèlerinage perpétuel. » Ce que disait autrefois Grandet n'a pas cessé d'être exact. Le sanctuaire de Montplacé est resté l'objet d'un pèlerinage fréquenté et l'affluence des fidèles y est toujours fort considérable.

A. Huart.

(A suivre).

Digitized by Google

LE FAKIR RESSUSCITÉ

C'était à la fin de janvier de l'année 1847. Après être resté à Lisbonne six mois, occupé à des recherches dans les bibliothèques publiques et dans les archives de la *Torre de Tombo*, je voulais me rendre à Madrid en traversant l'Estramadure. Mais le pays était alors en révolution ; il ne fallait pas songer à voyager dans les provinces portugaises, où l'on ne connaissait pas même alors les diligences : des bandes insurgées menaçaient les abords même de la capitale. Force me fut donc de m'embarquer à bord d'un *steamer* anglais et de retourner à Cadix, pour de là gagner Madrid, par Séville, Andujar, Carmona, Cordoue, Val-de-Penas, Ocana et Aranjuez. Dans cette saison il y a de belles journées, douces et tièdes, lorsque le soleil brille, mais il y éclate aussi de violents orages et le vent souffle parfois en tempête sur la côte des Algarves et à l'entrée du détroit de Gibraltar ; c'est ce qui eut lieu le jour où je quittais Lisbonne. La mer était affreuse et les mouvements saccadés du *steamer* marchant à grand peine contre la vague, rendit pénible cette traversée de quarante-huit heures. Lorsque je pris terre sur le môle, au pied des colonnes qui ont été élevées pour consacrer le souvenir des exploits d'Hercule, la première personne que j'aperçus fut un *fidalgo* portugais que j'avais rencontré quelque part mais où ?... Je ne pouvais me le rappeler. Celui-ci me regarda avec attention cherchant évidemment dans ses souvenirs qnel était le visage connu qui s'offrait à lui.

Digitized by Google

Tout-à-coup son nom me revint à la mémoire, et je lui tendis la main : « Senhor don José de S..., lui dis-je, vous ici, et par quel hazard ?... Je vous croyais encore dans l'Inde.

— Ah ! Monsieur, me répondit don José, nous nous sommes rencontrés à Suez, nous avons descendu ensemble la mer Rouge, visité Mocka, Aden.... J'y suis maintenant, comme vous je débarquai à Bomlay, il y a huit ans, à la suite du baron de Candal, nommé gouverneur de l'Inde portugaise, dont j'étais l'aide-de-camp. Hélas! le baron mourut peu de temps après son arrivée et je ne tardai pas à revenir en Europe. Puisque vous venez en droite ligne de Lisbonne, vous avez été témoin du *pronunciamento* qui a eu lieu l'automne dernier. J'y ai pris part avec bien d'autres. Nous n'avons pas réussi dans nos projets et j'ai dû me réfugier à Cadix pour éviter d'être jeté dans la prison du *Limoeiro*, dont la résidence est absolument dénuée de charmes, ou de me voir conduit aux frais de la reine sur la côte d'Angola, sous un climat meurtrier.... Et par un mouvement naturel aux exilés, je me rends chaque jour sur le môle pour assister au débarquement des voyageurs qui viennent de ma patrie. Qu'y a-t-il de nouveau là-bas ?

— Soyez assez bon pour attendre que j'en aie fini avec les ennuis de la douane; je ferai porter mes effets à la *fonda de las Quatro Naciones*. C'est là que je vous donne rendez-vous dans une heure, nous causerons tout à notre aise. »

Don José fut exact; après le déjeûner nous allâmes nous asseoir sur le *mirador* de l'hôtel. Notre vue s'étendait au loin sur les riantes collines de Medina-Sidonia, sur les rives du Guadaleta, sur le Puerto-Real et le fort du Trocadero. Quel paysage, quel admirable panorama ! Et la mer qui balançait sur leurs ancres les nombreux navires à voiles, les frégates, les corvettes et les chebecks mouillés au large, les grands bateaux à vapeur, tous les bâtiments

Digitized by Google

de guerre en station sur les côtes d'Espagne qui venaient hiverner à Cadix.

Nous pouvions nous entretenir librement sur le belvédère où nous étions seuls. Tout d'abord don José causa des affaires de Portugal qui occupaient ses pensées. « Avez-vous entendu parler du capitaine Joaô de C..., me demanda-t-il? Je suis sans nouvelles de lui depuis quinze jours.

— J'en ai de toutes fraîches à vous donner, lui répondis-je, et d'assez tristes. Voici le fait. Au moment où je passais en bateau pour me rendre à bord du *vapor*, don Joaô de C... qui s'était tenu caché pendant une semaine, sortit imprudemment de sa retraite et fuyait à grands pas vers le quai de Çodré, essayant de gagner la chaloupe d'un des nombreux vaisseaux de l'escadre anglaise mouillée devant la Tour de Bélem. C'était la ressource des gens compromis de se mettre à l'abri d'un pavillon étranger. Deux chasseurs à cheval qui le poursuivaient, descendirent au galop la rue d'*Allegrim*, malgré sa pente rapide, en lui criant de s'arrêter. — *Naô quero, naô quero !* Je ne veux pas, je ne veux pas! répondait don Joaô, et il courait toujours, menaçant de sa canne ceux qui tenteraient de s'opposer à sa fuite. Parvenu au rivage, il avisa une chaloupe portant le pavillon anglais qui chargeait des provisions. Comme la mer baissait, les matelots restés à bord poussaient peu à peu au large pour empêcher l'embarcation de s'échouer. Don Joaô, dans l'eau jusqu'aux genoux, s'efforçait de saisir le bord, il le touchait déjà lorsqu'un des marins fit reculer encore la chaloupe. Il ne comprenait ni les cris, ni les gestes désespérés du fugitif. Don Joaô voulut encore marcher dans le lit du Tage; mais son pied glissa sur la vase et il serait tombé tout de son long si un agent de police ne l'eût pris par le milieu du corps, et votre ami fut emmené en prison.

— Il porte pourtant l'un des noms les plus fameux dans l'histoire des conquêtes des Portugais sur les côtes de

Digitized by Google

l'Inde, répondit don José! Combien de temps va-t-il rester parmi les voleurs dans cette prison du *Limoeiro?*

— Rassurez-vous, lui dis-je, le gouvernement de la Reine n'abusera pas de sa victoire; on l'attaque et il se défend, voilà tout. Avant peu, dona Maria publiera une amnistie et vous reverrez votre belle ville de Lisbonne... »

Don José resta quelques minutes plongé dans ses réflexions; il regrettait peut-être de s'être lancé dans une échauffourée qui ne pouvait réussir, parce qu'elle n'avait eu d'autre but que de renverser au profit du parti progressiste un ministère coupable de l'impardonnable tort de durer trop longtemps. Puis revenant à lui, don José me dit :

« Quel souvenir j'ai conservé de mon séjour dans l'Inde! Chaque fois que la tristesse me gagne, je retourne par la pensée dans cet étrange pays où rien ne change depuis l'antiquité. On n'y connaît point les constitutions qui sont toujours à refaire chez nous!... C'est là un pays primitif d'avant le christianisme, la terre païenne par excellence, où comme dans l'ancienne Égypte, se gardent par tradition les secrets de certains prodiges qui défient la science..... Vous souvient-il de ce brahmane qui se faisait enterrer dans les sables brûlants de Bombay, et, après quatre ou cinq jours d'ensevelissement, sortait de sa fosse frais et dispos?

— Quatre ou cinq jours de léthargie sous le sable, de voyage dans l'autre monde, c'est une bagatelle, lui repondis-je. Vous avez sans doute entendu raconter à Goa l'histoire d'un personnage célèbre, un brahmane aussi, qui restait sous la terre, entre les ais d'un cercueil bien fermé, l'espace de quarante jours!

— Oui, répartit don José, mais j'avais regardé cette histoire comme une fable à laquelle un Européen ne doit pas ajouter foi.

— Et bien, le fait est attesté par des Européens très sérieux, trop avisés pour se laisser mystifier par un

Digitized by Google

charlatan. Je l'ai trouvé relaté avec tous ses détails dans un livre moderne fort intéressant, publié sous le titre sanscrit de *Padmakhanda* (Etang de Lotus), par le voyageur allemand Eirich von Schonberg. Ce livre qui n'a été traduit, que je ne sache, ni en portugais, ni même en Français, abonde en épisodes curieux, en piquantes anecdotes sur les princes et sur les peuples de l'Inde ; c'est un ouvrage sans prétention, où des chapitres courts se succèdent sans lien apparent, au hasard des souvenirs de l'auteur.

C'était à l'époque où Runjet-Sing, de redoutable mémoire, régnait en maître sur le Pendjab. Quel type de despote asiatique se révèle dans ce prince borgne, illettré, qui parvint à force d'audace et de persévérance à se créer *per fas et nefas* un magnifique royaume, en soumettant l'un après l'autre, les chets de la confédération des Seiks. La vallée de Cachemire lui obéissait tout entière et sa puissance inquiétait le gouvernement anglais.

— Votre roi Louis-Philippe ne lui envoya-t-il pas de quoi armer et équiper tout un régiment de cuirassiers, demanda don José ; ces effets renfermés dans des caisses volumineuses ne se trouvaient-ils pas à bord du *steamer* qui nous conduisit à Bombay, confiés à la garde d'un passager.....

— Qui mourut au retour de son voyage, répondis-je à don José; on n'entendit plus parler de sa mission à Lahore. Vous savez que Rundjet-Sing avait dans ses États des officiers français auxquels était confié le soin de discipliner ses troupes. Le général Allard commandait la cavalerie; il était le premier arrivé dans le Pendjad et y jouissait d'une considération méritée. Dans un voyage qn'il fit en France vers 1838, il attira l'attention des Parisiens par sa belle prestance, sa longue barbe grisonnante et l'éclat de son costume oriental. Il s'était marié à Lahore, mais il envoya ses deux fils à Orthez, son pays natal, pour y être élevés dans la religion catholique. La direction de

Digitized by Google

l'artillerie était entre les mains du général Court, homme instruit, sorti de l'école polytechnique; il a écrit de savants mémoires sur les monnaies grecques et bactriennes, découvertes par lui dans ce pays qu'a traversé Alexandre et où ont régné ses successeurs. Ses travaux furent publiés dans le temps par le *Journal Asiatique*, avec notes et additions, sous le titre de *Conjectures sur la marche d'Alexandre dans la Bactriane* Ils avaient été revus et mis en ordre par Eugène Jacquet, orientaliste belge, plein d'avenir, qui mourut à Paris, fort jeune. Deux autres officiers, MM. Avitabile et Ventura, nés en Italie, mais regardés comme Français, parce qu'ils avaient servi sous Napoléon, complétaient ce quatuor de généreux étrangers, qui assuraient la prépondérance du roi de Lahore sur les États voisins.

C'est ce dernier, le général Ventura, qui raconta lui-même au voyageur Eirich von Schonberg, le récit de cette histoire dont il avait été le témoin oculaire.

Rundjet-Sing, outre ses troupes régulières, entretenait à sa cour et pour la garde de sa personne un corps d'amazones, un régiment de femmes qui veillait à sa sûreté. Ce prince qui s'était fait beaucoup d'ennemis par ses rapines et aussi par des conquêtes, ne pouvait choisir de plus fidèles gardes du corps que ces belles et hardies esclaves qui avaient tout intérêt à la conservation de leur maître prodigue envers elles de ses faveurs et de ses largesses.

La cour était établie à Amretsir, capitale du royaume de Lahore. Un jour que les généraux et les courtisans étaient assemblés dans la salle d'audience, un fakir de l'Indoustan demanda à être introduit. On le fit entrer, et, s'adressant au roi, il dit :

« Si Sa Majesté y consent, je me ferai enterrer, et au bout de quarante jours, quand elle ordonnera d'ouvrir mon tombeau, j'en sortirai vivant. »

Celui qui parlait ainsi était un homme d'une quarantaine

Digitized by Google

d'années; il s'exprimait avec aisance et paraissait assuré d'accomplir une œuvre aussi extraordinaire. On savait à la cour du roi de Lahore que ce fakir avait donné déjà une preuve de ce qu'il pouvait faire. Dans une ville des possessions anglaises où se trouvait une garnison, il s'était fait renfermer dans un cercueil suspendu par quatre cordes au plafond d'un corps de garde où deux officiers veillaient jour et nuit. Le bruit de cette merveilleuse expérience s'était répandu dans les contrées situées sur les bords du Gange, de la Djamouna et de l'Indus. On était donc curieux à Amretsir de voir opérer ce fakir.

— Le mot fakir est arabe, dit don José, il s'applique aux dévôts musulmans qui vivent d'aumônes et se livrent à de grandes austérités. Je ne sache pas que ces fakirs, sectateurs de l'Islamisme, la plus moderne des religions qui se partagent le monde, possèdent ces secrets que la paganisme a transmis à ses adeptes depuis la plus haute antiquité.

— J'ai dit un fakir, pour me conformer au texte de l'écrivain allemand, répondis-je à don José; votre objection est juste et je l'accepte d'autant plus volontiers qu'il est question dans ce récit du domestique de ce personnage et les fakirs n'ont point de serviteur. Permettez-moi cependant de lui conserver le titre que lui prête notre voyageur.

Rundjet-Sing (dont le nom, par parenthèses, signifie le Lion victorieux dans le combat), prit au mot ce fakir et s'occupa sans retard de le mettre à même d'exécuter ce qu'il avait promis : c'était une sorte de défi dont il voulut lui-même régler les dispositions. Entre les murs de son jardin de plaisance et ceux de la citadelle d'Amretsir, au milieu d'une plaine nue, sans arbres, il fit construire une maisonnette avec une seule porte : il va sans dire, qu'elle était solidement bâtie. Le défiant monarque prenait soigneusement ses précautions pour n'être pas trompé et de son côté le fakir savait qu'on ne se jouait pas impunément du vieux lion, et qu'en trichant à ce jeu d'un nouveau genre,

Digitized by Google

il s'exposait à toute sa colère. Fakir ou Brahmane, cet homme était un étranger, né dans l'Indoustan; il ne pouvait compter sur les sentiments de respect qu'inspire aux princes mulsumans ou païens le caractère sacré d'ascète ou de pénitent. Les Seiks n'appartiennent pas à la race des Aryas; ils sont des Touraniens de la première migration qui ont envahi le Pendjab par le nord-est avant que les Perses eussent franchi l'Oxus. Rundjet-Sing comme la plupart de ses sujets ne suivait pas la religion brahmanique, mais la réforme de Bâba-Nanak, qui dans son volumineux ouvrage intitulé *Adi-Grantha*, le livre par excellence, a essayé de fondre ensemble le paganisme hindou et l'islamisme, et de greffer sur les superstitions brahmaniques l'idée de l'unité de Dieu. Ce philosophe est le prophète des Seiks qui le représentent à genoux, avec le nimbe, ayant un livre ouvert devant lui [1].

Au jour fixé, le fakir se présenta devant Rundjet-Sing et lui dit :

— Sire, votre serviteur est prêt à s'endormir du sommeil de la mort; il vous demande d'avoir à ses côtés, au moment de fermer les yeux, comme au moment de les rouvrir, son domestique, pour l'aider dans les précautions à prendre en pareille circonstance.

Rundjet-Sing qui se réservait d'être présent à ces dispositions préliminaires, accorda au fakir la permission demandée. Il ne lui fallait pas moins de vingt jours pour se préparer à cette longue léthargie; mais rien ne se passa en cachette, et pendant tout ce temps des gens appostés par le

[1] Ce livre, écrit en caractères *dévanagaris* ou sanscrits de la décadence est fort difficile à comprendre. J'en ai eu entre les mains un exemplaire, mais je n'en ai rien pu tirer. M. Garcin de Tassy, mon savant maître, qui était si habile dans la connaissance des dialectes musulmans et sanscrits de l'Inde moderne, avait dû renoncer à le traduire, et je ne crois pas qu'il l'ait été par d'autres orientalistes.

Digitized by Google

roi surveillèrent les agissements du fakir et de son serviteur. A partir du moment où il prit ses mesures en vue d'un sommeil de six semaines, le fakir n'avala plus que du lait, sans doute afin que par le moyen de ce régime essentiellement purgatif, il vînt à bout d'évacuer tout ce qui lui restait d'aliments dans le corps. Tous ceux qui en obtinrent la permission, s'empressèrent de le visiter; tous les yeux restaient ouverts sur cet homme calme et tranquille qui allait opérer une si grande merveille!

— Tous ces yeux s'ouvraient pour ne rien voir, interrompit don José. Ah! ces jongleurs, ces charmeurs, ces magiciens de l'Inde! bien habile est celui qui pourra surprendre leurs secrets! Ils font sortir de dessous votre chapeau placé sur le plancher, des boules en bois si grosses que le chapeau se renverse en roulant... D'autres font pousser sous vos yeux, en cinq minutes, un arbre qui d'abord simple baguette, étend ses branches, se couvre de feuilles, de fleurs, de fruits, et disparaît sans laisser d'autre trace qu'un peu de poussière!

— Et tout cela, avec une aisance parfaite, sans effort, comme s'ils opéraient la chose du monde la plus simple. Revenons à notre fakir qui se trouvait en face de Rundjet-Sing et des grands de sa cour. Quand ses entrailles furent entièrement vides, il se fit boucher le nez, les oreilles et le reste, *und dergleïchen*, — pour parler comme l'auteur allemand, — avec de la cire molle. Quant à la bouche, le général Ventura ne se rappelait pas si elle fut close par le même procédé; je crois que non, parce que l'état de catalepsie ou de léthargie dans lequel devait tomber le fakir, suffisait à la tenir serrée. Puis, écoutez bien ceci : le fakir retira sa respiration en dedans, l'avala pour ainsi dire, une fois encore il répéta ce mouvement d'aspiration et tomba à la renverse, inerte, les yeux fermés comme un corps sans vie. Il présentait tous les symptômes qui accompagnent la mort; seulement le

Digitized by Google

milieu de la tête était brûlant au toucher ; le sang paraissait y affluer et battait avec une telle violence que l'artère résistait presque à la pression de la main.

Le fakir ne donnait plus signe de vie ; il n'y avait plus qu'à l'enterrer : c'est ce que l'on fit. On l'étendit dans un cercueil que l'on ferma en y adaptant le couvercle, et le tout fut descendu dans une fosse préparée à cet effet, au milieu de l'édifice à une seule porte dont nous avons parlé. Sur la fosse qui contenait le cercueil on plaça des planches ; sur ces planches on étendit une couche de terre bien aplanie sur laquelle on sema du froment et du riz. L'unique porte du tombeau fut fermée en présence de Rundjet-Sing qui avait fait faire deux clefs : l'une resta confiée à la garde du trésorier de la cour, l'autre remise entre les mains du général Ventura. L'état du tombeau était soigneusement examiné par le roi durant les deux premières semaines ; ce prince défendit à qui que ce fût d'en approcher sans sa permission, et comme au fond il craignait beaucoup d'être dupé par le fakir, il se tenait sur ses gardes et prenait les plus grandes précautions pour éviter toute supercherie. Au dedans comme au dehors, on put constater qu'aucun changement ne s'était produit dans le tombeau où gisait le fakir, Tout demeurait dans l'état où on l'avait laissé lors de l'ensevelissement.

Enfin le quarantième jour arriva, ce jour si impatiemment attendu par ceux qui devaient être témoins oculaires de la résurrection du fakir, et par toute la population de la capitale qui avait vu bâtir le tombeau mystérieux dont l'approche était interdite au public. Rundjet-Sing a voulu être présent, le Trésorier met la clef dans la serrure, la porte s'ouvre, le tombeau est découvert ; on a enlevé la terre sur laquelle germait déjà le froment et le riz, on retire les planches qui pèsent sur le cercueil, on soulève le couvercle... Le fakir apparaît tel qu'on l'a déposé dans la bière six semaines auparavant, seulement un peu plus terne de couleur. La

Digitized by Google

nuance un peu sombre de sa peau qui peut passer pour blanche, en comparaison de celle des Hindous de basse caste, semble accuser une certaine pâleur. C'est en tout l'image de la mort, mais le cadavre n'offre aucune trace de dissolution, malgré son séjour prolongé sous la terre.

Alors le serviteur du fakir commença son office. D'abord il pétrit un morceau de pâte et en confectionna un petit pain, de la grosseur de deux doigts, appelé dans l'Inde *rot'i;* ce petit pain, il l'appliqua tout brûlant sur le sommet de la tête du fakir, au point où lors de l'ensevelissement, le sang avait paru affluer : le même symptôme de chaleur s'y manifestait encore. Aussitôt après, le serviteur se mit à frotter tout les membres de son maître; ensuite il enleva délicatement la cire qui fermait les ouvertures du corps. A ce moment le fakir ouvrit les yeux, mais sans que rien indiquât encore qu'il eût repris ses sens. Ce regard fixe, terne, à travers lequel ne brillait point la vie, fit sur les spectateurs une impression terrible.

Un bain chaud avait été préparé par les soins du serviteur du fakir; cet homme procédait lentement, avec attention à tous les détails de la résurrection de son maître: on voyait qu'il était habitué à ce travail et qu'il ne doutait pas du résultat. Le bain chaud acheva l'œuvre commencée. Le mort revint à la vie et reprit ses sens à ce point qu'il se dressa de toute sa hauteur et se tint debout, ferme sur ses pieds. Ce fut alors seulement que Rundjet-Sing, certain de n'avoir pas été trompé, quitta le lieu où s'était accompli cette œuvre merveilleuse. Le soir même, le fakir ressuscité, parut à l'audience du roi de Lahore, en parfaite santé, comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé. Je laisse à penser avec quels égards y fut reçu un homme qui possédait la faculté surnaturelle de quitter la vie et de la reprendre à son gré.

Voilà le fait avec tous les détails qui peuvent lui donner un caractère d'authenticité. C'est à la science médicale de

Digitized by Google

l'expliquer. Doit-on attribuer ce long sommeil à un accès prolongé de catalepsie ? Est-il possible de provoquer ces accès à volonté et d'en fixer la durée ? On rira peut-être, de la crédulité de Rundjet-Sing, du général Ventura, de l'auteur qui a fait imprimer dans un livre sérieux ce récit extraordinaire. A tous ceux qui refusent de croire à la véracité des témoins d'une pareille scène, je dirai : allez dans l'Inde et vous en verrez bien d'autres ?

— Et moi, dit don José, j'envie la connaissance de cet art surnaturel.

— Comment, lui demandai-je avec étonnement, vous aimeriez à passer quarante jours sous terre, pour exciter l'admiration du public et vous entendre proclamer sorcier.

— Ce n'est pas cela, me répondit tristement don José ; je ne tiens pas à la réputation de magicien qui me rendrait un objet d'épouvante pour les braves gens de nos campagnes, mais j'aimerais à pouvoir par intervalles perdre le sentiment de mon être... Le temps passé dans l'exil est pour tout homme de cœur, dévoué à son pays, un temps perdu !...

Th. P.....

Digitized by Google

EDMUND BURKE ET LA RÉVOLUTION

Edmund Burke naquit à Dublin, le 12 janvier 1728. Il appartenait à une famille de race franco-normande établie depuis longtemps dans le Galway.

Son père, attorney à Corck, lui fit faire ses premières études au petit collège de Ballitore. De là le jeune Burke passa à Trinity-Collège de l'Université de Dublin.

Son enfance n'eut rien de remarquable. A dix-neuf ans, ses études achevées, il vint à Londres. Il se destinait au barreau. Les arts et les lettres le détournèrent du droit. Ignorant sa vocation, livré à tous les caprices d'une nature aventureuse, il dissipa laborieusement les semaines et les mois, passa par tous les enthousiasmes et par toutes les défaillances, apprit beaucoup de choses, et, les exigences de la pauvreté s'en mêlant, tenta les voies les plus différentes. Il écrivit dans des journaux obscurs, échoua au concours pour une chaire de logique à l'Université de Glascow, publia un paradoxe philosophique intitulé : *Défense de la société naturelle*, et un ouvrage d'esthétique sous le titre de : *Recherches sur l'origine de nos idées du sublime et du beau.*

Le premier de ces livres, parodie merveilleusement réussie du style et des idées de Bolingbroke, fut pris au sérieux, et faillit faire passer son auteur pour un disciple de Rousseau. Il tira plus de profit du second, dissertation un peu diffuse, mais brillante. Cet essai de philosophie fit connaître Burke comme littérateur. Le peintre Reynolds,

Digitized by Google

le comédien Garrick, le critique Samuel Johnson se lièrent avec lui. Les salons de Londres s'ouvrirent à cette renommée naissante. Elisabeth Montagu, qui le recevait fréquemment, disait de lui, à cette époque : « L'auteur (*du sublime et du beau*) est, dans ses écrits et sa conversation, un homme ingénieux et ingénu, modeste et délicat, et, sur les grands et sérieux sujets, rempli de ce respect, de cette vénération qu'une âme bonne et grande est assurée de ressentir, tandis que les insensés sautent par-dessus l'autel devant lesquels les sages s'agenouillent... » Burke n'avait pas l'esprit de mots, esprit peu commun chez ses compatriotes, mais il avait des connaisances variées et solides, une rare facilité d'improvisation, et une imagination prodigieusement féconde. Avec de telles qualités, il n'est pas étonnant qu'il fût causeur très original et très recherché. Johnson prétendait qu'un homme de sens qui se serait, par hasard, réfugié avec Burke sous l'abri d'un porche, et l'aurait écouté pendant le temps qu'il faut pour laisser passer une averse ou un troupeau de bœufs, se serait retiré avec la conviction qu'il venait d'entendre le premier homme de l'Angleterre.

Burke, adulé, mais toujours pauvre, ne savait comment sortir de cet état de disponibilité universelle où il se trouvait. Il eut un instant le projet de passer en Amérique pour y chercher fortune. Enfin, une idée heureuse lui vint : il fonda l'*Annual register*, revue d'histoire et de politique, qui rend compte des événements de l'année et indique les sources à consulter [1]. Cette publication lui valut ses entrées dans le monde politique. Lord Lyttleton, Fitzherbert, le comte de Bath, lord Charlemont furent ses initiateurs et ses protecteurs dans cette voie nouvelle. Ce dernier le présenta à Gerrard Hamilton, principal secrétaire du lord lieutenant d'Irlande, lord Halifax. Burke

[1] L'*Annual register* fut fondé en 1757 chez le libraire Dodsley.

Digitized by Google

partit avec Gerrard Hamilton, sans titre, sans engagement et sans traitement.

Pendant son séjour en Irlande, il se forma à l'administration et au gouvernement, rendit de nombreux services au lord lieutenant, et étudia dans les détails la cause de sa malheureuse patrie, toujours pendante devant la juridiction partiale de l'Angleterre. Lord Halifax désirait s'attacher Burke. Il lui avait alloué une pension de 300 livres sterling. Mais Burke avait peine à supporter la hauteur d'Hamilton. Au bout de trois années, prenant occasion, pour se séparer de lui, de quelque dissentiment administratif, il quitta l'Irlande et revint à Londres. Il y rentrait avec la passion et l'expérience de la politique.

Le Parlement allait s'ouvrir devant lui. Le ministère de lord Grenville tomba. Le marquis de Rockingam, appelé à former le nouveau cabinet, choisit Burke comme secrétaire particulier, sur la recommandation de Fitzherbert. Enfin, lord Verney ayant été nommé membre du conseil privé, Burke prit sa place, et fut élu membre de la Chambre des communes pour le bourg de Wendover [1], le 26 décembre 1765. L'heure de la gloire avait sonné pour lui : il allait aborder la tribune anglaise qui devait retentir de sa voix pendant près de trente ans, et conquérir une place, peut-être la première, parmi les grands orateurs qui firent de cette époque une des plus brillantes de l'histoire parlementaire.

Avant de raconter la lutte pu'il entreprit contre la Révolution française, il importe d'établir quelles étaient ses croyances religieuses et ses opinions politiques.

Quelle religion suivit-il? Ce point a été débattu. Il suffit de lire les *Réflexions sur la Révolution française*, pour se convaincre qu'il était protestant. Cependant, on conçoit que ses ennemis l'aient pu dire catholique, lorsqu'on le

[1] Buckinghamshire.

Digitized by Google

voit, infidèle à l'esprit de sa secte, déserteur de ses haines traditionnelles, demander pour l'Irlande la liberté commerciale et la liberté religieuse, solliciter l'abrogation des lois pénales dirigées contre les catholiques irlandais, revendiquer pour eux le droit de participer aux élections, fonder des écoles pour leurs enfants, se constituer en un mot le défenseur officiel de cette grande cause au fond de laquelle on retrouve toujours la question religieuse.

En politique, il appartenait au parti whig. Il avait une admiration profonde pour la Révolution de 1688, pour les hommes qui l'avaient faite, pour ceux qui en personnifiaient les principes, pour la constitution qui en était sortie. Les whigs tendaient à dépouiller le pouvoir royal de quelques-unes de ses prérogatives, au profit du Parlement; mais la forme monarchique du gouvernement anglais leur était aussi chère qu'aux autres partis nationaux. Ils ne s'attaquaient pas à l'existence, mais aux attributions de la couronne.

Les années qui suivirent l'entrée de Burke à la Chambre furent pour lui pleines de luttes et de travaux. Il prit part à toutes les discussions qui s'agitèrent dans le Parlement, à cette époque si féconde en grands événements. Les discours qu'il prononça à l'occasion de la guerre d'Amérique, des affaires d'Irlande, de la folie momentanée de Georges III, et du procès fameux intenté par la Chambre des communes contre Waren Hastings, gouverneur général des Indes, lui valurent une renommée universelle de grand orateur et de grand politique.

Enfin la Révolution française éclata.

Dès le premier jour, Burke la jugea comme l'histoire la jugera : fausse dans son principe, elle devait être funeste dans ses conséquences. Il ne se laissa pas prendre aux belles phrases, aux mots sonores, cette pipée si dangereuse en France. Il vit les violences de la rue dans les premiers discours des Constituants; il entrevit la mort du Roi dans

Digitized by Google

les premières faiblesses de la monarchie; il aperçut la ruine totale de la constitution naturelle de la France, dans les premiers symptômes de cette terrible maladie de remèdes violents et de réformes radicales que lui avaient inoculée les philosophes.

Quant il apprit la prise de la Bastille, cette farce sanguinaire qui servit de parade au drame révolutionnaire, il écrivit à lord Charlemont : « L'événement, quoique je pense avoir vu quelque chose de pareil se préparer et venir depuis quelques années, a pourtant en soi du paradoxal et du mystérieux. Le courage entreprenant, il est impossible de ne pas l'admirer, mais la vieille férocité parisienne a éclaté d'une manière révoltante. A la vérité, ce peut n'être qu'une explosion instantanée, et, dans ce cas, point d'indice à en tirer; mais si cela est caractéristique plutôt qu'accidentel, ce peuple alors est peu propre à la liberté : il a besoin d'une vigoureuse main, comme celle de ses anciens maîtres, pour le contenir. Il faut aux hommes un certain fonds naturel de modération pour se rendre aptes à être libres; autrement la liberté leur devient funeste, et elle est un danger pour les autres. »

L'Angleterre presque tout entière partageait les appréhensions de Burke; bientôt elle partagea sa haine contre la Révolution française. Quelques rares hommes applaudissaient aux efforts des jacobins. Mais ils le faisaient si souvent et si bruyamment, qu'on aurait pu les croire nombreux. Que les Français ne s'y laissent pas prendre, disait Burke, ils ont peu d'admirateurs en Angleterre : « Parce qu'une demi-douzaine de sauterelles, sous une fougère, font retentir la plaine de leur importun bruissement, pendant que des milliers de grands troupeaux, reposant à l'ombre des chênes britanniques, ruminent leur pâture et se tiennent silencieux, n'allez pas vous imaginer que ceux qui font du bruit soient les seuls habitants de la prairie, qu'ils doivent être en grand nombre, ou qu'après

Digitized by Google

tout, ils soient autre chose qu'une petite troupe maigre, desséchée, sautillante, quoique bruyante et incommode d'insectes éphémères [1]. »

Dans cette minorité turbulente, Burke s'étonna de rencontrer au premier rang un de ses plus anciens et de ses plus fidèles amis, l'illustre Fox. L'obstination de celui-ci, le danger que son adhésion à de funestes doctrines pouvait faire courir à l'Angleterre, changèrent la surprise d'Edmund Burke en une vive irritation. Le dissentiment entre ces deux hommes d'État ne tarda pas à se manifester publiquement.

Le 9 février 1790, à propos du vote sur les crédits de l'armée, Fox exalta la révolte des gardes-françaises. Burke ne put contenir son indignation. Il flétrit la lâcheté de ces soldats qui abandonnaient leur roi et le livraient à l'émeute; il peignit sous les plus sombres couleurs cette France qui, disait-il, pouvait être considérée comme effacée du système politique de l'Europe, et qui donnait au monde le plus déplorable exemple en ouvrant école d'athéisme et d'anarchie. Il ajouta que jamais son patriotisme ne lui permettrait de proposer pour modèle à son pays la démocratie française, dont le but et les moyens étaient également odieux. « Je hais le despotisme, s'écria-t-il; en France, comme ici, je l'abhorre. Il y a un despotisme plus hideux que celui des monarques : le despotisme d'une populace sanguinaire, spoliatrice et féroce, chargée de tous les vices de la République, et n'ayant pas une de ses vertus. Non, non, cet exemple, ne l'imitons pas, détestons-le. » Fox, en lui répondant, rendit hommage à l'éloquence et aux nobles sentiments de son ami, mais il déclara maintenir tout ce qu'il avait dit. Shéridan envenima le débat, accusa Burke

[1] *Réflexions sur la Révolution française et sur les procédés de certaines sociétés de Londres relatives à cet événement*, par le right honourable Edmund Burke. — Traduit de l'anglais. 5e édition, revue par l'auteur. — Paris, in-8°, Laurent, 1791, p. 176-177.

Digitized by Google

de trahir la liberté, et l'appela déserteur. A ce mot, Burke se leva, et se tournant vers Fox : « Dorénavant, lui dit-il, notre politique est entièrement distincte. J'épuiserai mon dernier souffle et la dernière goutte de mon sang pour la constitution de l'Angleterre; s'il le faut, je renoncerai à mes plus tendres amitiés, j'irai m'asseoir parmi mes adversaires les plus acharnés, plutôt que de laisser le poison des opinions nouvelles pénétrer dans ma patrie. »

La scission politique était complète. L'amitié qui unissait encore les deux grands orateurs ne devait pas tarder à périr. Elle périt en effet : à l'occasion du bill de Québec, une nouvelle lutte s'engagea entre eux au sujet de la Révolution française, lutte pleine d'éloquence hautaine et d'ironie amère, de colère et de larmes, d'imprécations et d'attendrissement, que Burke termina en déclarant rompus à jamais les liens qui l'attachaient à Fox. Les adieux de ces deux hommes l'un à l'autre furent une des scènes les plus pathétiques et l'un des événements les plus considérables de l'histoire parlementaire de l'Angleterre. A dater de ce jour, les whigs se divisèrent en deux camps : celui des whigs alarmistes et celui des whigs jacobins.

Burke n'avait pas attendu jusque-là pour publier son manifeste politique. Les *Réflexions sur la Révolution française* avaient paru au mois de novembre 1790. Le succès de cette publication avait été immense; trente mille exemplaires s'étaient vendus dans une seule année, et tous les peuples de l'Europe avaient pu lire cette œuvre remarquable, traduite dans toutes les langues dès son apparition [1].

Quand il se fut séparé de Fox, Burke revint rarement aux Communes. Les causes des opprimés l'y firent seules

[1] La première traduction française, faite d'après la 3e édition anglaise, parut à Paris en 1790. Le manuscrit fut distribué, par parties, à trois imprimeries et imprimé en huit jours. On fit cinq éditions de cette traduction de 1790 à la fin de 1791.

Digitized by Google

reparaître. Il vivait retiré à la campagne, dans cette terre de Beaconsfield qu'il devait à la libéralité du marquis de Rockingham, son chef, son protecteur et son ami.

C'est de là que Burke regardait se dérouler le grand drame révolutionnaire dont la France était le théâtre, et dont l'Europe était spectatrice inquiète et passionnée. Il estimait dangereux le rôle passif des puissances, et, soucieux d'éviter au reste du monde la contagion des doctrines jacobines, il croyait qu'une intervention était nécessaire dans les affaires de France. Par ses lettres, par ses pamphlets, par les intrigues qu'il menait en Allemagne, il excitait l'Europe monarchique contre la France révolutionnaire. Jusqu'à son dernier jour il prêcha la coalition comme une guerre sainte. Son dernier cri fut pour détourner l'Angleterre de faire la paix avec le Directoire.

Il publia à cette occasion deux lettres politiques d'une haute valeur. Réunies à deux autres qui ne furent imprimées qu'après sa mort, elles forment un petit volume, célèbre en Angleterre, à peine connu en France, sous ce titre : *Lettres sur une paix régicide* [1]. « On y retrouve tout son talent, dit Charles de Rémusat, et quelques parties égalent ce qu'il a fait de meilleur. Il y a des pages vraiment écrites de la main d'un homme d'État, et qu'un homme d'État ferait bien de lire encore [2]. »

Burke mourut le 9 juillet 1797, à l'âge de soixante-huit ans. Ses livres contre la Révolution lui ont survécu.

Les *Réflexions sur la Révolution française*, le plus remarquable d'entre eux, sont écrites sous forme de lettre adressée à M. de Menonville, membre de l'Assemblée

[1] *Four letters on the proposals fort peace with regicid Directory of France.* — La dernière édition a été imprimée en 1878 à Oxford, avec notes et introduction de E. J. Payne. Cet ouvrage n'a jamais été traduit en français. Les parties les plus remarquables sont les quelques pages consacrées, dans la première et dans la deuxième lettre, à l'étude de la politique intérieure et extérieure des Jacobins.

[2] *Burke, sa vie et ses écrits*, par Charles de Rémusat. (*Revue des Deux-Mondes*. année 1853, p. 478).

Digitized by Google

constituante. L'auteur prend à partie deux sociétés de Londres, la *Société constitutionnelle* et la *Société de la Révolution*, qui avaient envoyé une adresse de félicitations à l'Assemblée française.

Il commence par réfuter les principales propositions qu'avait émises, dans un discours à la Société de la Révolution, le fameux docteur Price. Celui-ci avait soutenu que la Révolution de 1688 avait donné au peuple anglais trois droits fondamentaux : 1° celui de choisir ceux qui le gouvernent ; 2° celui de les déposer pour mauvaise conduite ; 3° celui de fabriquer librement un gouvernement.

Burke démontre, par l'histoire et par le raisonnement, que de pareilles maximes sont totalement fausses ; il affirme que l'Angleterre ne recevra jamais des principes dont la conséquence est la ruine de tout gouvernement. Le peuple anglais, dit-il, est fortement attaché à l'idée d'hérédité ; il est fier que ses institutions, ses lois, ses libertés, aient été consacrées et ennoblies par le temps ; « il sait très bien que l'idée d'héritage procure un principe sûr de transmission, sans exclure cependant le principe d'amélioration. » « Vous auriez pu faire comme nous, ajoute Burke ; vous aviez les éléments d'une constitution aussi bonne qu'on pouvait la désirer, mais vous avez préféré tout refaire à neuf, comme si vous n'aviez jamais été civilisés. »

Il examine ensuite quelle doit être la composition d'une assemblée délibérante, dans quelles proportions chacun des grands intérêts d'un pays doit y être représenté. Il émet l'avis que la « propriété, de sa nature inerte et timide, doit toujours avoir, dans la représentation, un avantage au-delà de toute proportion ». Les trois ordres qui composaient la nation, le clergé, la noblesse, le tiers état, étaient-ils vraiment représentés à l'Assemblée constituante ? Nullement, dit Burke : au premier coup d'œil, un homme expérimenté pouvait, en parcourant les bancs des députés, deviner les malheurs qui allaient fondre sur la France.

Digitized by Google

Burke rappelle alors la matinée du 6 octobre 1789, les cris des assassins, le courage du Roi, la terreur de la Reine. L'image de cette charmante princesse qu'il avait vue quelques années auparavant, dans tout l'éclat de la jeunesse, du bonheur et de la beauté, revient cruellement à son esprit : « Je croyais, s'écrie-t-il, que dix mille épées seraient sorties de leurs fourreaux, pour la venger même d'un regard qui l'aurait menacé d'une insulte. Mais le siècle de la chevalerie est passé. Celui des sophistes, des économistes, des calculateurs lui a succédé, et la gloire de l'Europe est à jamais éteinte. » L'esprit de chevalerie, esprit vivifiant, formé d'un rayon de foi et d'un rayon de gloire, a civilisé l'Europe, il a fait la France, il l'a façonnée à son image, et l'a rendue glorieuse entre toutes les nations. Mais il se retire et la barbarie revient. Il a succombé sous les coups du scepticisme philosophique et des moralistes athées.

Les philosophes français, sans tenir compte du tempérament de leur pays, ont réclamé pour lui les institutions anglaises. Ils ont prétendu les importer en France. Mais le régime qu'ils ont fondé, dit Burke, ne ressemble en rien au régime anglais, car ils ont écarté la base essentielle de nos institutions : la religion : « Le peuple anglais ne regarde pas l'établissement de son Église comme une chose seulement convenable, mais il le considère comme essentiel à l'État... L'Église et l'État sont des idées inséparables dans son esprit, et il y a bien peu d'exemples qu'on fasse mention de l'une sans faire mention de l'autre. »

Les philosophes dont les théories creuses prévalurent sur la sagesse des siècles, partaient de principes tout différents. Ils voulaient l'État sans Dieu; ils décrétèrent d'abord l'État sans religion. Pour arriver à leurs fins, ils confisquèrent les biens de l'Église, pensant avoir plus facilement raison d'elle quand ils l'auraient réduite à la pauvreté.

Digitized by Google

Burke flétrit avec une éloquence indignée cette spoliation que rien n'autorisait, que la justice la plus élémentaire prohibait, et qui ne sauva pas la France d'une banqueroute nationale : car c'est une loi providentielle, l'histoire est là pour l'attester, qu'on ne comble jamais un déficit avec des crimes. « Jamais vous ne verrez les Communes de la Grande-Bretagne, dans aucune occasion de besoin impérieux, adopter pour ressource la confiscation des biens de l'Église et des pauvres. Le sacrilège et la proscription ne sont pas au nombre des ressources que l'on emploie dans notre comité des finances. Les Juifs de notre allée du change n'ont pas encore osé lorgner, comme une hypothèque à espérer, les revenus du siège de Cantorbéry. Je ne crains pas d'être désavoué, lorsque je vous assure qu'il n'y a pas un homme public dans ce royaume, je veux dire de ceux qu'on peut nommer sans rougir, dans quelque parti ou dans quelque classe que ce soit, qui ne désapprouve et ne réprouve, comme malhonnête, perfide et cruelle, cette confiscation ordonnée par l'Assemblée nationale d'une propriété qu'il était de son devoir de protéger [1]. »

Avant de voler le clergé la Révolution l'avait calomnié. Les abus qui s'étaient glissés dans cet ordre vénérable avaient été habilement exploités et exagérés, les fautes de

[1] Ce qu'aucun homme d'État anglais n'aurait osé faire, un membre de l'Institut de France l'a tenté. M. Paul Janet a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre 1877), une étude sur la *Propriété pendant la Révolution*, dans laquelle il entreprend de justifier la confiscation des biens de l'Eglise par la Révolution. Son principal argument est le suivant : le clergé n'est qu'une abstraction ; or les abstractions n'ont pas le droit de posséder; donc l'Etat peut dépouiller le clergé de ses biens.

On a rarement mis un argument aussi misérable au service d'une pareille iniquité. Les biens ecclésiastiques appartenaient non pas *au clergé*, mais à telle abbaye, à tel chapitre, à telle cure, à tel évêché. Ces propriétaires, parfaitement déterminés, avaient aussi bien le droit de posséder que l'Etat, les départements, les communes, auxquels on ne songe pas, de nos jours, à enlever leurs biens, sous prétexte que les abstractions ne peuvent être propriétaires.

Digitized by Google

quelques-uns imputées à tous, les mérites du grand nombre soigneusement passés sous silence.

Dans les trois voyages qu'il avait faits en France, Burke avait étudié, avec une curiosité un peu prévenue, la noblesse et le clergé français. Il fut étonné de trouver le clergé « composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes », pleins de zèle et de piété, et de rencontrer dans les hauts dignitaires de l'Église beaucoup de noblesse, de candeur et de savoir. « Il y avait des exceptions, dit-il, mais ce n'étaient que des exceptions. »

Il ne juge pas moins favorablement la noblesse. « J'ai vu tous vos gentilshommes, dit-il, pleins de savoir-vivre, très prévenants, humains, hospitaliers, francs et ouverts dans leurs conversations; ils ont un bon ton militaire, et autant de littérature qu'on en peut désirer, particulièrement de celle de leur propre langue. »

Les appréciations de ce témoin étranger, que ses préjugés religieux et nationaux ne disposaient pas en faveur de la noblesse et du clergé français, ont une valeur historique qui manque à beaucoup de documents de la même époque.

Burke examine ensuite les bouleversements faits par l'Assemblée constituante sous le nom de réformes. Il juge sévèrement ces hommes qui préférèrent les conseils dangereux des utopistes aux leçons infaillibles de l'expérience; qui ne comprirent pas que la constitution d'un pays n'est pas arbitraire, mais naturelle, et qu'elle ne peut être modifiée dans ses éléments essentiels sans que la vie même de la nation soit gravement atteinte; qui, investis de leur mandat par un peuple chrétien et monarchique, ne travaillèrent qu'à la destruction du christianisme et au renversement de la monarchie. Il passe en revue les divers services publics, la magistrature, l'armée, les finances, tels que les avait organisés la Constituante; il étudie dans les plus petits détails le nouveau mode de votation, et les

Digitized by Google

conséquences de la division arithmétique du territoire substituée à la division naturelle par provinces. Partout il constate l'ignorance présomptueuse de ces législateurs, qui brisaient une œuvre divine, pour y substituer l'édifice fragile qu'avait imaginé leur raison pervertie.

Il signale dans l'organisation nouvelle deux grands périls ; le premier c'est la centralisation excessive qui prépare la tyrannie de l'État ; le second, c'est la destruction des classes, des corporations, de toutes les forces d'association, destruction funeste à la liberté : car elle laisse l'individu isolé, impuissant, en face de la puissance monstrueuse de l'État.

Entre le gouvernement devenu si fort et l'individu devenu si faible, il pouvait y avoir des juges. La Révolution les supprime. C'est ici qu'il faut surtout admirer la pénétration d'esprit d'Edmund Burke : il découvre, l'un des premiers, le véritable but de la séparation des pouvoirs, et déclare qu'en soustrayant les agents administratifs à la juridiction des tribunaux de droit commun, la loi nouvelle a consacré, pour les dictateurs de l'avenir, la liberté du crime. « Il est curieux d'observer, dit-il, les soins que l'on a pris pour exempter les corps administratifs de la juridiction de ces nouveaux tribunaux. C'est-à-dire que les personnes qui devraient le plus être sous l'empire de la loi, sont celles que l'on soustrait à son pouvoir. Les hommes qui ont quelque rapport avec le maniement des deniers publics, sont ceux qui devraient être le plus strictement retenus dans leur devoir. On aurait présumé, si votre intention réelle n'eût pas été de faire des corps administratifs des États souverains indépendants, on aurait présumé, dis-je, que vous auriez placé au rang des choses les plus dignes de vos soins l'établissement d'un tribunal respectable, semblable à ce qu'étaient vos Parlements, ou tel que notre Banc du Roi, où ressortissent tous nos officiers publics, soit pour obtenir protection, quand ils

Digitized by Google

agissent d'après la loi, soit pour en éprouver la rigueur, quand ils s'en écartent. Mais la raison de cette exemption est évidente. Ces corps administratifs sont les agents principaux et les chefs qui dirigeront le passage de la démocratie à l'oligarchie. Il faut par conséquent les mettre au-dessus de la loi [1]. »

Tel est le plan des *Réflexions sur la Révolution française*. Le style est large, véhément, un peu déclamatoire : c'est le style d'un improvisateur éloquent. Les jugements sont presque toujours justes, les raisonnements serrés, les preuves sûres. Il y dans cette œuvre un mélange singulier de rhétorique et de sens commun. « Rien n'est superficiel, dit Charles de Rémusat, tout est solide et demande examen ou réfutation. Encore aujourd'hui, ceux qui voudront étudier l'histoire de ce temps-là devront lire Burke, et ils se convaincront qu'après lui les censeurs de la Révolution n'ont rien inventé [2]. »

Ce dernier mot n'est pas juste.

Les censeurs de la Révolution qui sont venus après Burke ont pû produire contre elle bien des charges nouvelles : ils n'ont eu qu'à compter les crimes nouveaux qu'elle a commis dans le monde.

Sans parler même des événements de l'histoire contemporaine qu'il n'a pu connaître, il est impossible de soutenir que Burke a épuisé le sujet qu'il a traité, qu'il a dit contre la Révolution tout ce qu'on pouvait dire contre elle.

Qu'il y a loin des *Réflexions* aux *Considérations sur la France !* Burke n'a été qu'un témoin, le comte de Maistre a été un juge ; l'un n'a vu que les faits, leurs causes prochaines et leurs conséquences immédiates ; l'autre a étudié un état social dans ses causes profondes et dans ses conséquences éloignées ; l'un n'avait que la vue courte et troublée

[1] *Réflexions sur la Révolution française*, pp. 341-342.
[2] *Op. cit.*, *Revue des Deux-Mondes*, p. 355.

Digitized by Google

d'un homme politique, tandis que chez l'autre le génie humain était illuminé par les clartés de la foi.

Le comte de Maistre avait considéré la Révolution sous son aspect véritable : elle est satanique dans son essence, avait-il dit.

Dans aucune autre œuvre du mal, en effet, l'action de l'esprit de ténèbres ne se manifeste avec une semblable évidence. Quels sont les ouvriers de la Révolution ? Ce sont des milliers d'hommes de toute race, de toute langue, de tout âge. Ces hommes, qui vivent dans des nations différentes par les mœurs, la civilisation, les croyances, n'obéissent pas à un chef commun et visible. Cependant, ils marchent au même but avec une unité de méthode, une persévérance, une habilité, qui révèlent l'existence d'une autorité suprême et malfaisante. Qu'on relise l'histoire de la Révolution française devenue la Révolution européenne. Partout où ce souffle de révolte a passé, des armées se sont levées du sein des peuples assis dans la paix. Peu nombreuses d'abord et cachées dans l'ombre, elles se sont peu à peu grossies et produites au grand jour. Aujourd'hui elles travaillent ouvertement à la destruction de toute autorité et de toute religion dans le monde. On peut suivre leur marche progressive, depuis les premières concessions qu'elles arrachent, sous le nom de libertés constitutionnelles, à des monarques abusés ou trop faibles, jusqu'aux attentats les plus odieux contre la vie des souverains et contre la liberté individuelle, jusqu'à ce dernier crime par lequel elles espèrent assurer leur triomphe : l'asservissement de l'âme humaine par l'instruction obligatoire et athée. C'est le règne de Satan qui se prépare. C'est le paganisme qui revient, avec ce caractère nouveau, monstreux, qu'il n'aura pas été amené par un oubli lent, graduel, de la loi naturelle, mais prémédité, promulgué, imposé par les pouvoirs publics. Déjà plusieurs nations ont livré leur jeunesse, et avec elle leur avenir, à

Digitized by Google

cette effroyable corruption. Dieu seul peut dire quels effets produira dans le monde le paganisme volontaire des nations baptisées. Lui seul peut briser la Révolution, l'œuvre satanique, élevée contre l'œuvre divine.

Ces considérations, et bien d'autres encore, ont échappé à Burke. Cependant, malgré ses défauts, malgré ses lacunes, son livre est de ceux qui doivent demeurer. Il est la condamnation politique de la Révolution. Sous ce rapport on ne saurait contester ni sa haute valeur, ni les services qu'il peut rendre. Les hommes éminents qui dirigent la Société bibliographique l'ont jugé digne d'une réédition partielle, ils ont eu raison : quelques fragments de cette pierre brisée, lancés de nouveau par la fronde, peuvent encore atteindre et blesser l'ennemi [1].

René Bazin.

[1] Ces pages que la *Revue de l'Anjou* est heureuse de publier, forment la préface d'une nouvelle édition des *Réflexions sur la Révolution française* de Burke, qui vient de paraître à la librairie de la Société Bibliographique, 35, rue de Grenelle, à Paris.— Un vol. in-18, collection des *Classiques pour Tous*.

Digitized by Google

UN DÉPARTEMENT DE LA BRETAGNE

APRÈS

LE 18 FRUCTIDOR, AN V.

(Suite)

IV

Nous venons d'apprendre, par les procès-verbaux des visites et des saisies qui furent dirigées contre les prêtres insoumis, de quelle manière et dans quel esprit ces actes s'accomplirent. Mais il reste à dire dans quelle mesure les administrations locales concoururent à l'exécution de cette œuvre présentée par le gouvernement du 18 fructidor comme une disposition de sûreté publique devant confirmer l'établissement de la République.

Nous avons déjà dit cependant quelle répugnance les mesures coercitives de fructidor suscitèrent dans l'esprit d'un grand nombre de citoyens. Beaucoup se retirèrent sans coup férir, d'autres envoyèrent leurs démissions pour ne pas prendre part aux rigueurs qui allaient fondre à la fois sur tout un culte et ses ministres. Un grand nombre de ceux-ci revenus de l'exil et autorisés à rentrer dans leurs foyers par les lois d'apaisement qui firent suite, en l'an III, aux actes de la pacification de la Vendée, vivaient retirés dans leurs familles, quand le ministre de la sûreté générale et les administrations des départements furent chargés de leur demander, en vertu de la loi du 19 fructidor, un nouveau serment portant *déclaration de haine à la Royauté et d'obéissance à la République.*

Digitized by Google

Ce fut pour répondre à ces prescriptions que furent édictées toutes les mesures de répression que nous avons déjà signalées comme étant émanées du ministre de la sûreté générale et, en particulier, de l'administration centrale du Finistère. L'arrêté de cette administration, du quatrième jour complémentaire de l'an V, ne laissa que quinze jours aux prêtres insoumis, pour prêter le nouveau serment demandé, sous peine d'être livrés à une commission militaire chargée de statuer sur leur sort dans les vingt-quatre heures.

Par suite, les relations de l'administration départementale avec les administrations subordonnées des cantons se multiplièrent et devinrent extrêmement pressantes, sur tous les points où l'on put espérer pouvoir saisir des prêtres insoumis. Des états complets du personnel dissident furent demandés dans les communes, et la correspondance qui accompagna ces états, fourmille d'enseignements extrêmement précieux au double point de vue du zèle et de la facilité inconsciente avec laquelle tant d'administrateurs de bas étage s'empressèrent de faire du dévouement en allant au-delà de ce qu'on leur demandait.

Mais à quelle époque de notre révolution ne trouve-t-on pas ces mêmes complaisances et ces excès de zèle? Nous n'avons qu'à suivre les faits pour nous rendre compte de ce qui se passa de l'an VI à l'an VII.

Les circulaires de l'administration départementale, conséquemment à son arrêté du quatrième jour complémentaire de l'an V, demandèrent donc, pour tous les cantons, une liste des prêtres qui pouvaient y résider, avec leur signalement, leur âge, les lieux où ils avaient exercé les fonctions du culte et leurs liaisons de parenté ou d'amitié.

Il aurait été très curieux d'avoir ces listes complètes. Nous en avons quelques-unes.

Voici celles du district de Morlaix d'abord. Elle porte 71 noms, et comme elle offre un tableau sans doute complet,

Digitized by Google

du clergé de cette circonscription au moment où se déchaîna la nouvelle persécution, je crois qu'il importe, pour les communes aussi bien que pour leurs populations, d'en donner ici une exacte copie.

Abgrall, François,	St-Thégonnec,	
Adam, Toussaint,	idem.	A exercé à Saint-Martin de Morlaix, avant la révolution.
Autheuil, M^rin^-H^the^	Guiclan,	Était autorisé à cause de son âge à rester, s'est conformé à la loi du 19 fructidor et a prêté le serment.
Ballay, Jean-Pierre,	St-Thégonnec,	A ses parents à Morlaix.
Barazer,	Morlaix.	Ex-Jésuite. Dangereux. Est chez son neveu, Barazer-Lannurien, homme de loi.
Bescond,	Guerlesquin.	A des parents à Plougar.
Bihan (Le)	Plougonven.	A des parents à Plougonven.
Bouret, François,	Lanmeur.	
Breton (Le), Isaac,	Guimec.	
Cadiou,	Plougoulm.	Ex-curé.
Camus,	Plouigneau.	A des parents à Plouigneau.
Carré,	Guerlesquin.	Prêtre de Lauargas. Parents au Guerlesquin.
Cloarec,	Plougonven.	A des parents à Plougonven et a Plougar.
Colle,	Guerlesquin.	Demeurant à Landerneau.
Combot, Jean,	St-Thégonnec.	A des parents en Saint-Martin-des-Champs ou Sainte-Sève.
Cosquer, François,	Guerlesquin.	Parents à Bolazec.
Corre, François,	St-Thégonnec.	
Corre, Joseph,	Henvic.	
Corre, Elie-Josepb,	Pol-de-Léon.	Ex-Recteur. A sa mère à Pol-Léon.
Daffriet,	Morlaix.	A un frère et sa mère à Morlaix.
Dohollou,	Plouégal-Moisan.	Déporté.
Ducouëdic, O^vier^-P^rre^	St-Thégonnec.	
Fereoc,	Guerlesquin.	Ex-Curé de Plouaret. Beau-frère du Président Merrien.
Forestier,	Morlaix.	Ex-Curé de Saint-Mathieu. Les parents inconnus. Demeurait et officiait chez les religieuses Calvairiennes, à Morlaix, rue des Arts.

Digitized by Google

Gallou,	Plourin.	A des parents à Plestin. A été pris et s'est échappé.
Gouriva,	Guerlesquin,	Parents à Plougonven.
Goff (Le),	Plourin,	A des parents à Plourin.
Gougouil,	Plouënan,	
Grall, Hervé,	Pol-Léon,	Ex-Curé.
Guénégan, Allain,	Sainte-Sève,	
Guillou,	Guerlesquin,	Lohuec et Bolazec.
Helles,	Morlaix,	Ex-Curé de Saint-Melaire. A été recteur à Ploulech, a des parents à Morlaix.
Henry, Jean,	Guimec,	A des parents à Guimec.
Henry, Michel,	Pol-Léon,	Ex-Chanoine,
Hublé,	Morlaix,	Ex-Curé de Saint-Melaire. A des parents à Morlaix.
Jean (Le)	Guerlesquin,	Est du côté de Plestin.
Jeune (Le)	Plougoulm,	Ex-recteur. Déporté et rentré
Inizan, Hervé,	Guiclan,	
KChriste,	Saint-Jean,	
KEbel, Yves,	Pol-Léon,	
KHervé,	Guerlesquin,	Parents au Guerlesquin.
KRien, Jean-Louis,	Taulé,	A des parents à Taulé et à Henvic.
Lann (Le),	Plougoulm,	Ex-Curé.
Larchantec,	Gnerlesquin,	Parents à Plourin.
Laviec,	Guerlesquin,	Parents à Plouigneau.
Lazou, François,	Garlan,	Y a sa famille.
Lez (Le), Olivier,	Carantec,	Y a sa sœur.
Luguerne, Fr.-Ign.	Guiclan,	
Maingam, Paul,	Plouënan,	Ex-Curé du Plouënan. Adeo parents à Plouënan.
Maledant,	Guerlesquin,	Parents à Plounévez-Moidec.
Martel,	Morlaix,	Ex-Aumônier de l'hôpital.
Mathezou, J^ques^.-M.J^ph^	Pol-Léon,	Ex-Chanoine. A des parents à Pol-Léon.
Moal (N^cas^) N-Marie,	Pol-Léon,	Ex-Curé.
Moign,	Guerlesquin,	Vicaire de Loguivy. Y a ses parents.
Moyeau,	Plouigneau,	A des parents à Plouigneau.
Nédélec, Yves,	Guiclan,	
Neuder,	Guerlesquin,	Natif de Plougar. Y a ses parents.

Digitized by Google

Nijeou,	Plouigneau,	A des parents à Plouigneau.
Noirot,	Morlaix,	
Pelléter,	Morlaix,	A un frère cultivateur à Ploujean. Ne reste guère en place. Est errant, 5 pieds 4 pouces, cheveux et sourcils blonds, rouge, figure pleine et bien colorée.
Péron, Jean,	Pol-Léon,	Ex-Principal du collège.
Perron,	Guerlesquin,	A des parents à Lohuec.
Pérennès, Guillaume	Guerlesquin,	
Penguilly, François,	Taulé,	
Prigent, François,	Henvic,	A des parents à Taulé et Henvic.
Robin,	Guerlesquin,	Prêtre de Plougonver.
Saint (Le),	Plouënan,	A des parents à Saint-Martin et à Plouënan.
Saillart,	Morlaix,	
Sannier,	Morlaix,	
Savidan,	Ploujean,	Prêtre. A résidé longtemps à Kanroux et chez Beaumont, à Morlaix.
Ticier (Le),	Guerlesquin,	Ex-Curé de Plougar.

En règle générale, ces états étaient appuyés de renseignements fournis par les autorités locales. En voici un exemple. C'est le commissaire du Directoire exécutif du canton de Lanmeur qui écrit. Il dit « qu'aussitôt la réception de la dépêche de l'administration départementale, il « a envoyé un sergent et quatre fusilliers parcourir « les communes où trois prêtres de son canton passaient « pour être cachés. *Mais malgré tous les renseignements que j'ai pu donner à cette occasion*, ils « n'ont pu en prendre aucun. Je sais qu'ils ne résident pas « deux jours dans le même endroit. Il paraît qu'ils se sont « retirés dans d'autres communes et sont bien cachés. Les « deux prêtres qui n'ont pas été déportés (François Bouret « et Jean Henry) sont de pauvres *fidès* de campagne, qui « ne peuvent faire que peu de mal; mais il n'en est pas de « même d'Isaac Le Breton, dont le signalement est au

Digitized by Google

« n° 3. Celui-ci est un homme d'esprit, ayant beaucoup de « connaissances et persuasif au vis-à-vis des gens de la « campagne. »

La correspondance des autres cantons complétait, dans le même esprit, les renseignements demandés.

Je passe au district de Lesneven, où le zèle de quelques autorités locales suppléa à la tiédeur de quelques autres.

Soit d'abord une lettre du capitaine commandant la colonne mobile de Lesneven. Elle est adressée à l'adjudant général Mayer et porte la date du 30 frimaire an VI.

« J'emploie tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour « découvrir les repaires des prêtres réfractaires, émigrés, « déserteurs et vagabonds; jusqu'à ce jour je n'ai rien pu « découvrir. Cependant, par une note qui m'a été remise « par un homme républicain, il existe dans le ci-devant « district de Lesneven 70 prêtres réfractaires dont suit « l'énumération par commune.

4 à Lesneven.	6 dans Cléder.
1 à Goulven.	2 à Sibéril.
1 à Trégarantec.	1 à Saint-Vougay.
5 dans Ployder.	6 à Plousévédé.
3 au château de Penmarch.	1 à Tréflaouénan.
6 dans Plouguerneau.	4 à Plounéventer.
2 dans Guiseny.	1 à Saint-Servais.
2 dans Saint-Frégan.	3 à Bodilis.
2 dans Plounéour-Trez.	3 à Ploudaniel.
2 dans Klouen.	2 à Trémaouézan.
6 dans Plounévez.	1 à Saint-Méen.
1 à Lanhouarneau.	1 à Lendrenec.
1 à Tréflez.	1 à Laudouzan.
1 à Guiquelan.	1 à Breventec.

« Les autorités et les agents des communes ne donneront « jamais de renseignements sur le compte de ces prêtres,

Digitized by Google

« ils sont tous parents ou fanatisés de ces mêmes hommes.
« Ils certifient que dans leur commune il n'en existe point.
« Je crois que pour venir à bout de découvrir leurs
« repaires, le gouvernement ferait bien de mettre à une
« forte amende, ceux qui leur donnent asile et de donner
« des moyens aux chefs des colonnes mobiles pour payer
« des espions. L'argent tente et peut venir à bout de
« détruire cette horde fanatique. Les prêtres sont habillés
« comme les hommes de campagne et porteurs de bons
« passe-ports. Jugez de la difficulté de les connaître. »

Signé : DUCHEMIN. »

« Pour copie conforme, l'adjudant général,

Signé : MAYER. »

« Pour copie conforme, le général de brigade commandant
« de la subdivision du Finistère,

Signé : MEUNIER. »

Du côté de l'administration civile, ainsi que nous le voyons, il y eut beaucoup de tiédeur dans un grand nombre de communes, mais au chef-lieu du canton de Lesneven, il se trouva un homme ardent qui, par son zèle, parut suppléer à tout. Nous n'avons qu'une partie de sa correspondance avec le commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration départementale; mais nous voyons par une lettre de celui-ci que, de très bonne heure, dès l'an IV, il le jugea à la hauteur des circonstances les plus difficiles et étendit ses pouvoirs à toutes les communes du district où son zèle pourrait être de quelque efficacité.

« Acceptez d'agir secrètement avec les chefs de la force
« armée dans les communes de Plouarzel, de Plounéventer,
« etc., etc.... et il ne dépendra pas de nous que nous ne

Digitized by Google

« saisissions tous ces hommes dangereux qui, au nom du « ciel, donnent une retraite assurée aux émigrés et « aux prêtres réfractaires qui préparent une nouvelle « Vendée. »

Et il lui cite à ce sujet le jeune abbé Picart, neveu du recteur de Guissény, qui a été vu, plusieurs fois, chez Lunven, l'agent national de la commune, d'autres fois au manoir de Kerouliou ou à Kervéguen, lieux où il dit souvent la messe.

Puis il nomme successivement quatre prêtres qui ont été vus à Plouider; d'autres à Trégarantec; d'autres chez la veuve Pengam, à Keramel et au moulin de Roguant; trois à Guiquelleau; deux à Bothorel; trois à Ploudaniel, etc...

« J'attends votre réponse avec impatience, et les détails « dans lesquels je suis entré vous annonce que je désire « que vous ayez l'œil sur tous les cantons du district. Je « prendrai tous les moyens pour vous donner les coudées « franches et j'aurai le plus grand soin de prévenir le « gouvernement afin que vous n'ayez pas à craindre qu'on « vienne vous inquiéter pour vous être lancé au-delà de « votre canton. »

Les renseignements fournis par le zélé commissaire du canton de Lesneven, qui ne resta pas sourd à l'appel chaleureux de son chef, méritent d'être cités et renferment, comme nous allons le voir, plus d'une indication très curieuse de l'état des esprits et de la situation du pays. Ces renseignements sont du 2 vendémiaire an VI, c'est-à-dire à quelques jours seulement de la journée du 18 fructidor an V.

Il débute par la liste des prêtres réfractaires qui ont paru en l'an III, dans les environs de Lesneven, « lesquels, « dit-il, *s'étaient cachés pour éviter la mort.* » Parmi eux je remarque les noms et les notes suivantes :

« Constant Tual, ex-récolet, de Lesneven, chassé par

Digitized by Google

« moi de Lesneven et se cachant au château de la Haïe-
« Saint-Divi ; Rolland-Bizien, ex-recteur de Kernouez,
« retiré à Goulven ; Paul Fievé, ex-curé de Trégarentec,
« caché ; Francois Picart, ex-vicaire de Plouider, *messant*
« dans les granges, se cachant chez Calvez, infirme d'une
« jambe ; René Tanguy, *messant* au château de Penmarc'h ;
« les trois ex-prêtres de Plouguerneau, *messent* dans les
« granges ; le bonhomme Lostic, très infirme, se cache
« chez sa servante ; Christophe Riou et Yves Pr... sont
« rentrés dans l'église de Guissény ; Le Floc'h, ancien
« recteur de Sizun, aujourd'hui vicaire général, réside au
« manoir de Kermorvan, en Plounévez-Lochrist. »

Suivent d'autres noms, avec désignation des cures qu'ils occupaient et des lieux et des granges où ils *messent*, suivant l'expression du commissaire de Lesneven. Il termine en disant que les *infirmes* seront pris facilement, mais que d'autres, *courant comme des cerfs*, ne pourront être saisis. « Donnez-moi un plan de conduite vis-à-vis des
« jeunes et des vieux. Il faut une gendarmerie fidèle et
« non des chouans trahissant le secret. »

« Si vous placez d'Arnault à Léon (Saint-Pol-de-Léon),
« siège de fanatisme, crossé et mitré, il pourrait rendre
« de bons services. Salut et fraternité. Jossic. »

Mais voici le nommé *Rosilliau* dont l'histoire est plus longue. Il fut prêtre constitutionnel chargé de la cure de Lannilis, après le serment à la constitution civile de 1790. La pacification et les événements de l'an III ayant eu lieu, il jugea à propos de se rétracter, et le clergé orthodoxe, à la tête duquel était le prêtre Henry, ancien théologal de l'évêché de Léon, lui imposa une retraite et un jeûne de quarante jours après lesquels il fut processionnellement réintégré dans le sein de l'Église.

Mais étant survenue la loi du 19 fructidor qui exigea un nouveau serment de haine à la Royauté, l'embarras de Rosilliau fut grand. Tous ses confrères, résolus à refuser

Digitized by Google

le serment, allaient être incarcérés ou déportés..... Que faire? Rosilliau se décida à prêter le serment. Mais le commissaire et l'agent de la commune lui rendirent cette nouvelle soumission bien rigoureuse. Son serment prêté devant l'administration municipale, fut portée sur le registre des délibérations et affiché à la porte de l'église ainsi que sur un des piliers intérieurs. On voit à quelles rigueurs étaient soumis les plus humbles. Bientôt après, il fut soupçonné d'avoir soustrait les affiches qui avaient été placardées, et l'administration fut jusqu'à lui imposer le devoir de les réhabiliter à ses frais.

Voici comment les choses se passaient dans une autre commune, à Guissény. Un prêtre insoumis, mais toléré depuis la pacification, s'étant introduit dans l'église, y pratiquait certaines cérémonies avec le concours d'un agent de la commune, ancien frère lai. Le procès-verbal établit toutefois que la messe se disait dans une grange hors de l'église, mais que le frère lai, agent de la commune, y faisait dire le chapelet aux femmes, qu'il y chantait les vêpres à toute occasion et y disait des *oremus*, faisait les enterrements et chantait les *libera*. Prigent, le frère lai en question, ajoute le procès-verbal, sait lire, et la municipalité l'a nommé bedeau à la place de Jean Castel. L'agent municipal, pour confirmer son œuvre, avait fait placer à côté de l'autel un drapeau tricolore de grande dimension.

Sur tous les points, et dans toutes les occasions, le zèle et le dévouement les plus absolus étaient ainsi provoqués sous toutes les formes; mais cela ne suffit pas toujours et je vois que, par un tour nouveau dans la forme et l'expression des exigences administratives, le même commissaire Jossic étant présent, on eut recours à un procédé dont on a, je crois, rarement entendu parler.

Nous sommes à Guiquelleau, toujours dans le district de Lesneven. La séance de l'administration du canton avait

Digitized by Google

été provoquée par le commissaire Jossic et se tenait le le 30 germinal an VI. Huit administrateurs étaient présents.

Jossic donne lecture d'un arrêté du département, daté du 23 germinal, et demande que *les administrateurs réunis soient requis de déclarer par écrit s'il y a des prêtres réfractaires dans la canton, et de se comporter conformément audit arrêté.* En conséquence, le maire de Guiquelleau, se levant le premier, prête serment et fait sa déclaration qu'il signe séance tenante. Chacun des conseillers suit le mouvement, indique les lieux et les circonstances dans lesquelles, il a vu des prêtres réfractaires, et signe sa déclaration qui est aussitôt inscrite sur le registre des délibérations.....

. . . . . .

Et comme ce n'était pas assez de ces déclarations individuelles, le commissaire Jossic, en terminant la séance, demande s'il y a dans le canton quelqu'un qui *exerce les fonctions d'un culte quelconque sans avoir prêté le serment exigé. Mais tous, à cette interpellation, ayant déclaré unanimement qu'on n'en connaissait d'autre que le curé assermenté de Lannilis*, le procès-verbal est signé sans opposition.

Je ne sais si de pareilles manières de procéder se sont présentées ailleurs, mais il me semble que rien de plus injurieux et de plus inquisitorial ne saurait être cité à l'égard d'hommes supposés revêtus de la confiance du gouvernement par les fonctions mêmes qu'on leur avait confiées.

Je termine ici ce qui concerne le district de Lesneven, en donnant la liste des prêtres de cette circonscription déclarés être insoumis.

Digitized by Google

	COMMUNES.
Abgrall, René, ex-vicaire,	Plounévez.
Abhamon, Goulven, prêtre,	Plouguerneau.
Abolivier, François, prêtre,	
Baliou, Jean, prêtre,	Plouguerneau.
Berthou, Yves,	
Bizien, Rolland, recteur,	
Bothoul, Jean, curé,	Plouguerneau.
Cabic, prêtre,	Plouguerneau.
Caille (Le), Yves,	Plouguerneau.
Cam (Le) Ambroise, curé,	
Carré, Magloire, récolet,	Lesneven.
Cloarec, Sébastien, vicaire,	Ploudaniel.
Corfa, Jean, curé,	
Corfa, Yves,	
Corre, Joseph-Marie,	Cléder.
Cren, Michel, prêtre,	
Duff (Le), Jean,	Ploudaniel.
Duff (Le), Yves,	Ploudaniel,
Favé, Paul, curé,	
Faujour, Allain, prêtre,	Plouzévédé.
Floc'h (Le), grand-vicaire,	Plougourneau.
Floc'h (Le), curé,	Sizun.
Garo, François, curé,	Ploudaniel.
Giraudet, Bernard, recteur,	Goulven.
Goachet, François,	Plouzévédé.
Goff (Le), François, curé,	
Goff (Le), François, prêtre,	Plouguerneau.
Goff (Le), François, prêtre,	Goulven.
Goff (Le), Jean, vicaire,	
Héliès, Guillaume,	
Henry, vicaire-général,	
Hir (Le), chanoine,	Lesneven.
Jacob, Gabriel, carme,	Plouguerneau.
Jacob, Tanguy, vicaire,	
Kébel,	
Klidou, François, prêtre,	

Digitized by Google

	COMMUNES.
Kmarec, Salmon, recteur,	
Laot, Yves, curé,	Plouguerneau
Lazennec, Guillaume, vicaire,	Plouzévédé.
Lelgoualc'h, vicaire,	Guiquelleau.
Lez, Jean, prêtre,	
L'haridon, Jean-Pierre, prêtre, Déporté de Lesneven.	
Lostec,	
Marzin, César-Louis-Marie, curé,	Cléder.
Massé,	Plouguerneau.
Masson, Mathieu, curé,	Goulven.
Meeguen, Vincent, prêtre,	
Mével, Yves, vicaire,	Plounéventer.
Morvan, Yves, vicaire,	
Morvan, Yves, vicaire,	Ploudaniel.
Picart, François, curé,	
Picart, le jeune, prêtre,	
Primel, prêtre,	Plouguerneau.
Querré, Olivier,	
Quiviger, François-Marie, curé,	Cléder.
Riou, Christophe, prêtre,	Plougourdeau.
Roux (Le), Joseph, curé,	Cléder.
Roy (Le), Allain, prêtre,	
Roziliau, Allain, prêtr. stn. retrac.	
Saout (Le), Yves, curé,	Plouzévédé.
Tanguy, René, recteur de Guiquelleau.	Plouguerneau.
Thomas, Yves, prêtre,	
Thual, Constant, Recolet de Lesneven,	Guipavas.
Toullec, Jean-Louis, vicaire de Lesneven, On ignore sur quelle commune il réside. Porté sur la liste des émigrés.	
Uguen, Guillaume,	

Digitized by Google

Les renseignements que nous possédons sur les autres districts du département sont beaucoup moins complets. Le distrit de Brest nous a laissé toutefois la liste de ses prêtres insoumis, mais les renseignements à l'appui sont peu étendus.

LISTE DES PRÊTRES RÉFRACTAIRES DU DISTRICT DE BREST.

	COMMUNES
Bouillic,	Guipavas.
Bernicot,	Guipavas.
Jean Bothorel,	
Jean-Marie-Joseph Bérard,	Ploudalmézeau
Cauzanec,	Guipavas.
François Cariou,	Lanbézellec.
Yves Calvarin,	Ploudalmézeau
Pierre Colin,	Plabennec.
Ulfin, Duval,	Lambézellec.
François Drast,	Lannilis,
Jacques Floc'h,	Lannilis.
Goachet,	Brélès.
Jacques Le Gall,	Conquet.
Jean Goret,	Ploudalmézeau
Gouriou,	Lannilis.
Gourmelon,	Guipavas.
René Jaffrédou,	Brélès.
Michel Jézéquel,	Guipavas.
Jean Jaouen,	Ploudalmézeau
Le Jeune,	Brélès.
Kermorgant, (Il y a un autre Kermorgant Brélès.)	Brélès.
Autre Kermorgant	Conquet,
Kerusoret,	Guipavas.
Yves Kerboul,	Brélès.
Ksauson,	Brélès.

	COMMUNES.
Hervé-Paul Kerangueven,	Plabennec.
Kerriou,	Lannilis.
Lezoc,	Venant de Brême, arrêté à Port-Malo
Jac Lanuzel,	Brélès.
Jean-Marie Léostic	Brélès.
François Laost,	Brélés.
Jean Larreur,	Lambézellec.
Yves Michelet,	Bréles.
Louis - Claude Marzin,	Brélès.
Henry Macaër,	Lambézellec.
Guillaume Marc,	Ploudalmézeau
Manach,	Lannilis.
Pedel,	Brélès.
François Paslezeuc	Guipavas.
Picqueret,	Guipavas.
Yves Person,	Brélès.
Jean-François Pelleteur,	Ploudalmézeau
Augustin Péron,	Lambézellec.
Yves Provost,	Lambézellec.
Ollivier Quéré,	Brélès.
Pre Quéméneur,	Lambézellec.
Quéré,	Plabennec.
Joseph Quéré,	Conquet.
Jean - Florent Quénéa,	Plabennec.

Digitized by Google

	COMMUNES.		COMMUNES
Le Roux,	Lannilis.	Claude Thomas,	Brélès.
Richou,	Lannilis.	Olivier Trébaut,	Brélès.
Ségalen,	Guipavas.	François Toullec,	Brélès.
Guil^me Scouarnec,	Lambézellec.	François Vaillant,	Brélès.
Tual,	Brélès.		

Je relève, cependant, à l'occasion de cette liste, les notes suivantes : Olivier Querré, François-Marie de Kersauson, Yves Herboul et Jacques Lanuzel, sont désignés comme ayant été portés sur la liste des émigrés. Les prêtres dont les noms suivent auraient été déportés : Lostic, François Vaillant, Pelleteur, Lecot, François Toullec et François Lezoc.

Sont, au contraire, désignés comme ayant évité la déportation, en se cachant dans le pays, les prêtres : Jaffrédou, Tual, Michel, Gédel, Marzin, Bothorel et Claude Thomas.

Les districts de Châteaulin, de Quimper et de Pont-Croix, ne m'ont fourni qu'un trop petit nombre de noms pour pouvoir espérer former la liste à peu près complète des prêtres insoumis de ces arrondissements. Je trouve cependant quelques renseignements curieux dans les documents que je possède. L'un est une lettre du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Pont-Croix, qui établit que le serment de haine à la Royauté prescrit par la loi du 19 fructidor a été prêté par sept prêtres insoumis sur huit ; un seul, le prêtre Billiec, de Pont-Croix, a refusé de le prêter et s'est prononcé à cet égard par une lettre écrite au président du canton, où il dit : « Qu'il reste « néammoins soumis aux lois civiles et politiques de la « République et qu'il n'a jamais excité ni jamais n'excitera « aucun trouble dans son pays. »

Les documents relatifs aux religieuses qui se trouvaient en ce moment dans la commune de Quimper, ne doivent pas être passés sous silence.

Digitized by Google

Il y avait dans cette ville beaucoup d'anciennes religieuses qui s'y étaient fixées à la suite de la fermeture des couvents, et qui avaient prêté un premier serment pour toucher de petites pensions que l'État leur avait accordées en échange de leurs biens qu'il avait saisis et confisqués. Quand la loi du 19 fructidor vint à paraître, un nouveau serment, celui de haine à la Royauté, fut demandé à ces pauvres filles, et l'hésitation de beaucoup d'entre elles fut très grande. Voici cependant un premier état émané de l'administration municipale qui porte l'entête suivant :

ÉTAT NOMINAL DES CI-DEVANTS RELIGIEUSES CONFORMISTES CONNUES PAR LEUR ATTACHEMENT A LA RÉPUBLIQUE ET QUI ONT TOUJOURS ÉTÉ SOUMISES AUX LOIS.

Abroise Brochereuil,	Ursulines.	
Silvie-Jeanne Laboissière	Idem.	Plusieurs de ces citoyennes vivent en commun, parce qu'elles ne pourraient faire autrement, tant par leur peu d'aisance que par l'instruction qu'elles font aussi en commun; elles sont, sous tous les rapports, et particulièrement pour l'instruction de la plus grande utilité, tant pour la chose publique que pour les familles dont elles instruisent les enfants à un prix très médiocre. Celles qui instruisent
Marie-Françoise Sohier	Idem.	
Félicité Couder,	Idem.	
Marie-Rose Sohier,	Idem.	
Catherine Floch,	Idem.	
Angélique Pepin,	Idem.	
Thomase Bulot,	Idem.	
Geneviève,	Idem.	
Thérèse Jéguic,	Idem.	
Angélique Guével,	Idem.	
Fse L'Épine-Bellecourt,	Idem.	
Cne Billoard-Penanrun,	Idem.	
Jeanne Rospiec,	Idem.	
Victoire Arnault,	Idem.	
Thérèse Coroller.	Idem.	
Mle-Jacquette Laplanche	Idem.	
Jeanne Le Roux,	(Ci-devant sœur converse). idem	
Anne Cariou,	Idem.	
Mle-Julienne Favennec,	Idem.	

Digitized by Google

Marguerite Le Breton,	Ursulines.	font observer le décadi et sont toutes franchement attachées au gouvernement républicain.
Marie Guiader,	Idem.	
Marie-Catherine Guenet	Idem.	
Mlle-Magdeleine Lemoal,	Idem.	
Ursule Cramzel,	Bernardine, idem	
Mlle-Cne Lenormand-Kgré	Idem.	
Anne Koullas,	Fille de Retraite de Rennes.	

Un second état des religieuses résidant à Quimper, mais désignées comme *réfractaires*, contient les noms qui suivent, et, dès ce moment, nous pouvons faire observer que plusieurs de ces noms appartiennent à l'ancienne noblesse du pays; que quelques-uns sont deux ou trois fois répétés, ce qui indique quelle était la tendance de certaines familles à recourir aux conditions de la vie claustrale.

Marie-Anne Lerouge-du-Guerdavid [1]	Bénédictine.
Marie-Anne Demizit,	Idem.
Renée-Louise Billoard-Penanrun,	Idem.
Catherine Prévôt de la Croix,	Idem.
Jacquette Baillif,	Idem.
Françoise-Élisabeth Baillif,	Idem.
Thérèse Guillelmain,	Idem.
Louise Thomas,	Ex-converse, id.
Louise Pogam,	Idem, per id.
Marie-Françoise Billoard Penarun,	Bernardine,
Élisabeth-Corentne Lebastard-Knisan	Idem.
Élisabeth Jutton,	Ex-fille du St-Esprit.
Marie-Claude Bodet,	Idem.
Élisabeth Rospiec,	Hospitalière.
Louise L'Epine-Bellecour,	Idem.
Scolastique Kvaségan,	Idem.
Marguerite-Leguillou Kincuff,	Idem.
Marie-Jeanne Descamps,	Idem.
Thomase Laboissière,	Idem.

[1] Nous avons conservé l'orthographe de la liste municipale, quoiqu'elle soit très souvent inexacte.

Digitized by Google

Nathalie Gigou,	Hospitalière.
Gabrielle Kvaségan,	Idem.
Julienne Bréhier,	Idem.
Jeanne Koullas,	Idem.
Marie-Anne Parquer,	Idem.
Jeanne Gogo,	Ex-converse, id.
Marie Molle,	Ex-Converse hospit.
Françoise Longrai,	Calvairienne.
Félicité Hiré,	Idem.
Françoise Chauveaux,	Idem.
Charlotte Penfeunteuniou,	Idem.
Mre-Catherine Penfeunteuniou,	idem.
Yvonne Bréhier,	Idem.
Corentine Kgos-Horellou,	Idem.
Céleste Jouanne-Lorière,	Idem.
Jeanne-Marie Laroque-Trémaria,	Idem.
Julie Levillain,	Idem.
Clémence Lebour,	Ex-converse, id.
Marguerite Lebihan,	Id. per id.
Jeanne Tarquis,	Idem.
Anne Mahé,	Idem.
Mathurine Lemoalle,	Idem.
Alexise Sollu,	Idem.
Louise Guillou,	Idem.
Anne L'Haridon,	Idem.
Marie-Jacquette Pelletier,	Ursuline.
Guillemette-Ursule Corvaisier,	Idem.
Charlotte Daris,	Idem.
Anne-Françoise Hus,	Idem.
Laurence Boyer,	Idem.
Claudine Mordant,	Fille de St-Thomas.
Françoise Vallois,	Idem.
Géneviève Pierret,	Idem.
Jeanne-Joseph Conan,	Idem.
Marie-Jeanne Lezot-du-Veau-Rozé,	Idem.
Marie-Ursule Botmilliau.	Visitandine.

Digitized by Google

Cet état fort étendu, comme on le voit, fournit une suffisante indication de ce qui pourrait avoir eu lieu dans les autres districts, à l'égard des religieuses également expulsées de leurs couvents.

Voici la note importante qui accompagne l'état que nous venons de donner. Elle expose d'abord que les citoyennes Daris, Corvaisier et Boyer, ci-devant Ursulines, se sont rétractées après s'être d'abord conformées au serment et à la loi de 1791. Ces religieuses et toutes celles portées sur l'état ont toutefois promis de *vivre soumises aux lois civiles et politiques de la République*, mais n'ont pas voulu prêter le serment *de haine à la Royauté*, sur quoi elles n'ont pu continuer à être comprises dans les états de paiement de leur pension par le trésor national. L'administration centrale consultée ne décida rien et la trésorerie nationale ne fit qu'une réponse évasive..... Toutefois l'administration centrale, passant outre (et ce généreux sentiment doit être remarqué), autorisa la municipalité de Quimper à faire payer lesdites religieuses, en raison de leur déclaration, de se soumettre aux *lois civiles et politiques de la République.*

Cette résolution de l'administration départementale fut sans doute très louable, mais que se passa-t-il quand le 18 fructidor fut survenu? Je ne sais. L'acte réparateur du Directoire du département est de prairial an V, quelques mois avant la journée de fructidor.

A. DU CHATELLIER.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Pendant que les travaux de percement de l'isthme de Panama commencent sous d'heureux auspices, un ingénieur américain, le capitaine Eads, voudrait faire passer les navires en chemin de fer du golfe du Mexique à l'Océan Pacifique, par l'isthme de Tehuantepec. Il y aurait là un véritable avantage politique pour les États-Unis. Il est bien certain, en effet, que les puissances européennes n'accepteront jamais sans réserves la fameuse doctrine de Monroë qui tend à les exclure des affaires de l'Amérique, et d'ailleurs la construction du canal interocéanique constitue une affaire universelle et touche aux intérêts de tous les peuples; il faut donc s'attendre à voir toutes les flottes du monde surveiller en cas de besoin le canal de Panama, sans que la grande république américaine puisse s'y opposer. Au contraire, l'isthme de Tehuantepec est bien plus à sa portée, et aucun navire ne pourrait le traverser sans sa permission.

Quant à l'exécution d'un pareil projet, elle n'a rien d'impossible, et déjà dans plusieurs ports anglais on soulève les plus gros navires au moyen d'ascenseurs hydrauliques. Ce résultat une fois obtenu, il ne reste plus qu'à faire glisser sur les rails l'appareil qui soutient le navire, et qui est garni de pièces mobiles destinées à le caler. Le wagon-navire ayant une grande longueur ne pourra suivre aucune courbe dans le plan du tracé : ces courbes seront remplacées par des plaques tournantes.

Tout cela d'ailleurs n'est encore qu'à l'état de projet, tandis que le canal de Panama est entré dans la période d'exécution.

Digitized by Google

Si les navires traversent un jour les isthmes sur des rails, pourquoi l'artillerie ne serait-elle pas transportée à travers les airs dans une ville assiégée? Ici, nous en convenons, les difficultés paraissent plus graves encore. Et d'abord il faudrait trouver la pierre philosophale de notre siècle, l'art de diriger les ballons.

Il existe à Paris une société destinée à encourager ce genre de recherches; mais il y a quelque temps qu'elle n'a donné signe de vie. Les Prussiens sont-ils destinés à nous ravir la gloire de la grande invention? Toujours est-il qu'une société nouvelle s'est constituée récemment à Berlin dans le but de favoriser les progrès de la navigation aérienne. Au point de vue de la direction des aérostats, les membres de l'association paraissent compter sur le résultat des travaux des professeurs Wellner et Schmitt relatifs à la transformation des forces.

Une station d'expérience sera installée à Berlin et entretenue aux frais de la Société, qui emploiera tous les moyens propres à intéresser le public à ce genre d'études.

∴

On sait qu'il est admis dans la science officielle que les cimetières sont des foyers d'épidémies, et qu'il faut les éloigner le plus possible des habitations. C'est sous ce prétexte qu'on a fait disparaître les tombes chrétiennes qui entouraient nos églises de village pour les transporter en des lieux écartés; c'est en vertu de cette théorie qu'on a condamné à un lointain exil nos morts des grandes villes. Le résultat le plus clair a été une diminution du culte affectueux que nous rendions à la mémoire de nos pères, et les pauvres âmes se sont vues privées d'une partie des prières dont elles ont tant besoin.

Mais la science officielle ne croit pas aux âmes, et ses représentants attitrés ne voient souvent dans la dépouille d'une mère que de l'hydrogène, de l'oxygène, de l'azote et du carbone.

Ces réflexions nous sont suggérées par les recherches microscopiques de M. Pierre Miquel publiées dans le dernier *Annuaire de l'Observatoire de Montsouris*. Il résulte des

Digitized by Google

expériences de ce savant que les bactéries, causes principales de l'infection de l'air, sont au nombre de 885 par mètre cube dans les rues du centre de Paris, tandis que ce chiffre s'élève à deux et trois mille dans les maisons les mieux entretenues. Eh bien, dans l'air du cimetière Montparnasse, il n'y en a que 400 environ par mètre cube. Il est vrai qu'il y en a bien moins encore en dehors des fortifications. Mais le chiffre représentant le nombre de bactéries dans l'air du cimetière est intermédiaire entre le chiffre du centre de Paris et celui de la campagne, comme on devait s'y attendre en tenant compte seulement de sa situation.

Laissez en paix les morts, messieurs les savants, vous voyez bien qu'ils ne tuent pas les vivants.

Jude de Kernaeret.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 156-82.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Deuxième Livraison. — Février 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Notice historique sur la Chapelle et le Pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé* (*Suite et fin.*) — A. HUART.

2° *Une Émeute à Dijon, en 1775.* — G. D'ESPINAY.

3° *Être de trop, par Fernan Caballero.* — *Traduction du* Cte DE BONNEAU-AVENANT.

4° *Un département de la Bretagne après le 18 fructidor, an V.* (*Suite et fin*) — A. DU CHATELLIER, correspondant de l'Institut.

5° *Sonnets.* — E. FALIGAN.

6° *Chronique scientifique.* — Octave SACHOT.

7° *Chronique bibliographique.*

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA CHAPELLE ET LE PÈLERINAGE

DE

NOTRE-DAME DE MONTPLACÉ

(Suite et fin)

II

Quand on a gravi l'un des chemins qui des routes de Baugé, de La Flèche ou du bourg de Jarzé conduit au sommet de la colline de Montplacé, on a devant soi le plus admirable spectacle. Sous les yeux, et au loin s'étend comme dit Bodin, « une campagne bien cultivée, et dont les sites sont admirablement diversifiés par des collines, des vallons, des plaines et des forêts. » Partout des prairies, des vignes, des champs entourés de haies vives et de hauts peupliers. En face, s'élève en amphithéâtre le bourg de Jarzé pittoresquement groupé autour de sa vieille collégiale, au pied du château qui disparait dans une forêt de verdure.

Cette vue splendide apporte à l'âme un sentiment de calme et d'apaisement et la prépare doucement aux émotions

Digitized by Google

pieuses que le sanctuaire va bientôt éveiller en elle. « En y entrant, écrivait Grandet, on y respire un certain air de dévotion et de propreté qui touche le cœur et fait plaisir aux yeux. » Cette impression, comment ne pas la ressentir encore ! Comment ne pas être ému en voyant cette table de communion brûlée par les cierges des pèlerins, ces objets de cire laissés par eux comme témoignage de leur foi et de leur reconnaissance et appendus aux murs avec des béquilles, des chapelets, des statuettes, des souvenirs de toutes sortes.

Là, sont venues prier de nombreuses générations de croyants ; là, nos pères ont ployé les genoux, implorant avec confiance la Vierge, mère de Dieu. Que de malades y ont trouvé la guérison de leurs souffrances ? Que de malheureux y ont été consolés ? Que de larmes ont coulé devant la statue vénérée, larmes de tristesse devenues bientôt larmes de joie et de gratitude ? Que de souvenirs et d'espérances attachés à ce lieu béni !

Une courte description de la chapelle doit trouver place ici.

Enclavée dans la ferme du Grand-Montplacé, elle forme un rectangle long de trois travées, flanqué de solides contreforts jusqu'à la hauteur du toit. Un modeste clocher la surmonte. Les sculptures du portail sont assez bien conservées. Une baie pentagonale s'ouvre dans ce portail que surmonte l'écusson mutilé des du Plessis de Jarzé, porté par des amours enguirlandés de roses. Au-dessus, dans une niche, trône une Vierge encadrée d'angelots et de cornes d'abondance qui versent des fleurs [1]. Les murs sont couverts à l'extérieur d'inscriptions et de dates, témoignage indiscret et trop ordinaire du passage des pèlerins ; sur le pilastre même de la porte on lit celle-ci : R. M. 1672.

L'intérieur de la chapelle a été ainsi décrit par Grandet : « Il y a trois autels neufs d'une architecture bien entendue avec des figures ; celui du milieu est dédié à Notre-Dame

[1] M. Célestin Port. *Dict. hist. de Maine-et-Loire*. V. Montplacé.

Digitized by Google

de Pitié; sur l'autre, à côté de l'Évangile, est placée l'image ancienne qu'on y vient révérer, et le troisième est consacré à saint Joseph. Tous les murs au-dedans de la chapelle sont revêtus d'un lambris de bon goût. »

Cette description est encore exacte aujourd'hui. L'autel principal qui s'applique au fond du chœur est remarquable à plusieurs titres. Il est couronné par une Vierge debout avec l'Enfant sur le bras gauche, œuvre charmante et distinguée qu'un juge compétent attribue au statuaire Biardeau, et qui se rapprocherait, en effet, de la Vierge de Nozé, un des chefs-d'œuvre les plus connus du célèbre sculpteur angevin [1].

Le centre du mur est rempli par un ensevelissement du Christ qui porte la signature d'un autre Angevin fort connu, le peintre Ernou. Les personnages sont grands comme nature; les têtes de la Vierge, de la Madeleine, et derrière elle, celle d'une femme âgée qui prie à genoux sont remarquables d'expression simple et vraie. Cette peinture malheureusement altérée a une réelle importance, et le savant antiquaire, M. Toussaint Grille, assure qu'elle reçut autrefois les honneurs de la gravure. C'est à Jean Ernou, l'auteur du portrait de Cupif de Teildras qui se trouve à la mairie d'Angers, que M. Célestin Port attribue ce tableau [2]. La statue de la Vierge et le tableau d'Ernou présentent donc un sérieux intérêt pour l'histoire de l'art en Anjou.

Des deux autels latéraux signalés par Grandet, l'un avec colonnades de marbre noir et énormes touffes de roses est dédié à saint Joseph dont la statue peinte n'est pas, quoi qu'on en ait dit, sans un certain mérite. L'autre porte la Vierge miraculeuse, le palladium du sanctuaire. Elle est exposée un peu au-dessus de l'autel, dans une niche ornée d'une sorte de baldaquin sculpté, d'un assez bon style. C'est une Notre-Dame de Pitié, assez grossièrement

[1] M. Port. *Dict. hist.* V. Montplacé.
[2] Id. V. Ernou et Grille.

Digitized by Google

façonnée par une main inhabile, et qui porte le cachet d'une incontestable ancienneté. Comme dans la plupart des pèlerinages anciens, la sainte image a un corps de lingerie, et la robe de la Vierge dissimule le corps de son fils étendu sur ses genoux.

Parmi les ex-voto qui tapissent le mur de la chapelle jusqu'à l'autel de la Vierge, il faut remarquer un tableau qui porte la date de 1780 et qui réprésente la guérison d'une femme malade; cette petite toile récemment restaurée a une véritable distinction.

Il ne faut pas oublier non plus le chemin de croix moderne qu'y a fait poser Mme Dulac et inauguré avec la plus grande solennité le 27 juillet 1879, au milieu d'une grande affluence de fidèles [1].

Presque au milieu de la chapelle, une large dalle de granit indique l'entrée du caveau funéraire dont nous avons précédemment parlé. C'est en 1816 que le baron Deurbroucq le fit creuser pour sa sépulture et celle des membres de sa famille. Sa femme, veuve en premières noces du baron de Lozes, y fut déposée en 1820, et lui-même y fut descendu en 1831. Depuis cette époque, la pierre sépulcrale a été bien des fois levée, et aujourd'hui y reposent en attendant la résurrection, M. et Mme Lavech, leurs deux fils, le capitaine Piter et M. Caromi Lavech, le général Dulac [2], l'un des héros de la guerre de Crimée, et M. Desbois qui fut, pendant près de cinquante années, maire de la commune de Jarzé [3].

A côté du caveau de famille, on remarque une tombe de marbre noir. Elle recouvre la dépouille mortelle d'une jeune fille de vingt-deux ans, Mlle Louise Dulac, petite-nièce de M. Deurbroucq et sœur du général Dulac, décédée le 24 juin 1824, au château de Jarzé.

[1] C'est à cette occasion que M. l'abbé Lebouc, curé de Jarzé, qui présidait la cérémonie, prononça sur l'origine de la chapelle et les développements du pèlerinage un discours des plus intéressants.
[2] *Dict. hist.* V. ce nom.
[3] Ibid. V. Jarzé.

Digitized by Google

Telle est sommairement décrite cette chapelle privilégiée dont toutes les pierres racontent la gloire et la puissance de Dieu.

Cette puissance s'y est, en effet, manifestée dès l'origine, d'une façon merveilleuse, et sans vouloir attribuer aux faits extraordinaires dont nous allons parler un caractère qui n'a pas été reconnu par un jugement officiel de l'autorité ecclésiastique, nous les donnerons seulement comme des faits historiques revêtus de toute l'authenticité possible. Sans doute, les incrédules, qui nient la possibilité du miracle, n'accepteront pas notre récit. Ce n'est pas à eux, au surplus, est-il besoin de le dire, que nous nous adressons : chrétien, nous écrivons pour des chrétiens, et nous ajoutons, avec un vieil auteur, que les quelques faits que nous allons rapporter « sont toutes faveurs de la bonté de Dieu, pour honorer sa très saincte Mère, qu'on peut lire comme une histoire pieuse afin de s'en édifier, et avoir recours au mesme throsne de ses miséricordes en pareilles nécessitez. »

On se rappelle que ce sont les guérisons miraculeuses et les faveurs obtenues à Montplacé lorsque la statue reposait encore sous son arceau de pierre qui déterminèrent la construction de la chapelle.

Parmi ces guérisons, ce fut celle de M. Le Gras qui eut le plus grand retentissement. Grandet qui la rapporte, en tenait le récit d'une personne honorable et sûre à qui M. Legras lui-même l'avait racontée. Ce récit mérite donc d'être pris en sérieuse considération. Voici comment s'exprime le pieux et savant auteur. « M. Le Gras a dit à M. Vacher, directeur du Séminaire d'Angers, de qui je le sais, que jusqu'à l'âge de sept ans, il avait une jambe plus courte d'un demi-pied que l'autre qui l'empêchait de marcher; que ces parents le vouèrent à Notre-Dame de Montplacé, et y firent une neuvaine, au bout de laquelle, ayant laissé l'enfant devant l'image pendant quelque temps

Digitized by Google

seul, il s'était senti guéri tout d'un coup et était allé, en même temps, se divertir avec des petits garçons sur la place publique; que ces parents étant revenus pour le quérir avaient été fort surpris de ne plus le trouver où ils l'avaient laissé et encore plus entièrement guéri; que de ce miracle la dévotion augmenta à la chapelle; qu'on y fit une quête pour la bâtir; que lui, Martinière Le Gras, mit la première pierre avec une truelle d'argent et en grande cérémonie. Il est devenu père ensuite. »

Il serait difficile de révoquer en doute l'authenticité d'un pareil fait. Au moment où écrivait Grandet, M. Le Gras vivait : il ne dissimulait pas la grâce insigne dont il avait été favorisé; loin de là, puisqu'il posait avec solennité la première pierre de la chapelle et qu'il n'hésitait pas à attribuer à la protection de Notre-Dame de Montplacé la nouvelle faveur qu'il avait obtenue depuis, c'est-à-dire la naissance de son premier enfant. Son récit pouvait être contrôlé, démenti au besoin ou rectifié par les habitants de Jarzé, témoins oculaires du prodige, et si l'autorité ecclésiastique ne crut pas devoir alors prononcer une sentence qu'on négligea, sans doute, de lui demander, ne peut-on pas dire, du moins, qu'elle accorda au miracle dont il s'agit une reconnaissance implicite, puisqu'elle ne s'opposa pas à la construction d'une chapelle destinée à en conserver et à en consacrer le souvenir?

Un second fait sur lequel nous manquons de renseignements est rapporté dans l'année de Marie; un enfant de six ans se prit à marcher pour la première fois à Montplacé, le jour de l'Assomption.

Il est regrettable qu'on n'ait pas constaté d'une façon authentique les grâces obtenues à Montplacé. Il est probable qu'au XVIIIe siècle, le chapelain qui desservait la chapelle en tenait acte d'une manière plus ou moins régulière ; malheureusement les renseignements qui nous seraient si précieux ont disparu, dispersés ou détruits sans

Digitized by Google

doute pendant la période révolutionnaire. Mais ce qu'on a été impuissant à anéantir entièrement, ce sont les témoignages de reconnaissance qui ornent encore les murs du sanctuaire et qui racontent avec éloquence le pouvoir de la mère de Dieu et la foi de nos pères.

Nous avons déjà signalé le tableau daté de 1780; un second que le temps n'a pas complétement respecté, et qui rappelle aussi une guérison obtenue, se trouve auprès de l'autel de saint Joseph. Il en subsiste encore d'autres, témoins irrécusables quoique à demi effacés de prodiges malheureusement oubliés.

Ces prodiges ne sont pas rares encore aujourd'hui, et il est regrettable qu'ils ne soient pas plus qu'au siècle dernier constatés d'une façon authentique. La tradition seule les recueille et les transmet. Aussi, dans un travail comme le nôtre, préférons-nous nous abstenir plutôt que d'avancer des faits douteux ou insuffisamment établis. Mais le nombre toujours croissant d'ex-voto et de pèlerins est une preuve que Montplacé est resté un lieu de prières et de bénédictions, et l'on peut redire, sans crainte d'être démenti, qu'il y a maintenant encore, comme au temps de Grandet, un pèlerinage perpétuel dans cette chapelle.

C'est surtout aux jours de fête qu'il faut gravir la colline. Les fidèles remplissent l'édifice qui peut à peine les contenir; ils arrivent de toutes les paroisses environnantes et leurs groupes se renouvellent de moment en moment. Le chœur est rempli de cierges qui forment auprès de la sainte image comme un buisson de lumières. A genoux devant de petites bougies entrelacées, les uns récitent des litanies et des invocations à la Vierge; les autres, agenouillés à la table sainte, attendent que le prêtre revêtu de son surplis les couvre un moment du pan de son étole et lise, sur leur tête inclinée, l'évangile de la messe de la Vierge. Des messes se disent à l'autel privilégié. Ce ne sont que prières qui s'échappent de toutes les lèvres et qui

Digitized by Google

montent vers le Ciel, comme le murmure d'une ruche d'abeilles.

Qui dira les faveurs, les bienfaits de toutes sortes obtenus pendant ces jours bénis? Qui dira les élans de dévotion et de reconnaissance des pèlerins prosternés devant la statue vénérée? Il y a fête sur la terre, comme il y a fête au ciel.

Tel est l'antique pèlerinage de Montplacé.

Les actes de piété simple et vraie dont on y est, chaque jour encore, le témoin heureux et ému, apportent à l'âme attristée des hontes de l'heure présente des pensées consolantes et un fortifiant espoir. N'est-ce pas, en effet, la démonstration la plus complète et la preuve la plus éclatante que dans le vieux sol angevin, la foi catholique, comme un arbre séculaire, a enfoncé des racines profondes, et nous en avons la ferme assurance, tous les efforts de l'impiété moderne seront impuissants à les en arracher jamais!

A. Huart.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Nous avons cité, à plusieurs reprises, dans notre travail, la procuration donnée par le marquis de Foucault à son procureur fiscal. Cette pièce, sans date, mais qui paraît être de la fin du XVIIIe siècle (1781, elle a trait à l'abbé Barré, qui a signé, à cette date, un inventaire du mobilier de la chapelle) est intéressante à tous égards, et nous croyons devoir la reproduire ici, car elle contient un véritable précis historique du pèlerinage.

Pouvoir par Monsieur de Foucault, marquis de Jarzé, au sieur Guyot, son procureur fiscal.

Nous, François-Joseph de Foucault, marquis de Jarzé, y demeurant à notre château dudit lieu soussigné, sur l'instruction que nous avons que Maître François Barré, prêtre chapelain de la chapelle de Montplacé, située paroisse dudit Jarzé, dont nous sommes fondateur et présentateur, est maître d'école et sacriste de cette dite paroisse, dis-je, dont aussi la présentation nous appartient, comme seigneur dudit Jarzé, demeurant au bourg dudit lieu.

Que de tout temps, et de l'instant de la fondation de la chapelle, le chapelain y a toujours résidé ; que depuis qu'il est titulaire de cette chapelle, il a toujours résidé audit bourg de Jarzé, raison pour laquelle, il ne peut en remplir le service conformément à la fondation, et aux intentions de nous dit Seigneur fondateur. — Que de tout temps immémorial, la clef de cette chapelle avait coutume d'être chez notre fermier du Petit-Montplacé, métairie dépendante de notre dite terre de Jarzé, qui est proche de ladite chapelle, chez lequel tous les fidèles qui avaient dévotion à

Digitized by Google

y celle et qui venaient en grand nombre y prenaient la clef pour avoir son entrée, y faire leurs prières et remplir leurs vœux ; que par des raisons que nous ne connaissons pas, ledit sieur Barré a ôté la clef de cet endroit et l'a mise dans un endroit écarté, de sorte que tous les voyageurs sont absolument obligés de s'en retourner, sans mettre leurs vœux à exécution, ce qui fait que de la plus grande vénération où était cette chapelle, elle est actuellement abandonnée ; — Que cette chapelle qui fait l'admiration de tous les étrangers, tant par la dévotion qu'ils y ont, que par la beauté de son édifice, avait coutume d'être toujours très propre ; que bien loin de l'être actuellement, elle est d'une malpropreté étonnante la plupart du temps ; — Qu'auparavant ledit sieur Barré, il y venait fréquemment des prêtres des environs à la dite chapelle, y en allaient de ce bourg, pour dire leurs messes et remplir les dévotions de ceux qui les requéraient, que cet usage est d'une époque si éloignée qu'il ne saurait s'en rappeler le temps : que ledit sieur Barré, bien loin de suivre ce que tous ses prédécesseurs ont fait avec plaisir, se rend aujourd'hui seul le maître, et ne veut mettre a exécution que ses idées. — Que de tous temps, il y a eu un tronc dans ladite chapelle où les fidèles y mettaient leurs offrandes, duquel le seigneur en avait une clef et son chapelain l'autre; que lors de son ouverture, le seigneur ou quelqu'un chargé de sa confiance, le chapelain et le sieur curé de la paroisse y assistaient; qu'examen fait de son produit, le chapelain présentait son compte bien circonstancié et soutenu de quittances ou mémoires clairs de toute la dépense qu'il avait faite pour ladite chapelle qui lui était, sur le champ, remboursé et le surplus restait au seigneur pour être employé et ne servir uniquement qu'aux grosses réparations auxquelles nous sommes tenu ; qu'il existe des comptes de cette espèce dans notre chartier, depuis la fondation de notre dite chapelle ; qu'au lieu de remplir le tout, il fait vendre par

Digitized by Google

gens à lui les petites bougies de voyage, en fait ses profits, et, bien plus, pour empêcher la volonté des fidèles, fait boucher le tronc, de sorte que si le dit sieur Barré continuait à suivre cette marche, notre chapelle tomberait et toutes ses réparations à notre charge; — Que comme maître d'école il n'a aucun écolier, et comme sacriste assiste rarement aux offices, quoiqu'il y soit obligé par sa place de sacriste, ne serait-ce même que comme prêtre habitué; — Qu'étant de notre intention de connaître toutes ses qualités, et de lui faire remplir les obligations auxquelles il se doit comme titulaire de ses bénéfices ou de l'en destituer, s'il y a lieu, faute par lui de ne pas remplir toutes les obligations qu'exigent de lui ses places. Nous avons, à ces causes, fait, nommé, créé et constitué, faisons, nommons et constituons par notre procureur général et spécial M. Jean-Joseph-Julien Guyot de la Rousselière, licencié es-lois, notre royal et notre procureur fiscal, demeurant audit Jarzé, auquel nous donnons plein et entier pouvoir, procuration et autorité générale et spéciale de pour nous et en notre nom, pour toutes les causes ci-dessus...., présenter requête expositive de ces faits, devant juges compétants, plaider, opposer, constituer avocats, etc. (Signé) Le Mis DE FOUCAULT.

(*Orig. sur papier, arch. du château de Jarzé.*)

II

Extrait du procès-verbal de l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle de Montplacé.

L'an 1879, le 27 juillet, Léon XIII pape, Monseigneur Charles-Émile Freppel, évêque d'Angers, nous, curé soussigné, en vertu d'une autorisation de Monseigneur en date du 12 juin 1879, avons érigé canoniquement le chemin de

Digitized by Google

la croix dans la chapelle de Montplacé, sise sur la paroisse de Jarzé. Un grand nombre de fidèles de la paroisse de Jarzé et des paroisses voisines se firent un devoir de venir à cette cérémonie et la chapelle quoique spacieuse était trop étroite pour les contenir dans son enceinte. M. et Mlle Delozes, propriétaires de la chapelle, Mme Dulac, M. et Mme Huart, M. et Mme Cloquemin, M. le marquis et Mme la marquise d'Autichamp étaient présents à la cérémonie. M. Heslault, prêtre habitué à Jarzé, M. Chesneau, curé de Chaumont, M. L'Heureux, curé de Sermaise, M. Thuau, curé de Beauveau, M. Gandon, vicaire à Jarzé, vinrent rehausser, par leur présence, l'éclat de la cérémonie. Le procès-verbal est signé par : Heslault, prêtre, Chesneau, curé de Chaumont, L'Heureux, curé de Sermaise, Thuau, Gandon, Th. Dulac, P. Delozes, L. Delozes, D. Huart, A. Huart, Cloquemin, L. Cloquemin, et Lebouc, curé de Jarzé.

(*Registres paroissiaux de Jarzé.*)

Digitized by Google

UNE ÉMEUTE A DIJON EN 1775

Lettres inédites [1].

A Monsieur
Monsieur Lardillon, directeur des Postes,
à Auxonne,

Dijon, 20 avril 1775.

Le 18 avril depuis les 3 heures 1/2 après midy, il y a une émeute considérable à Dijon, à l'occasion des bleds, de la chereté des bleds et qui a continüé jusqu'à dix heures et demie du soir chès Mr Fijan de Ste Colombe le consr sous le même prétexte. Bien des gens pensent que si la 3me fête de Pâques eût été suprimée, cette catastrophe ne fut pas arrivée : l'inaction, l'oisiveté enfantent bien des vices.

Le meunier du moulin d'Ouche (qui apartient à M. Levêque [2]), lequel meunier passe chès le peuple pour un engarreur monopoleur en fait de bleds fut aperçu par quelques gens du peuple, on se mit à crier après lui et à le suivre, il prit la fuite et entra chès le pr Potel pour se soustraire à la poursuite de ceux qui l'insultoient, le bruit

[1] Ces deux lettres retrouvées dans les papiers de M. Montault, ancien conseiller maître à la cour des comptes de Franche-Comté, font connaître la véritable physionomie de l'émeute de Dijon (18 avril 1775) et montrent de quelle manière ont été menées les émeutes qui préparèrent la révolution et auxquelles la cherté des vivres a servi de prétexte. — Nous devons la communication de ces curieux documents à M. G. d'Espinay, qui en est possesseur.

[2] *Lisez :* M. l'Evêque; nous conservons fidèlement l'orthographe de l'original.

Digitized by Google

de la populace qui n'étoit pas en grand nombre en ramassat nombre d'autres, et beaucoup d'honnêtes gens qui s'arrestèrent pour satisfaire leur curiosité : le peuple demanda qu'on lui livra cet homme. Le pr. n'eut garde d'en rien faire, il allat avertir la garde (le guet) qui refusa de lui donner main forte, le peuple se mit à sacager toutes ses fenêtres et enfonçat la porte de la maison : pendant ce tems on avoit fait évader ce malheureux par dessus les toits, dit-on. La chose devenant sérieuse, Mr Delatour-Dupin qui en fut averti y parut pour apaiser le tumulte, il *distribua quelques coups* de canne à plusieurs personnes qui n'en furent brin contentes, il se retira, et à 5 heures il envoïa les invalides ; celui qui les commandoit fit mettre la bayonnette au bout du fusil, et se disposoit à foncer sur le peuple, il en fut d'abord empêché par un M. de Blanchelande, major d'un régiment, qui lui dit à l'oreille, « Mr cette « circonstance cy demande beaucoup de prudence, n'allés « pas si vite, » le propos fut entendû par quelqu'uns des gens du peuple qui prit droit la dessus. M. de Dijon qui y etoit venû pour calmer le peuple empêchat par ses sollicitations que l'officier commandant ne donnat des ordres qui auroient été funestes à bien du monde. Dans ces circonstances deux où trois jeunes officiers qui se sentirent pressés soit par les invalides, soit par le peuple, mirent l'épée à la main, à l'instant on levat les pavés de la rüe et on en fit pleuvoir une gresle contre les invalides qui jugèrent à propos de se retirer; on acheva de briser les vitres du sr Potel, on entra chès lui, on ne lui a pris, dit-on, que quelques bouteilles de vin mais on n'a point touché à ses meubles. Une partie du peuple pendant ce temps étoit au moulin d'Ouche où il a tout dévasté, on a enlevé le grain, la farine qui y étoit, on en a jetté une grande partie dans la rivière et le surplus a été pillé par le peuple, les moulins, les vannes, tout a été saccagé, on a été jusqu'à tirer de dessoùs la femme du meunier qui étoit

Digitized by Google

accouchée depuis 4 à 5 jours le matelat, le lit de plume et les couvertures, on ne lui a laissé que la paillasse. Bien des personnes disent qu'elle est morte,... — elle ne l'est pas.

Le peuple s'est transporté enfin dans nos quartiers à l'heure de six du soir, cette populace qui n'étoit composée que d'une vingtaine de jeunes gens à la tête desquels il y avoit un homme d'un certain âge, a passé devant chès nous, je l'ai croisée pour entrer à la maison et ne sachant ce que c'étoit, je demandai à l'un d'eux qu'est-ce que tout ce peuple, où va-t-il? on va chez Mr Fijan, me répondit-on et on continuat son chemin après que cet homme eut ramassé quelques pierres qui étoient à côté de la maison et qu'il en eut brisé quelques unes pour les multiplier et en augmenter la provision; cétoient des jeunes gens de dix sept à 18 ans et au dessoùs et infiniment au dessoùs qui me parûrent assès bien vétûs et dont la plupart étoient retapés, frisés et poudrés, ils ne me paroissoient pas se ressentir en rien de la misère. On commencat à briser les vitres à coups de pierres, on enfonçat la porte de la cave, on y but à son aise, on enfonçat les pièces de vin, on brisat les bouteilles, etc. — Cette porte de cave ouverte on pénétrat à la chambre basse, on enfonçat les panneaux de la porte d'entrée, on tira trois carosses au milieu de la rüe qu'on mit en canelle, on montat à la faveur des barreaux et des balcons dans les chambres supérieures, on y a brisé généralement tous les meubles, glaces, commodes, tables de marbre, tapisseries, lits, tours de lits, couvertures, linges, serviettes, tout généralement a été mis en pièces, en lambeaux, tout cela sembloit se faire par gens qui étoient bien païés pour le faire, par des journaliers qui vouloient gagner conscientieusement leurs journées, je n'ai point remarqué chès ces gens cet air de fureur qui naturellement devoit les animer, — ils ont travaillé avec toute la sécurité pendant quatre heures et demie, *on ne*

Digitized by Google

leur a pas opposé la moindre chose, enfin à dix heures et demie du soir, il y eut une escoüade d'invalides commandée par un capitaine qui parût et ballaïat dans un instant..... toute la rüe fort tranquillement, mais les acteurs de la scène s'étoient retirés emportant une chandelle à la main, — ils avoient eû la précaution d'illuminer les balcons : tout cela faisoit spectacle dont bien des gens se sont indignement régalés comme on auroit pû le faire à la fouillière de St Jean.

Mr Fijean étoit chès lui pendant tout ce tintamarre, quelqu'un lui donnat avis que le peuple se portoit chès lui, il venoit de fermer les volets de ses fenêtres et pousser les tergettes de sa porte au moment que cette malheureuse populace commançat cette scène tragique, il se retira dans un caveau et il y fut entendû par le voisin qui envoïat chercher des maçons pour faire un trou et par ce moïen lui sauva la vie, mais il y passa au moins 5 à 6 heures bien mal à son aise. Il est parti aujourd'hui pour Paris.

Notre respectable Evêque accompagné seulement de deux domestiques portant des torches allumées, se présentat devant la populace à 9 heures. Le peuple crut que cétoit la magistrature et commençoit à fuir, mais ayant scû que cétoit notre prélat, ils refluèrent ; bonne partie se mit à genoux pour lui demander sa bénédiction. Il entra dans la maison qu'on dévastoit, il exhortat; tout ce qu'il put obtenir de ces misérables, ce fut qu'ils s'en tiendroient à cette maison par considération pour lui, car ils se promettoient d'aller chès le maire et chès *M.* [1] Latour-Dupin, disaient-ils, mais nous avons commencés, dirent-ils, nous finirons ici. — Au reste, ils se sont présentés devant chès le maire, mais ils apperçurent 7 à 8 cavaliers de maréchaussée et n'osèrent bouger, on a lâché une pierre chès M. Raviot le père, on a mis nombre de personnes en

[1] Le mot *M* (monsieur) ajouté d'une autre encre.

Digitized by Google

prison, une cinquantaine environ. Mais tient-on les plus coupables ? — Le peuple redemandât ses prisonniers à M. Latour-Dupin qui revenoit hier du marché, mais la garde écartat le peuple.

On vient de me dire que l'on s'étoit aussi ameuté à Saint-Jean-de-Losne, qu'on y avoit forcé des magasins de bled et de plus mis le feu (c'est bien ce que nous appréhendions icy), la chose seroit-elle vraie !

Il n'y a pas eu d'émeute à Saint-Jean-de-Losne[1].

A Monsieur

Monsieur Montault, écuyer, ancien conseiller maître à la chambre des comptes de Dôle,

A Loudun, *Poitoux*.

Auxonne, le 29 avril 1775.

J'ay bien reçu dans son tems celle que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire le 27 février dernier et iay attendu a avoir celui d'y répondre que ie puisse vous dire quelque chose de certain au suiet de votre chambre des comptes laquelle on avoit d'abord dit dans les premiers iours de ce mois que son rétablissement auroit lieu après le rétablissement du parlement de Besançon qui a précédé à celui de Dijon qui a eu son exécution le 3 de ce mois par M. de Latour-Dupin notre gouverneur assisté de M. de Maville le conseiller d'état, qui s'est rendu le 5 à Besançon ; M. de Grosbois y a repris la première présidence; il n'en a pas été de même de M. de Laye qui était premier président

[1] Cette ligne ajoutée après coup en post-scriptum.
La lettre ci-dessus n'est pas signée, mais la suivante nous fait connaître le nom de l'auteur.

Digitized by Google

du parlement nouveau et dans lequel n'avoit pas repris M. le président de Brosse qui exerce la première présidence comme le plus ancien président de l'ancien parlement, il en a reçu la commission du roy. L'on veut ou du moins on dit à Dôle aujourd'hui que le roy décidera au suiet de votre chambre à la Pentecôte et que si elle est rétablie le nombre des membres sera réduit à 25, mais ce sont des ons dit qui se contredisent du jour au lendemain. On mande de Besançon que le bureau des finances qui y est établi depuis la suppression de votre chambre y sera continué. Vous scavès que la majeure partie des personnes qui le composent sont de vos ci-devant confrères dont la plupart sont dévoués aux fermiers généraux.

. . . . . .

. . . . . .

J'ai minuté ma lettre dans le dessein de vous en diminuer le port. Ie voulais aussi vous donner la copie minutée de la ci iointe de mon frère le ch^ne^ (chanoine) qui réside avec mon frère le correcteur mais elle me tienderoit trop de tems vous l'aurès en original, vous y verrès le détail de l'émeute considérable qui a eu lieu à Dijon ou conséquemment à un eprès que M. de Latour-Dupin, gouverneur en notre province, expédia à M. de la Pelouze, commandant de notre ville, et de l'artillerie qui est en cette ville le même iour, à 11 heures du soir, 230 canoniers et le lendemain à la même heure en vertus des ordres de M. notre gouverneur un pareil détachement et le samedi de la même semaine avons eus à 6 heures du soir par ordre du roy la majeure partie du régiment dauphin cavalerie lequel partit pour Dijon à 3 heures après minuit ; ce régiment est en garnison à Dôle. Il va arriver de tout ceci que nos états qui donnent 300,000 ^liv.^ pour n'avoir point de troupes dans la province qu'il y en aura vraisemblablement par la suitte notament à Dijon ce qui y sera très honnéreux, chaque

Digitized by Google

particulier iusqu'aux avocats ayant 2 cavaliers ou 2 canoniers. Ie vous observe qu'il n'y a qu'une maison entre celle de mes frères et celle de M. Fijan de Sainte-Colombe, ils appréhendèrent avec fondement le feu que celle de mes frères n'est éloignée que de 40 à 50 pas de celle de M. le Maire et de 80 de celle de M. de Latour-Dupin. Il y a à prépenser que le corps royal restera à Dijon où tout est calme iusqu'après les États que vient tenir M. le prince de Condé, lesquels commenceront le 8 du prochain et durent ordinairement une douzaine de jours. A l'égard du régiment Dauphin ons dit qu'il restera à Dijon iusqu'à ce que la cour l'ai fait relever par un autre régiment. Les munitionnaires que nous avons ici depuis quelques mois fournissent tous les 4 jours le pain à ces troupes..... Dijon escorté d'un sergent et de canoniers.

Je vous prie instament de ne point dire que vous tenez la ci iointe de moi, par consequent de mon frère et quand vous en aurez pris la lecture d'en rayer que M..... distribua des coups de canne, ce que malheureusement il n'a que trop fait. Je ne veux pas être compromis et ce avec d'autant plus de raison que ce Mr me veut du bien, qu'il m'en a donné des preuves à propos de ma qualité de colonel de la bourgeoisie de cette ville ou de commandant d'icelle dont il est le colonel. Ie ne finirai pas sans vous dire que le 24 de ce mois M. de Dijon a reçu de la part du roi la visite du corps des officiers à la tête desquels était M. de Latour-Dupin accompagné de M. le Maire pour le féliciter de s'être si bien montré dans cet affreux désastre et d'en avoir arrêté les suittes par ses sages et charitables exhortations, c'est un digne prélat à tous égards, grand aumônier.

Ons informe contre 60 ou environ arrêtés pour les juger mais ons ajoutte que le roy se réserve de les juger, ons dit aussi ce que ie ne peux croire que l'on fera une taille négotielle à Dijon pour indamniser M. de Sainte-Colombe, le meunier, et dans laquelle on comprendra la dépense des

Digitized by Google

troupes, cela seroit bien dur à des milliers de personnes qui ne sont pour rien dans ce bragard, c'est encore une fois ce que ie ne crois pas, il faudroit : *motus :* que la chose roulla sur les deux personnes en question. S'il est acquit qu'elles aient tort tout ne manquera pas d'être tiré au clair, il faut de toute nécessité des exemples pour la sureté générale, mais point de corde. La mesure de bléd de 48 b. à Dijon est poussée iusques à 7 liv. La nôtre de 32 b., de 4 liv. 10 s. à 5 liv. Le seigle 3 liv., l'orge, le turquet même prix. Le pain ici blanc 4 s., le bis 2 s. 6 den. Mais heureusement les pluyes qui ont eu lieu pendant les fêtes de Pâque et plu depuis font au mieux pour les bleds, segles en terre et à nos prairies desquelles on désespéroit ; la viande 6 s. à Dijon. Tout en général est extrêmement cher, le vin est augmenté dans la Bourgogne où ons n'en laisse peut parce qu'il est bon ainsi qu'au Comté ou il vaut dans les caves 24 à 25 écus. Iay l'h^r d'être, mon très-cher Monsieur, avec le plus sincère et respectueux attachement, v. t. h., très ob^t serviteur.

LARDILLON.

Accusez-moi, s. v. p., la réception de cette.

Digitized by Google

FERNAN CABALLERO

Notre compatriote, M. le comte de Bonneau-Avenant, vient de traduire et de publier[1] deux *Nouvelles andalouses* posthumes de Fernan Caballero, précédées d'une charmante étude sur la vie et les œuvres de l'auteur.

C'est une bonne fortune pour la *Revue de l'Anjou* de pouvoir donner aujourd'hui, avec l'autorisation de M. de Bonneau, la ravissante nouvelle qui a pour titre : *Être de trop.*

Chacun sait aujourd'hui le nom de la femme distinguée qui se cachait sous le pseudonyme de Fernan Caballero, mais peu de personnes connaissent les évènements qui ont agité la vie de la marquise de Arco-Hermoso. M. le comte de Bonneau a comblé cette lacune de la façon la plus heureuse dans la notice biographique qu'il consacre à l'auteur. Le charme de son style, la fraîcheur de ses récits, la distinction de son langage et les réflexions qu'il a semées sur sa route et qui montrent à la fois l'épreuve de la vie et l'expérience du cœur humain, tout concourt à faire de cet ouvrage une lecture des plus attachantes et des plus instructives.

C'est un livre qui fait honneur, non seulement à M. le comte de Bonneau, déjà lauréat à deux reprises de l'Académie française, mais aussi à notre Anjou.

H.-B.

[1] Chez Plon, éditeur, Paris, rue Garancière.

Digitized by Google

ÊTRE DE TROP

PROLOGUE PAR L'AUTEUR

« Si voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. Si vous voulez connaître la vérité, croyez en moi. Si vous voulez être mon disciple, renoncez à vous-même. Si vous voulez posséder la vie bienheureuse, méprisez la vie présente, si vous voulez être élevé dans le ciel, humiliez-vous sur terre. Si vous voulez régner avec moi, portez la croix avec moi. »

(*Imitation de Jésus-Christ*, liv. III, chap. LVI.)

Ce prologue sera court; car il n'a été écrit que pour répondre aux personnes qui nous reprochent de trop parler de religion dans nos livres et qui pour cela les ont honorés de la qualification de *nouvelles dévotes*. Nous leur dirons d'abord qu'il serait bien difficile de peindre exactement les mœurs espagnoles, soit dans les classes élevées, soit dans le peuple, sans cette première condition. Nous leur répondrons ensuite par ce simple dialogue, que nous avons placé dans la bouche d'un brave contre-maître et de son indigne patron, dans une scène que nous avons intitulée : *Vulgarité et noblesse :*

— Tu as manqué ta vocation, Pascual, tu aurais dû te faire curé; car tu es plus mystique que les pères de l'Église, et tu cites plus de textes sacrés qu'un prédicateur.

— Que voulez-vous, monsieur, puisque je ne connais que l'Écriture sainte !

— Mais tu la mets partout comme de la tomate.

— Eh ! monsieur, n'est-ce donc pas pour cela qu'elle nous a été enseignée ? répliqua gravement le contremaître.

Digitized by Google

I.

Villeplane est un village de l'Andalousie, situé dans la partie plate de cette province, qui commence à Cordoue et finit aux montagnes de Ronda. C'est le moins connu et le moins visité des bourgs de cette importance. Vu de loin, et dépourvu comme il l'est, de toute verdure, il n'a, en effet, rien d'agréable, ni de pittoresque à offrir au regard. Mais en s'en approchant, la haute tour de son église, et les blanches maisons qui se pressent autour d'elle comme des colombes autour de leur colombier, lui donnent un aspect calme et grave qui ne manque pas d'attrait pour ceux que n'arrêtent pas les règles de convention imposées par le goût, c'est-à-dire par ce qu'il y a de plus difficile à assujettir à une règle, puisque le goût est influencé chez chaque personne par des causes essentiellement différentes.

Les routes qui conduisent à ce village, quoique assez plates, sont mauvaises. Elles traversent des pâturages solitaires dont les arbres vigoureux et robustes s'étendent surtout en largeur, comme s'ils craignaient d'élever trop haut leurs prétentions, ce que d'honnêtes campagnards doivent éviter. On passe ensuite au bord de champs qui étaient autrefois de beaux bois de pins parasol appartenant à la commune, mais que la cupidité moderne a fait abattre, et ils sont remplacés maintenant par de tristes rejetons, qu'on dépouille trop tôt de leurs branches afin de les faire pousser plus vite, ce qui les fait ressembler à ces jeunes garçons maigres et débiles, qui sont encore dans l'âge ingrat.

En s'approchant du village, les chemins s'encaissent entre deux haies. Oh ! la jolie chose que les haies ! Elles sont comme des guirlandes de verdure et de fleurs, étendues au bord des champs pour les embellir et rompre l'inexorable monotonie que leur imprime partout la culture.

Digitized by Google

Toutes les plantes arrachées par le soc de la charrue viennent se réfugier sur ces petites hauteurs, au pied des aloès et des cactus qui les protègent ensuite de toute atteinte.

Elles poussent là en pleine liberté et forment comme un fouillis de verdure à travers lequel les plus jolies fleurs grimpent et se haussent afin de venir toutes montrer au jour leur jolie figure, que la multitude des feuilles voulait tenir cachée. C'est de chaque côté de ces haies que les lis, les marguerites et les violettes s'épanouissent gaiement au beau soleil de Dieu, et jouissent en paix de la vie, avec les oiseaux, les papillons et tous les insectes, qui considèrent comme elles l'absence de l'homme comme un véritable bienfait.

En entrant dans le village par la rue Royale, on arrive sur une place où est bâtie l'église, et l'on voit en face l'hôtel de ville, dont la poste et le tribunal occupent le rez-de-chaussée. Tout le côté droit de cette place est occupé par le mur d'un couvent de religieuses, jadis propre et bien entretenu, mais aujourd'hui à moitié ruiné; tandis qu'à gauche s'élève un édifice imposant, qu'on appelle encore le palais du duc, quoiqu'il n'ait plus d'un palais que les armoiries de son maître, sculptées dans la pierre au-dessus de la porte d'entrée.

Le patio [1], qui occupe le milieu de ce palais, est pavé de petits cailloux de couleur formant mosaïque. De là, on monte, par un large escalier à une galerie supérieure, fermée par une belle rampe en fer ouvragé, et conduisant à la salle d'honneur. A cause du froid, qui a certainement augmenté de nos jours, on a clos une partie de cette galerie par une cloison de briques et deux fenêtres qui forment comme une antichambre devant les appartements regardant sur la place. Ces pièces, au nombre de deux, servaient

[1] Cour intérieure avec galeries et colonnes autour.

Digitized by Google

autrefois, la première, de bureau au régisseur du duc, et la seconde, de salon à sa famille. Après le salon, une série de chambres, éclairées par de grandes fenêtres, ouvraient sur la galerie découverte.

L'autre côté du patio était occupé par une immense salle à manger, communiquant à une cuisine presque aussi grande. Ces bâtiments et un ancien portique surmonté de hauts toits aigus formaient l'ensemble de ce vieux manoir abandonné. On dit quelquefois, et avec assez de raison, que ce sont les habitants qui font la maison. Ce proverbe était devenu vrai, surtout pour celle-là, qui avait été longtemps habitée par un régisseur, veuf et sans enfants, vieillard toujours malade et ne sortant jamais de la salle à manger, qu'il avait convertie en bureau et en chambre à coucher, tandis que toutes les autres pièces restaient closes, ou servaient de grenier. Mais depuis l'arrivée du nouveau régisseur, marié et ayant une fille, tout le vieil édifice avait changé d'aspect. La propreté avait remplacé la poussière, et les rideaux, les toiles d'araignée. Des nattes, des meubles simples, mais commodes, ornaient tous les appartements, en même temps que des profusions de pots de fleurs embaumaient l'air et que beaucoup d'oiseaux au chant joyeux, enfermés dans de jolis cages, interrompaient le silence qui avait régné si longtemps en maître dans cet austère édifice.

Don Ignacio Arana était le fils du régisseur général du duc auquel appartenait encore le palais que nous venons de décrire, et son père, qui l'avait employé de bonne heure dans ses bureaux à Madrid, le chargeait entre autres choses de porter chaque mois une petite somme que le duc donnait comme pension à l'une de ses parentes, pauvre femme restée veuve d'un militaire sans fortune, et avec une fille à pourvoir.

La mère et la fille étaient un modèle de toutes les vertus qu'on peut acquérir dans la retraite où elles vivaient au

Digitized by Google

milieu de la capitale. Les deux jeunes gens en se voyant s'aimèrent, et leurs parents donnèrent volontiers leur consentement à leur mariage. Pour le père d'Arana, la pauvreté de la fiancée ne pouvait faire obstacle au bonheur dont il était assuré pour son fils, et par la même raison, la mère de la jeune fille ne fut point arrêtée par la différence du rang qu'ils occupaient dans le monde.

Les deux époux furent donc au comble du bonheur quand Dieu leur donna une fille ; mais comme la félicité parfaite ne saurait durer longtemps ici-bas, la jeune femme ne devint mère qu'en perdant la santé. Tous les remèdes qu'on employa pour la guérir furent inutiles, et depuis ce jour elle resta valétudinaire. A la fin, les médecins ne sachant plus que lui ordonner, engagèrent son mari à quitter la capitale et à l'emmener vivre dans le midi de la Péninsule. Sur ses entrefaites, le régisseur de Villeplane étant venu à mourir, don Ignacio demanda et obtint de le remplacer dans ce village, autour duquel le duc avait encore des biens considérables.

Peu de temps après, le nouvel administrateur s'établissait donc avec sa femme et sa fille au palais du duc ; et, ainsi qu'il arrive presque toujours en Espagne, cette famille dès son arrivée fut très cordialement accueillie par toute la population de Villeplane. Ces sympathies d'ailleurs ne firent que se changer ensuite en vive amitié quand on connut davantage tous les mérites des nouveaux venus.

La mère et la fille avaient entre elles une grande ressemblance de visage. Seulement, comme la première avait déjà perdu l'éclat de sa beauté, on ne pouvait plus la comparer qu'au soleil languissant qui va bientôt disparaître ; tandis que la seconde avec la fraîcheur éclatante de ses dix-huit ans ressemblait plutôt à l'astre radieux du jour, quand il vient de naître. Ni l'une, ni l'autre, dans la retraite habituelle où elles vivaient, n'avaient pris le goût de la toilette, et ne songeaient à se parer, afin de se mon-

Digitized by Google

trer plus à leur avantage. Elles ignoraient complètement ce désir immodéré de plaire, qu'on a désigné sous le nom de « coquetterie », mot nouveau que le dictionnaire espagnol n'a pas encore voulu admettre, et il me semble en cela qu'il s'est montré plus intransigeant pour l'expression que la société ne l'a été pour la chose.

Toutes les deux, il est vrai, possédaient à un égal degré le don le plus beau que la nature puisse faire à la femme, celui d'où lui vient son plus grand charme : la douceur, une douceur inaltérable, dont les plus vives émotions n'avaient pour interprètes que des larmes, larmes silencieuses et muettes et cependant éloquentes ; car don Ignacio, qui était d'un caractère très vif, ne pouvait résister à leur vue, et fléchissait devant elles chaque fois qu'il voulait se fâcher.

Le médecin de Villeplane fut naturellement une des premières personnes qui entrèrent dans l'intimité de cette famille. C'était un homme de moins de quarante ans, mais que son caractère et ses goûts sérieux, aussi bien que le peu de prétention qu'il montrait dans ses habits et dans son langage, faisaient paraître bien plus âgé. Il avait fait de la science médicale une étude approfondie, qu'il continuait toujours à l'aide de tout ce qui se publiait en Espagne et à l'étranger, et cette occupation avait suffi jusque-là à remplir son existence. Fils unique de l'ancien médecin de Villeplane, dont il avait eu un riche héritage, il trouvait sa fortune suffisante, et n'avait aucun désir de l'augmenter.

Les soins qu'il fut appelé à donner à dona Teresa (la femme de don Ignacio) dès son arrivée eurent des résultats très efficaces, car il eut la joie de voir l'horrible crise nerveuse dont elle souffrait depuis plusieurs années disparaître presque complètement. En dehors de ses consultations scientifiques, le médecin, qui était très entendu en affaires, avait aussi donné à don Ignacio quelques conseils très utiles pour son administration. Et ce dernier, qui était

Digitized by Google

très intelligent, découvrit bien vite toutes les qualités du cœur et de l'esprit que possédait « le docteur », ainsi qu'il l'appelait, et que sa modestie cachait souvent aux yeux du vulgaire.

Cette découverte, jointe à la reconnaissance qu'il lui devait pour la santé rendue à sa femme, fit naître dans le cœur de don Ignacio l'amitié la plus vive pour cet homme modeste dont il appréciait toute la supériorité.

« Mais, docteur, lui demanda-t-il un jour, pourquoi restez-vous ici enfermé, inconnu? Comment n'allez-vous pas plutôt à Madrid?

— Et pourquoi faire? lui répondit le docteur.

— Mais pour vous y faire connaître.

— Et pourquoi faire? répéta encore l'interlocuteur.

— Mais afin d'arriver à une grande position.

— Et à quoi bon, puisque je suis satisfait de la mienne?

— Eh bien pour rendre votre nom célèbre et devenir illustre?

— Et pourquoi, si je ne l'ambitionne pas?

— Pour devenir riche alors.

— Et à quoi bon, si ce que j'ai me suffit, et que je ne sache même plus que faire du reste? Chaque année, j'embellis la maison où ont vécu mes pères et dans laquelle je suis né, dans l'unique but de faire gagner les ouvriers du village. J'ai pour domestiques d'anciens et fidèles serviteurs qui me servent avec autant de zèle que d'affection. Vous le voyez, don Ignacio, je n'ai vraiment que des actions de grâces à rendre à Dieu pour tous les bienfaits dont il m'a comblé.

— Décidément, docteur, vous étiez fait pour l'obscurité, et vous ne connaissez pas, je le vois, ce qu'on appelle de nos jours une noble ambition.

— Non, heureusement non! je ne connais pas cette fille fatale, née de l'orgueil et de la vanité, qu'on veut anoblir aujourd'hui comme tant d'autres plébéiens. »

Digitized by Google

La seconde personne avec laquelle don Ignacio se lia d'amitié fut le juge du district. C'était un homme de soixante-dix ans, grand, mince et très droit, qui s'appelait don Justo Recto, nom et prénom qui s'accordaient parfaitement avec la roideur de sa tournure et la justesse de son esprit. Mais précisément à cause de ces qualités, il avait vieilli pendant quarante années dans la magistrature, sans y avoir obtenu le moindre avancement. Sa conscience, toujours dirigée par les principes les plus sévères du devoir, ne lui avait jamais permis de s'occuper de politique, ni de se laisser affilier à aucun parti militant, et ses supérieurs lui en avaient fait un crime.

Son fils, au contraire, jeune homme ambitieux et fort entreprenant, occupait déjà les hautes fonctions de vice-président. Cette comparaison aigrissait le caractère du pauvre vieillard, toujours resté dans sa place de juge du district, et elle le rendait mécontent de toute chose.

La troisième liaison que forma don Ignacio fut avec don Sébastien Lopez, le plus riche cultivateur du pays. Celui-là n'avait jamais quitté son village, si ce n'est une fois, pendant deux jours, et ces deux journées lui avaient paru plus longues que deux siècles. Il était père d'une nombreuse famille, et avait beaucoup d'esprit naturel, un bon jugement et beaucoup de connaissances en agriculture; mais de sa vie il n'avait ouvert un livre, et ne savait absolument que son catéchisme.

II.

Un soir, dans l'hiver qui suivit l'installation de cette famille à Villeplane, les différentes personnes que nous venons de nommer, ainsi que quelques autres que nous allons faire connaître, se trouvaient réunies dans la grande salle du palais ducal. La maîtresse de la maison, dona

Digitized by Google

Teresa, était assise dans un grand fauteuil, auprès de la fenêtre, frileusement enveloppée dans un grand châle de lainage souple, et à côté d'elle sur une chaise basse, se tenait son amie dona Maria Josépha, femme de don Sébastien. C'est une personne aux cheveux grisonnants, mais bien lissés sur le front, et dont la masse formait comme une couronne de tresses retenue sur sa tête par un grand peigne d'écaille. Elle portait ce jour-là, malgré la saison, une robe élégante en percale de couleur; mais ses épaules et sa poitrine étaient enveloppées dans les plis souples d'un beau châle de crêpe de Chine jaune. Suivant sa coutume, dona Maria, après avoir salué la maîtresse de la maison et s'être informée de sa santé, s'était doucement assoupie, et sa tête inclinée sur la poitrine montrait qu'elle dormait profondément.

Devant le canapé il y avait une de ces sortes de petites tables portant un brasero, qu'on appelle *estufa*, et devant laquelle Blanquita brodait un peignoir pour sa mère, tout en regardant souvent cette dernière afin d'être toujours prête à lui donner ses soins. Sur le canapé était assise une femme d'un certain âge, enveloppée dans un grand tartan, dont les traits fins et réguliers, ainsi que les grands yeux noirs, eussent fait d'elle une beauté remarquable, si quelque chose de lourd et d'un peu commun dans le bas du visage n'était venu déparer ce beau visage. C'était une sœur de don Sébastien, demeurée de bonne heure veuve d'un colonel et avec un fils unique. Le père en mourant avait recommandé cet enfant à son frère, et celui-ci, malgré la vive opposition de la pauvre mère, l'avait fait entrer dans la marine. Il y avait trois ans déjà qu'il naviguait sur des mers lointaines, et l'absence de ce fils, que la nature avait admirablement doué, faisait le désespoir de la mère, qui adorait son enfant avec la passion qu'ont toutes les mères pour l'unique objet que Dieu leur a laissé à aimer sur la terre.

Digitized by Google

Auprès de la estufa, un grand jeune homme maigre et de visage désagréable s'exerçait avec plusieurs jeux de cartes à faire des réussites, mais non point sans débiter à voix basse à Blanquita des plaisanteries de si mauvais goût, que celle-ci était obligée de paraître n'en rien entendre. Ce grand garçon était le plus jeune fils de don Sébastien, et ne voulant point être cultivateur comme ses frères, il avait demandé à aller étudier à Séville afin, disait-il, de pouvoir s'élever un jour plus haut qu'eux. Le père, qui connaissait le peu d'intelligence et les mauvaises inclinations de son fils, avait longtemps résisté à ce désir ; mais la mère, dont il était le Benjamin, obtint pour lui ce qu'il souhaitait et l'envoya à Séville. Ce qu'il apprit là, en même temps que beaucoup de vices, ce fut le mépris de tout ce que les honnêtes gens respectent, avec le plus profond dédain pour tout ce qui n'est pas de l'argent.

Au fond du salon, étaient assis autour d'une table don Sébastien, le juge, le docteur et don Ignacio jouant au tresilio [1].

Il faisait ce soir-là une tempête violente, et le vent qui soufflait avec rage, en ébranlant toutes les portes et en poussant de longs gémissements à travers les grands corridors, faisait craindre quelque grand désastre.

On entendait la pluie tomber à torrents, et la grande voix du tonnerre couvrait au loin tous ces bruits, en grondant avec plus de fracas.

Comme l'orage se rapprochait, la mère du jeune marin sortit de son apathie, et s'écria tout à coup en joignant les mains : « O Sainte Vierge ! mon fils ! mon pauvre fils ! où va le jeter cette horrible tempête ? Mon Dieu ! Quelle douleur ! et pourquoi faut-il, ô fils de mon âme, qu'ayant assez pour vivre heureux ensemble, on t'ai rendu fier de t'exposer à de tels dangers, et fait oublier que l'existence de ta mère était comme la tienne toujours suspendue à un fil !

[1] Jeu de cartes à quatre personnes, très ancien en Espagne.

Digitized by Google

— Mais ne t'obstine donc pas à répéter toujours les même sottises, ma bonne sœur, lui dit don Sébastien. Je t'ai déjà dit mille fois que le temps n'est pas le même partout, et que la tempête, que nous éprouvons ici en ce moment n'existe certainement pas à Cuba, ni à Manille, et peut-être pas même à Séville.

— Ah ! c'est égal ! c'est toujours bien effrayant, dit dona Teresa en entendant un coup de tonnerre plus violent que les autres.

— Oui, ajouta dona Maria, c'est un avertissement que Dieu envoie aux hommes pour leur montrer combien il lui est facile de détruire ce qu'il a créé.

— Prions tous ensemble, s'écria la pauvre mère pleine d'inquiétude, et récitons le Trisagio [1].

— Oui, répondirent toutes les femmes, et Blanquita se leva précipitamment pour aller chercher un rosaire.

— Une fois, dans une occasion semblable, dit l'ex-étudiant avec un sourire railleur, ma mère, recourut ainsi à la prière, sa panacée universelle, et pendant que saint Jérémie, du haut du Ciel, écoutait ses litanies, ma foi ! la foudre tomba droit sur notre ferme et tua nos meilleurs bœufs.

— Tais-toi, impie ; tais-toi, hérétique, — lui cria sa tante en colère.

— Mon Dieu ! il est bien vrai que cela arriva ainsi, mais il faut ajouter que le tonnerre ne tomba pas sur la maison, et qu'il ne tua personne. Tenez ! C'est une mauvaise plaisanterie qu'il a voulu faire là ; pardonnez-lui, ma sœur, dit dona Maria, très contrariée et tâchant toutefois d'excuser son fils.

— C'est une plaisanterie qui est aussi déplacée ici que les chiens le sont à la messe, dit don Sébastien. Tiens, ton

[1] Les trois parties du Rosaire : ce que nous appelons dire le chapelet.

Digitized by Google

fils n'est qu'un mécréant qui finira par devenir protestant quelque jour.

— Jésus! Maria! s'écria la mère désolée; oh! non, n'est-ce pas, mon fils, que ta tante se trompe, et que tu as la foi, cette foi vive et sainte qui nous sauvera? »

L'ex-étudiant, qui savait que l'auditoire dont il était entouré n'était pas de ceux devant lesquels il convient de se montrer trop esprit fort et libre-penseur, regarda son père à la dérobée, et, redoutant l'explosion de sa colère, fit un effort et dit :

« Mais certainement que j'ai la foi, mais une foi rationnelle.

— Ce que vous dites là est absurde, jeune homme, dit le juge ; la foi est tellement distincte du raisonnement qu'elle ne peut vivre avec lui. Si l'on ne veut croire que ce que la raison nous démontre, il n'y a pas besoin de foi, et Dieu nous a donné précisément la foi pour croire ce que nous ne pouvons comprendre. C'est ainsi que nous croyons au surnaturel par la foi. »

En ce moment, la foudre éclata, et l'imposante voix du tonnerre couvrit tous les bruits.

« Prions, prions tous! » s'écrièrent à la fois toutes les femmes, et les joueurs jetèrent aussitôt les cartes sur la table, pour prendre une attitude respectueuse, pendant que dona Maria Josepha entonnait l'hymne pieux.

Au moment où la sainte invocation s'achevait, la porte s'ouvrit avec tant de violence que tout le monde en tressaillit ; mais chacun vit, en se retournant, que ce bruit était causé par un grand jeune homme en uniforme de marine, qui venait d'entrer précipitamment dans la salle. Celui-ci, sans regarder personne, courut vers dona Carmen, et la couvrit de baisers, en répétant :

« Ma mère, ma bonne mère, me voici! Tu vois que je ne suis pas noyé, et que les requins ne m'ont pas dévoré.

— Oh! grâce en soit rendue à la Sainte Vierge du

Digitized by Google

Carmel ! mon fils ! fils de mon âme ! » Et, tandis qu'elle parlait au milieu de larmes, et de sourires entrecoupés d'actions de grâces, l'amour maternel transformait son visage, ce visage tout à l'heure si vulgaire, et il en faisait la plus éloquente personnification de la beauté dans la mère chrétienne.

« Mille pardons, madame, dit enfin le nouveau venu à la maîtresse de la maison, qu'il avait sans doute devinée, parce qu'elle était la seule personne qu'il ne connût pas, veuillez excuser l'impatience d'un fils qui n'a pas vu sa mère depuis trois ans, et lui pardonner d'être entré si brusquement dans cette maison sans en avoir d'abord demandé la permission, ou s'être fait annoncer. »

Mais dona Teresa ne le laissa pas achever :

« Monsieur, lui dit-elle, en agissant ainsi vous avez honoré ma maison, et j'en suis, je vous assure, extrêmement heureuse. » Puis, en lui montrant don Ignacio qui s'était approché d'eux, elle ajouta : « Voici mon mari », et en désignant Blanca, restée debout à la même place : « Voici ma fille. »

Le jeune marin se retourna alors pour saluer Blanca ; mais à peine ses yeux s'étaient-ils fixés sur elle, qu'il ne s'en détachèrent plus, et qu'il resta immobile devant elle, comme absorbé dans la contemplation de sa touchante beauté.

Blanca, devant la douce fermeté de ce long regard, baissa les yeux et rougit comme si un brûlant rayon de soleil avait embrassé soudainement son visage.

Ce petit incident passa inaperçu pour tout le monde, excepté pour André, qui dit au marin : « Mon cousin, je suis bien fâché de vous déranger, mais voici mon père qui voudrait vous embrasser. » Don Sébastien, qui aimait beaucoup son neveu, s'était approché en effet, et s'écria presqu'aussitôt : « Viens, dans mes bras, mon garçon, je ne crains pas le goudron, moi ! En vérité, je crois que tu

Digitized by Google

as encore grandi, Ramiro, et te voilà maintenant presque aussi haut qu'André, cette grande perche qui, n'étant propre à rien, pourrait du moins servir de grand mât à ton navire.

— Pour vous, mon cher oncle, il me semble que vous avez plutôt pris un peu d'embonpoint, ce qui prouverait du moins votre bonne santé et l'absence de tout souci.

— Tu as raison, mon enfant, Dieu m'a fait cette grâce, parmi beaucoup d'autres, d'être content de ce que j'ai et de ne rien souhaiter autre chose. »

Dès que Ramiro eut embrassé ses parents, toutes les personnes qui étaient présentes, lui souhaitèrent la bienvenue, puis chacun reprit la place qu'il occupait au commencement de la soirée.

Le nouveau venu alla s'asseoir à côté de sa mère, sur le canapé, et tandis que celle-ci l'accablait de questions sur ses voyages, sur ses aventures et sa santé, tout le monde parut reprendre l'occupation qu'il avait interrompue lors de son arrivée, mais non pas sans prêter quelque peu l'oreille aux réponses du jeune marin.

Son oncle surtout y était particulièrement attentif, ce qui lui fit commettre de nombreuses fautes au tresilio, et lui attira cet avertissement du juge, qui n'aimait pas qu'on eût des distractions en jouant !

« Don Sébastien, vous oubliez l'axiome qui dit qu'il faut être à ce qu'on fait.

— Ah ! je m'étonnais, mon cher juge, que vous n'eussiez pas encore prononcé quelque sentence, lui répondit en riant son adversaire, celle-ci surtout que vous affectionnez particulièrement.

— Oui, monsieur, mais convenez aussi qu'en Espagne il est plus rare qu'ailleurs d'être tout entier à ce qu'on fait. Dans ce pays, tout se fait sans attention et sans réflexion ; aussi tout y va mal. »

André qui écoutait également ce que racontait son cousin à sa mère, dit alors tout bas à Blanca :

930958A

Digitized by Google

« A beau mentir qui vient de loin. »

Mais Blanca, suivant l'habitude qu'elle avait prise quand André lui parlait trop bas, fit semblant de ne rien entendre.

L'étudiant, pour l'obliger à répondre, lui dit alors d'un ton plus interrogatif :

« Avez-vous remarqué comme mon consin marche gauchement ? Il se balance aussi lourdement qu'un matelot sur le pont de son navire.

— Non, je ne l'ai pas vu marcher », répondit sèchement Blanca.

Ramiro, qui avait l'intelligence vive, ne manqua pas de remarquer l'intimité qu'André affectait d'avoir avec Blanca Mais il vit en même temps le peu d'empressement que celle-ci mettait à lui répondre.

Peu de temps après, tous les assistants se retirèrent, et dès que Ramiro et sa mère furent rentrés chez eux, celui-ci dit à dona Carmen :

« Oh ! ma mère, que la fille du régisseur est belle !

— Eh bien, mon ami, sa beauté n'est cependant que le moindre de ses avantages, lui répondit sa mère ; car son caractère, sa modestie et ses vertus sont plus admirables encore, ce qui est rare, surtout de nos jours, où la vanité et les prétentions deviennent la plaie de la société moderne. Tiens, si tu en veux un triste exemple, regarde ton cousin.

— C'est vrai, — répondit en riant Ramiro, — mon Dieu, je sais bien que de notre temps on bâtit de grands édifices avec fort peu de ciment, mais André, lui, me paraît construire sans en mettre du tout. »

(A suivre).

Digitized by Google

UN DÉPARTEMENT DE LA BRETAGNE

APRÈS

LE 18 FRUCTIDOR, AN V.

(Suite et fin)

V

Après avoir suivi pas à pas les mesures qui furent prises contre les prêtres insoumis, tant par l'administration départementale que par les administrations cantonales et municipales, il nous reste à dire ce qui se passa au chef-lieu du département où furent amenés de brigade en brigade tous les prêtres qui avaient refusé le serment de haine à la Royauté.

Mais au préalable, nous devons dire que quelques-uns des prêtres qui étaient rentrés depuis l'an III, se fiant aux lois de l'amnistie et de la pacification, sentirent dès le premier moment que la loi du 19 fructidor an V, et l'arrêté du département du quatrième jour complémentaire, ne leur laisseraient aucune sûreté pour continuer à résider sur le sol français. Leur parti fut aussitôt pris et ils vinrent se présenter eux-mêmes à l'administration départementale, à l'effet d'obtenir des passe-ports pour se rendre à l'étranger et se déporter conformément à la loi. Un état de ces demandes fut dressé; il s'y trouve 22 prêtres inscrits, auxquels, du 11 au 15 vendémiaire an VI, il fut distribué des passe-ports pour se rendre, les uns à Brest, d'où un navire devait les transporter à Hambourg; les autres à

Digitized by Google

Concarneau, pour de là se rendre en Espagne. Toutefois l'état que nous consultons porte en note que six des prêtres, qui avaient pris des passe-ports pour Brest, parvinrent à s'évader et furent, plus tard, l'objet de poursuites nouvelles.

A partir de ce moment, et à fur et à mesure des saisies opérées sur les prêtres insoumis, l'administration départementale, se mettant en rapport avec le ministre de la sûreté générale, obtint de celui-ci des arrêtés du Directoire de la République pour la déportation immédiate de vingt-cinq nouveaux prêtres. Ces arrêtés nominatifs pour chacun des prêtres à déporter sont tous datés du 28 frimaire an VI, libellés de la même manière et signés de Barras, l'un des directeurs sous le contre-seing de Sotin, ministre de la sûreté générale. Ils n'ont d'autre considérant que le vu du procès-verbal de saisie du prêtre à déporter, et confient aux deux ministres de la marine et de la sûreté générale l'exécution des arrêtés pris par les Directeurs.

Mais à partir de frimaire, je n'ai plus d'arrêtés pris par le gouvernement lui-même, et je trouve qu'en vertu d'une nouvelle dépêche du ministre de la sûreté générale (du 14 brumaire an VI), c'est le Directoire exécutif du département du Finistère qui reste chargé de prononcer sur le sort des prêtres qui ont été saisis [1]. J'ai un grand nombre

[1] Voici un extrait de cette circulaire :

« L'inscription des prêtres sur la liste des émigrés a fait naître à « leur égard des doutes qu'il est intéressant d'éclaircir. »

« Trois espèces d'inscriptions les concernent :

« 1° Avec le mot déporté;

« 2° Avec la qualification d'émigré;

« 3° Sans aucune désignation.

« Les prêtres compris dans la première classe d'inscription doivent « être traités comme *déportés ;*

« Ceux compris dans la deuxième, doivent l'être comme émigrés.

« Quant à ceux qui sont compris sans désignation, le fait d'émi- « gration sera d'abord jugé administrativement, et le prévenu « demeurera en état d'arrestation provisoire jusqu'à ce que, par la « décision définitive du Directoire exécutif, il soit déclaré *déporté* ou « *émigré*. »

Digitized by Google

des arrêtés du département sur ce point, à la fois si délicat et si terrible, de l'application de la loi du 19 fructidor an V, et j'ai peine à comprendre comment les hommes qui se trouvaient alors à la tête de l'administration du Finistère, la plupart très honorables et très honnêtes, consentirent à accepter une telle mission. Ils la regardèrent sans doute comme un devoir rigoureux à remplir, et je puis d'autant moins en douter qu'ils s'efforcèrent, dans plusieurs circonstances, d'en adoucir les effets.

A ce moment donc le Directoire du département était composé des citoyens Berthomme, président, Trehot-Clermont, Le Déan, Legal-Lalande et Chappuis, administrateurs, Le Goazre étant commissaire du Directoire exécutif.

D'après les instructions spéciales du ministre de la sûreté générale, cette administration constituée au point de vue de la régie des affaires du département, se trouva ainsi tout à coup constituée en commission judiciaire chargée d'édicter des arrêts de déportation à l'égard de tous ceux qui lui furent déférés.

Mais, au moins, si c'est un tribunal il y aura des témoins à entendre et des défenseurs qui seront à la barre... Non : rien de tout cela. Les procès-verbaux de saisie, dressés par les gendarmes ou les colonnes mobiles qui courent la campagne, et les procès-verbaux des visites domiciliaires prescrites par la loi ainsi que les arrêtés du département, seront remis à ces nouveaux juges et le patient, mené de brigade en brigade, sera conduit devant eux au jour fixé par la police.

J'ouvre quelques-uns des arrêtés prononcés, et je vois que les prévenus, placés entre deux gendarmes, sont soumis à un interrogatoire où je retrouve à peu près les mêmes

Enfin la même circulaire disait que les ecclésiastiques *déportés, restés* ou *rentrés* en France seraient conduits à l'Ile-de-Rhé, pour être embarqués et transportés au lieu désigné par le Directoire exécutif et que la même mesure serait applicable à tous ceux qui seraient arrêtés à l'avenir sur le territoire de la République.

Digitized by Google

questions. « Quels sont vos noms? Votre âge? Votre pro-
« fession? Les lieux où vous avez résidé depuis 1790? Avez-
« vous prêté les serments exigés depuis 1791? Avez-vous
« exercé quelques fonctions de votre culte? Par qui et
« comment avez-vous été arrêté? etc. »

Toutes questions fort simples, sans doute, mais qui amenèrent souvent des réponses très caractéristiques et desquelles il ressort que beaucoup de ces prêtres furent surpris la nuit dans leurs lits, chez des parents ou des amis qui les avaient recueillis; quelquefois dans les champs et les bois, cachés dans les fossés au moment où les colonnes mobiles arrivaient sur eux.

Sur les points plus délicats du culte et des cérémonies qu'ils peuvent avoir pratiqués, je vois qu'on va jusqu'à leur demander comment ils se sont procuré, ou chez qui ils ont acheté les ornements et les vases sacrés dont ils se sont trouvés pourvus. J'en vois un, le prêtre Jacob, qui est surpris la nuit à la porte d'un cultivateur de Saint-Frégan, au moment où il lui demandait un verre d'eau; à un autre, Pierre Ballay, ancien dominicain, on pose la question de savoir comment il parvenait à se sustenter. Il répond qu'il recevait quelques morceaux de pain d'un côté et de l'autre, parce qu'il était forcé de ne point s'arrêter afin de n'être pas saisi.

Beaucoup de ces malheureux déclarent qu'ils n'ont prêté aucun serment et qu'ils n'en prêteront aucun. Mais, dit-on à l'un d'eux, qu'êtes-vous donc devenu depuis 1790? J'ai été d'abord détenu à l'abbaye de Kerlot, à Quimper, en 1793; puis de là, continue le prêtre Joncourt, de Pouldergat, j'ai été conduit à Landerneau, d'où l'on m'a embarqué, à Brest, sur un navire qui m'a déposé à Rochefort pour être déporté. Je suis resté là dix mois et j'ai été mis en liberté en l'an III, avec les autres prêtres détenus comme moi. Je suis alors revenu à Pouldergat, dans le district de Pont-Croix, au village de Kersannou où, sous des habits

Digitized by Google

de cultivateur, je travaillais la terre pour gagner ma vie quand les gendarmes m'ont arrêté.

En voici un autre, le prêtre Lalouelle, originaire de Quimper, qui raconte son odyssée ainsi qu'il suit :

« Ce n'est que la mauvaise volonté qui m'a fait porter « sur la liste des émigrés, car je n'ai jamais quitté le sol « français. Prêtre depuis 1778, j'ai exercé constamment « mon ministère dans le diocèse de Quimper, jusqu'à ce « qu'un arrêté de votre administration m'ait ordonné de « me rendre, en 1793, à la maison de réclusion de Kerlot, à « Quimper. De là, j'ai été transféré, la même année, à « Landerneau d'où j'ai été conduit à Rochefort et embarqué « sur le *Washington*. Rendu à ma patrie dans le mois de « germinal an III, j'ai demeuré sur la commune de Loctudy, « jusqu'à ce qu'un nouveau décret m'ait transporté à la « maison de réclusion fixée au collège de Quimper. Par un « nouvel arrêté, j'ai été conduit au château de Brest, où « je suis resté jusqu'au mois de nivôse an V (janvier 1797), « Rendu encore à la liberté, à cette époque, on m'a donné « après le 18 fructidor de la même année, un passe-port « pour m'embarquer à Brest, sur un navire à destination « de Hambourg. Mais aujourd'hui, contre mon attente, et « les promesses de l'autorité, on m'a saisi de nouveau et « détenu à la maison d'arrêt de Quimper. Je suis sans « ressources et sans moyens d'existence. Je demande à « être radié de la liste des émigrés où j'ai été inscrit à « tort. »

C'est donc sur ces interrogatoires, et sans autres informations, les procès-verbaux de saisie étant mis sous les yeux de l'administration, que le Directoire du département avait à se prononcer sur le sort des patients amenés devant lui.

Les arrêtés sont à peu près aussi uniformes que les interrogatoires.

Un premier dispositif dit que, sur le vu des procès-

Digitized by Google

verbaux remis à l'administration, le prévenu ayant été entendu, *il reste démontré que sa présence dans le pays peut amener des troubles et causer du désordre, et qu'il y a lieu dès lors à le condamner à la déportation.*

Mais ce résumé ne peut donner lui-même qu'un aperçu incomplet de la manière de procéder du gouvernement comme de l'administration départementale chargée de poursuivre toutes les conséquences de la loi du 19 fructidor. Reproduisons quelques arrêtés.

« Vu le rapport du ministre de la police générale et les « pièces à l'appui, desquelles il résulte que les deux Floc'h, « prêtres réfractaires du département du Finistère, ainsi « que le nommé Yves-Marie *Berthou*, ministre catholique « dans le même département, s'opposent à l'établissement « des institutions républicaines et corrompent l'opinion « publique; qu'en conséquence, leur présence sur le terri- « toire français compromet la tranquillité.

« En vertu de l'article 24 de la loi du 19 fructidor, an V;

« Arrête :

« Art. 1er. — Les deux Floc'h et le nommé Yves-Marie « Berthou seront déportés..... .....

« Signé : Barras.

« Le ministre de la police générale,

« Signé : Duval. »

Cet arrêté était suivi d'une lettre du 4 germinal an VII, du ministre de la police au commissaire du pouvoir exécutif près le département du Finistère, où il est dit : « que ce « commissaire est chargé de faire conduire sous bonne et « sûre escorte le nommé Berthou à l'île de Rhé, lieu destiné « pour l'embarquement, et qu'à l'égard des deux frères « Le Floc'h, on attendra pour les faire partir que leur

Digitized by Google

« déportation puisse s'effectuer sans compromettre leurs « jours. »

Je passe à un autre arrêté du 24 fructidor an VII et relatif au prêtre Le Pape, âgé de 62 ans.

« Vu l'interrogatoire subi par cet individu, le jour « d'hier devant l'administration centrale ;

« Considérant que ledit Le Pape est sexagénaire; qu'il « a déclaré n'avoir jamais été fonctionnaire ecclésiastique « pensionné ou salarié par l'État; et que sous ces rapports « il se trouve à l'abri de la déportation;

« Considérant cependant que cet individu est accusé dans « l'opinion publique d'avoir marié, confessé, baptisé, etc., « pendant qu'il s'est tenu caché; qu'il a été saisi sur « lui, lors de son arrestation, des effets servant à l'exercice « de son culte ; qu'il s'est soustrait constamment à la « surveillance des autorités constituées, et qu'on ne peut « en conséquence ajouter foi à la déclaration qu'il a faite, « dans l'interrogatoire qu'il a subi, de s'être abstenu de « l'exercice du ministère de son culte.

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif, l'adminis- « tration centrale

« Arrête :

« Article 1er. — Le nommé Jean Le Pape, prêtre insou- « mis aux lois de la République, âgé de 62 ans, sera pro- « visoirement détenu dans les maisons d'arrêt de Quimper.

« Art. 2. — La présence de cet individu sur le territoire « français, pouvant y devenir dangereuse au maintien de « l'ordre et de la tranquillité, le ministre de la police « générale est invité à solliciter du Directoire exécutif un « arrêté de déportation contre lui.

« Art. 3. — Expédition du présent et copie de l'interro- « gatoire subi par ledit Le Pape, seront adressées au « ministre de la police générale. »

Digitized by Google

La lettre d'envoi du procès-verbal de la saisie de ce pauvre prêtre achève de donner la parfaite physionomie de ces actes de proscription.

« Le maréchal-des-logis de la gendarmerie nationale de « Morlaix au citoyen Renouard, commissaire du Directoire « exécutif près l'administration centrale du Finistère.

« Morlaix, le 19 fructidor an VII.

« Citoyen, je vous fais passer le nommé Jean Le Pape, « prêtre réfractaire. Depuis longtemps nous sommes à ses « trousses. Mais enfin nous venons de trouver sa niche. Il « était caché dans un trou derrière des armoires. Un « gaillard qui disait journellement la messe, baptisait et « mariait.

« Je vous envoie aussi le nommé Merer, boulanger, « demeurant à Morlaix, rue des Bouchers, recéleur du « nommé Le Pape depuis un an au moins.

« Nous vous prions de vouloir bien nous faire rembourser « 44 fr. 15 sols, pour les frais faits pour les mouches.

« Signé : Guise. »

Le prêtre François Périou, saisi à Morlaix par les mêmes gendarmes, fut l'objet d'un second arrêté de l'administration départementale qui sollicita également du gouvernement un arrêté de déportation fondé sur ce que *la voix publique l'accusait d'avoir exercé les fonctions ecclésiastiques malgré les défenses qui lui en avaient été faites* et que dans ce cas son âge (62 ans), ne lui donnait aucun droit de se prévaloir du bénéfice de la loi en faveur des sexagénaires.

Une autre saisie faite à Coray donna lieu à l'arrêté qui suit :

« Vu le procès-verbal dressé par l'administration muni- « cipale de Coray, constatant l'arrestation faite par une

Digitized by Google

« colonne mobile, du nommé Jean-René Chauveau-
« Kernaëret, ex-jésuite, ex-directeur des hospitalières de
« Carhaix ;

« Vu l'interrogatoire subi par cet individu ;

« Vu la lettre du ministre de la police générale sur
« l'exécution des lois relatives aux prêtres réfractaires ;

« Considérant que ledit Chauveau n'était pas tenu,
« comme prêtre non salarié, aux serments prescrits par
« les lois de 1790, 1791, 1792 et que sous ce rapport, il
« n'est pas sujet à la déportation ;

« Considérant cependant qu'il n'a pas fait les déclara-
« tions prescrites par la loi du 7 vendémiaire an IV, relative
« à la police des cultes, ni le serment de haine à la Royauté
« et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la Répu-
« blique et à la constitution de l'an III, exigé par la loi du
« 19 fructidor, des ecclésiastiques autorisés à rester sur le
« territoire français, et que néanmoins il a exercé le minis-
« tère de son culte ;

« Considérant l'aversion que ledit Chauveau a témoignée
« pour le nouvel ordre de choses, et la conduite qu'il a
« tenue pendant qu'il s'est soustrait à la surveillance des
« autorités constituées, doivent faire craindre sa présence
« sur le territoire de la République comme pouvant y
« troubler l'ordre et la tranquillité.

« Le commissaire du Directoire exécutif entendu,

« L'administration centrale arrête de solliciter auprès
« du gouvernement la déportation de Jean-René Chauveau-
« Kernaëret, ex-jésuite, âgé de 59 ans et quelques mois.

« Cet individu sera détenu provisoirement, etc., etc...

« Signé : Berthomme, président, Tréhot-Clermont, Le
« Gal-Lalande, Chappuis, administrateurs. »

Un arrêté pris le 2 vendémiaire an VIII, contre un prêtre nommé Vincent Mesguen, qui avait été saisi dans les environs de Landivisiau, s'appuie sur des faits du genre de ceux cités dans les actes sus-relatés et conclut, comme

Digitized by Google

eux, à la déportation du prêtre Mesguen. Une lettre de Fouché, en ce moment ministre de la police générale, approuve ledit arrêté et termine par ces dernières paroles : « Il vous reste à prendre les mesures nécessaires pour que « cet individu ne puisse s'évader ni être enlevé des mains « de la force armée qui sera chargée de le conduire à l'île « d'Oléron. »

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, au reste, le zèle des subordonnés ne paraissait pas exiger de telles recommandations, et je vois que quelques prêtres, ainsi conduits de brigade en brigade, eurent souvent de cruels traitements et d'affreuses injures à supporter. J'en vois un, le prêtre Dohollou qui, arrêté dans la commune de Plouégat-Moysan, fut placé sur un cheval de louage, à raison de ses infirmités, et rattaché par une chaîne au pommeau de la selle du gendarme. Jeté deux fois par terre dans la course qu'il eut à faire pour arriver au château de Brest, un nouvel ordre le fit mettre aux fers, dès que les portes de la prison se furent refermées sur lui.

Le prêtre Guerlesquin fut à son tour l'objet d'un arrêté calqué en quelque sorte, sur ceux qui précèdent, et le ministre Fouché ne fit qu'approuver les décisions prises par l'administration départementale, mais il ajoute ceci :

« Comme le nommé Guerlesquin a déclaré qu'il avait été « arrêté dans un courtil près la maison du citoyen Ridellec, « vous vous informerez si ce champ appartient à ce culti- « vateur, s'il ne faut point traverser sa maison pour s'y « rendre, enfin s'il n'y a pas lieu à le traduire devant les « tribunaux comme recéleur. »

Le ministre prescrivit dans tous les cas du même genre, des poursuites actives contre les personnes chez lesquelles des prêtres insoumis furent saisis.

Ces faits suffisent à prouver qu'aucun moyen ni aucun expédient n'était négligé pour arriver à une application rigoureuse des lois alors en vigueur contre l'exercice du

Digitized by Google

culte, aussi bien que contre ses ministres, même en dehors des fonctions publiques. Quant au zèle et à l'empressement des administrateurs de tous rangs pour seconder ce mouvement d'une répression absolue, on peut dire qu'ils furent complets et dépassèrent même la mesure demandée. J'en citerai deux ou trois exemples.

Soit d'abord les prêtres J.-B. Le Hars, ancien chanoine de l'abbaye de Landévennec, et Yves Landivinet, ex-capucin. Tous deux sont âgés de 71 ans. L'arrêté du département reconnaît que, d'après la loi et en raison de leur âge, ils pourraient être dispensés de la déportation, mais :

« Considérant que depuis la Révolution, ces deux indi-
« vidus n'ont cessé de donner des preuves de leur attache-
« ment à la Royauté et d'égarer, par tous les moyens qui
« étaient en leur pouvoir, la portion la plus intéressante
« de la société;

« Considérant que les grands malheurs qui ont affligé
« la République ne peuvent être attribués qu'à des indi-
« vidus de cette espèce; que la prudence exige qu'ils soient
« au plus tôt expulsés du territoire français où leur pré-
« sence pourrait encore soutenir ou rallumer l'espoir du
« fanastisme. »

« Le commissaire du Directoire exécutif entendu :

« L'administration départementale arrête que les
« nommés Yves Landivinet, ex-capucin, et Gilles-Jean-
« Baptiste Le Hars, ex-chanoine, tous deux insoumis aux
« lois de la République, seront déportés et conduits à cet
« effet à l'Ile-de-Rhé, conformément à la lettre du ministre
« de la police générale du 30 germinal an VI. »

C'était très dur. Aussi le ministre de la police générale Duval, par une lettre expresse du 21 brumaire an VII, relève-t-il cet arrêté comme étant contraire à la loi du 26 août 1792; et concluant à ce qu'aucune considération politique ne pouvait porter l'administration départementale à faire déporter des prêtres sexagénaires, il lui intime

Digitized by Google

l'ordre de rapporter son arrêté, sauf à s'informer plus amplement de la conduite tenue par les deux prêtres en question.

Un autre prêtre, de Plouzané, près Morlaix, avait été amené devant l'administration départementale, malgré ses infirmités. Il fut établi qu'il était aveugle et ne pouvait ni lire ni écrire. Néanmoins il fut condamné par arrêté du deuxième jour complémentaire de l'an VII, à être détenu dans la maison d'arrêt de Quimper. Le ministre de la police générale répond à l'administration du département que cet individu n'ayant « point été soumis aux serments « prescrits par les lois, et ne pouvant être assimilé aux « prêtres réfractaires, il y avait lieu de le mettre en liberté, « sauf à le faire surveiller soigneusement. »

Cette lettre du 14 frimaire an VIII, est signée Fouché.

Nous terminerons par l'arrêté suivant qui aurait suffi, à lui seul, pour caractériser à la fois les passions du moment et l'espèce de fatalité qui livra sans contrôle, à la vindicte publique les malheureux ministres d'une religion professée par la presque unanimité du pays.

C'est un pauvre curé de campagne, prêtre attaché à la petite commune d'Ergué-Armel, voisine du chef-lieu du département.

« Vu le procès-verbal de l'administration municipale « de Quimper qui constate l'arrestation faite ce jour, dans « le cours de ses visites domiciliaires, de la personne de « Jean-François Deniélou, prêtre, ex-recteur d'Ergué- « Armel, dans la maison dont la citoyenne Tanguy est « principale locataire;

« Vu l'interrogatoire subi par ledit Deniélou devant « l'administration centrale, et l'autorisation à lui donnée « par l'ancienne administration, datée du 12 vendémiaire « an VI, de rester sur le territoire de la République, à « raison d'infirmités;

« Considérant que ledit Deniélou, depuis cette dernière

Digitized by Google

« époque, n'a pas fait connaître à l'administration muni-
« cipale de Quimper que son intention était d'habiter cette
« ville; qu'il s'y est tenu caché et que cette conduite
« démontre assez son désir de se soustraire à la vigilance
« des fonctionnaires publics pour propager autant qu'il
« serait en lui, les principes anti-républicains et travailler
« à assurer le triomphe des ennemis du gouvernement;

« Considérant que ledit Deniélou n'a prêté aucun des
« serments prescrits par les lois de 1791, 1792 et autres
« subséquentes; qu'il n'est âgé que de 58 ans, que l'état
« d'infirmité momentanée qui avait porté l'ancienne
« administration à lui permettre de résider en France, par
« arrêté du 12 vendémiaire an VI, paraît avoir cessé, et
« que par conséquent il doit être déporté en exécution de
« la loi du 19 fructidor dernier;

« Le commissaire du Directoire exécutif entendu,

« L'administration centrale arrête que le nommé Jean-
« François Deniélou, ci-devant recteur d'Ergué-Armel,
« sera transféré sans délai à l'Ile-de-Rhé pour être déporté;
« rapporte en conséquence, l'arrêté de l'administration
« centrale du Finistère du 12 vendémaire an VI, et charge
« le commissaire du Directoire de l'exécution du présent.

« Pour expédition : »

Et cependant quel était le crime du prêtre Deniélou? Sommé par l'administration départementale de l'an VI de déclarer *si ou non il entend continuer l'exercice de son ministère?* Deniélou avait positivement déclaré par écrit : « Qu'il n'exercerait aucun ministère qu'il n'eût, au « préalable, prêté le serment demandé par la loi du « 19 fructidor an V. »

Et cette déclaration est confirmée à la date du 12 vendémiaire an VI, par les administrateurs du département, dont plusieurs étaient encore en fonctions en l'an VIII.

Mais rien ne pouvait y faire; ce prêtre, après être resté immobile pendant dix-huit mois à Quimper, sous les yeux

Digitized by Google

mêmes de l'administration comme pensionnaire de la veuve Tanguy, fut avec tous ses compagnons, conduit de brigade en brigade à l'Ile-de-Rhé, parce qu'il *parut* à l'administration, ainsi que le dit l'arrêté qui lui est relatif, *que son état d'infirmité avait dû cesser.*

Dans quel pays et dans quel temps pourrait-on trouver un pareil mode de procédure, pour livrer aux périls et aux angoisses terribles de la déportation, tout le clergé d'une sainte religion qui avait été, pendant quatorze siècles, le glorieux promoteur d'une civilisation sans égale.

Du reste, les prêtres qui avaient prêté, en 1790, le serment exigé par la loi du 12 août, relatif à la constitution civile du clergé, n'étaient pas eux-mêmes mieux traités que ceux dits insoumis, insermentés ou réfractaires que l'on expédiait sur l'Ile-de-Rhé, à renfort d'arrêtés, pour la déportation.

Beaucoup d'entre eux avaient été comme les autres, poursuivis et incarcérés à la fin de 1793, et ceux qui, après la fin de la terreur et le mouvement réparateur du 9 thermidor, avaient cru pouvoir se rétracter sur le serment de 1790, et rentrer dans leurs communes et leurs églises, se virent isolés ou abandonnés, sans que les citoyens ou l'administration songeassent à aplanir les résistances qui se présentaient devant eux.

Voici ce que disait à ce sujet le commissaire du pouvoir exécutif du canton de Plouénan, près Morlaix, en écrivant le 7 vendémiaire an VI, peu de jours après la journée du 18 fructidor an V, au commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration départementale.

« Il y a longtemps qu'il n'existe plus aucun ministre « assermenté dans le canton. Ils ont été forcés de se « retirer, faute de subsistances, et des ex-abbés et ex-reli- « gieux se sont emparés des ci-devant presbytères de « Plouénan et de Plougoulm où ils s'occupent de l'instruc- « tion publique.

Digitized by Google

« Les chapelles et les églises du canton sont fermées. »

Le savant administrateur, toutefois, ajoutait que l'on pouvait *être assuré que l'objet essentiel de sa sollicitude serait toujours le maintien de la République, qu'il n'a cessé de chérir dès son aurore*.....

Mais, dit-il en terminant, je dois cependant vous faire observer « qu'il y a sur la route de Saint-Pol-de-Léon à « Morlaix, près de Prat-Déon, un vaste bois taillis qui « pourrait devenir, par la suite, l'asile et le repaire d'émi- « grés et de malfaiteurs, etc. Je pense qu'il serait bon « d'éclairer (d'éclaircir) ce bois taillis et de le faire mettre « en adjudication.

« Les ministres du culte qui ont reparu, m'a-t-on dit, « sont dans ces parages. »

Le vide partout !!! et des frayeurs, des ombres mêmes qui peuvent reparaître d'un instant à l'autre!.....

....

Voilà jusqu'au fond des provinces et dans les communes les plus obscures, quel fut l'état des esprits et du pays pendant les dernières années du siècle. Et cependant nous n'aurions pas tout dit sur cette époque si profondément troublée, si nous ne faisions pas remarquer qu'au-delà, ou plutôt au-dessous de cette agitation inquiète et cruelle du gouvernement et des administrations saisis des pouvoirs publics, il y avait dans toutes les classes de la société et jusque dans ses bas-fonds, des inquiétudes et une agitation encore plus redoutables. Ouvrez les registres des clubs, ceux des comités de sûreté publique, comme des administrations municipales, et vous trouverez les dénonciations et les rapports secrets qui, chaque jour, désignaient à la vindicte publique tous les hommes et jusqu'aux femmes que le mouvement n'entraînait pas dans son tourbillon.

Digitized by Google

Ainsi à Plourin, dans une petite commune rurale des environs de Morlaix, je trouve des dénonciations qui portent sur neuf chefs de famille dont les maisons sont désignées comme des repaires de prêtres réfractaires.

Une note porte même que plusieurs des citoyens dénommés sont au nombre des fonctionnaires publics.

Quant aux femmes du bourg de Plourin, ajoute la dénonciation, il en est parmi elles *qui sont capables de sédition.* Ainsi, Anne Le Denmat, épouse d'Yves Larch'antec, Marguerite Helazy, épouse de Jean Couassin, la femme de Jacques Mettayer, Marie Salaün, célibataire, Marie Burel, épouse de Pierre Fauvet, Yvonne Le Gac, épouse de Gilles Thépeaux.

Quant aux procédés de l'administration et de ses agents, on en a la mesure dans le billet ci-joint relatif à une arrestation opérée dans la commune du Bourgblanc, près de Brest :

« Le commissaire du gouvernement à l'administration « centrale du Finistère (nivôse an VIII).

« Informé que sur la commune de Lanrivoaré, il existait « un gredin de même profession que le prêtre Le Meur, je « vous transmets copie de ce que j'ai écrit au brigadier de « la gendarmerie à ce sujet. Je pense que dans peu j'aurai « saisi ce joueur de gobelet qui n'a pas la jaunisse. » (Le prêtre Le Meur avait obtenu un sursis à cause de sa maladie).

« Signé : Léonard Le Jeune. »

On le voit, personne ne pouvait pendant vingt-quatre heures être assuré de sa liberté et de son repos. De jour et de nuit, la menace était en quelque sorte à la porte de tous les citoyens. Cela durait depuis 1792 et acquit des recrudescences qui s'accentuèrent en 1793 et au 18 fructidor

Digitized by Google

an V, pour ne s'apaiser qu'à la fin du siècle, quand Napoléon vint à paraître pour préparer et conclure le Concordat de germinal an X.

A combien d'erreurs et de défaillances notre pauvre espèce n'est-elle donc pas soumise et à quoi peuvent servir les leçons que quelques âmes honnêtes ne se lassent pas, dans leur naïve confiance, de lui remettre incessamment sous les yeux !!!

VI

CONCLUSION

Pour mieux nous édifier sur la question que nous nous sommes proposé de traiter, nous avons tenu à ne pas sortir d'un département sur lequel nous avions des renseignements à peu près complets.

Nous avons dit en détail tout ce que le culte catholique et ses ministres eurent à souffrir; et chaque point de cette crise terrible a été, en quelque sorte, abordé par nous de manière à indiquer quelles furent les victimes et en même temps quelles furent les mesures prises par le pouvoir et l'administration pour atteindre ceux qu'on poursuivait.

Je termine ce travail par trois tableaux officiels, résultat de toutes les mesures exécutées en vertu de la loi terrible du 19 fructidor an V.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

État des prêtres insoumis domiciliés dans le département du Finistère, qui se sont déportés volontairement en vertu de la loi du 19 fructidor an V.

NOMS DES INDIVIDUS.	LEURS QUALITÉS ET LEUR DOMICILE.	DATES de leurs déclarations et des passe-ports qui leur ont été délivrés.	OBSERVATIONS.
Fois-Nlas Gorgue,	Prêt. de Pondaven	12 vendém. an VI	Parti ce jour pour Lorient, où il a dû s'embarquer.
Jn-Gme Le Guyader	Ex-vicaire de Concarneau,	13 idem.	Parti le 13.
L.-All. Le Bastard	Ex-vic. de Nizon,	13 idem.	Idem.
Clet Kerloc'h,	Prêtre de Trégunc	13 idem.	Idem.
Henry Mével,	id. de Plonéour	13 idem.	Idem.
Pierre Julien,	Ex-vic. de Plovan	13 idem.	Idem.
Fois Guyomarch,	Id. de Beuzet-Conq.	13 idem.	Idem.
Nas Leboutin,	Id. de Guengat	14 idem.	Idem.
La-Mie Nicolas,	Id. de Melven,	14 idem.	Idem.
All. Le Floch,	Prêtre de Crozon,	15 idem.	Idem.
Jean Codu,	Ex-vic. d'Eliant,	15 idem.	Idem.
All. Pennanech,	Ex-rect de Meillard	15 idem.	Idem.
Jean Collobert,	Id. de Scaër.	15 idem.	Idem.
Marc Calvez,	Idem.	15 idem.	Idem.
Jean Douenrin,	Prêtre,	9 idem.	On ne sait ce qu'il est devenu.
Joseph Lalouelle,	Idem.	13 idem.	Ces individus, munis de passe-ports qui leur avaient été délivrés par l'administration municipale de Quimper, devaient se rendre à Brest pour de là passer à Hambourg. Quelque temps après ils furent arrêtés et mis à la maison d'arrêt de Quimper, d'où ils se sont échappés dans la nuit du 27 au 28 brumaire an VI. On ne sait ce qu'ils sont devenus.
Gme-Afl. Guellec,	Idem.	idem.	
Hor.-Mie Le Franc	Idem.	idem.	
Rol. M.M. Bescond	Idem.	9 idem.	
Chris. Daeron,	Idem.	9 idem.	
Y. Andro,	Idem.	11 idem.	
Carval,	Idem.	13 idem.	Déporté volontaire

Certifié véritable; en administration centrale du Finistère, le 17 brumaire an VII de la République française.

Signé : Berthomme, Président; Saillour, Secrét. en chef.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

État des prêtres déportés en vertu d'arrêtés du département du Finistère, à compter du mois de brumaire an VI jusqu'au mois de brumaire an VIII.

NOMS DES INDIVIDUS.	LEURS QUALITÉS ET LEUR DOMICILE.	DATES de leurs déclarations et des passe-ports qui leur ont été délivrés.	OBSERVATIONS.
Jean Piclet,	. . . . .	. . . . .	Parti le 30 brum. an VI, pour la déportation en vertu d'arrêté du directoire exécutif.
LaBarre Dulaurent	Ex-chan. de Quimp	. . . . .	Idem, mort.
Pavec,	. . . . .	. . . . .	Parti le 30 idem. Jugement du tribunal correctionnel.
Jean Combot,	Ex-rect. de Morlaix.	28 frimaire an VI,	Parti le 29 frim.
Y. Le Sahout,	Id. de Tréflaouénun,	Idem.	Idem.
Michel Guillerne,	Prêtre de Plonéour-Ménez.	13 prairial an VI,	Parti le 20 plurial
Louis Briant,	Prêtre du Vieux-Marché	28 Idem.	Idem.
Allain Lévénès,	Prêtre de Spézec,	Idem.	Idem.
Fois-Efflam Bourel	Prêt. de Lanmeur	Idem.	Idem.
Etienne Brusq.	Prêtre de Poullan	13 Idem.	Parti le 19.
Jos.-Mie Boucors,		Idem.	Idem.
Jean Kerusoret,	Prêtre de Saint-Jean-Plabennec.	Idem.	Idem.
Pierre Colin,	Prêt. de Plabennec	Idem.	Idem.
Ls-Guilme Saunier	Id. de Morlaix,	Idem.	Idem.
Guillme Dehollou,	. . . . .	. . . . .	Condamné par arrêté du Directoire du 28 frimaire. Cet individu, parti pour la déportation, s'était évadé en route, il a été repris et conduit à l'Ile-de-Rhé, le 30 messidor an 6e.
Jean-Fois Daniélou	Prêtre de Quimper	29 missidor an VI	Parti le 6 thermid.
François Lazou,	Idem.	27 fructidor an VI	Parti le 2e jour complémentaire.
Pierre Goasduff,		29 brum. an VII,	Parti le 11 frim.
Jean Le Joncour,	Prêtre de Pouldergat,	19 pluviose an VII	
Bernard Caroff,	Id. de Pont-Christ	3 ventôse an VII,	

Digitized by Google

NOMS DES INDIVIDUS	LEURS QUALITÉS ET LEUR DOMICILE	DATES de leurs déclarations et des passe-ports qui leur ont été délivrés.	OBSERVATIONS.
Jean-Pierre Ballay	Ex-religieux dominicain;	13 ventôse an VII,	Natif de Genevray, département de la Haute-Saône.
Gabriel Jacob,	Ex-relig. carm.	8 germinal an VII	
Y. Le Floch,	Ex-rect. de Sizun	. . . . .	Déporté en vertu d'arrêté du Directoire exécutif, 2 germinal.
Y.-Marie Berthou,	Prêtre de Trémuouézan	. . . . .	Idem.
François Derrien,	Ex-vicaire. Succursale de St-Corentin-Carnos	4 prairial an VII,	
Y. Nigeou,	Prêtre de Plouigneau,	29 messidor an VII	Déporté en vertu d'arrêté du Directoire du 28 frimaire an VI.
Etienne-Benin Le Bihan,	Ex-recteur de Plonévez-Moédec, département des Côtes-du-Nord.	Idem.	Idem.
Jacq. Dalabardos,	Ex-vic. de Landeda	26 thermidor,	
Rolland Bizien,	Ex-recteur de Carnoèt,	13 fructidor, an VII	
Vincent Mesguen,	Ex-rect. de St-Vouga,	2 vendem. an VIII	
Jean Guerlesquin,	Id. de St-Martin-des-Champs	7 vendém. an VIII	
Joseph-Marie Pen	Ex-vicai. de Plouigneau	19 vendém. an VIII	
Corgut,	Ex-recteur de Landrévarzec,	14 germ. an VII,	

Certifié véritable :

En administration centrale du Finistère,

Quimper, le 17 brumaire an VII de la République française,

Signé :

BERTHOMME, président; SAILLOUR, secrétaire en chef.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

État des prêtres insoumis condamnés à la réclusion par arrêté de l'administration centrale du Finistère.

NOMS DES INDIVIDUS.	LEURS QUALITÉS ET LEUR DOMICILE.	DATES de leurs déclarations et des passe-ports qui leur ont été délivrés	OBSERVATIONS.
Guillaume Bérou,	Ex-vicaire de Penmarch	18 prairial an VI.	Les divers arrêtés de l'administrationcentrale qui ont prononcé la réclusion de ces individus ont été envoyés, dans le temps, au ministre de la police. Ils ont reçu, pour la plupart, l'approbation du gouvernement. Ils sont tous, au reste, conformes aux dispositions renfermées dans la circulaire du ministre de la police générale du 14 brumaire an VII.
François Picard,	Id. de Plouider,	13 pluviose an VI.	
Y. Landivinet,	Ex-vicaire,	16 prairial an VI.	
Gill.-Jn-Baptte Le Hars,	Ex-chanoine de Daoulas,	Idem.	
Hervé Marfin,	Ex-curé de St-Thonan,	Idem.	
Hervé Martel,	Ex-directeur de l'hosp. de Morlaix,	1er ventôse an VII	
Noël le Mouan,	Ex-curé de Cadol,	22 nivôse an VII.	
Y. Le Floch,	Ex-vicaire de Saint-Vouguay,	2 ventôse an VII	
Guillme Grignous,	Prêt. de Loperhet	1er germinal.	
Paul Her. Kerangueven,	Ex-vicaire de Plabennec	24 thermid. an VII	
François Goachet,	Prêt. de Plouzanné	19 idem.	
Jean Le Pape,	Prêtre de Morlaix	24 fructidor.	
François Piriou,	Ex-curé de Plougannou	dudit.	
Philippe Jacob,	Ex-curé de Laz,	dudit.	
François Pinguily,	Ex-vic. de Taulé,	7 vendém. an VIII	
Jn-René Jo: Chauveau-Kernaëret,	Ex-Jésuite,	23 vendém. anVIII	
Jn-Mie Colcanap,	Prêtre de Gourin,	Idem.	
Y. Guillard,	Ex-vicaire de Lopérec,	27 vendémiaire.	

Mais, pour être complet, il aurait fallu, en dehors de la liste des déportés et des détenus, pouvoir relever les noms de ceux qui, classés comme suspects dans un premier moment, parvinrent par un moyen ou par l'autre, à se soustraire aux poursuites dirigées contre eux. C'est ce que nous n'avons pu faire.

Digitized by Google

Restent, en conséquence, comme conclusion au moins sommaire, les trois listes que nous venons de donner.

Quant à la situation générale du pays, nous ne saurions mieux la définir que ne l'ont fait les documents que nous venons de réunir. Nous pouvons cependant ajouter que le département du Finistère, auquel tous nos renseignements se rapportent, gémissait encore en l'an VI et en l'an VII, sous les coups terribles qui l'avaient atteint pendant la terreur. L'immolation des 26 administrateurs du département qui furent exécutés à Brest, sur la place de la Révolution, le même jour et dans quelques minutes, était toujours présente à tous les esprits. Par suite des confiscations opérées, la misère la plus profonde avait frappé leurs familles et toutes celles des fonctionnaires qui avaient été atteints comme eux par *les foudres vengeresses* de la Montagne. Les suites du maximum et la dépréciation des assignats pesaient sur tout le monde; les marchés ne s'approvisionnaient plus, les échanges n'avaient plus de cours, les salariés et les fonctionnaires de l'État n'étaient pas payés; les emprunts se succédaient les uns aux autres à titre de dons patriotiques, et si le contribuable n'avait plus de monnaie à donner, on lui demandait de la toile, des étoffes, des chemises pour équiper les hommes qu'on poussait à la frontière ou sur les vaisseaux qui périrent en partie à la fatale journée du 2 prairial, dirigée par le représentant Jeanbon-Saint-André, le même qui avait poussé les 26 administrateurs sous le couteau de la guillotine. Avec le dénûment et l'inquiétude, tous les citoyens s'observaient, sans savoir ce que serait le lendemain du jour où l'on vivait; les relations les plus simples étaient dangereuses; tout propos pouvait devenir compromettant, et la poste elle-même, n'avait plus de secret. Quant aux églises et aux pratiques religieuses vers lesquelles tant de malheureux auraient eu l'idée de se réfugier, dans l'espoir de quelques consolations, la loi avait fermé les premières,

Digitized by Google

interdit toute manifestation des secondes et jeté sur des pontons les ministres chargés de proclamer la parole de Dieu.

J'ai assisté aux récits de ceux qui ont vécu dans ces tristes temps. L'un, haut fonctionnaire résidant au chef-lieu du département, me disait qu'assez heureux pour avoir pu faire admettre à l'hospice la veuve de l'un des 26 administrateurs suppliciés, après que l'on eut confisqué quelques rentes en blé, dernier débris de la fortune de son mari, il dut payer de ses rares deniers les frais de la sépulture de cette malheureuse femme. Il ajoutait que, lui-même, privé de ses appointements, et ayant sa femme en couches, avait été obligé de courir les guérets pour tuer quelques gibiers propres à assurer l'existence de la malade ; que, du côté de son revenu personnel, comme de celui de l'État, il ne recevait rien et se trouva obligé de cautionner l'un de ses fermiers pour lui permettre de faire en sûreté le trajet de Quimper à Brest, plus de vingt lieues, afin de vendre aux équipages de la flotte quelques menues denrées dont l'écoulement n'était pas possible sur les lieux.

Mais on croirait peut-être que ces détails sont exagérés, je tiens à les justifier par un document authentique. J'ouvre à cet effet le rapport fait le 13 pluviôse an IV, à l'administration centrale du Finistère par le commissaire du pouvoir exécutif, sur *l'emprunt forcé* prescrit par la loi du 19 frimaire de la même année.

Ce mémoire, rédigé par le commissaire Le Goazre, frère du représentant de Kervélégan, établit d'abord que l'emprunt devra donner 600 millions quand les impôts fonciers et mobiliers de la France entière n'avaient donné que 300 millions jusqu'à ce moment. Mais dans quelles bourses, et où prendre, dit-il, les 4.786.000 francs, pour lesquels le département du Finistère devra concourir à cet emprunt, quand déjà il payait 2.393.000 francs pour ses principales contributions? Le pays entier, sauf une ville, sauf Brest,

Digitized by Google

est ruiné. Sur qui, et d'après quels rôles fixer la cote-part de chacun? Nous nous sommes adressés, dit le commissaire du pouvoir exécutif, à toutes les administrations des cantons du département, pour avoir des rôles et leur avis sur la capacité relative des contribuables. Sur 85 cantons, il n'y en a eu que 27 à nous répondre. Dans beaucoup de cantons, les administrateurs, au lieu de nous répondre, se sont retirés, et nous ne savons même plus comment entrer en relations avec les gens de la campagne, ni même comment leur faire connaître les prescriptions de la loi. Dans beaucoup de communes personne ne sait lire. De réunions, il n'y en a plus, toutes les églises étant fermées et le dimanche ayant été remplacé par le *décadi* qu'aucun paysan ne reconnaît et qu'il ne saurait où prendre [1]. Logiquement nous pourrions peut-être établir deux catégories distinctes de redevables, ceux de la campagne et ceux des villes. Mais comment arriver à ceux-ci d'une manière utile? Nous n'avons jusqu'à ce moment aucun rôle authentique des contributions foncières. Si nous recourons aux rôles antérieurs à la Révolution, à ceux de 1790, nous nous tromperons grossièrement, car tel homme et telle famille, riches alors, sont devenus complètement pauvres par la confiscation et la vente de leurs biens, et tel autre citoyen pauvre alors, et dispensé de toute inscription sur les rôles des contributions, est devenu très riche en achetant nationalement des biens dont il n'a pas payé la *centième valeur*. Il n'y a que Brest où nous pouvons, en quelque sorte, frapper à toutes les portes, parce que la guerre et la vente des prises faites sur l'ennemi ont permis aux plus petits

[1] Ce n'est pas que la loi fût muette sur ces circonstances. Une loi de brumaire an IV, rendue au moment même de ces difficultés, dit, en effet : Art. 7, « que les agents et officiers municipaux en retard « pour la rentrée des contributions, seraient contraints personnelle- « ment d'acquitter le montant entier du contingent de leur commune et un quart en sus, et que faute de s'acquitter, ils seraient mis en « état d'arrestation par le juge de paix et punis selon les lois. » Des commissaires spéciaux appuyés par la force armée se rendraient aussitôt sur les lieux.

Digitized by Google

commerçants de réaliser des fortunes considérables [1]. Je suis donc d'avis que pour les contribuables de cette ville, la cote de chacun soit au moins triplée. Nous pourrons la doubler dans les autres villes en espérant que la classe nombreuse des fonctionnaires s'empressera de s'inscrire au rôle de l'emprunt forcé; mais toutefois, il faudrait au moins qu'ils fussent payés de leurs traitements, et plusieurs ne le sont pas depuis deux ans, quoique *leur traitement ne leur donne même pas du pain* [2]. « Vous savez au reste, que je vous ai fait connaître l'absence de fonds disponibles dans plusieurs caisses du chef-lieu, et que ces derniers jours le receveur de l'enregistrement et des domaines nationaux, n'ayant aucun fonds dans sa caisse, a été dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses du tribunal criminel pour *la taxe des témoins* aussi bien que pour la fourniture du *papier*, de l'*encre* et des *plumes nécessaires à l'expédition des jugements rendus*.

« Quant aux gens de la campagne, l'embarras est encore plus grand; et, après avoir fixé ainsi qu'il suit la mercuriale des blés de la dernière récolte :

Le quintal de froment à . .	936 fr. 9 s. 6 den.
Le quintal de seigle à . .	847 fr. 18 s. »
Celui de l'avoine à. . . .	617 fr. 10 s. 9 den.
Et celui de l'orge à. . . .	586 fr. 13 s. 4 den.

[1] Le commissaire du pouvoir exécutif avait dit dans son rapport que *la ville de Brest avait autant gagné à la Révolution que les autres y avaient perdu.*

[2] Un ordonnancement de paiement pour la gendarmerie que j'ai sous les yeux porte, à la date du 29 prairial an IV, que les trois capitaines commandant dans le département étaient alors payés à raison de 25 francs en numéraire et 284 francs en assignats valeur fixe pour un mois et demi de solde arriérée. Les lieutenants obtinrent 18 francs en numéraire, 192 fr. 16 sols en valeur fixe et ainsi de suite jusqu'au brigadier qui recevait 3 fr. 7 s. 6 d. en numéraire et 67 fr. en assignats valeur fixe. Quant au simple gendarme, il ne recevait pour son mois et demi de solde qu'un franc en numéraire et 61 francs 7 sols 6 deniers en assignats valeur fixe.

Je demande comment tout ce monde trouvait à s'alimenter et s'ils étaient tous obligés, comme ce fonctionnaire qui avait sa femme en couches, d'aller tirer des corneilles et des corbeaux pour se faire du bouillon ?

Digitized by Google

je ne vois qu'un moyen d'obtenir un concours partiel, si ce n'est efficace, de cette partie notable de la population : C'est d'autoriser les contribuables à s'acquitter en nature, pour toutes les cotes auxquelles ils seront imposés. (Vous savez que la loi nous y autorise [1].)

Cela dit, l'assemblée départementale fixa par canton un magasin et un garde qui furent chargés de recevoir les versements en blé qui seraient opérés. Mais, comme on peut le penser, et quoiqu'un autre arrêté vînt autoriser le versement de la même contribution en assignats, en raison de *cent capitaux pour un*, tous les moyens de coercition employés, ne purent faire que les rentrées fussent abondantes, car, comme le répétèrent souvent les administrateurs de l'époque, *l'égoïsme* des villes présenta surtout un obstacle impossible à surmonter. Aussi le pauvre commissaire avait-il dit à ses collègues, dès les premières lignes de son rapport, que quoi qu'ils puissent faire, « *ils devaient s'attendre à être blâmés, et que ce* « *serait avec raison, parce que, dans une opération de* « *cette nature, il était impossible de ne pas commettre* « *une foule d'erreurs.* »

Ce qui fut très amplement démontré par les innombrables réclamations auxquelles ils ne purent faire droit. Pour y parer ils admirent un certain nombre de contribuables nouveaux tout en maintenant à ceux-ci la cote attribuée aux premiers, sorte de justice distributive

[1] Je crois que c'est à ce moment que plusieurs municipalités du département mirent en circulation des billets de confiance créés pour parer à ces cruels embarras.

La municipalité de Quimper	émit des	billets de	5 et 10 sols
La municipalité de Douarnenez	—	— de	5 sols.
Celle de Quimperlé	—	— de	3 sols.
Celle d'Audierne	—	— de	5 sols.
Celle de Concarneau	—	— de	5 et 7 sols.

Etc., etc.

Digitized by Google

qui rappelle les procédés sommaires des Packalis de l'Orient [1].

Et cependant on est forcé de reconnaître qu'un grand pays peut évidemment tenir à honneur d'avoir subi de pareils sacrifices, quand l'ennemi débordait sur toutes ses frontières; mais il reste toujours à se demander si son indépendance et le libre exercice de ses institutions n'auraient pas pu être obtenus à moindre prix, et si des administrateurs plus habiles, plus honnêtes et moins passionnés ne seraient pas parvenus à détourner tant de misères?

A. DU CHATELLIER.

[1] Il y a des délibérations rédigées en trois ou quatre lignes qui substituent ainsi par commune jusqu'à 10 et 12 contribuables pris à la place de ceux qui sont parvenus à se faire radier. (Séance du 17 floréal an IV).

Digitized by Google

SONNETS

I

IMITÉ DE *

Heureux qui, dans son cœur, comme en un sanctuaire,
D'un amour partagé garde le souvenir,
Et par l'attrait grossier des plaisirs du vulgaire,
Ou des soins vils, jamais ne l'en laisse bannir.

Il a, pour affronter la fortune contraire,
Un talisman vainqueur qui la lui fait bénir.
De son rêve étoilé rien ne peut le distraire;
Il y marche, les yeux fixés sur l'avenir;

Il y suit, enivré, l'éblouissante image
Du bonheur entrevu pour lasser son courage,
Le temps s'unit en vain au mensonge odieux.

La mort même ne peut troubler sa foi profonde
En son amour : dût-il se briser en ce monde,
Son rêve interrompu s'achèverait aux cieux.

II

LE 21 JANVIER 1793

Ils ont lié ses mains, découvert sa poitrine,
Pour qu'il eût du bourreau l'infâme attouchement;
Puis, inclinant son front sous l'horrible machine,
Ils ont laissé tomber le couperet sanglant.

Digitized by Google

Alors, voyant son sang rougir la guillotine,
Ils ont, par leurs clameurs, sauvage hurlement,
De son trône insulté célébré la ruine.
Mais Dieu du crime a fait sortir le châtiment.

Sur notre front ce sang reste, criant vengeance !
C'est lui qui met obstacle à notre délivrance,
Lui qui, depuis ce temps, nous voue à l'abandon !

Il y demeurera comme une flétrissure,
Jusqu'au jour où le Roi viendra, de sa main pure,
L'effacer par un noble et généreux pardon.

Ernest Faligan.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Le Canon de 100 tonnes Armstrong. — Saucisses et cécité. — La pilocarpine.

Nous trouvons dans l'excellente *Revue Britannique*, à laquelle nous avons plus d'une fois renvoyé nos lecteurs, quelques détails fort intéressants, que nous sommes heureux de grouper et de reproduire pour la *Revue de l'Anjou*.

On sait que sir W. Armstrong a reçu du gouvernement anglais la commande d'un certain nombre de canons de 100 tonnes destinés aux places de Gibraltar et de Malte. Les expériences qui ont eu lieu récemment en présence des membres du comité d'artillerie avec une bouche à feu de ce formidable calibre ont été rapportées en détail par les journaux spéciaux d'Angleterre. En voici les principaux résultats. Le canon de 100 tonnes a tiré trois coups et l'expérience totale a demandé une heure, savoir : vingt-cinq minutes pour le premier coup, vingt pour le second et quinze pour le dernier. Il est possible, toutefois, d'activer le tir et de manœuvrer quatre fois plus rapidement. La charge de poudre de chaque coup a été de 448 livres ($203^{k},17$) de poudre prismatique de 1 pouce ($25^{m},4$) de diamètre. Cette charge était divisée en quatre cartouches de poids égal. Elle imprimait au projectile, pesant 2,000 livres (907 kilogrammes), une vitesse initiale de 1,570 pieds ($478^{m},5$). La force vive initiale qui en résulte est de 38,500 tonnes-pieds (10,278 tonnes-mètres), ce qui permet de démolir une cuirasse épaisse de 3 pouces ($76^{mm},2$) à 1 mille (1,609 mètres) de distance. Les pressions inférieures n'ont pas atteint 15 tonnes par

Digitized by Google

pouce carré (soit 2t,38 par centimètre carré). Dans ces expériences, en comptant le prix des appareils destinés à ces mesures, chaque coup de canon est revenu à 30 livres sterling ou 750 francs, joli denier assurément !

∴

Prenez garde aux saucisses ! On ne se figure pas tout ce qu'une saucisse peut recéler de perfidie, surtout si elle est rouge et allemande. Le moins qui puisse vous arriver de l'ingestion d'une saucisse avariée est de devenir aveugle ! Écoutez plutôt ce lamentable récit d'un cas pathologique fort curieux, enregistré par un grave journal scientifique d'Allemagne et qu'ont reproduit les feuilles médicales françaises, en faisant remarquer que des accidents de cette nature, et qui ne sont pas sans analogie avec l'empoisonnement par l'atrophine, ont été constatés plus d'une fois, par Leber entre autres : « Une demi-heure environ après leur repas de l'après-midi, composé de soupe au beurre et au lait et de saucisse rouge, racontent les *Archiv für Ophthalmologie*, trois personnes, le père, la mère et le fils, éprouvèrent du malaise, vomirent, puis ressentirent le même jour une grande lassitude dans les membres et une grande sécheresse dans la gorge, avec une soif ardente. Ces sensations allèrent s'exagérant jusqu'au lendemain : alors la secrétion salivaire cessa complètement... Puis survinrent de la raucité de la voix, une toux sèche, saccadée, de la constipation, de la stupeur, de l'indécision de la marche, et enfin des troubles très remarquables du côté des yeux, ptocis, diplopie, mydriase. Les sécrétions nasale et lacrymale étaient complètement abolies; la peau était pâle et sèche. L'enfant, âgé de douze ans, chez lequel le ptosis était complet, particulièrement à gauche, succomba le lendemain, présentant tous les signes d'un œdème pulmonaire. A l'autopsie, on ne trouva ni lésion organique ni trichines. Les troubles oculaires étaient apparus chez lui au second jour de maladie ; deux jours après, ils avaient atteint leur maximum d'intensité ; ils durèrent plus que tous les autres symptômes... Chez le père et la mère, dix-huit jours après les accidents toxiques, il existait encore une paralysie complète de l'accommodation des deux yeux avec mydriase... »

Digitized by Google

Et tout cela pour avoir mangé des saucisses ! Par bonheur, les parents résistèrent mieux que l'enfant, et le même journal a mis le remède à côté du mal, en ajoutant : « Les installations d'ésérine firent merveille et amenèrent la guérison des yeux en trois semaines. » — C'est égal, prenez garde aux saucisses !

∴

Les pommades qui font repousser les cheveux sur les crânes les plus dénudés ne manquent assurément pas... à la page d'annonces des journaux, et l'on se rappelle la scène des *Pilules du diable*, dans laquelle un personnage, ayant eu l'imprudence de se servir d'une de ces pommades avec la main nue, voit une abondante chevelure lui pousser instantanément sur la paume de la main. Quoi qu'il en soit de l'efficacité plus ou moins merveilleuse de ces compositions, il paraît que la médecine a des observations assez nombreuses de succès obtenus dans certaines calvities avec des injections de pilocarpine. La *Gazette médicale* publie un nouveau fait qui concorde avec ce qu'on a remarqué jusqu'ici de l'influence de ce produit sur la croissance des cheveux ; mais dans ce cas particulier, il s'est produit un résultat inattendu. L'auteur de l'article soignait une dame dont la chevelure était d'un blond très clair, et depuis douze jours, il lui pratiquait des injections sous-cutanées de pilocarpine, lorsqu'il s'apperçut que les cheveux de la patiente avaient pris une teinte plus foncée. Quatre mois plus tard, et quoique les injections de pilocarpine eussent été suspendues pendant plusieurs semaines, la chevelure de cette dame était d'un noir très foncé. Les cheveux avaient gagné en épaisseur, et à l'aide du microscope, on ne pouvait découvrir d'autres modifications qu'une richesse plus grande en pigment. Ce n'est pas tout : « les yeux étaient devenus d'un bleu plus foncé. » Bien surprenante, vraiement, cette pilocarpine ! Avis aux blonds des deux sexes.

Octave Sachot.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Toute l'attention du monde littéraire se porte en ce momen sur M. Charles Buet, l'auteur du magnifique drame *Le Prêtre*, qui se joue depuis quelques jours au théâtre de la Porte-Saint-Martin, et qui vient de révéler en ce genre un talent de premier ordre.

M. Charles Buet est un écrivain catholique; il a fait ses premières armes à côté de Louis Veuillot, dans l'*Univers*, et il a prouvé depuis, par maints romans, qu'il savait tenir la plume avec autant d'honneur que de supériorité. M. Paul Féval, qui s'entend dans cette littérature-là, le juge ainsi :

« Les nombreux romans qu'a déjà publiés M. Charles Buet sont très lus et méritent de l'être. Les journaux défenseurs de la morale et de la religion l'ont accepté dès longtemps, les grands critiques chrétiens lui ont assigné une bonne place. Armand de Pontmartin, Jules Barbey-d'Aurevilly, Daniel Bernard, Firmin Boissin ont salué tour à tour son entrée dans l'arène, et il a été consacré par la colère des mangeurs de prêtres.... M. Charles Buet a non seulement un vrai talent, beaucoup d'imagination, je dis beaucoup; un style coloré, souvent entraînant, et toutes les qualités qui font le conteur à succès; il est encore, et par surcroît, maître de tous les secrets de ce qu'on appelle *le métier*. Il connaît son public comme un vétéran de la plume; il ignore l'art, si cultivé aujourd'hui, d'ennuyer, ce qui ne l'empêche jamais de vous apprendre en passant quelque chose. »

Nous sommes heureux, à ce propos, de nommer à nos lecteurs les Œuvres de M. Charles Buet, ce sont :

Contes à l'Eau de Rose, 1 vol. in-12 de XIII-325 pages	3 fr.
Histoires Cosmopolites, 1 vol. de 325 pages. . . .	3 fr.
Histoires à dormir debout, 1 vol. in-12 de 366 pages.	3 fr.
La Papesse Jeanne. *Réponse à M. Emmanuel Rhoïdis.* — Broch. in-18, de 96 pages	1 fr.
Le Droit du seigneur a-t-il existé ? — Brochure in-32	25 c.

Digitized by Google

Nous apprenons aussi que M. Charles Buet a sous presse, en ce moment, un nouvel ouvrage : *Scènes de la Vie cléricale*, publié dans la *Revue du Monde Catholique*, et mis en volume à l'instante demande des lecteurs de cette publication, électrisés et passionnés, dit-on, par ce chef-d'œuvre.

Très fécond, très rapide au travail, M. Charles Buet ne trouve pas seulement le temps d'écrire de nombreux volumes, mais il *collabore* encore à plusieurs journaux parisiens, et en *dirige* personnellement deux : Le Foyer (12 fr. par an), et l'Illustration pour Tous (5 fr. par an), qui ont acquis sous sa direction une vogue considérable.

⁂

Vie du vénérable Frère Jean de Samson, religieux carme, de la réforme de Touraine (1571 à 1636) par le R. P. Sernin Marie de Saint-André, carme déchaussé. Très beau volume in-8° imprimé en caractères elzéviriens, sur papier vergé. Prix 7 fr. 50. *(Paris, librairie Poussielgue Frères.*

Le vénérable Jean de Saint-Samson, poète, musicien et par-dessus tout écrivain mystique de la meilleure école, frappé de cécité dès l'âge le plus tendre, est éminemment sympathique.

Le récit de sa vie sera plein de charmes pour les lecteurs pieux et désireux d'avancer dans la pratique des vertus chrétiennes. On s'étonne qu'une telle figure ait pu tomber dans l'ombre après avoir brillé autrefois d'un éclat aussi vif que mérité.

Écrit d'un style pur et élevé, le livre du R. P. Sernin, auteur de la *Vie de la B. Marie des Anges*, et des *Voix qui prient*, charmant recueil de poésies [1], s'adresse aux personnes du monde, comme aux âmes engagées sous le joug de la vie religieuse. La vie du cloître y est étudiée, unie à la spiritualité la plus haute : les devoirs, les vertus, les souffrances, les consolations de l'état religieux y sont expliqués, approfondis côte à côte avec les phénomènes surnaturels les plus variés.

« C'est un ouvrage aussi sérieux qu'édifiant, » dit Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, dans l'approbation dont il a honoré l'ouvrage du R. P. Sernin. Nous sommes convaincus que ce jugement sera ratifié par tout lecteur pieux et ami d'une forte spiritualité.

[1] A la même librairie, 1 vol. in-12, prix : 3 fr.

Digitized by Google

La Foi et ses victoires. — CONFÉRENCES SUR LES PLUS ILLUSTRES CONVERTIS DE CE SIÈCLE, par M. l'abbé BAUNARD, professeur aux facultés catholiques de Lille, supérieur du collège Saint-Joseph, docteur en théologie, docteur ès-lettres. 1 volume in-8°. Prix 6 fr. *(Paris, librairie Poussielgue Frères).*

Ce livre est appelé à faire beaucoup de bien. Même après *saint Ambroise, l'Apôtre saint Jean*, la *Vénérable mère Barat. Madame Duchesne*, le *Vicomte de Melun*, nous croyons que M. Baunard n'a rien écrit qui soit plus capable de satisfaire les esprits et de servir les âmes.

Ceux qui ont lu son livre si répandu et si bienfaisant du *Doute et ses victimes*, appelaient comme complément le tableau des âmes illustres revenues à la foi par l'étude aidée de la grâce. C'est ce tableau que nous présente aujourd'hui son ouvrage de *la Foi et ses victoires*. L'auteur nous apprend qu'il en avait fait d'abord le sujet des conférences apologétiques à l'Université catholique de Lille. Il les donne au public sous cette forme oratoire, qui est celle de l'éloquence au service de l'histoire, de la philosophie et de la religion.

Trois grands convertis seulement figurent dans ce premier volume : *Le comte de Schouvaloff, Donoso Cortès, le général de Lamoricière*. Ce sont trois études très complètes, écrites sur des pièces originales, et toutes trois prises au cœur même de notre temps sur lequel elles jettent une vive clarté.

Plus tard, d'autres contemporains illustres viendront enrichir et compléter cette galerie des témoins de la vérité, car c'est le dessein avoué de M. l'abbé Baunard de tirer de leurs témoignages une démonstration nouvelle, la *démonstration expérimentale* de la religion, fondée sur l'observation et déduite de l'analyse de ces âmes diverses.

Les Catéchistes volontaires. — Appel aux catholiques, présentés au congrès eucharistique de Lille, le 21 juin 1881, par M. l'abbé BAUNARD, chanoine honoraire d'Orléans, professeur aux facultés catholiques de Lille, supérieur de l'école Saint-Joseph. In-8°. Prix : 25 c. (*Paris, librairie Poussielgue Frères.*)

Cette brochure est d'une extrême actualité, à l'heure présente l'école n'a plus le droit d'être chrétienne, le catéchisme en est proscrit, on veut creuser entre l'autel et l'enfant un abîme infranchissable, un abîme d'ignorance, un abîme de ténèbres.

Digitized by Google

Qui comblera cet abîme ? Qui jettera un pont entre Jésus-Christ et l'âme des enfants ; c'est aux femmes chrétiennes, aux jeunes filles pieuses, aux jeunes gens, de répondre à l'appel de l'éloquent professeur, il leur dit : vous avez donné aux pauvres de votre bien, de votre bourse, donnez-leur de votre intelligence, de votre cœur, de votre foi. Nous exhortons vivement nos lecteurs à propager cette brochure et à faire tous leurs efforts pour que les enfants de l'ouvrier, du cultivateur ou du pauvre, soient évangélisés.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 330-82

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Troisième Livraison. — Mars 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Quelques Déportés de fructidor, d'après leurs lettres intimes inédites.* — Victor PIERRE.

2° *Fontinalis Ravanii.* — L'abbé HY.

3° *Être de trop, par Fernan Caballero* (*Suite.*) — *Traduction du* Cte DE BONNEAU-AVENANT.

4° *Psaume II.* — Yves de KERSABIEC.

5° *Chronique scientifique.* — Jude de KERNAERET.

6° *Notre-Dame Angevine* (31e feuille). — GRANDET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

QUELQUES DÉPORTÉS DE FRUCTIDOR

d'après leurs lettres intimes inédites

On sait que le Directoire, irrité de l'opposition qu'il rencontrait dans les conseils depuis les élections de l'an V, n'imagina d'autre moyen de réduire ses adversaires à l'impuissance que de les faire arrêter et de les déporter au-delà des mers. Des législateurs dociles obéirent à ses désirs, et, en vertu de la loi du 19 fructidor votée à la hâte et sous le poids de volontés inexorables, soixante-cinq personnages politiques furent nominativement désignés pour être transportés à la Guyane. Le plus grand nombre réussit à s'échapper. Mais quelques-uns n'eurent pas le même bonheur : arrêtés dans la journée même du 18 fructidor et internés au Temple, ils en furent extraits quelques jours après et acheminés sur Rochefort. C'étaient Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat, ex-présidents du Conseil des Anciens; Pichegru qui, immédiatement après les élections, avait été élu presque à l'unanimité président du Conseil des Cinq-Cents; le général Willot; Delarue, Ramel et Rovère, inspecteurs de la salle (nous dirions aujourd'hui *questeurs*); le général Murinais-Dauberjon; Barthélemy, coupable de n'avoir pas voulu conspirer avec ses collègues du Directoire; Bourdon (de l'Oise), qu'on s'étonne de voir en cette compagnie; Tronson du Coudray, le défenseur des infortunes royales; Aubry, de l'ancien Comité de la guerre et qui connaissait à fond les menées militaires de Barras; d'Ossonville, inspecteur de police, initié à trop de

Digitized by Google

secrets pour n'être pas dangereux. On adjoignit à ces hommes La Villeurnoy et l'abbé Brotier, récemment condamnés à la détention par une commission militaire pour conspiration royaliste, afin de donner à croire que leurs compagnons d'exil avaient conspiré naguère avec eux. Au dernier moment, tandis qu'Augereau faisait l'appel des condamnés, un homme se présenta spontanément pour partir avec eux : c'était Marais le Tellier, domestique de Barthélemy, et qui ne consentit pas à se séparer de son maître : il devait payer de la vie son admirable dévouement.

J'ai raconté ailleurs [1] ce douloureux et pénible voyage de quatorze jours; les épreuves que rencontrèrent sur la route les déportés; les insultes, les mauvais traitements qu'ils eurent à essuyer; leur anxiété sur le sort de leur famille et sur leurs affaires; leurs cruelles incertitudes sur leur destination définitive, incertitudes qui ne cessèrent qu'après plusieurs jours de mer. Ils se donnèrent du moins la consolation d'écrire à leurs familles : deux d'entre eux le firent même tous les jours. Lettres bien innocentes, on le verra, et qui ne sentent guère la conspiration : néanmoins le ministre de la police les intercepta, et ne permit pas qu'elles parvinssent aux destinataires. Des archives du ministère de la police, elles ont été versées aux Archives nationales. C'est là que je les ai trouvées parmi d'autres pièces relatives au coup d'État du 18 fructidor [2].

Tous les déportés n'ont pas écrit; du moins, nous n'avons pas de lettres de tous : Pichegru, Ramel, Aubry, Rovère et l'abbé Brotier sont dans ce cas [3]. Au contraire, Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat ont écrit à chaque étape.

[1] *Revue des questions historiques*, numéro d'avril 1882 : *La déportation à la Guyane après fructidor*.
[2] *Archives nationales*, A F III, 46. Dossiers 158-160.
[3] La Villeurnoy écrivit, au cours du premier voyage, deux lettres qui ont été publiées avec quelques autres en 1873 *(Didot)*.

Digitized by Google

De d'Ossonville, il n'existe qu'une seule lettre, ainsi que de Willot, de Bourdon (de l'Oise) et de Barthélemy. Nous en avons plusieurs de Delarue, de Tronson du Coudray et de Murinais. Il en existe deux de Marais le Tellier, le domestique de Barthélemy. Dans aucune de ces lettres, il ne faut chercher d'intérêt historique ou littéraire : nulle part, il n'est question des événements qui ont, non pas motivé, mais occasionné la déportation; nulle part non plus, on ne découvrirait une allure littéraire ou cette prétention au style, si commune sous la période révolutionnaire. Les uns sont des pères de famille qui, brusquement séparés de leur femme et de leurs enfants, s'entretiennent avec simplicité de leur chagrin et de leur malheur; les autres ne songent qu'à régler leurs affaires.

On parle souvent de la corruption du XVIIIe siècle, de la licence des mœurs, de la dissolution qui avait atteint les familles. Dans les correspondances qu'on va lire, on n'en trouvera pas trace. Il est difficile de voir des pères plus dévoués à leurs enfants, des maris plus tendrement occupés de leur femme, des fils plus respectueusement attachés à leur mère. Tout cela simplement, sans apprêt; ils n'ont pas eu à se hausser à de grands sentiments, ceux qu'ils expriment sont ceux de tous les jours. C'est le train ordinaire de l'existence pris sur le fait. Comme ils vivaient, ils écrivaient. Ce ne sont pas des hommes de lettres qui, jusque dans les épanchements domestiques, mettent de l'art et du style; aucun de ceux-ci n'est écrivain, on le voit, on le sent, et, de ces pages sans artifice naissent pourtant chez le lecteur une émotion réelle et une sympathie qui s'impose.

Commençons par Laffon-Ladébat. Il écrit à sa femme, il lui écrit presque de chaque couchée. Quelle anxiété pour lui de la laisser avec cinq enfants, et, en sus des charges de la famille, grevée encore de la responsabilité d'une maison de banque subitement privée de son chef! Cette dernière

Digitized by Google

pensée l'occupe et le tourmente sans cesse : comment faire face aux échéances? De quelle façon, surpris par l'événement, initier sa femme, ses fils, aux mille détails qu'un chef de maison est souvent seul à connaître? Ces préoccupations personnelles ne lui font pas oublier ses compagnons d'infortune, ceux surtout qui sont malades, comme Barbé-Marbois et Barthélemy. Il demande des crédits, mais sans se les réserver à lui seul : il veut en faire profiter ses amis. Du reste, pas de nouvelles de Paris, pas de nouvelles de sa famille; sur la destination définitive, incertitude absolue. Voici ses deux premières lettres :

A la citoyenne Laffon-Ladébat, rue Neuve de Luxembourg.

Arpajon, 23 fructidor an V.

Nous sommes partis, ma chère amie, ce matin du Temple sur trois chariots. Nous sommes arrivés vers deux heures ici. Nous sommes venus tout d'une traite.

.... D'après ce que tu m'avais dit, je ne m'attendais pas à partir cette nuit, et il m'a été impossible de rédiger une instruction que j'avais à donner pour mes malheureuses affaires. Je gémis pour toi, pour mes enfants, pour mes créanciers des embarras où elles vont être plongées et j'avais cru avoir encore quelques jours pour te donner des éclaircissements.

Nous sommes reconnaissants des soins qu'on a ici. Notre escorte s'est conduite avec beaucoup d'égards et le général a donné des ordres très précis.

Je manque de tout; il faut aviser aux moyens de m'envoyer ce qui est indispensable pour un voyage de long cours. Il faudrait tâcher de m'y faire avoir un crédit un peu fort dont je disposerais suivant les circonstances pour moi et mes amis. Notre destination est vraisemblablement

Digitized by Google

pour Cayenne ou pour Madagascar, mais nous l'ignorons absolument encore. Tous nos amis doivent s'employer pour que nous y soyions logés le mieux possible et le plus sainement. C'est le temps des fièvres dans ce port, et il faut, s'il est possible, nous en préserver. Il faut ensuite faire presser le plus possible l'expédition du bateau qui doit nous emporter. J'avais eu d'autres espérances : elles sont toutes évanouies. Je me livre à mon sort. J'emporte ton image, celle de mes enfants et mes vœux pour le bonheur de ma patrie. Je compte sur mes amis. Ce qu'ils feront pour toi, pour mes enfants sera plus cher à mon cœur que tout ce qu'ils pourraient faire pour moi. Je les embrasse tous... j'embrasse mes enfants. Toi et mes enfants, quelles images pour mon cœur... Adieu, adieu !

LAFFON.

Angerville, 24 fructidor, an V.

Je reçois ta lettre, ma bonne amie Julie, à 7 heures du soir. Je suis fâché que tu aie (*sic*) envoyé. J'aurais pu attendre à Rochefort ce que tu m'envoies ; mais cependant ce sont des lignes de toi et elles me consolent. Je t'ai écrit hier au soir une longue lettre... Si nous n'étions pas brisés par la voiture, nous serions bien et nous ne pouvons que nous louer des soins qu'on a pour nous procurer toutes les commodités que notre situation permet.

Ma santé et mon courage se soutiennent parfaitement. Je ne veux pas que mes enfants viennent. Qu'ils s'occupent à te contenter, à te faire oublier tes malheurs, à soigner mes affaires ou plutôt les leurs ; qu'ils honorent mon nom et tes tendres soins pour eux par leurs vertus.

Si l'on pouvait éviter de suspendre longtemps les paiements et les remises à faire, ce serait pour moi une grande consolation que de l'apprendre.

J'ai dans le même chariot où je suis Marbois, Tronçon, Murinais, Barthélemy.

Digitized by Google

La promesse que tu me fais d'avoir du courage m'en donne encore.

Adieu, ma chère et tendre amie; adieu mes chers enfants. J'emporte vos images dans mon cœur et tous mes vœux sont pour vous.

LAFFON.

Il écrit d'Orléans, de Blois, de Tours, de Sainte-Maure : ses lettres roulent trop uniformément sur le même sujet pour que nous les reproduisions. De Châtellerault, 30 fructidor : « Ma santé se soutient parfaitement. Celle de Marbois chancelle et cela m'inquiète beaucoup. N'en parle pas à sa femme : cela aggraverait ses tourments. » Un extrait de la lettre datée de Lusignan, dut être envoyé à sa femme; un mot l'indique en marge. « Barbé-Marbois va mieux; nous sommes toujours sans aucunes nouvelles de tout ce qui nous est cher. Cela est bien long; j'espère que nous les trouverons enfin à Rochefort. » Et de Saint-Maixant : « En aurons-nous (des nouvelles), à Rochefort ? Je n'ose me livrer à cet espoir... Marbois continue à aller mieux. »

Tronson du Coudray est dans une situation de fortune très modeste et qui ne le laisse pas sans inquiétude sur l'avenir. Il écrit à sa femme; à Dauchy, l'un de ses collègues, qui avait été enfermé comme lui au Temple, mais qui avait été relâché; à l'un de ses amis, à Laval. La première lettre, celle qui suit, est exposée au musée des Archives Nationales, à Paris.

A la citoyenne Tronson Ducoudray, rue des Victoires nationales, n° 19, à Paris.

D'Arpajon, le 23 fr.

Recevez tous, mes très chers, ma femme, maman, mes enfants, mes amis, recevez tous mes adieux. Ce matin les chariots de la République nous ont reçus et ils nous

Digitized by Google

mènent tous en 16 ou 17 jours au port de Rochefort, pour aller de là à la destination de notre déportation. Nous sommes traités avec humanité et égards et bien nourris; mais avec ma frêle machine, vous sentés aisément que le cahot des chariots allant au pas, la nécessité de coucher souvent habillé quoique sur la paille fraîche ou sur un matelas, n'arrangera pas ma santé pendant 15 ou 16 jours.

Enfin il faut se soumettre à sa destinée. Il s'agit à présent que vous vous arrangiez si c'est possible pour me faire toucher à Rochefort les fonds nécessaires, tant pour me faire faire des draps, plus de linge, des habits, acheter des livres pour la traversée et avoir des moyens de fournir en arrivant à un travail, commerce, exploitation, industrie quelconque. M'envoyer mes effets et mes livres serait beaucoup trop long et je serais parti probablement avant que de les recevoir.

Je vous fais passer deux mandats que j'avais sur la thrésorerie, pour que vous tâchiez d'en avoir les fonds. J'ai mis mon pour acquit.

(Suivent des détails et des recommandations relativement à un procès en cours.)

Je remercie ma femme des soins et du zèle qu'elle a eus pour moi dans mon infortune. Je m'en remets à ses réflexions pour l'avenir et pour le bien de ses enfants, pour le sien même. Je ne lui en dis pas et ne veux pas lui en dire plus. Je vous embrasse tous et vous presse contre mon cœur. Donnez-moi de vos nouvelles à Rochefort.

TRONSON DU COUDRAY.

Au citoyen Dauchy.

Mon cher Dauchy, vous m'avez promis dans la prison que vous avez un instant partagée avec moi de tâcher d'emprunter pour moi quelque argent. Je vous ai déjà écrit pour que vous vous occupassiez de m'envoyer des

Digitized by Google

fonds ; je vous prie de vous en occuper, au moins pour une cinquantaine de louis. Car enfin il faut avoir des nippes et des moyens d'existence, quelque part qu'on nous envoie.

Je me porte assez bien, quoique horriblement tourmenté par la voiture.

Consolés ma femme ; l'extrême modicité de ma fortune lui laissera peu de ressources et elle ne pourra pas m'envoyer beaucoup de secours, mais sa famille ne la laissera pas manquer non plus que nos enfants.

Je vous embrasse,

TRONSON DU COUDRAY.

De Tours, le 28 fructidor.

Il nous est dû au moins la quinzaine de fructidor, voulés-vous la recevoir pour moi à la Commission du Conseil des Anciens ?

T.-D.

Au citoyen Dumans, à Laval.

Lusignan, ce 2e jour complémentaire.

Je suis passé, mon cher ami, non loin de Laval et j'ay regretté de ne pouvoir m'approcher de vous avant mon départ de France. Me voilà déporté, et probablement nous ne nous reverrons plus. C'est une de mes douleurs, je vous aime autant que je vous estime et vous savez combien j'ai peine à me résigner sur le chapitre de mes affections. Il faut prendre son parti pourtant. Mon arrêt tient à des haines personnelles, car en vérité il n'y a pas le sens commun à me supposer quelque part dans les intrigues, s'il y en a eu. Vous me connaissez : j'ai été droit mon chemin ; j'ai voulu la constitution ; mes discours le prouvent ; ma conduite le démontre. J'ai vivement souffert pendant quelques jours. S'arracher à sa patrie, à ses enfants, à ses amis, est un malheur affreux : mais j'ai fait de bonne heure

Digitized by Google

provision de morale et de philosophie ; je la retrouve et je suis aujourd'hui beaucoup plus calme.

Je prie votre excellente femme de ne pas m'oublier, je ne vous oublierai jamais ni l'un ni l'autre.

TRONSON DU COUDRAY.

Murinais est le doyen des déportés. Malgré son âge, il supporte vaillamment les fatigues du voyage. C'est lui qui, à Sinnamary, succombera le premier. Voici l'une de ses lettres que je reproduis avec ses irrégularités d'orthographe et de grammaire.

A la citoyenne Murinais, rue de Bondy, n° 46, Paris.

Le 10 septembre à Arpajon.

Nous dirigeons notre marche à petite journée sur Rochefort qui doit être le lieu de l'embarquement, nous ignorons notre destination ultérieure. Vous connaissez mon âge et mes infirmités, mais ce qui m'inquiète le plus c'est les souffrances que j'ai toujours éprouvé à la mer et auxquelles je ne résisterai pas longtemps. Mais patience, il ne faut pas manquer de courage quand je dois vous en donner, ainsi qu'à tout ce qui m'est cher et qui s'intéresse à moi.

(Il recommande de lui envoyer 50 à 100 louis, de voir la citoyenne Ladébat et de s'entendre avec elle).

Comme il y a grande apparence que notre destination est pour Cayenne, je voudrais que vous écrivissiez à notre ami Bourgon, pour qu'il me recommande vivement et fort à ses amis s'il en a conservé quelques-uns dans cette colonie. Mendez-lui que j'espère de son amitié qu'il m'écrira à Rochefort, poste restante.

J'aurais à vous exprimer ma chère amie les sentiments de l'amitié la plus tendre et tous les regrets que j'ai de m'éloigner de vous. Mais il faut être bref et précis et ne parler que d'affaires. J'embrasse nos enfants et la respectable grand'maman. MURINAIS.

Digitized by Google

Voici la seule lettre que nous possédions de d'Ossonville. Elle est adressée à sa femme qui était en couches au moment de l'arrestation.

A la citoyenne d'Ossonville, rue des Fossés Montmartre, n° 12, même maison du Juge de Paix.

A Tours, ce 25 fructidor an V.

Voilà le sixième jour que nous sommes sur la route vers Rochefort : il me tarde bien, chère amie, d'y arriver pour y savoir comment et dans quel état est ta santé ! car c'est absolument la seule chose qui m'occupe. Quand à la mienne, elle est toujours excellente. Nous couchons aujourd'hui ici : demain (suit l'ordre des étapes)....

Je désire bien que mon fils m'écrive, ce sera un gage de son amour filial que je conserverai sur moi jusqu'au tombeau. Je le prie de ne pas se la faire dicter. Je lui demande au contraire qu'il m'exprime ses sentiments tels qu'il les sent pour moi.

Quand à moi, ils lui sont connus; il sait que je l'aime et que je ferais des veux pour lui former un cœur tendre et sensible. Je l'engage à se ressouvenir de ce que je lui ai souvent répété afin de ne pas tomber dans les écarts que la mauvaise compagnie pourrai lui faire prendre. Je l'exorte à suivre en tout les conseils de sa maman et à avoir soins d'elle, si elle venait à avoir besoin d'assistance dans sa vieillesse.

Adieu, ma tendre amie, je vous embrasse tous trois avec l'amitié que tu me connais pour toi.

Ton mari, D'OSSONVILLE.

De la Rue, l'auteur de la lettre suivante, publia, en 1821, une relation du 18 fructidor, de son arrestation, du voyage à Rochefort, de la traversée et de son séjour à Sinnamary, jusqu'à sa fuite en compagnie de sept autres déportés :

Digitized by Google

Pichegru, Willot, Aubry, Barthélemy, Le Tellier, d'Ossonville et Ramel. Son livre, très modéré et qui respire un grand amour de verité et de justice, réfute souvent celui de Ramel.

A la citoyenne De la Rue, la jeune, quai de l'Égalité, section de la Fraternité, n° 21, à Paris.

Arpajon, le 23 fructidor, an V^e de l'ère républicaine.

Enfin, ma chère amie, notre destination à l'extrémité de la France nous est connue. On nous conduit à Rochefort où nous attendrons notre sort définitif: notre marche est extrêmement lente: à peine faisons-nous sept lieues par jour: nous coucherons successivement à Étampes, Angerville, Arthenay, Orléans, Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Saint-Maur, Châtellerault, Lusignan, Saint-Maxan (*sic*), Niort, Surgère et Rochefort. J'espère que je recevrai de tes nouvelles à chacun de ces endroits ; tu dois sentir combien elles sont nécessaires pour soutenir mon courage que l'idée, l'affreuse idée de perdre à jamais tout ce que l'on a de plus cher au monde ébranle quelquefois : je ne te parle pas du projet de partager mes malheurs : je l'abandonne à ton cœur. Seulement je t'invite à continuer les démarches que tu as commencées pour adoucir la rigueur de mon exil et à me faire parvenir le plus tôt possible mes effets et spécialement tout ce que t'offrira ma bibliothèque sur la médecine, l'agriculture, l'histoire naturelle et la géographie.

Adieu, ma chère amie; j'ai le cœur si serré que ma main abandonne ma plume; je n'ai plus la force que de t'embrasser. Oh ! combien je regrette de n'avoir pas vu hier mon pauvre petit Émile, mon malheureux père ! qu'il est pénible pour moi de ne les avoir pas pressés contre mon sein au dernier moment où peut-être il m'a été permis de les voir.

De la Rue.

Digitized by Google

« Fais part de ces détails à tes compagnes d'infortune et concerte-toi avec elles sur les moyens de m'expédier ce que tu seras dans le cas de m'envoyer, si elles font de leur côté passer quelque chose à leurs maris. »

Barthélemy, neveu du savant abbé de ce nom, faisait partie du Directoire. Ses collègues l'avaient pressé de s'échapper : il avait résisté à leurs instances. La lettre suivante est la seule de lui que nous ayons trouvée. Il y en a deux de son domestique, Marais le Tellier ; mais elles ont un caractère très professionnel, si j'ose dire, et ne méritent pas d'être reproduites. Elles sont cependant écrites d'une excellente écriture et d'un bon style. Voici celle de Barthélemy :

Au citoyen Anicet Barthélemy, négociant, n° 2, rue Grange Batelière.

Arpajon, le 23 fructidor an V.

Je vous laisse à penser, mes chers frères, si je vous ai quittés avec regret, ainsi que le citoyen Marandet que j'embrasse et que je déplore d'avoir associé à ma mauvaise fortune.

Je suis prodigieusement fatigué de cette première journée. Nos chariots sont très durs et réveillent mes douleurs hémorroïdales. Je suis désolé de n'avoir pas reçu la consultation des citoyens Portal et Sabathier. Demandez-la leur et envoyez-la moi à Rochefort où d'après notre ordre de route nous arriverons le 3 vendémiaire. Vous n'oublierez pas de payer ces deux officiers de santé.

Je n'ai presque pas d'effets avec moi quoique j'en eusse beaucoup préparé ; je ne crois pas qu'il vous sera possible de m'en envoyer à cause de la grande distance où vous êtes de Rochefort.

Malgré les promesses qui vous ont été données, ne perdez pas de vue l'arrangement qui concerne notre frère François ; je crois que cela est très essentiel.

Digitized by Google

Mon valet de chambre, Tellier, en consentant à me suivre dans ce désagréable voyage, m'a donné une grande preuve d'attachement que je sens vivement.

Marbois, l'un de mes compagnons de voyage que vous connaissez, a une bien mauvaise santé qui lui permettra difficilement d'en soutenir la fatigue.

Toutes les personnes qui sont chargées de nous conduire nous témoignent beaucoup d'intérêt.

Adieu, je vous embrasse tendrement.

BARTHÉLEMY.

Comme Barthélemy, Willot n'était pas marié. On verra quelle confiance il avait dans son domestique, Moncade, vrai nom de comédie du XVIIIe siècle.

Au citoyen Moncade, rue Cherche-Midi, faubourg Germain, n° 295, à Paris.

Arpajon, ce 23 fructidor la Ve année.

Nous venons d'apprendre, mon cher Moncade, que notre destination est pour Rochefort, où nous arriverons le 3 vendémiaire. Nous marchons à petites journées avec une nombreuse escorte; les ordres du gouvernement sont probablement de nous faire traiter avec égard, en veillant à notre sûreté et les officiers supérieurs qui nous conduisent les exécutent ponctuellement.

(Suivent des détails domestiques : faire vendre ses boucles, ses pommes de canne, son argent d'Espagne, ses équipages; donner 150 livres à Joseph, le replacer.)

Pour toi, mon ami, des services comme les tiens sont sans prix; prends 300, 400 livres, ce que tu voudras, à raison de tes besoins et de ma position. Je ne me regarderai pas quitte envers toi. Écris-moi si tu as fait ma commission rue des Capucins, et ce qu'elle t'aura répondu. Tu ne saurais me faire plus de plaisir que de me donner des

Digitized by Google

nouvelles des personnes que j'aime et aux [quelles] je m'interdis d'écrire. Dis-leur que je supporterai mon sort et que mon courage est [à] l'épreuve de tout.

Adieu, mon cher Moncade, je t'embrasse comme ton ancien maître et ton ami.

WILLOT.

« Tu verras ce que les parents de De la Rue, de Laffon-Ladébat, de Rovère font pour leur arrangement dans leur exil. Ce sont mes compagnons d'infortune. »

Nous arrivons à Barbé-Marbois. Il avait épousé une Américaine et en avait eu une fille : lors de son arrestation, toutes deux étaient à Metz. Mme Barbé-Marbois savait-elle ce qui était arrivé à son mari ? Était-elle partie pour Paris? Dans l'incertitude, il écrit à sa femme sous le couvert de Mme Lavoisier, veuve de l'illustre chimiste que le tribunal révolutionnaire avait condamné à mort.

A la citoyenne Lavoisier, boulevard de la Madeleine, Paris.

Arpajon, 23 fructidor.

Ma chère Élise, il m'est permis de vous écrire. Nous sommes en route pour Rochefort où nous serons arrivés dans quinze jours. La précipitation de notre départ nous laisse dans un grand dénûment de beaucoup de choses. Nous présumons qu'on nous envoye à Cayenne, mais c'est à Paris même que vous le pouvez savoir. (Il prie sa femme de lui envoyer du linge, de l'argent, en s'entendant avec la femme de Lafont-Ladébat, de prendre des renseignements auprès de Lescalier [1].)

[1] Daniel Lescalier, dont parle ici Barbé-Marbois, avait été, avant 1789, ordonnateur général de la Guyane : il avait publié sur les moyens de la mettre en valeur une brochure dont le Directoire s'autorisait souvent pour proclamer la salubrité de la Guyane.

Digitized by Google

Adieu, ma chère Élise; depuis treize ans, vous avez partagé les peines de ma vie et vous en avez fait le bonheur. Vos nouvelles et celles de notre enfant vont faire mon unique consolation.

Adieu, mon amie, adieu aussi à notre petite Sophie dont les billets et les dessins me faisaient tant de plaisir. Je serai encore heureux quand je verrai de votre écriture et de la sienne.

BARBÉ-MARBOIS.

Orléans, le 24 fructidor.

Que vous dire, ma chère Élise, dans l'incertitude où je suis de ma destination et même du lieu où mes lettres peuvent vous trouver? J'ignore si sur la nouvelle de notre arrestation vous et votre enfant avez quitté Metz pour venir me joindre à Paris. Quoi qu'il en soit, agissez pour le mieux. Si nous sommes destinés à quitter la France, il faut sans délai me procurer un crédit de 3 à 6,000 francs à Rochefort pour que je ne sois pas, dans le lieu où nous serons envoyés, réduit à un dénûment incompatible avec mon âge et mes infirmités. Mais il n'y a point de temps à perdre à cet égard. Je ne sais si je suis privé pour jamais du bonheur de vous voir, de revoir notre Sophie : veillés à tout ce qui pourra rendre sa vie heureuse, etc., (*sic*). En attendant ne négligez rien pour donner des talents utiles à notre enfant; procurez-lui même tous ceux qui peuvent contribuer à embellir sa vie. Dans la situation où je suis, la seule pensée consolante que je puisse avoir, c'est qu'elle sera heureuse et que vous qui ne pouvez plus l'être, jouissés au moins d'un avantage et d'un bien qui était le plus cher pour moi.

Adieu, mon Élise, que votre courage n'est-il égal au mien! ma santé n'est pas aussi bonne que je le voudrais; mais il est impossible que cela soit autrement. Adieu, j'embrasse tendrement la mère et la fille.

BARBÉ-MARBOIS.

Digitized by Google

Cependant, Mme Barbé-Marbois n'était pas restée inactive. Dès qu'elle avait appris l'arrestation de son mari, elle avait quitté Metz, et ne s'était arrêtée à Paris que le temps d'y apprendre la direction que suivait le convoi. Elle l'atteignit à Blois. Elle n'avait de permission de voir son mari, ni du Directoire, ni du ministre de la police. Néanmoins, le commandant de l'escorte se laissa fléchir, et lui donna l'autorisation qu'elle sollicitait. C'était le matin ; le convoi allait se remettre en marche. Barbé-Marbois sortait d'un sommeil pénible ; il songeait aux vociférations de la veille, à celles qui allaient éclater sans doute au départ, lorsqu'il fut mandé chez le concierge. Quelle surprise ! mais quelle angoisse ! Il obtint que sa femme pût voir chacun de ses compagnons, afin quelle rapportât à leurs familles des nouvelles directes. Tout cela ne demanda que quelques instants. Il fallut se séparer ; « Je ne vous dis pas, ma chère Élise, écrivait-il le lendemain, combien j'ai été touché de la marque de courage que vous m'avez donnée hier. Cette première consolation venue du côté où j'en désirais le plus me sera toujours présente. » En le quittant, sa femme s'évanouit ; quant à lui, non moins ébranlé que sa femme, on le hissa dans le chariot : il avait perdu connaissance, ce qui lui épargna d'entendre les cris de la populace.

Nous savons qu'il était malade ; dans ses lettres précédentes, il n'en disait mot ; mais, après son entrevue avec sa femme, il n'avait plus rien à lui cacher. De Poitiers, il lui écrit une lettre où se peignent toutes ses souffrances.

Poitiers, le 2e jour complémentaire.

Je n'ai pu vous écrire hier, ma chère Élise. Ma santé a été pendant deux jours très mauvaise. Le supplice de la cage de fer prolongé depuis dix jours est au-dessus de mes forces. Je suis mieux portant, mais j'ai toujours la bouche horriblement malade et mes digestions sont très mauvaises. Votre amitié soutiendra mieux votre santé. Faites-moi

Digitized by Google

savoir de vos nouvelles et de celles de notre enfant à Rochefort. J'y serai dans quatre ou cinq jours et je ferai tous mes efforts pour me soutenir jusque-là.

Adieu, mon amie. Je vous aime et vous embrasse tendrement.

BARBÉ-MARBOIS.

« Depuis que ceci est écrit, j'ai éprouvé des douleurs si vives que je viens de demander un médecin. »

De Saint-Maixent, Barbé-Marbois écrit encore à sa femme: c'est la dernière lettre datée du continent. Il ne sait pas quel est le lieu fixé pour la déportation; il paraît espérer que ce sera ou l'île d'Oléron ou quelque autre pays voisin de la France. D'autre part, dans le cas où les propriétés seraient menacées, il fait quelques recommandations.

Saint-Maixant, 3e jour de complémentaire.

Incertain, ma chère Élise, si mes lettres vous parviennent, je ne veux pourtant pas avoir à me reprocher d'avoir laissé passer un seul jour sans vous donner de mes nouvelles. Je ne vous cache pas que des secousses aussi longues et aussi fortes ont étrangement ébranlé une machine aussi frêle que la mienne. J'ignore combien de temps elle y pourra résister. Mais rien n'altère la tranquillité de mon âme et jamais je n'ai mieux connu le prix d'une vie sans reproches. Je ne vous indique aucun plan de conduite, ma chère amie, je m'en remets entièrement à vous et je ne vous désavouerais que dans le cas où vous pourriez descendre à la moindre humiliation dans la vue de mon intérêt. Je ne crois rien de semblable de votre part. Adieu, mon amie, je vous aime et vous embrasse tendrement.

BARBÉ-MARBOIS.

Le 22 septembre, le convoi arriva à Rochefort; mais, au lieu d'y faire séjourner les déportés, comme ils l'espéraient

Digitized by Google

(ils regardaient déjà d'un œil d'envie les murs de la prison !), on les dirigea vers les bords de la Charente; des chaloupes qui les y attendaient les conduisirent en rade, et, dès le soir du même jour, ils furent installés à bord. Voici la dernière lettre que Barbé-Marbois écrivit à sa femme avant de quitter la France.

A la rade de Rochefort, 1er vendémiaire.

Nous voilà embarqués, mon Élise, j'ignore pour quelle destination. Peut-être l'ignorerez-vous de même. Recevez mes bien tendres adieux. Conservez avec vos soins accoutumés notre Sophie. Votre excellent exemple me garantit qu'elle sera digne de vous. Ne l'attristez pas, ne vous affligez pas inutilement vous-même en l'entretenant trop souvent de moi. Je vous demande avec instance, et c'est la seule chose où je me permette d'avoir une volonté avec vous, je vous demande de distraire, d'égayer son enfance. J'ignore combien de temps l'état de ma santé me permettra de m'occuper de vous deux : mais si je puis être certain que vous donnez à notre enfant toutes les qualités dont sa situation est susceptible, je serai moins malheureux. Adieu, Élise, Sophie; adieu, ma mère, mes sœurs, mes frères.

Mon courage n'est point abattu, mais j'éprouve un cruel dérangement d'estomac. Il me faudrait des secours que je crains de ne pouvoir recevoir à bord, même de l'humanité la plus attentive.

BARBÉ-MARBOIS.

Barbé-Marbois recommanda particulièrement cette lettre au ministre de la marine, en lui rappelant ses services dans les colonies ; le préfet maritime l'expédia avec quelques autres à Paris, mais elle ne fut pas plus privilégiée que le reste de la correspondance des déportés qui, comme le lecteur a pu le constater, ne méritait pas tant de rigueur.

Digitized by Google

Je n'ai pas à reprendre ici le récit développé que j'ai donné dans la *Revue des Questions Historiques*. Il suffira de dire que *la Vaillante* (c'était le nom de la corvette sur laquelle les déportés furent embarqués), mit à la voile le 25 septembre 1797 et mouilla devant Cayenne le 11 novembre suivant. Les déportés espéraient rester à Cayenne; ils furent expédiés à Sinnamary. Murinais y mourut le 17 décembre, trente-six jours après son arrivée. Tronson du Coudray succomba le 23 juin 1798 et Bourdon (de l'Oise), le même jour. Un mois après (23 juillet), ce fut le tour de la Villeurnoy; le 9 septembre, mourut Rovère; l'abbé Brotier, le 12. Huit des déportés s'étaient évadés le 3 juin et avaient gagné Surinam; Aubry mourut à Demerary, et le fidèle domestique de Barthélemy, le Tellier, sur le navire qui le ramenait en Europe, avec son maître.

Ainsi, en moins d'une année, sur seize déportés, huit étaient morts. Pichegru, Willot, Ramel, d'Ossonville, De la Rue et Barthélemy réussirent à gagner l'Angleterre. Laffon-Ladébat et Barbé-Marbois avaient refusé de s'associer à l'évasion de leurs compagnons : ils voulurent attendre et ils attendirent en effet l'heure de la réparation et de la justice. Elle ne sonna qu'après le coup d'État du 18 brumaire. La frégate qui les ramena de Cayenne mit à la voile le 21 janvier 1800 et, le 22 février, les débarqua à Brest, où ils retrouvèrent la liberté et leurs droits de citoyen.

Il ne paraîtra pas inutile de rappeler ici sommairement les destinées ultérieures de ceux de ces personnages qui échappèrent aux fatales conséquences de la déportation. Pichegru, interné au Temple à la suite de la conspiration de Georges Cadoudal, s'y suicida. Ramel, nommé général par l'empire, fut assassiné à Toulouse, le 15 août 1815, en voulant réprimer une émeute de Verdets. Le général Willot, pendant toute la durée de l'Empire, demeura à l'étranger, en Angleterre et en Amérique; sous la seconde Restau-

Digitized by Google

ration, il fut nommé gouverneur de la Corse; il mourut en 1823. D'Ossonville, qui n'avait pas craint de servir la police du Comité de Salut public, ne refusa son concours ni à celle du Premier Consul, qui y renonça vite, ni, plus tard, à celle de Louis XVIII. Commissaire de police dans le quartier de l'île Saint-Louis, il perdit sa place en 1830, et se retira à Batignolles, où il mourut en 1833, âgé de 80 ans. Barthélemy, sénateur sous l'Empire, fut nommé par Louis XVIII pair et marquis: ce dernier titre passa à ses neveux. Il mourut le 5 avril 1830, à l'âge de 80 ans. De la Rue, tenu à l'écart et même en surveillance par Napoléon, obtint sous la Restauration la place de Conservateur des Archives; il périt malheureusement le 1er août 1830. Laffon-Ladédat, suspect à l'Empereur, ne rencontra pas davantage la faveur des Bourbons. Il prêta son concours actif à l'introduction et au développement des Caisses d'Epargne. Il mourut à Bordeaux, le 14 octobre 1829, à 83 ans.

Barbé-Marbois survécut à tous ses compagnons de déportation. La souplesse de son caractère se plia à tous les gouvernements qu'il traversa, et lui valut les bonnes grâces de chacun d'eux. Conseiller d'État et Ministre du Trésor public sous le Consulat et sous l'Empire; après une courte disgrâce, Président de la Cour des Comptes, il conserva ses fonctions sous la Restauration et sous la dynastie de Juillet, jusqu'en 1834. Il mourut en 1837, à l'âge de 92 ans, après avoir publié (1835) le *Journal d'un Déporté non jugé*. Sa femme était morte en 1834; mais, de l'entrevue de Blois que nous avons racontée, elle avait rapporté un ébranlement dans sa santé et dans sa raison, dont elle ne se rétablit jamais.

Victor Pierre.

Digitized by Google

FONTINALIS RAVANII

(SP. NOV.)

(Note présentée à la Société d'Agriculture d'Angers)

Le genre *Fontinalis*, auquel se rapporte l'espèce nouvelle que je viens vous présenter, forme une des séries les plus remarquables de l'ordre des mousses. Répandues dans toute la région atlantique de l'hémisphère boréal, ces plantes par leurs grandes dimensions et leur mode de vie aquatique ont attiré de bonne heure l'attention des botanistes. Aussi le nom de *Fontinalis* déjà employé par Bauhin fut appliqué successivement par Dillenius et Linné à des groupes de plus en plus naturels, jusqu'à ce qu'enfin Myrin fixât la délimitation actuelle du genre. Les feuilles énerves, disposées sur trois rangs réguliers, la coiffe conique et caduque qui recouvre le sommet du jeune fruit, le double péristome qui couronne si élégamment la capsule à sa maturité, enfin la séparation des organes sexuels sur deux individus distincts, tels sont les principaux caractères qui le déterminent aujourd'hui de la façon la plus nette.

Ainsi entendu, le genre *Fontinalis* ne comprenait encore que deux espèces européennes, du reste très anciennement connues, lorsque Bruch et Schimper écrivirent leur première monographie : *F. antipyretica* L., dont le nom rappelle l'usage qu'en font les habitants de la Laponie, lorsque redoutant l'incendie de leurs cabanes en bois, ils garnissent les parois de leur foyer de cette mousse incom-

Digitized by Google

bustible ; et *F. squamosa* L. beauconp moins répandue, spéciale aux eaux froides et rapides, telles que les torrents des montagnes. Bientôt deux nouvelles espèces trouvées en Scandinavie *F. hypnoides* Hartm., et *F. dalecarlica* Sch. portèrent ce nombre à quatre : enfin une cinquième se trouve décrite dans la récente édition du *Synopsis* de Schimper, *F. Duriæi* découverte d'abord en Algérie par Durieu de Maisonneuve, puis retrouvée au Portugal, à Minorque, et dans quelques localités de la France méridionale.

La nouvelle espèce croît tout près d'Angers, aux bords de la Loire, à la hauteur de Rochefort, dans des fossés que les eaux du fleuve tiennent d'ordinaire remplis une partie de l'année. Les caractères qu'elle présente en ses diverses parties ne peuvent laisser aucun doute sur sa distinction spécifique. Il n'a fallu rien moins que leur importance et leur multiplicité pour fixer les hésitations toujours naturelles quand il s'agit de proposer une nouvelle diagnose surtout parmi des plantes éminemment polymorphes, comme sont en général les espèces aquatiques.

La comparaison minutieuse d'un très grand nombre d'échantillons peut seule fixer la valeur relative des divers caractères. Je dois dire que j'ai été aidé dans cette recherche par des communications importantes de botanistes que je ne saurais trop remercier de leur bienveillant intérêt. Le riche herbier de mousses donné par M. Trouillard à l'Université catholique m'a fourni un grand nombre d'échantillons précieux : M. Bescherelle m'a envoyé une série remarquable des Fontinales d'Europe et d'Amérique, enfin j'ai reçu de M. l'abbé Boulay des exemplaires très complets du rare *F. Duriæi* recueillis par lui-même à Nîmes.

Malgré ces secours, je ne puis me flatter d'avoir éclairci la question autant que j'aurais désiré le faire, même en me limitant aux seules espèces européennes,

Digitized by Google

La fréquente stérilité de ces plantes, conséquence naturelle de leur état dioïque, rend souvent incomplets les échantillons d'étude, ou bien si les herbiers renferment les plantes fructifiées qui ont de préférence attiré l'attention des botanistes, ils présentent en trop petit nombre les individus mâles nécessaires cependant pour donner la description intégrale.

Les organes végétatifs subissent dans la même espèce des variations qui empêchent de leur attribuer une confiance illimitée : toutefois ces modifications portent principalement sur la grandeur des feuilles, plutôt que sur leur forme ; l'angle du sommet reste de même compris entre des limites assez étroites. La nature du tissu n'y varie que très peu ; leur surface enfin tantôt plane, tantôt concave ou même pliée en carène fournit un caractère de premier ordre pour ranger les espèces. Parfois cependant au polymorphisme produit par le milieu s'ajoutent les effets d'un polymorphisme sexuel : *F. squamosa* en offre un exemple frappant ; la plante mâle de cette espèce possède des feuilles si étroites comparées à celles de la plante fructifère qu'elle a pu en imposer et faire croire à une forme distincte. Une autre cause de confusion dans l'étude de ces organes végétatifs a encore été signalée par Schimper, et tient à la tendance qu'ont les feuilles à se diviser longitudinalement. Ainsi prise pour une feuille entière, alors qu'elle n'en représente qu'une moitié, chaque division a pu faire croire à une feuille plane dans le cas d'une feuille en carène, et donner l'apparence acuminée à une feuille qui pouvait être presque obtuse.

Les organes reproducteurs, malheureusement trop rares, fournissent des caractères d'une abondance et d'une précision sans égale. Tels sont le nombre et la forme des folioles qui garnissent les courts ramuscules floraux, les dimensions du bourgeon anthéridien, tantôt court, tantôt allongé, enfin les nombreux détails fournis par les péristomes et les

Digitized by Google

feuilles périchétiales. Il n'est pas inutile de faire remarquer cependant que, pour être comparables, ces organes doivent être considérés au même point de leur développement. Ainsi les dents du péristome externe ne sont complètement constituées avec leur ciselures définitives, qu'à la chute spontanée de l'opercule. De même et surtout, les feuilles périchétiales, comme tous les organes accrescents, doivent être examinées à la maturité parfaite, par la raison qu'elle continuent à grandir ou à se modifier jusqu'à la dissémination des spores. Ces spores enfin ne présentent que très tardivement les épaisissements qui font paraître leur surface verruqueuse; pour leur dimension elle est trop variable dans le même fruit pour donner des indications utiles.

Un premier examen superficiel des organes végétatifs permet de distinguer sûrement notre plante de *F. antipyretica* dont les feuilles sont toujours nettement pliées en carène, et de *F. dalecarlica* aux feuilles concaves et convolutées. La comparaison avec les trois autres espèces comporte un examen plus attentif. Une d'elles surtout, *F. hypnoides* de Suède, lui ressemble extérieurement d'une façon remarquable; mêmes feuilles étroites, aplanies et espacées, formées d'un tissu tendre, subitement contractées pour embrasser la moitié de la tige.

Mais dans la plante du Nord les feuilles périchétiales recouvrent seulement la moitié de la capsule et sont d'ordinaire fortement déchirées, corrodées, tandis que ces mêmes feuilles sont dans la nôtre plus larges, très entières et s'élèvent ordinairement jusqu'à la base de l'opercule. La comparaison des fruits mûrs ajoute à ces différences : les dents du péristome externe plus longues et plus opaques ont de 30 à 32 cellules dans *F. hypnoides*, alors que la nôtre en compte seulement 24 à 27. Schimper ajoute que les spores de la première sont parfaitement lisses; dans la nôtre elles se couvrent, bien que très tard, de petites saillies verruqueuses.

Digitized by Google

Notre plante ne peut être non plus *F. Duriæi*, dont elle diffère par ses feuilles plus acuminées et toujours très entières, les folioles périchétiales indivises, moins nombreuses et plus larges, surtout enfin par les dents du péristome externe plus courtes d'un tiers, surchargées de papilles et munies d'articulations très saillantes à l'intérieur.

Reste *F. squamosa*, ou plutôt une variété *tenella* de cette espèce, car la plante type diffère absolument de la nôtre par ses feuilles concaves et rigides. Mais l'existence même de cette variété est très problématique, et son histoire pourrait donner lieu à une intéressante recherche. Sans entrer ici dans de longs détails, en voici quelques traits saillants. Schimper, après avoir établi cette variété dans le *Bryologia Europæa* sur des échantillons recueillis à Leipsig par Kunze, la maintient dans la première édition de son *Synopsis* en y rapportant une autre plante récoltée à Berlin par Al. Braun. Mais dans l'édition la plus récente, l'auteur revenant implicitement sur sa première détermination, efface définitivement cette variété *tenella* et rattache à *F. hypnoides* les plantes de Kunze et d'Al. Braun sur lesquelles elle avait été primitivement établie[1]. Désormais toutes les formes à feuilles aplanies sont, pour lui, exclues de *F. squamosa* dont la diagnose nouvelle comparée à celle de *F. hypnoides* se trouve ainsi très simplifiée.

Cependant quelques naturalistes ont à maintes reprises publié d'autres échantillons qu'ils ont cru pouvoir rapporter à cette variété *tenella*. Ainsi une plante trouvée en Sardaigne par Marcucci figure sous ce nom; (*Un. itin. crypt.* 1866). Mais autant qu'on en peut juger à son état stérile, elle n'est autre que *F. Duriæi*. La publication de

[1] Je n'ai pas vu d'échantillons de ces plantes : l'hésitation de Schimper à leur égard semble recommander de nouveau leur étude. Les botanistes Allemands peuvent nous fixer sur ce point, et nous apprendre si elles se rattachent bien à *F. hypnoides* ou à quelqu'une des espèces voisines.

Digitized by Google

Rabenhorst *Bryotheca Europæa* renferme également un *F. squamosa* var. *tenella*, sous le n° 631. L'étiquette porte que les échantillons sont très intéressants parce que ni Bruch ni Gumbel n'ont pu en indiquer une localité. Cependant il est facile d'y reconnaître tout simplement la plante mâle de *F. squamosa*, qui présente, comme on sait, des feuilles beaucoup plus étroites et presque planes. La certitude est pour moi d'autant plus complète qu'ils sont identiques avec d'autres recueillis en juillet 1879 dans la rivière d'Argenton-Château, et que j'avais après une étude attentive rapportés à *F. squamosa*, dont ils représentent le type de la plante mâle. Ils sont indiqués sous ce nom dans la première note que je vous ai présentée sur nos herborisations en 1880.

Il ne reste donc plus guère aujourd'hui que le souvenir de cette var. *tenella* ; successivement appliquée à des plantes qui définitivement doivent être rattachées soit à *F. hypnoides*, soit à *F. Duriæi*, soit enfin à la plante mâle du type, abandonnée par son auteur même dans son plus récent ouvrage, elle ne peut s'appliquer davantage à la plante de Rochefort, qui diffère au reste de *F. squamosa* par ses bourgeons mâles beaucoup plus raccourcis, formés de 6 folioles au lieu de 9, et contenant de 5 à 9 anthéridies plus courtes.

Il y a donc lieu de former pour notre plante angevine une espèce particulière, je propose de la dédier au savant secrétaire général de notre Société, M. le chanoine Ravain, que nous sommes heureux de voir aujourd'hui à notre tête comme vice-doyen de la Faculté des sciences. Ces nouvelles dignités ne sauraient du reste effacer de plus anciens et aussi chers souvenirs : aucun de ceux qui ont été ses élèves à l'Institution de Combrée n'ont oublié de quels charmes il savait dès lors entourer les leçons les plus abstraites, ni avec quel zèle infatigable il encourageait aux vraies méthodes des sciences naturelles. Initié par

Digitized by Google

lui à l'étude des plantes et spécialement à celle des mousses, je suis heureux de remplir ici un devoir de gratitude.

La place naturelle que doit tenir *F. Ravanii* parmi ses congénères d'Europe est dans le groupe des espèces à feuilles planes, très près de *F. hypnoides*, comme le montrera le tableau suivant.

Conspectus Fontinalium europœarum

SECTIO 1ª. — *Foliis concavis, infrà attenuatis, caule rigido, nigricante, basin versùs denudato, ramulis junioribus densè julaceo-foliosis. Species rivulorum torrentium incolæ.*

1. — F. DALECARLICA. *Br. et Sch. Bryol. Eur.*

2. — F. SQUAMOSA. *L. sp.* 1571.

SECTIO 2ª. — *Foliis carinato-plicatis, caule minùs denudato, ramulis densè trigono-foliosis.*

3. — F. ANTIPYRETICA. *L. sp.* 1571.

SECTIO 3ª. — *Foliis planis, subito angustatis, caule gracili, non aut vix denudato, ramulis laxe foliosis. Species fontium vel aquarum stagnantium incolæ.*

A. — Foliis lanceolatis, apice sæpiùs obscurè denticulatis. Peristomii dentibus minutè papillosis, aut ferè lævibus, trabeculis intùs parùm prominulis.

4. — F. DURIÆI. *Sch.* Capsulâ brevi, obovatâ, sub ore concolore vix constrictâ, dentibus peristomii circ. 0, 9^{mm} longis.

B. — Foliis acuminatis, apice integerrimis, capsulâ sub ore distinctiùs constrictâ. Peristomii dentibus valde papillosis, trabeculis intùs productis.

5. — F. HYPNOIDES. *Hartm. F. Skand.* Foliis perichætialibus laceratis, mediam capsulæ partem tegentibus, fructibus in eodem caule paucissimis, peristomii dentibus

Digitized by Google

crassis, lineâ verticali vix conspicuâ sed regulari, articulis 30-32 compositis. Sporis omnino lævibus (sec. Schimp.) Interni peristomii ciliis et trabeculis latioribus, magis papillosis et angustè clathratis.

6. — F. RAVANII. Sp. nov.

Caule rufescente, molli, non denudato, pedali, numerosis fructibus onusto.

Foliis planis, remotis, lanceolato-acuminatis, mollibus erecto-patentibus, basi subitè constrictâ, semi amplexicaulibus, apice integèrrimis.

Ramulo masculo brevi, hexaphyllo, foliis ovatis, concavis, 5-8 antheridia foventibus.

Ramulo perichætiali elongato. Foliis demùm latissimis, marcescentibus margine vix chlorophyllosis, sæpius integerrimis, et totam fere capsulam tegentibus.

Capsulâ obovatâ, sub ore brunneo distinctè constrictâ, exactè sessili, operculo conico obtuso.

Peristomii dentibus tenuibus, angustis, rubellis, valdè papillosis, circ. 0,6^{mm} longis, lineâ verticali conspicuâ sed nimis irregulari. 24-27 articulis, trabeculis intùs valde productis.

Peristomii interni cono perfecto, trabeculis parciùs papillosis et laxè clathratis.

Sporis primùm lævibus, tandèm subtiliter verruculosis.

Hab. in fossis aquâ stagnante repletis prope vicum vulg. *Rochefort-sur-Loire*, in agro andegavensi.

L'abbé HY.

Digitized by Google

FERNAN CABALLERO

ÊTRE DE TROP

(Suite)

III

Les jours suivants, la tertulia continua à se réunir au palais, et les mêmes personnages y reprirent leur place habituelle. Ramiro était assis, comme le premier jour, à la droite de Blanca, et André en face, toujours très occupé à faire et à défaire ses éternelles réussites.

— Mais, dis-moi donc, Ramiro, demanda un soir don Sébastien à son neveu, dis-moi donc ce que tu peux faire ainsi toujours enfermé chez toi depuis trois jours que tu es ici.

— Rien, mon oncle, je me repose.

— Oisiveté n'est pas repos, jeune homme, — dit le juge d'une voix grave.

— Ah! convenez, mon ami, que je vous ai fourni là sans le vouloir une belle occasion de placer une nouvelle sentence, — dit don Sébastien au magistrat.

— Il faut savoir mettre le temps à profit, si l'on veut gagner le ciel, — répondit le juge sur le même ton.

— Et c'est à mon grand paresseux de fils qu'il faudrait dire tout cela, lui qui ne sait comment tuer le temps, et qui passe sa vie à dormir ou à s'étirer en bâillant.

— Mais, s'il est malade? — dit sa mère.

Digitized by Google

— Eh bien, s'il est malade, c'est sa faute ! Qu'il monte à cheval, et qu'il vienne visiter nos fermes, comme nous le faisons, ses frères et moi, et il se portera aussi bien que nous. N'est-il pas vrai, docteur ?

— Oh ! pour ce qui est de votre santé, j'atteste qu'elle est bonne », dit le docteur.

La partie de tresilio s'étant achevée, les joueurs se levèrent, et le juge, qui était auprès d'André regarda par-dessus ses épaules l'interminable réussite que combinait toujours l'étudiant.

Celui-ci, préoccupé sans doute des reproches que venait de lui faire son père, ou plutôt des attentions que Ramiro avait pour Blanca, et que cette dernière accueillait avec sympathie, ne plaçait plus ses cartes à leur place et paraissait déconcerté.

Aussi, peu d'instants après, jeta-t-il brusquement les cartes sur la table en s'écriant : « Allons, décidément, je n'ai pas de chance !

— Mais aussi, mon ami, c'est de votre faute, lui dit le juge, vous pensiez à autre chose ! Souvenez-vous donc bien qu'il faut toujours être à ce qu'on fait. Tenez, voyez Blanca, comme elle s'applique à sa broderie ; aussi je suis sûr qu'il n'y a pas un point de travers !

— Il y en a peut-être plus que vous ne croyez », répondit André avec dépit.

Blanca, qui avait compris l'intention cachée dans la réponse du jeune homme, rougit beaucoup.

« Tiens, est-ce que tu t'y connais en broderie, toi ? — lui dit Ramiro en souriant.

— Lui, la grande perche, oh ! il s'entend à tout, — dit le père, — du moins à ce qu'il croit. Il est comme cet homme à qui l'on demandait s'il jouait du violon, et qui répondait modestement : Je n'ai jamais essayé. »

Ramiro, s'approchant alors de la table, y appuya ses deux coudes et dit tout bas à Blanca :

Digitized by Google

« Cette insistance que vous mettez à fixer votre broderie sans regarder ailleurs n'est qu'un prétexte, n'est-ce pas, mademoiselle, pour ne regarder personne ?

— Mais non, ce n'est pas un prétexte, je vous assure, c'est une raison », répondit celle-ci.

Le lendemain, Blanca descendit de bonne heure dans le petit jardin qu'elle se plaisait à soigner elle-même. Déjà les fleurs, qui avaient été longtemps négligées, commençaient à renaître, et leur fraîcheur témoignait de leur reconnaissance.

Il y avait dans ce jardin une fenêtre fermée par une grille en fer, qui ouvrait sur une rue déserte. Blanca, un peu distraite depuis quelques jours, s'approcha, sans y prendre garde, de cette fenêtre, et comme elle y cueillait les fleurs d'un superbe jasmin, elle entendit tout à coup une voix murmurer à son oreille :

« Oh ! que j'envie ces fleurs ! »

La jeune fille, toute surprise, allait s'enfuir ; mais quand elle vit que c'était Ramiro qui avait parlé derrière la fenêtre, elle lui dit en souriant :

« Et pourquoi enviez-vous ces fleurs?

— Parce que vous les aimez.

— Et qui peut envier l'affection banale qu'on donne à une fleur ? Ce n'est pas là une affection du cœur.

— Que voulez-vous, manemoiselle, j'envie tout ce que vous aimez, et comme je ne vous vois d'affection que pour les fleurs, c'est elles que j'envie. Ah ! si votre cœur cache un autre amour, il sommeille bien profondément, car celui que vous m'inspirez n'a pu encore l'éveiller. »

Blanche, en entendant un langage si nouveau pour elle, fut toute troublée et regarda instinctivement si quelque autre qu'elle avait pu l'entendre.

« Soyez tranquille, personne ne nous voit ni ne nous entend, lui dit Ramiro, comprenant le sentiment de prudence féminine qui l'agitait ; et quand bien même cela

Digitized by Google

serait, peu m'importe! L'amour ne se cache que parce qu'il est modeste et craintif, mais il n'a pas honte comme un criminel, quand il est innocent et honorable comme le mien. Ce n'est plus alors l'enfant ailé et armé de flèches du paganisme qu'il faut avoir en lui : c'est le père de famille chrétien. Blanca, je n'ai jamais aimé jusqu'ici, je n'en ai pas eu le temps, ni l'occasion, à terre ou sur mer. Vous êtes mon premier, mon plus ardent amour, et vous serez l'unique amour de ma vie. Si vous me repoussez, demain, je quitterai ce pays pour n'y jamais revenir. »

Blanca, qui déjà aimait en secret Ramiro, mais que la timidité et la modestie retenaient encore, n'osait répondre à une déclaration si pressante, quand, avec une insistance plus passionnée, celui-ci lui dit :

« Blanche, au nom du Dieu vivant, je vous en prie, répondez-moi.

— Mais je ne puis cependant répondre sans le consentement de mes parents, balbutia la jeune fille.

— Et si vos parents étaient favorables à mes vœux, demanda Ramiro, plein d'anxiété, seraient-ils aussi...

— Eh bien oui, ils seraient aussi d'accord avec mes désirs », répondit Blanca à voix basse, tandis qu'elle disparaissait à travers les arbustes du jardin, légère comme un papillon.

La pauvre enfant courut trouver sa mère, et elle lui raconta son entrevue avec Ramiro.

« Et toi, ma fille, l'aimes-tu? » lui demanda dona Teresa.

Blanca, pour toute réponse, se jeta dans les bras de sa mère, et fondit en larmes. La pauvre femme, en apprenant ainsi l'amour de sa fille, en ressentit une amère douleur. Elle savait que son mari avait le désir de voir le docteur épouser sa fille, et elle ne prévoyait que trop l'opposition qu'il ferait à un parti qui était loin d'offrir les mêmes avantages. Ce fut donc le cœur tristement oppressé qu'elle dit à sa fille :

Digitized by Google

« Ma pauvre Blanca, je crains bien que ce mariage ne plaise pas à ton père.

— Et pourquoi, maman? demanda Blanca pleine d'inquiétude.

— Parce qu'il n'aime pas la marine, ma fille.

— Et vous pensez que cela sera un obstacle absolu? »

Là-dessus, elle versa d'abondantes larmes, mais bien différentes, cette fois, des premières.

En ce moment, don Ignacio entra dans la chambre de sa femme, et Blanca n'eut que le temps de fuir pour lui cacher son agitation et ses larmes.

« Je suis bien aise que tu sois venu, Ignacio, lui dit dona Teresa, car j'ai à te parler.

— Ah! ce n'est pas là ce qui manque jamais entre nous, dit en riant son mari.

— Oui, mais aujourd'hui, c'est de choses graves que j'ai à t'entretenir. Notre fille est encore jeune, et cependant elle serait en âge de se marier.

— C'est aussi ce que je pense, et tu sais même combien je le désire.

— Oui, mon ami, mais le désir des parents n'est pas toujours celui des enfants, et ce sont eux pourtant qui sont les plus intéressés dans cette affaire.

— Que veux-tu dire par là?

— Que tu voudrais avoir le docteur pour gendre, et que je crains que Blanca ne désire pas l'avoir pour mari.

— Et pour quelle raison?

— Mon Dieu, elle peut en avoir plusieurs, mais la principale, c'est qu'elle en aime un autre.

— Niaiseries que tout cela!

— Non, Ignacio, quand une jeune fille du caractère et du jugement de Blanca aime quelqu'un, ce n'est pas un enfantillage.

— Ah! c'est juste, c'est une « passion volcanique », un « amour qui est le destin de la vie ». Et voilà toutes les

Digitized by Google

sottises que vous lisez dans le feuilleton de vos journaux. Et quel est le héros qui satisfait l'idéal de cette belle demoiselle?

— Mon ami, c'est un digne garçon, ainsi que cela ne pouvait manquer d'être, avec le discernement de votre fille. Un excellent jeune homme qui a toujours été un modèle en toute chose, depuis son enfance; enfin, c'est Ramiro Estrada.

— Ramiro, un marin, jamais je ne consentirai à ce mariage.

— Cependant la marine est une belle carrière, Ignacio, et qui promet un brillant avenir.

— Non, tu diras à cette enfant que je lui ordonne de ne jamais penser à cela.

— Homme, souviens-toi de la maxime : « Conseille, mais n'ordonne pas, persuade et ne décide pas ! »

— En vérité, il vous convient bien à toutes deux, à toi comme à ta fille, d'avoir un mari et un gendre qui passera son existence enterré vivant dans un grand cercueil de planches toujours errant sur la mer au gré de tous les vents. Mais songez donc que vous n'aurez plus une heure de repos, pauvres femmes, que vous tremblerez à chaque souffle du vent, et que vous vivrez séparées de lui de plus de la moitié de votre vie. Ah! il n'en serait pas ainsi avec le docteur; d'abord, il est plus riche, puis, avec son caractère, quelle vie heureuse et tranquille vous auriez !

— Mais d'abord, mon ami, le docteur t'a-t-il demandé la main de ta fille?

— Non.

— Alors, comment sais-tu s'il l'aime?

— Bah, bah, je sais bien que le plus grand bonheur pour lui serait d'épouser Blanca, et que son excès de modestie et son âge sont les seules choses qui l'empêchent d'y aspirer.

Digitized by Google

— Ignacio, souviens-toi de ta cousine, que ses parents forcèrent à se marier avec un homme qu'elle n'aimait pas, parce qu'il était riche, et qui en a été depuis si malheureuse qu'elle en est morte de chagrin.

— Oh ! là, ce fut la faute des parents, qui étaient des ambitieux et des vaniteux, n'ayant écouté que ce qui flattait leur orgueil. Mais le cas serait-il le même pour le docteur, je te le demande ?

— Non, je crois le docteur le meilleur et le plus intelligent des hommes. Sa position est aussi honorable que sûre, et sa femme sera certainement la plus heureuse des femmes, si elle l'aime. Mais si elle en aimait un autre, ni lui ni elle ne seraient heureux. Ignacio, voudrais-tu donc voir ta fille malheureuse ?

— Au contraire, je veux empêcher qu'elle ne le soit.

— Mais elle le sera, te dis-je, si elle n'épouse pas Ramiro.

— Bah ! amours de vingt ans et pluies d'été passent vite.

— En vérité, je ne te reconnais plus, Ignacio. Comment, tu n'as aucune raison sérieuse de refuser, et tu voudrais t'opposer à ce mariage ! Oh ! ce serait d'un despotisme paternel dont je ne te croyais pas capable. Non, non, tu n'aimes pas ta fille ! »

Et en achevant ces mots, dona Teresa se mit à sangloter.

Don Ignacio était la bonté même, et comme il chérissait sa femme de toute son âme, il ne redoutait rien tant pour elle que les émotions qui pouvaient nuire à sa santé. Aussi, dès qu'il vit couler ses larmes, il s'attendrit et en même temps ses résistances et son opposition tombèrent comme s'affaissent les petits ballons des enfants quand ils sont dégonflés. « Ne pleure pas, je t'en supplie, ne pleure pas; oh ! mon Dieu ! tu vas te rendre malade, lui disait-il d'un air désolé. Allons, je vois que tu aimes aussi le petit marin presque autant que le fait ta fille. Eh bien, soit !

Digitized by Google

vous ferez ce que vous voudrez. Seulement, dis bien à cette enfant qu'elle se repentira plus tard de n'avoir pas écouté les conseils de son père. Les pères, vois-tu, savent mieux que personne prévoir l'avenir de leurs enfants. » Et il s'éloigna profondément attristé.

Dona Teresa raconta à sa fille ce qui s'était passé ; mais dans sa tendresse pour elle, elle lui cacha les dernières paroles de son père, et ne lui parla pas de son projet de mariage avec le docteur.

Ce soir-là, dona Carmen se rendit à la tertulia beaucoup plus tôt que de coutume, et dit en entrant dans le salon :

« Nous venons de bonne heure parce que mon fils a été très triste tous ces temps-ci, et aujourd'hui, dès l'heure de l'*Ave Maria*, il ne pouvait plus tenir à la maison. »

A ces mots, Ramiro jeta un regard plein d'inquiétude du côté de Blanca, mais l'expression anxieuse de son visage se changea bien vite en joie, quand il vit le bonheur éclairer les traits rougissants de la jeune fille, comme la vive lueur d'une lampe transparaît tout d'un coup à travers le cristal dépoli qui l'enveloppe.

« Ah ! Blanche, que je suis heureux ! murmura-t-il en s'asseyant sur le canapé qui était près de la table où brodait Blanca.

— Nous le sommes tous les deux », répondit-elle, et ses yeux osèrent enfin le regarder avec tendresse. Alors commença pour eux ce dialogue éternel de l'amour et de l'innocence sincère, dans lequel l'esprit n'a que peu de part et que le cœur dicte seul ; dialogue que les amoureux écoutent tous, réciproquement, avec cet ineffable bonheur que les mères éprouvent en entendant les premières paroles que balbutie leur enfant.

« Blanca, dit Ramiro après quelques instants de silence, avez-vous jamais aimé une autre personne ? »

A ces mots, la physionomie de Blanca exprima la plus grande surprise.

Digitized by Google

« Moi, avoir aimé quelqu'un! s'écria-t-elle avec une douce gravité; non, je n'ai jamais aimé que mon père et ma mère; mais vous, vous avez donc aimé une autre femme?

— Non, répliqua Ramiro; mais une fois à la Havane, j'ai cru que j'allais aimer une belle et gracieuse jeune fille, quand je me suis aperçu que je n'étais pas le seul à être aimé d'elle; alors je me suis retiré, mais sans proférer une plainte inutile.

— Et son souvenir, peut-être n'avez-vous pu le chasser de votre cœur comme vous aviez fui sa personne.

— Oh! si, parce que l'illusion avait disparu, en voyant la réalité.

Blanca, laissez-moi vous répéter maintenant ce que je vous ai dit à la grille du jardin, quand nous n'avions pour témoins que les fleurs et les oiseaux : Vous êtes et vous serez toujours l'unique amour de ma vie. »

Dès que les habitués de la tertulia se trouvèrent réunis, André ne tarda pas à découvrir la bonne intelligence qui régnait entre Blanche et Ramiro. Cette nuit-là, il ne dormit pas et en passa toutes les heures dans une agitation maladive. Quand le jour parut, il entra chez sa mère et lui dit qu'il avait renoncé à l'idée d'aller à Madrid chercher une position, et qu'il préférait se marier, afin de rester près d'elle.

La mère, quoique peu perspicace, comprit cependant combien il lui serait difficile de réaliser tous les projets que son fils se plut alors à développer devant elle. Mais André, abusant de l'aveugle tendresse qu'elle avait pour lui, lui fit promettre de parler à son père de ses désirs et d'employer toute son influence sur lui pour qu'il aidât à son mariage.

Tandis qu'André, d'une voix sèche et du ton despotique qui lui était habituel, dictait ainsi ses volontés à sa mère, Ramiro, de son côté, parlait tout autrement à la sienne.

Digitized by Google

« Ce que j'aime le plus au monde, lui disait-il en l'embrassant, c'est vous, ma mère.

— Et toi, ô fils de mon âme! tu sais bien que tu es tout pour moi.

— Oui, mais toute la tendresse d'une mère ne peut suffire pour remplir la vie d'un homme, et je vous avoue que je désirerais me marier.

— C'est un désir naturel, mon enfant, répondit dona Carmen, qui concevait déjà l'espoir de faire consentir Ramiro à quitter la marine, quand sa jeune femme pourrait unir ses prières aux siennes. Et cela veut dire que tu es amoureux? ajouta dona Carmen.

— Oui, et c'est vous, madame ma mère, qui êtes la première cause de cet amour.

— Moi?

— Oui, vous, par les éloges si mérités que vous avez donnés à ma Blanquita.

— Ah! c'est Blanquita! Que je suis heureuse et que je te félicite, mon Ramiro! tu ne pouvais choisir personne qui fût plus à mon goût, et qui me satisfît davantage sous tous les rapports.

— Alors, mère, il n'y a pas un instant à perdre; car je n'ai plus que six semaines de congé.

— Mais est-ce que tu ne demanderas pas une prolongation?

— Non, j'aimerais mieux n'avoir pas à le faire.

— J'en parlerai donc dès aujourd'hui à ton oncle, afin que nous allions demain, tous les deux, demander la main de ta fiancée.

— Mais, auparavant, la première chose à faire, il me semble, serait de savoir si les parents sont favorables à mes désirs.

— Je voudrais bien voir qu'ils ne le fussent pas! Pour moi, si j'étais la reine, je me réjouirais de t'avoir pour gendre! »

Digitized by Google

IV.

Ce soir-là, dès que don Sébastien et sa femme furent couchés, celle-ci dit à son mari, qui était déjà à moitié endormi :

« Sébastien, ne t'endors pas encore! j'ai à te parler.

— Non, ce sera pour demain ; laisse-moi dormir, répondit don Sébastien.

— Mais, le jour, je n'ai pas le temps de te dire une seule parole.

— Ah ! si tu ne sortais pas avant le jour pour t'en aller à la messe de l'aurore. Il n'en serait pas ainsi.

— Mais si je veux entendre une messe, il faut bien que j'aille à celle de l'aurore; car, dès que je reviens, tu demandes le déjeûner, et à peine as-tu fini de manger, que ton cheval est déjà sellé, et que tu pars pour la ferme.

— L'œil du maître, tu le sais, engraisse le bétail.

— Oui, mais, dès que tu reviens, continua dona Maria-Josepha, tu demandes le dîner, et après tu fais la sieste. Puis quand tu t'éveilles, tu n'as plus que le temps d'aller t'asseoir sous le porche de l'église, avec le curé, où tu restes jusqu'à l'heure de l'*Ave Maria*.

— Ah çà ! ma femme, il me semble que je dois savoir ce que j'ai l'habitude de faire tous les jours, sans que tu aies besoin de me le rappeler; ainsi, si tu as quelque autre chose à me dire, dis-le vite, ou sinon, laisse-moi dormir.

— Il s'agit de notre fils Andrès.

— Oui, celui que tu préfères, ce grand efflanqué, ce fouet de toupie, ce vrai piquet à étendre le linge, ce propre à rien, enfin?

— S'il ne fait rien, c'est parce qu'il n'est pas établi. Donne-lui une ferme à cultiver, comme à ses frères, et une

Digitized by Google

maison où il ira vivre en se mariant, mon Dieu, c'est là tout ce qu'il demande, le pauvre garçon.

— Mais qui est-ce qui le fera vivre? Car, s'il veut se marier, il faut d'abord qu'il ait des moyens d'existence. Et avec qui veut se marier ce grand dégingandé?

— Avec Blanquita, la fille du régiseur.

— Ah! par ma foi, il ne doute de rien! Eh bien, dis-lui de ma part, que cette jeune fille est aussi au-dessus de sa portée que le mot I. N. R. I. qui est écrit au-dessus de la tête du Christ, dans l'église.

— Cependant, je ne vois personne dans notre village qui pourrait mieux convenir à Blanca que mon Andrès !

— Si, il y a quelqu'un, et c'est Ramiro, au nom duquel nous irons demain, ma sœur et moi demander la main de Blanca.

— Il me semble cependant que là où peut prétendre Ramiro, Andrès pourrait tout aussi bien réussir.

— Comment, tu voudrais comparer ce grand manche à balai, plus laid que le sergent d'Utrera, qui est cependant le type de la laideur, ce pauvre garçon sans place, ni revenu, avec mon neveu Ramiro, qui est plus beau qu'un saint Louis de Gonzague, plus élégant qu'un navire à toute voile, et aussi instruit qu'un prédicateur; enfin, un jeune homme qui a une carrière toute faite et qui le conduira, s'il continue, à l'amirauté! En vérité, voilà qui est trop fort!

— Ainsi donc, tu ne veux rien faire pour ton propre fils? Eh bien, tu verras que, s'il n'épouse pas Blanca, il en tombera malade, car il aura le cœur brisé, je le sais, Au moins, mon ami, laisse-le aller à Madrid. Qui sait? bien d'autres qui valaient moins que lui y ont fait fortune; peut-être réussira-t-il aussi? D'ailleurs, ce n'est pas toi, son père, qui voudrais y faire obstacle. Je t'en prie, ne sois pas obstiné, Sébastien, toi qui es si bon pour tout le monde, ne te mets pas en lutte avec ton propre enfant.

Digitized by Google

— Ah! si tu ne t'étais pas mis en tête de lui complaire en tout, en l'envoyant à Séville, il serait aujourd'hui un homme comme les autres, intelligent et travailleur, bon chrétien, établi comme ses frères. Mais, depuis que tu m'as fait dépenser plus de cent mille réaux pour ses études, il est devenu semblable aux oiseaux de la Maremme, c'est-à-dire un gibier qui n'est ni de terre ni de mer. Il passe sa vie dans l'oisiveté, faisant plus de fumée qu'une cheminée, et, ce qui est pire, ne croyant plus à rien. Celui qui ne croit pas en Dieu est un homme sans cœur, qui vit comme une brute. Ah? c'est un grand malheur pour l'homme, comme c'en est un pour la fourmi, quand il lui pousse des ailes. »

La mère répondit à tout cela par beaucoup d'autres raisons, à la suite desquelles don Sébastien s'écria :

« Ah! malepeste soit de la femme, quand elle s'est mise une idée en tête! car les tenailles de Nicodème ne la lui arracheraient pas.

Eh! mon Dieu, qu'il parte pour Madrid, ton fils, bon voyage et bon vent! mais qu'il sache avant tout que l'argent qu'il gaspillera là-bas lui sera porté en compte et diminué sur son héritage, afin de ne pas porter préjudice à ses frères. Maintenant, laisse-moi dormir, si tant est que tes importunités ne me tiennent pas maintenant réveillé toute la nuit.

Ah! le proverbe dit vrai : — Si ta femme s'entête à ce que tu te jettes du haut d'une maison, tu n'as plus qu'une chose à demander à Dieu, c'est qu'elle soit basse! »

Le lendemain, dona Carmen et son frère se rendirent ensemble chez le régisseur et lui demandèrent la main de de sa fille, qui leur fut accordée. Les deux mères, quoique très contentes de ce mariage, versèrent néanmoins beaucoup de larmes à cette occasion.

Pendant cette démarche, dona Maria-Josepha communiquait à son fils le faible résultat de ses longs efforts près de

Digitized by Google

son mari. Mais comme, en échange de son insuccès, on lui accordait la permission d'aller à Madrid, Andrès, qui était incapable d'aimer personne profondément, se consola vite de son échec matrimonial. Il partit dès le lendemain et donna pour excuse à son absence la douleur qu'il éprouverait à voir un autre jouir du bonheur qu'il avait si vivement souhaité pour lui-même.

Don Ignacio, pendant ce temps, était dans un grand embarras, et ne savait comment apprendre au docteur le prochain mariage de sa fille. Cependant, la crainte de voir cette nouvelle lui parvenir bientôt par quelque voie étrangère lui fit vaincre ses répugnances, et un soir, au retour de la promenade, il dit à son ami :

« Je suis bien ennuyé, docteur; car, même avec une fille exemplaire comme la mienne, un père n'est point exempt de soucis. »

Là-dessus il fit une pause, et le docteur attristé lui dit :

« Qu'y a-t-il, don Ignacio? Blanquita, cet ange du ciel...

— Un ange, oui; mais un ange peu soumis, et qui veut se marier, sinon contre ma volonté, du moins contre mon goût. »

En entendant ces paroles, le docteur éprouva une violente commotion, dont il ne se rendit pas compte d'abord, tant il était étranger aux effets des passions. Mais il se fit ensuite dans son esprit un tel chaos de pensées confuses que, ne pouvant trouver une seule parole raisonnable à répondre, il resta muet.

Don Ignacio, voyant que le silence du docteur se prolongeait, ajouta :

« Mon Dieu, je n'ai pas de grandes raisons pour m'opposer à la démarche de Ramiro, car c'est lui qui demande la main de Blanca; mais, parmi les motifs qui lui sont défavorables, le principal est de le voir marin. Connaissant, comme je le fais, le caractère tendre et passionné de ma fille et de ma femme, je prévois que leur vie deviendra

Digitized by Google

un martyre qui commencera dès le jour de son embarquement. »

Le docteur, par un suprême effort et grâce à sa force de caractère, parvint enfin à maîtriser son émotion, et répondit d'une voix qu'il s'efforçait d'affermir :

« Mais Ramiro pourrait quitter la marine.

— Non, répliqua don Ignacio. D'abord sa mère n'a pas assez de fortune pour cela, et ensuite, il ne serait ni juste ni raisonnable de demander à un jeune homme qui a employé sa jeunesse et une partie de son patrimoine à se faire une carrière, carrière qu'il aime avec enthousiasme, de renoncer à ses espérances et à son avenir. Et pourquoi faire d'ailleurs? Pour se croiser les bras dans un village et s'abandonner à l'oisiveté, l'ennemi le plus terrible de l'homme ! »

Comme ils arrivaient en ce moment à la porte du palais du duc, le docteur se retira.

« Comment, dit le régisseur surpris, vous n'entrez pas, docteur ?

— Non, j'ai une personne très malade à voir, lui répondit celui-ci ; il faut absolument que je m'y rende ce soir. » Et, en prononçant ces paroles, il s'éloigna précipitamment. Mais au lieu de s'éloigner, il rentra chez lui, et sans même répondre à ses domestiques, qui s'inquiétaient de le voir revenir à une heure si inaccoutumée, il s'enferma dans sa chambre.

Là, affaissé, dans un fauteuil, les coudes appuyés sur la table, et la tête plongée dans ses mains, il resta muet, immobile, absorbé, écoutant pour la première fois les sentiments secrets d'un cœur resté calme jusqu'à ce jour, et qui étaient ignorés de tous aussi bien que de lui-même.

« Ah ! malheureux, dit-il, malheureux que je suis, je l'aime !

Comment ! moi qui pendant si longtemps au milieu de mes livres et de mes occupations, ai considéré l'amour

Digitized by Google

comme une illusion, comme un rêve décevant fait pour la jeunesse et l'oisiveté, je me verrais aujourd'hui à sa merci! A mon âge, avec mes goûts et mon caractère, aimer une enfant de dix-huit ans, moi qui en ai trente-huit, et qui pourrais être son père.

Sans doute elle a été pour moi la réalisation de cet idéal que chaque homme, sans le savoir, porte dans son cœur? Et je vivais heureux. je vivais tranquille, croyant qu'il n'y avait pas sur terre un mortel qui pût jamais s'élever jusqu'à elle et oser prétendre à sa main! Et maintenant qu'un autre va l'obtenir, je me trouble, je me trahis, je me désole!

Mon Dieu! à quoi m'ont donc servi tant d'années de dédain et de scepticisme envers ces passions trompeuses, que, je regardais comme le domaine exclusif de la poésie et de l'imagination? La vie m'apprend douloureusement aujourd'hui l'influence qu'elles ont sur notre existence.

O insensé que j'étais! Ce qui arrive aujourd'hui est ce qui devait naturellement et logiquement arriver; comment ne l'avais-je pas prévu? O Blanca! étoile lumineuse de ma vie qui va pour toujours disparaître de mon ciel, adieu! adieu!

Le peuple, en voyant les étoiles filantes glisser rapidement à travers les cieux, croit que ce sont les âmes des morts qui sortent ainsi de ce monde, et ils s'écrient en les regardant passer : « Dieu te guide dans le bon chemin! » A toi, Blanca, qui as été l'étoile lumineuse de ma vie, je dis aussi : « Dieu te guide dans le bon chemin! »

A la nuit, quand la servante du docteur entra dans sa chambre pour lui apporter de la lumière, elle le trouva à la même place et dans la même attitude. A dix heures, lorsqu'elle revint pour lui servir son souper, il n'avait pas encore changé de position; et le docteur, sans se lever, lui dit seulement d'emporter le repas, qu'il n'avait pas besoin de manger.

Digitized by Google

« Êtes-vous donc malade, monsieur ? lui demanda l'excellente femme avec inquiétude, et n'auriez-vous point besoin de quelque chose ?

— Non, Marie, je ne suis pas malade, et je n'ai besoin de rien, si ce n'est d'être seul », répondit le docteur. »

La pauvre femme sortit, et dit au domestique galicien François qui était avec elle :

« Jésus ! jamais je ne l'avais vu comme cela ! Et quoiqu'il dise que non, moi je crois qu'il est malade. »

Tandis que le docteur éprouvait dans la solitude tous les tourments que peut causer une passion malheureuse, Blanca et Ramiro goûtaient ensemble les ineffables délices de l'amour heureux et partagé. Bonheur le plus pur et le plus grand que la vie humaine puisse offrir à deux cœurs dignes l'un de l'autre.

Assurément, ce bonheur si doux et si tranquille, dont jouissait en paix le cœur innocent de Blanca, eût été bien troublé si elle avait pu savoir ou même soupçonner les tortures qu'il causait au docteur, à cet excellent ami, qu'elle aimait si sincèrement.

Mais il avait enfermé sa douleur si profondément au fond de son âme, que la pauvre enfant n'en pouvait rien apercevoir.

Aussi, quand le docteur vint dans la soirée, avec un sourire doux et grave, lui offrir ses félicitations et ses vœux, lui répondit-elle avec un sincère élan de joie, et en lui prenant les deux mains :

« Oh ! je savais bien, notre excellent ami, que vous vous réjouiriez de mon bonheur. »

Ramiro, lui, voyait s'écouler avec regret chacune de ces journées heureuses qui passaient avec autant de rapidité que ces brillants papillons du printemps qu'un instant voit naître et disparaître ; car chacune d'elles diminuait le temps déjà si court de son congé, et il hâtait de tous ses efforts les préparatifs de leur mariage.

Digitized by Google

Don Sébastien, qui devait être ce qu'on appelle en Espagne « le parrain de la noce », c'est-à-dire le maître des cérémonies, voulait faire des noces brillantes et luxueuses, tandis que les fiancés demandaient au contraire qu'elles fussent simples et modestes.

« Vous allez voir, disait don Sébastien, que cette petite fille, avec son air innocent, finira par obtenir tout ce qu'elle voudra.

— Eh ! mon Dieu, comme toutes les femmes, don Sébastien, opina le juge; car ne savons-nous pas que « ce que femme veut, Dieu le veut ? »

Un soir, à la tertulia, Ramiro dit à sa fiancée :

« Est-ce que vous ne sortez pas quelquefois du village, Blanca ?

— Non, jamais, répondit celle-ci.

— Alors, vous n'avez pas vu l'ermitage où se trouve l'image de Notre-Seigneur portant sa croix, demanda don Sébastien.

— Non, pas encore.

— Ma mère, allons-y demain, dit Ramiro, et emmenons avec nous Blanquita.

— Bien volontiers, mon enfant », répondit Carmen.

Blanca se tourna vers sa mère.

« Oui, ma fille, accepte, va avec eux, dit celle-ci en réponse à la muette interrogation de Blanca, je me sens très bien.

— Et moi, je vous tiendrai compagnie, madame, lui dit dona Maria-Josepha, car je n'ai pas envie d'aller si loin. »

Le lendemain, en effet, tout le monde, excepté don Sébastien, qui ne changeait jamais rien à ses habitudes, partit gaiement pour faire la promenade convenue.

A peu de distance du village, le sentier traversait un beau bois de pins parasols; quand Blanca se trouva sous l'ombre épaisse et sombre que formaient les branches

Digitized by Google

enlacées de ces arbres droits et élancés comme les colonnes d'un temple, et qu'elle foula l'herbe fine qui formait sous ses pieds comme un tapis doux et frais, elle fut enchantée de ce spectacle, et s'écria tout émue :

« Oh! Ramiro, que c'est beau et imposant, ces grands bois! On se croirait là dans un sanctuaire fait pour adorer Dieu.

— Oui, dit Ramiro, et maintenant prêtez l'oreille à ce bruit si doux et si grave que fait le vent en passant à travers les branches des pins. »

Du haut de ces mobiles berceaux de verdure, on entendait descendre cette voix mystérieuse et suave qui est particulière aux pins, et dont on ne peut comprendre le langage, mais qui fait rêver à quelque chose qui vit et qui respire au-dessus de ce mouvement si régulier et de ce bruit si doux.

« Ce bruissement lointain, lui dit Ramiro, rappelle à l'oreille le mouvement régulier et le bruit sourd des vagues de la mer. Ah! la mer, avec ses indicibles enchantements qui saisissent l'âme; la mer si terrible dans ses colères, mais si pleine de séductions dans son calme sourire; cette immensité qui fait rêver de l'insondable et de l'infini, des fleurs d'un autre monde et de la pureté d'une autre atmosphère! »

Et Ramiro, le regard fixe, l'oreille tendue, restait absorbé dans la contemplation de ces rameaux mobiles qui s'élevaient si haut dans les airs.

Blanca, qui n'était pas habituée à une longue marche, se sentit fatiguée et s'assit au pied d'un arbre. Elle voyait avec regret que la pensée de son compagnon de promenade n'était plus avec elle, et sa tête se pencha tristement sur sa poitrine.

« Qu'avez-vous, Blanca? lui dit à l'instant Ramiro en s'agenouillant à ses pieds.

— Je suis jalouse de la mer! répondit-elle.

Digitized by Google

— Oh ! comment pouvez-vous être jalouse de la mer?

— Mais vous l'étiez bien de mes fleurs.

— Et savez-vous seulement, Blanca, ce que c'est que la jalousie ?

— Oui, je le sais. La jalousie, dit Hartzenbusch, dans sa pièce de la *Petite Duchesse*, ce sont des envies d'amoureux; mais moi, je dis que ce n'est pas de l'envie, et que c'est la douleur que cause une séparation, si courte qu'elle soit. Tenez, si vous étiez en mer, je ne vous aurais plus près de moi et je serais malheureuse : voilà la jalousie. Non, l'amour n'est pas envieux, il est égoïste.

— Ah ! Blanca, s'écria Ramiro, transporté de joie, répétez-moi ces paroles, que j'aie encore une fois le bonheur de vous les entendre prononcer. Chère Blanca, êtes-vous aussi heureuse que je le suis ?

— Oui ! pour peu que je ne vous entende plus parler de la mer.

— Eh, bon Dieu ! qui parle ici de la mer en ce moment ? demanda dona Carmen, qui arrivait ainsi que don Sébastien et le juge.

— C'est Ramiro, dit Blanca, qui dit que la mer a d'ineffables séductions.

— Que voulez-vous, mon enfant, mon fils a le cerveau troublé par la vue de la mer, comme les autres l'ont par les fumées du vin.

— Ma pauvre mère (Dieu garde son âme!), qui n'aimait pas la solitude, avait coutume de dire que la campagne n'était faite que pour les loups; eh bien ! moi je dirais volontiers que la mer n'est faite que pour les requins.

— Maintenant, allons voir l'ermitage », dit Blanca en se levant ; et elle prit le sentier qui gravissait doucement la petite éminence au sommet de laquelle s'élevait cette modeste chapelle. C'était une petite construction composée de trois murailles en pierres brutes, et dont le quatrième côté, ouvert sur le bord du chemin, n'était fermé que par

Digitized by Google

une grille de fer. Au fond s'élevait un autel, dont le rétable, composé d'un grand tableau peint à l'huile, représentait le Christ couronné d'épines et portant sa croix. Au-dessous de cette peinture était gravée cette inscription : « Que celui qui veut venir avec moi prenne sa croix et me suive. »

« Ce doux appel s'adresse à ceux qui ont des croix à porter en ce monde, dit Blanca après avoir lu l'inscription.

— Il s'adresse à tout le monde, dit Ramiro, car nous devons tous suivre Jésus-Christ.

— C'est vrai, répondit Blanca, mais ceux qui ont des croix à porter sont plus près du Seigneur.

— Et n'avons-nous pas tous notre croix ?

— Oh ! n'appelez pas croix, ce qui n'en est pas. Les croix ne sont pas celles que nous nous forgeons à plaisir, et de nos propres mains ; les croix véritables sont celles que Dieu nous impose. Tenez, Ramiro, aujourd'hui que nous n'avons pas de croix, demandons ensemble au Seigneur que lorsque sa volonté sera de nous en envoyer, nous les supportions, comme il le demande, avec résignation et à l'exemple du divin Maître.

Venez vous agenouiller avec moi au pied de l'autel, Ramiro, et pour me faire plaisir, unissez-vous à moi dans une sainte invocation.

— Je m'unis à toi, en toute chose, ô ma Blanca, dit le jeune homme; car, en le faisant, je m'unis à ce qu'il y a de plus pur et de meilleur au monde. »

Et en même temps tous les deux s'agenouillèrent : Ramiro, la tête baissée et le front appuyé sur la grille de fer; Blanca, les mains jointes et les yeux élevés vers l'image du Christ. Puis, après quelques instants de prière et de recueillement, Blanca prononça ces mots d'une voix forte : « Seigneur, prosternés ici tous les deux à vos pieds, nous faisons le vœu, si l'avenir, auquel vous commandez, nous envoie une croix à porter, d'obéir à votre appel et de vous suivre avec résignation, quelque lourde qu'elle soit.

Digitized by Google

— Je m'unis à ce vœu », dit alors une voix grave et profonde qui s'élevait derrière eux; et les jeunes gens, en se retournant, virent avec surprise que c'était celle du docteur. Dona Carmen l'avait envoyé en avant, en lui disant qu'elle était fatiguée, et c'est ainsi qu'il avait assisté seul à la scène que nous venons de raconter.

La noce eut lieu peu de jours après cette promenade; mais elle fut simple et modeste, n'ayant pour témoins que les deux familles et le juge, car le docteur avait été obligé, disait-il, de figurer dans un congrès médical qui se réunissait dans une ville éloignée.

Il est plus facile d'imaginer que de décrire la félicité des nouveaux époux; c'était le bonheur le plus complet qu'il puisse y avoir en ce monde, puisqu'en s'aimant ils unissaient le plus doux plaisir au plus saint devoir, ce qui est, il me semble, la définition la plus exacte qu'on puisse faire parmi toutes celles qui ont été imaginées sur le bonheur humain.

Cependant, il s'éleva bientôt comme un léger nuage dans le ciel radieux de ce parfait bonheur, et ce nuage, ce furent les prières et les supplications répétées de Blanca et de sa mère pour décider Ramiro à quitter la marine, qui le firent naître.

Cette insistance de leur part attristait beaucoup Ramiro, qui était cependant un mari aussi tendre et aussi condescendant qu'il avait été un fils affectueux et soumis; mais comme il avait en même temps beaucoup de fermeté de caractère, il était parfaitement résolu par goût et par conviction à ne jamais abandonner sa carrière.

Le père de Blanca, qui voyait avec regret le malaise que ces sollicitations causaient à Ramiro, dit un jour à sa fille : « Blanca, tu t'es mariée selon ton goût, sachant bien que Ramiro était marin, et maintenant, pour qu'il renonce à l'être, tu abuses de l'influence que tu as prise sur son cœur : cela est mal. Tu as tort d'intervenir dans une détermination qui est exclusivement de sa compétence. Songe

Digitized by Google

bien que s'il cédait aujourd'hui à tes prières, sa vie plus tard serait remplie du regret de t'avoir écoutée, et la tienne, de remords d'avoir exigé de lui un si grand sacrifice. L'influence de la femme sur son mari doit prendre pour base la prudence; à cette voix, l'homme ne se repent jamais d'avoir obéi. Mais toi, mon enfant, toi qui n'as aucune expérience de la vie, comment oserais-tu fermer à ton mari la seule carrière qu'il aime! »

Devant ces sages conseillers, Blanca qui possédait heureusement les deux qualités les plus précieuses chez la femme, la douceur et l'obéissance, baissa la tête et n'insista plus auprès de son mari.

Au milieu de ces alternatives, le temps, semblable au mercure, qui fuit d'autant plus vite qu'on cherche davantage à le retenir, le temps avait passé comme un éclair, et le congé de Ramiro allait expirer. Le nouvel époux demanda une prolongation de congé; mais la réponse qu'il reçut fut sa nomination au grade de commandant du vaisseau le *Neptune*, qui devait partir immédiatement pour les îles Philippines.

La satisfaction que lui causait ce brillant avancement ne diminua pas cependant la douleur qu'il ressentit à l'heure du départ, et cette fois, cette douleur fut augmentée pour lui du désespoir de sa femme et des larmes de sa belle-mère.

Aussi, quand après deux mois d'absence, le docteur revint à Villeplane, trouva-t-il la maison de ses amis, naguère si heureuse et si gaie, encore plongée dans la plus grande tristesse.

« Ma femme et ma fille, lui dit don Ignacio, ne font plus que pleurer. Je l'avais bien prévu et je leur avais dit; mais on n'a pas voulu m'écouter. Aujourd'hui on en voit les conséquences. Ces dames, je le savais bien, étaient les femmes les moins faites pour être l'une, la belle-mère, et l'autre, la femme d'un marin. Hélas! la grossesse de

Digitized by Google

Blanca se présente sous de bien fâcheux auspices, et si cela continue, ce sera la perte de la mère et de l'enfant.

— Ne craignez pas cela, don Ignacio, répondit le docteur; les larmes ne détruisent pas la santé. Votre fille est bien constituée, elle enfantera heureusement et le bonheur d'être mère viendra sécher ses larmes.

La vie des personnes dont nous venons de nous occuper avait repris en apparence son cours habituel; mais il s'était étendu sur l'horizon de leur existence comme un crêpe funèbre, et si quelquefois un rayon lumineux d'espérance le traversait, c'était si furtivement qu'il pouvait à peine en dissiper les ombres.

Cependant les mois de deuil passèrent, comme étaient passés les mois de joie, comme passent les aiguilles sur les heures d'une horloge, indifférentes et immuables, sans s'occuper de celles que leur cœur voudrait retenir, ou de celles que l'impatience voudrait voir marcher plus vite.

Enfin, une lettre arriva datée de Manille, qui annonçait que Ramiro avait fait une heureuse traversés. Cette lettre, écrite avec la plus vive tendresse, fit reparaître un sourire sur les lèvres de Blanca à travers ses larmes.

Elle s'empressa d'y répondre, et en terminant sa missive, elle disait : « Pour le bien de notre fils, qui m'avertit souvent de penser à lui, je me promène chaque soir avec mon père et ses amis. Le but de notre promenade est souvent l'hermitage de Notre-Seigneur Jésus dont la volonté m'a donné sitôt l'occasion d'accomplir le vœu que nous avions fait ensemble à ses pieds, et chaque soir je lui dis : « Seigneur, je porte ma croix avec résignation et je vous « suis. »

Ramiro avait promis d'écrire par toutes les occasions qui se présenteraient à lui, et cependant plusieurs courriers arrivèrent sans apporter de lettres.

« Ce n'est pas extraordinaire, disait le père en voyant les angoisses de sa fille, puisque ton mari t'avait annoncé lui-

Digitized by Google

même qu'il quitterait bientôt Manille, pour aller en mission secrète. »

Le temps passait; un jour, le docteur lut dans son journal la note suivante, datée de Manille : « Le vapeur de guerre le *Neptune*, parti d'ici il y a quelques jours pour une courte mission, mais qui devrait être déjà de retour, n'est pas encore arrivé, et ce retard cause ici les plus vives alarmes. »

Heureusement ce journal n'était pas celui que recevait don Ignacio, et le docteur pour ne pas alarmer la famille de son ami, garda le silence sur cette note et resta dans la plus cruelle incertitude.

Mais combien son cœur ne fut-il pas attristé quand, quelques jours après, il lut dans le même journal : « On écrit de Manille : Malheureusement les inquiétudes que nous avions conçues au sujet du *Neptune* n'étaient que trop fondées; un navire de guerre qui vient de parcourir la route qu'avait suivie quelques jours plus tôt le *Neptune* a vu flotter en haute mer la quille d'un vaisseau renversé sans doute par un des épouvantables ouragans qui ont assailli dernièrement notre archipel, et ce navire, selon toute probabilité, doit être le *Neptune*. Dans une catastrophe semblable, tout l'équipage a dû forcément périr; et le plus vif intérêt se reporte sur le jeune commandant de ce vaisseau, officier plein d'avenir, qui était aimé et estimé de ses camarades autant que de tous ceux qui l'ont connu. »

Le docteur, à cette lecture, eut le cœur si serré et la tête si troublée qu'il ne sut d'abord quel parti il devrait prendre; mais, comme d'habitude, il trouva vite la force de se remettre, prit son chapeau et courut chez le curé.

Dans les jours de fêtes et de plaisirs, on ne songe guère au curé; mais quand vient le malheur ou la maladie, c'est toujours à lui qu'on s'empresse de recourir.

« Ah! monsieur le curé, lui dit le docteur, je viens vous apprendre une terrible nouvelle.

Digitized by Google

— Eh! Mon Dieu, de quoi s'agit-il? demanda le curé déjà tout alarmé.

— Ramiro Estrada est mort, répondit le docteur.

— Seigneur! recevez son âme, s'écria le curé consterné.

— Pauvre dona Carmen! malheureuse Blanquita! » ajouta le docteur, qui apprit alors au curé tout ce que rapportait les journaux, en l'emmenant chez lui pour aviser ensemble au moyen d'apprendre cette terrible nouvelle aux parents, sans la laisser soupçonner à Blanquita, qui était à la veille de son accouchement.

Après quelques instants de réflexion, il fut convenu entre eux que le curé se chargerait d'annoncer la catastrophe à don Sébastien, tandis que lui parlerait à don Ignacio, avant que les journaux aient pu lui apprendre cet événement.

Ce même jour, au retour de la promenade, le docteur pria donc son ami Ignacio de venir chez lui, sous le prétexte de lui montrer un pavillon qu'il faisait bâtir dans son jardin. Mais dès qu'ils furent entrés dans la maison, le docteur lui communiqua doucement la terrible nouvelle, Don Ignacio en fut atterré de douleur, non seulement à cause de sa fille, qui serait inconsolable, mais encore à cause de l'affection véritable que Ramiro avait su lui inspirer à lui-même.

Don Ignacio rentra chez lui, et trouva le courage de ne rien laisser voir de son chagrin aux autres; mais, le soir, la Tertulia fut troublée par l'entrée inattendue d'Andrès, qui arrivait de Madrid, et sans y avoir obtenu, ainsi qu'on devait s'y attendre, aucune des places qu'il avait sollicitées.

« Tiens, Blanca, dit-il en allant saluer sa cousine, comment se fait-il que tu ne sois pas en deuil?

— En deuil, moi! demanda Blanca en tressaillant.

— Mais oui, en deuil. Je pensais même te trouver avec le grand voile des veuves et pleurant comme une Madeleine! »

Digitized by Google

A ces mots, Blanca poussa un grand cri, se leva et, les yeux hagards, commença à délirer et à donner des signes de démence.

« Ah! mon Dieu, ma fille va en devenir folle, s'écria la pauvre mère dans la plus grande angoisse.

— Qu'as-tu fait là, barbare? s'écria don Sébastien en s'adressant à son fils.

— Comment, vous ne le saviez donc pas? Mais cette nouvelle est déjà vieille à Madrid. »

Et la malheureuse Blanca, en même temps qu'elle perdait la tête, éprouva les premières douleurs de l'enfantement. Sa vie et sa raison furent longtemps en danger; et si, bien des mois après, ces deux biens lui furent conservés, ce fut à la science et aux soins assidus du docteur qu'on le dut, car pas un instant, ni le jour ni la nuit, il ne quitta le chevet de la pauvre malade.

Quand Blanca revint à la vie, elle était encore si faible et si débile que le docteur défendit de lui parler de sa fille. Ce pauvre être né au milieu d'une si horrible crise, était d'ailleurs si malade, qu'il était permis de penser qu'on ne pourrait pas l'élever.

Un jour, enfin, un rayon d'intelligence sembla se réveiller dans les yeux de Blanca. Elle les fixa sur le docteur et, pendant qu'il lui tenait le bras pour compter son pouls, elle lui dit d'une voix brisée :

« Ah! docteur, pourquoi ne m'avez-vous pas laissée mourir?

— Pourquoi? répondit le docteur; c'est que j'avais là quelqu'un qui me demandait chaque jour de ne pas le faire. »

Et, en disant cela, le docteur, qui s'était approché du berceau où reposait la petite fille, la présenta à sa mère. Celle-ci, en voyant l'enfant, poussa un douloureux gémissement, la prit dans ses bras et pleura longtemps en silence, en la contemplant.

Digitized by Google

A la vue de ces larmes, le docteur courut chercher les parents et s'écria, le visage tout rayonnant de joie : « Elle est sauvée ! »

A ces mots, don Ignacio se jeta dans les bras de son ami, et lui dit en pleurant :

« Après Dieu, docteur, c'est bien à vous que nous la devrons.

— Pour moi, ajouta dona Teresa, je ne sais quel est le sentiment qui domine pour vous dans mon cœur, car il est également plein d'admiration pour la science du médecin et de reconnaissance pour le dévouement de l'ami. »

Depuis ce jour, la convalescence suivit un cours lent, mais régulier. Malheureusement, à mesure que la malade retrouvait plus de forces, plus la cruelle faculté de souffrir se développait aussi en elle. Sa douleur parfois devenait même si violente que rien ne pouvait calmer l'état d'agitation dans lequel elle la mettait. Dans son désespoir, elle ne voulait rien entendre, et restait insensible à toutes les prières comme à tous les raisonnements. En vain lui rappelait-on la docilité qu'elle avait montrée toute sa vie, la tendresse qu'elle portait à ses parents, et le dévouement qu'elle devait à sa fille, rien ne la touchait, rien n'apaisait cet amer chagrin.

Le docteur, très inquiet de ce nouvel état de surexcitation, pria un jour dona Theresa et don Ignacio de le laisser entièrement seul avec leur fille; et quand ils se furent retirés, il s'assit au chevet de la malade et lui dit :

« Blanquita, vous vous plaisez, je le sais, à repasser dans votre mémoire tous les événements qui peuvent vous rappeler l'homme que vous avez tant aimé; et cependant il en est un que vous avez oublié.

— Oublié, moi ! s'écria Blanca.

— Oui !

— C'est impossible! quel est-il ? dites-le moi, je vous en prie, si vous vous en souvenez ?

Digitized by Google

— Oui, je m'en souviens bien : c'est le vœu que vous avez fait ensemble, votre mari et vous, et que j'ai fait aussi un jour avec vous deux. Les vœux qu'on a faits ainsi dans des temps heureux, pour être accomplis dans le malheur, ne doivent pas, vous le savez, demeurer dans l'oubli quand l'heure est venue de les réaliser.

— C'est vrai, répondit Blanca ; mais la douleur s'était emparée de tout mon être avec une telle force, que j'avais tout oublié.

— Comment ! vous ne vous rappelez plus, Blanca, le vœu que vous avez fait aux pieds du Christ qui est dans l'ermitage, et par lequel vous vous engagiez à répondre à son appel en portant avec résignation la croix qu'il lui plairait de vous envoyer ? »

Blanca se tut un instant, et dit ensuite d'un ton désespéré :

« Oui, je m'en souviens, mais cette croix...

— Elle est pesante, il est vrai, dit le docteur, mais le Seigneur vous l'a envoyée sans doute pour s'assurer de la sincérité d'un vœu, qui comme tous les autres est plus facile à prononcer qu'à accomplir. »

Blanca resta silencieuse, et le docteur ajouta :

« Si vous avez fait ce vœu avec la pensée que le moment de l'accomplir ne viendrait jamais, il eût mieux valu ne pas le faire. Un vœu est toujours une chose grave, Blanquita ; et si une simple promesse faite à un homme est considérée comme un déshonneur quand elle n'est pas remplie, jugez ce que sera la promesse d'un chrétien faite à Dieu. Soumettez cette question à votre confesseur, Blanquita ; Dieu a donné à ces hommes, pour remplir leur ministère, plus de science qu'aux autres. Ils sont de bons conseillers et de bons guides, alors même qu'ils n'auraient ni l'habitude du monde, ni de hautes capacités.

« Précisément, voici M. le curé qui, ayant appris votre convalescence, vient sans doute pour vous voir. Voulez-vous qu'il entre ?

Digitized by Google

— Oui, oui, qu'il entre », dit Blanca affligée.

Le docteur se leva, ouvrit la porte, et le vénérable curé, qui avait été prévenu, entra dans la chambre.

L'entrevue dura plus d'une heure, temps après lequel le curé fit entrer ensemble le docteur et les parents. Quand ils pénétrèrent dans la chambre, ils virent Blanca immobile, les mains croisées sur la poitrine et les yeux levés avec résignation vers le ciel; cette attitude, jointe à la pâleur que lui avait laissée la maladie, lui donnait presque l'aspect de ces statues d'albâtre couchées sur un tombeau.

Depuis ce moment, l'état de surexcitation qui avait retardé le rétablissement de Blanca cessa complètement, et, au bout de quelques jours, elle put quitter son lit et donner ses soins à sa fille, dont la santé devait rester toujours délicate, en raison des circonstances cruelles dans lesquelles Dieu l'avait fait naître.

Pour dona Carmen, dont l'âge et le caractère avaient moins de résistance que ceux de Blanca, le coup que lui porta la mort de son fils resta dans son cœur comme la blessure que fait une dague, saignant peu, mais incurable. Son unique consolation était de prier pour celui qui avait été le passé, le présent et l'avenir de toute son existence. Elle fit élever dans l'église un autel pour le repos de l'âme des trépassés, avec une inscription à la mémoire de son fils, qui finissait par ces mots : « Priez Dieu pour son âme. »

« Quelle pitié, disait Andrès, quand on parlait devant lui de cette inscription, de ne l'avoir pas terminée par cette belle invocation latine : « Que la terre te soit légère », au lieu de la phrase vulgaire qu'on y a mise !

— Prends garde, Andrès, lui dit son père avec colère, et souviens-toi que je t'ai déjà défendu de jamais glorifier devant moi, ou toute autre personne chrétienne, cette formule païenne et hérétique que les anciens n'ont employée qu'avant de connaître les lumières de l'Évangile.

Digitized by Google

— Hérétique, moi ! Mais je suis aussi catholique que personne, mon père ; seulement je ne vais pas à confesse, je ne jeûne pas et je ne fais aucun de vos actes de fanatisme.

— Ah ! qu'il faut avoir de patience pour t'écouter ! s'écria don Sébastien. Ainsi, selon ton avis, pour être religieux, il faut précisément cesser de faire tout ce qui pourrait montrer qu'on est pieux et catholique ?

— Mais, mon père, qu'y a-t-il d'hérétique dans cette pensée romaine ? Interrogeons, à ce sujet, le docteur, qui, comme vous le dites vous-même, sait tant de choses !

— Moi, répondit celui-ci, je laisserai juger la question par un homme dont vous ne pourrez nier ni le savoir, ni l'illustration, Andrès, car c'est don Nicasio Gallero, dont je vous citerai l'opinion.

— Oh ! vous savez bien que je ne contesterai ni son savoir, ni son illustration. Mais voyons quel est l'avis de ce respectable savant.

— Il dit dans la *Revue de Madrid :* « Nous avons entendu répéter plusieurs fois, au congrès national, cette expression : « Que la terre lui soit légère. » Cette ridicule affectation du paganisme est d'autant plus risible, que ceux devant qui on l'applique ne peuvent croire que la terre qui couvre un cadavre lui soit plus ou moins légère. C'est donc une incroyable extravagance que de préférer cette expression à celle de : « qu'il repose en paix », qui satisfait la raison et qui élève l'âme, en nous rappelant que c'est à Dieu que nous devons l'immense bienfait de croire à la vie future et à l'efficacité des prières. »

En entendant cela, Andrès parut un peu embarrassé, puis il dit ensuite sentencieusement :

« Cela, don Nicasio l'a dit quand il était vieux ! »

(A suivre).

Digitized by Google

PSAUME II

Quare fremuerunt gentes

Pourquoi vous agiter, nations frémissantes,
Comme une lave en feu qui soulève ses flots?
O peuples, consumés de fureurs impuissantes,
Cessez de méditer de stériles complots!

Les rois sont réunis; ils siégent sur le trône,
Oubliant leur faiblesse et leur fragilité.
Les princes sont près d'eux, ligués pour Babylône
Contre Jérusalem, l'immortelle cité.

Allez, grands conjurés, potentats de la terre,
Esclaves dévoués de l'infernal esprit!
Au Dieu qui vous créa déclarez votre guerre;
Renversez le Seigneur et détrônez son Christ!

« Brisons, avez-vous dit, cette pesante chaîne,
« Et rejetons un joug trop longtemps supporté,
« Et le règne trop dur, et la loi qui nous gêne
« De ces vieux oppresseurs de notre liberté! »

Celui qui vit aux cieux rit de votre menace
Et chétifs, contre Lui, vous conspirez en vain,
Vous niez son pouvoir, vous méprisez sa grâce;
Qu'en serait-il de vous, s'il retirait sa main?

Tremblez! car vous saurez ce que peut la colère
Du Seigneur tout puissant qui se raille de vous,
Et ce qu'on sent de trouble et d'épouvante amère
Quand sa fureur, parlant, laisse tomber ses coups.

Moi, je règne à Sion, sur sa montagne sainte;
C'est là qu'Il m'a placé, qu'Il m'a couronné Roi.
Je règne par l'amour bien plus que par la crainte;
Je répands ses bienfaits et je prêche sa loi.

Digitized by Google

Et le Seigneur m'a dit : « Jouis de ma puissance;
« Je t'appelle mon Fils, je t'engendre aujourd'hui ;
« Exerce ma justice ; use de ma clémence ;
« Je demeure à jamais ton Père et ton appui.

« Demande-moi le monde, il est ton héritage ;
« Tout peuple sous le ciel acceptera ta loi ;
« L'univers jusqu'au bout devenu ton partage
« Vivra de ton amour et connaîtra ta foi.

« Tu régiras des rois la cohorte indocile
« De la verge de fer que je mets dans ta main,
« Et tu les briseras comme un vase d'argile
« Que le potier trompé rejette avec dédain. »

Et maintenant, ô rois, redoutant sa colère,
Comprenez sa justice et servez le Seigneur,
Instruisez-vous enfin, vous qui jugez la terre,
Et joyeux, mais tremblants, adorez sa grandeur !

Vivez de repentir, de juste obéissance,
De peur que son courroux ne demeure irrité,
De peur que, vous quittant, sa divine assistance
Ne vous laisse périr loin de la vérité.

Le Seigneur est l'amour, la lumière et la vie ;
Mais le crime à l'instant allume sa fureur ;
A ses soins paternels heureux qui se confie
Sans blesser, en péchant, la bonté de son Cœur !

YVES DE KERSABIEC.

Angers, 1er janvier 1882.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Si la science anthropologique ne nous a pas encore donné les résultats qu'elle semblait promettre, on ne peut du moins lui reprocher d'avoir négligé le moyen d'information qui consiste dans la mesure des crânes. M. Broca et ses disciples ont mesuré, mesuré, mesuré, — si bien que l'anthropologie dans cette école se confond presque avec la crâniologie.

Nous trouvons dans la *Revue Scientifique* un article fort étudié d'un jeune savant positiviste, M. Manouvrier, qui a la bonne foi de convenir que toutes ces mesures ne nous ont pas jusqu'ici mené aux grandes solutions cherchées.

« Les applications de la crâniologie à l'éthnologie, dit-il, ont donné lieu à bien des hypothèses contradictoires, et les difficultés de ces applications à de regrettables découragements. Cela tient à ce que ces applications ont été souvent prématurées : on ne connaît pas encore les lois suivant lesquelles se transforment les caractères des crânes, et l'avenir montrera sans doute que bien des caractères ethniques expliqués par des migrations et des mélanges hypothétiques de certaines races peuvent être expliqués par des causes indépendantes de ces mélanges et de ces migrations. Cette tendance à expliquer prématurément une science encore embryonnaire est au fond de même nature que celle qui a entraîné Gall à se perdre dans une sorte de crâniomanie. »

Cela veut dire au fond qu'on ne peut pas tirer grand chose de l'étude des crânes au point de vue de l'histoire du genre humain et de la classification des races.

M. Le Bon, autre savant non moins positiviste que le premier, attribue dans la même Revue cette stérilité d'une science si cultivée de nos jours à la méthode vicieuse employée pour classer les résultats. Cette méthode fatale est celle des *moyennes*, et il est bien vrai que ces malheureuses moyennes

Digitized by Google

qui chargent la statistique de chiffres faux et absurdes, ne sauraient éclairer beaucoup la doctrine ethnologique. Il est urgent, d'après M. Le Bon, de quitter ces errements et de partager les résultats acquis en séries; opérant alors sur chacune de ces séries formées de chiffres peu divergents, on obtiendra des moyennes encore, mais des moyennes sérieuses et approchant beaucoup de la vérité.

Appliquant ce principe à l'étude des dimensions du crâne, l'auteur de l'article arrive à des résultats qui ne laissent pas d'offrir un certain intérêt. Par exemple, il constate que la différence crânienne entre les races les plus dégradées et les nations les plus civilisées consiste beaucoup moins dans la grandeur moyenne des crânes que dans l'existence de séries peu nombreuses d'individus présentant un développement considérable de cette partie du squelette. En d'autres termes, le crâne du Parisien vulgaire ne se distingue guère de celui du Papou; mais ce qui existe à Paris et ce qu'on ne trouve pas chez les Australiens aborigènes, c'est l'existence d'une élite, d'une aristocratie intellectuelle dénotée par des crânes énormes. Et plus la civilisation avance, plus cette différence entre les hommes cultivés et les gens du peuple tend à s'accentuer. On voit que les études des positivistes sur ce point ne tendent à rien moins qu'à consolider la démocratie; elles semblent au contraire nous mener à la domination d'une caste, celle des *fortes têtes* ou des *capacités crâniennes*.

Il est constaté également que la différence entre le crâne de l'homme et celui de la femme croit en raison directe du progrès de la civilisation. Cela peut être humiliant pour Mlle Louise Michel et Mlle Hubertine Auclerc : mais cela ne nous présage pas l'accession prochaine des femmes aux fonctions gouvernementales.

Il est vrai qu'un point reste à prouver, et ce n'est pas le moins important. Il faudrait démontrer que la corrélation entre la capacité du crâne et le développement intellectuel est aussi intime qu'on le dit. A ce sujet, on peut encore citer sans être trop arriéré ce texte de M. de Quatrefages :

« La supériorité d'une race se traduit-elle réellement au dehors par quelques signes matériels? Nous l'ignorons encore, mais lorsqu'on y regarde de près, tout tend à faire penser qu'il n'en est rien. »

*
* *

Digitized by Google

Des expériences de M. Conty faites à Rio-de-Janeiro sur des singes et des chiens tendent à prouver *qu'il n'y a aucun rapport entre le siège d'une lésion cérébrale et le symptôme observé.* Et les localisations cérébrales ? Faut-il aussi en faire notre deuil ? Elles étaient bien jeunes encore, mais elles promettaient tant !

∴

Tous les naturalistes sont dans la joie de l'entrée de M. Pasteur à l'Académie française, c'est en effet un choix auquel on peut applaudir.

Jude DE KERNAERET.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 474-82

Digitized by Google

INDEXED

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Quatrième Livraison. — Avril 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Louis XI et Colette de Chambes.* — L'abbé A. Ledru.

2° *Être de trop, par Fernan Caballero (Suite et fin.) — Traduction du* Cte de Bonneau-Avenant.

3° *Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers.* — E. Faligan.

4° *Chronique bibliographique.*

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LOUIS XI ET COLETTE DE CHAMBES

(La succession de Louis d'Amboise.)

Un consciencieux historien, dans un travail intitulé : *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, nous a tout récemment fait connaître différentes particularités de la vie du célèbre favori de Louis XI, et présenté les péripéties d'un procès séculaire, soutenu par les de Chambes et leurs alliés contre les familles Chabot et Châtillon, à propos de l'héritage d'Antoine d'Argenton [1].

Nous voulons dérouler aujourd'hui, sous les yeux du lecteur, les phases d'une autre lutte, non moins intéressante, dans laquelle les rôles furent tenus par Louis XI, le duc de Guyenne, Colette de Chambes, Jean II de Chambes, Jeanne Chabot et plusieurs autres notables personnages.

Colette de Chambes, tous les historiens l'ont dit, après la mort de son mari Louis d'Amboise, fut poursuivie par la haine de Louis XI. Frustrée dans ses droits, dépouillée de ses biens, elle se jeta dans le parti de Charles de France et devint la maîtresse du prince. Son existence fut de brève durée ; elle la termina âgée de moins de vingt-cinq ans, au milieu de circonstances qui éveillèrent de graves soupçons, laissant les siens aux prises avec le roi, le seigneur de Bressuire et les héritiers du vicomte de Thouars.

[1] Ch. Fierville. *Documents inédits sur Philippe de Commynes*. Paris, Champion, 1881.

Digitized by Google

Dès le début de cet article, indiquons la source de nos renseignements. C'est le chartrier de Montsoreau, conservé au château de Sourches, au Maine. Inutile d'insister ici sur la richesse du dépôt qui nous a été confié par M. le duc et par M. le marquis des Cars; nous aurons l'occasion d'y revenir dans une publication spéciale.

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS D'AMBOISE ET COLETTE DE CHAMBES

§ I

Colette de Chambes [1] naquit, probablement entre les années 1445-1450, de l'union de Jean II de Chambes, « chevalier et premier maistre d'ostel » de Charles VII, et de Jeanne [2], fille de Thibault Chabot, seigneur baron de Montsoreau, en Anjou. En l'an 1450, Jean de Chambes acquit la terre de Montsoreau de son beau-frère Louis Chabot. Quelques années plus tard, 1455-1456, il fit démolir l'ancienne forteresse du moyen âge, pour édifier le château que l'on voit encore aujourd'hui dominant majestueusement, malgré ses ruines, le cours de la Loire [3]. Faut-il attribuer au séjour de Colette dans cette belle demeure, son amour de la poésie, de la littérature et de la

[1] *Nicole* de Chambes d'après Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations* de Philippe de Commines, t. I, p. 103, Ch. Fierville, *Documents....*, p. 68, et plusieurs autres. C'est une erreur; elle signait *Collete*. Il est vrai que Colette n'est que le diminutif de Nicole. Quant à Varillas, *Histoire de Louis XI*, il s'éloigne encore plus de la vérité, en donnant à la fille de Jean II de Chambes le nom de Marguerite.

[2] Jean II de Chambes, « chevalier, conseiller et premier maître d'ostel » de Charles VII, épousa, par contrat passé à Saumur, le 17 mars 1445, Jeanne Chabot, fille « de feu messire Thibault Chabot, « chevalier, en son vivant seigneur de la Grève et de Montsoreau, « et de dame Brunissant d'Argenton. » *Archives de Montsoreau. Contrat de mariage*; original en parchemin et copie en papier.

[3] V. *Bulletin monumental*, t. XLV, pp. 507 et suivantes.

Digitized by Google

musique? Il serait téméraire de l'affirmer. Cependant la contemplation d'un admirable horizon, le spectacle de notre Loire, « masse trouble et jaunie, grossie tout d'un coup « par l'irruption simultanée d'affluents étrangers, à forte « pente, ou nappe limpide miroitant entre deux grèves « blanches[1], » terrible dans ses fréquentes colères, la crise passée, douce, s'en allant se frayant un chemin dans les sables et caressant les rivages de ses nombreuses îles, la vue de la côte escarpée, aux flancs creusés de profondes carrières, chargés de bois et de vignes, la crête couronnée de villages et d'églises, tout cet ensemble, disons-nous, dut frapper l'imagination de la jeune Colette. Que de fois ne chemina-t-elle pas, soit seule, soit dans la compagnie de ses sœurs[2], sur les rives du grand fleuve ou sur les fertiles bords de la Vienne! Elle souriait peut-être à l'avenir! Qui n'a espéré à cet âge! D'une illustre famille comblée d'honneurs par le roi[3], la vie devait lui apparaître sous les plus séduisantes couleurs.

Mais laissons de côté les conjectures pour entrer dans le domaine de l'histoire. Jean Bouchet, l'auteur des *Annales d'Acquitaine*, a tracé du personnage qui nous occupe, un portrait très-flatteur. Voici ses expressions : « Ce fut une « dame aymée du duc de Guyenne plus pour ses grâces « et ses vertus que pour sa beauté. Car elle sçavoit « éloquemment parler et plus éloquemment escrire en « prose et rithme, voir joüer de tous instruments musi- « caux[4]. » Berthre de Bourniseaux renchérit encore sur

[1] C. Port. *Dict. histor. de Maine-et-Loire*, art. *Loire*.

[2] La Chesnaye-Desbois donne à Jean II de Chambes et à Jeanne Chabot cinq enfants, Jean III, Colette, Marie, Jeanne et Hélène, la femme de Philippe de Commynes.

[3] Jean II de Chambes fut gouverneur de La Rochelle, ambassadeur à Venise, député de Charles VII aux Etats de Carcassonne (etc).

[4] *Annales d'Acquitaine*, Poitiers, 1644, p. 277. Jean Bouchet, né en 1476, était lui-même un homme d'esprit qui tournait agréablement des vers dans le goût des dames. Cependant tous les poèmes du procureur de Poitiers reposent maintenant dans la poudre des bibliothèques.

Digitized by Google

Jean Bouchet. « Cette dame, dit-il dans son *Histoire de la « ville de Thouars*[1], avait beaucoup d'esprit et d'ins- « truction; elle écrivait en vers et en prose, *mieux « qu'aucune femme de son temps;* sa conversation amu- « sante était soutenue par la bonté de son caractère et les « charmes de sa figure. » Quant au baron Kervyn de Lettenhove [2], interprétant faussement le texte de Jean Bouchet, il nous dit que Nicole de Chambes *n'avait pas reçu de la nature les dons de la beauté*, mais qu'elle se devait à elle-même tous ceux d'un esprit gracieux et cultivé, habile qu'elle était dans l'art de composer des vers qu'elle chantait avec un charme indicible.

Nous concédons à Colette de Chambes toutes les qualités de l'esprit. Pour ce qui est de la vertu, nous devons faire nos restrictions et remarquer avec Dreux du Radier [3] que les sentiments qui l'unirent au duc de Guyenne ne furent rien moins que platoniques. Et cependant, s'il faut en croire Alain de Coëtivy [4], ses débuts dans la vie faisaient bien présager de l'avenir. Le célèbre cardinal d'Avignon, au milieu d'une charmante et délicate lettre adressée de Rome le 10 mai, à Jeanne Chabot, s'exprimait ainsi sur le compte de Colette, alors qu'elle habitait probablement la maison paternelle : « Madame ma commère... Je vous « prie de me recommander bien à certes et à bon escient « *aux saintes et bonnes prières de Mademoyselle Colete.*

[1] *Histoire de la ville de Thouars depuis l'an 759 jusqu'en 1815*. Niort, 1824, p. 158.

[2] *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. I, p. 103.

[3] *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, Paris, 1754, t. I, p. 415.

[4] Alain de Coëtivy, né en Bretagne, 8 novembre 1407, évêque de Dol, 11 décembre 1437, d'Avignon, 1438, de Cornouailles (Quimper), 1445, cardinal-prêtre de Sainte-Praxède, 20 décembre 1448, évêque de Palestrina, vers 1465, abbé de Redon, 1468, évêque de Sabine, 1473, † à Rome, 22 juillet 1474. L'abbé U. Chevalier. *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, col. 473. — V. sur Alain de Coëtivy, Aubery, *Histoire générale des cardinaux, dédiée à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu*, Paris, chez Jean Jost, 1642, t. II, pp. 265 et suiv. — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, I, 416. — *Gallia Christiana, passim.*

Digitized by Google

« J'entens qu'elle est fort fière et qu'il n'est personne qui « ose approcher d'elle. *Je la vyz bien gracieuse, doulce « et benigne et qui scavoit bien respondre aux de- « mandes;* fort m'est à croyre qu'elle soit si changée que « aulcuns veulent donner à croyre; ne quand à moy je « n'en croyray rien, quoy qu'on en die, si je ne la voy ou « que vous le mescrivez Madamme, et encore aleure me « sera il fort accroyre [1]. »

Quoique cette lettre ne porte pas de millésime, ne peut-on pas lui assigner l'année 1464? A cette époque, il devait être question au château de Montsoreau du mariage de la fille aînée avec le vieux Louis d'Amboise, et la perspective d'unir son sort à celui du vicomte de Thouars, veuf, père de plusieurs enfants, avait vraisemblablement modifié le caractère de Colette qui rêvait une autre alliance plus conforme à son âge et à ses goûts.

§ II

Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Guines et de Benaon, seigneur de Mauléon, Montrichard, de l'Ile de Ré, de Marans, (etc.), était fils d'Ingelger II d'Amboise et de Jeanne de Craon. Il avait épousé en premières noces Marie de Rieux, dont il il eut trois enfants: 1° *Françoise*, mariée le 21 juillet 1431, à Pierre II, duc de Bretagne, morte religieuse, en odeur de sainteté, le 4 octobre 1485; 2° *Perrinelle*, dite Jeanne, alliée à Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville; 3° *Marguerite*, qui devint héritière de sa maison et épousa, le 20 août 1446, Louis I, sire de la Trémoille [2].

[1] *Archives de Montsoreau.* Suscription : A Madame de Montsoreau, ma très chière coumère.

[2] Moréri, *Dictionnaire historique.* — Les archives de Montsoreau conservent une copie en papier, du xve siècle, du contrat de mariage « d'entre haulx très-nobles et puissans messire Guillaume de Harecourt, « chevalier, conte de Tancarville, et de Mongomery, viconte de

Digitized by Google

Le 8 mai 1431, un triple arrêt de mort fut signé et prononcé, au nom du roi Charles VII, contre Louis d'Amboise, Antoine de Vivonne et André de Beaumont, accusés du crime de lèse-majesté. En conséquence, les biens des condamnés furent confisqués. Le vicomte de Thouars échappa seul à la peine capitale [1] et parvint même à se faire restituer ses terres en 1437/8 [2], excepté Amboise et Montrichart [3].

« Meleun, seigneur de Monstreulbellay et de Noyelle sur la mer, « connestable et chambellan hérédital du roy, notre sire, au pays de « Normendie, d'une part, et damoiselle Perrinelle d'Ambaise, fille « seconde de très-haulx, nobles et puissans messire Loys, sire « d'Ambaise, viconte de Thouars, conte de Benaon, prince de « Thalemond, duc de la mer et seigneur des yles de Ré et de « Marant, et de dame Marie de Rieux, sa femme... » Ce contrat passé à Poitiers le 16 mai 1444, porte que lesd. seigneur et dame « viconte et vicontesse de Thouars, en faveur du mariage susdit.., donnent..... « au conte de Tancarville et à leur fille la terre et « seigneurie de Gamaches en Vimeux, avecques ses appartenances « et appendences tant en justice et juridicion, chasteaulx, forte- « resses.... laquelle terre et seigneurie de Gamaches, led. conte « de Tancarville sera tenuz ravoir et delivrer des mains où elle est « de présent, avecques sept cens livres en deniers tournois, de « rente, que lesd. seigneur et dame viconte et vicontesse de « Thouars... promectent... par chacun an rendre et paier... », leur vie durant, « savoir est sur la terre et seigneurie de l'Isle de Ré, « deux cens livres, sur Marant, deux cens livres, et sur la terre et « viconté de Thouars, cent livres..... et les deux cens livres « restans, lad. dame vicontesse, o l'autorité dud. son seigneur le « viconte », s'engage à les « paier... en et sur sa terre et baronnie « de la Gacille, près Reddon, et autres ses terres estant en Bretaigne, « jucques à ce que elle paie... aud. seigneur, conte de Tancarville, « la somme de deux mille royaulx..., laquelle somme par lui receue, « il sera tenu de convertir et emploier en deux cens livres de rente « au prouffit de lad. damoiselle Perrinelle, comme son héritage... »

[1] V. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, pp. 298-299.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations...*, t. I, p. 98. — Dom Villevieille s'exprime ainsi dans son *Trésor généalogique*, t. 1er, p. 328: « Louis d'Amboise, ayant été pour certains cas mis et détenu « en prison pendant près de quatre ans et tous ses biens confisqués, « obtint néammoins sa liberté et la restitution de ses biens, à la « prière de la Reine de Sicile et du comte d'Anjou, et en considé- « ration des grands services de feu Pierre d'Amboise, vicomte de « Thouars, oncle dudit Louis, l'an 1434, en septembre. *Bibl.* « *de Saint-Germ.-des-Pryes. Reg. de la Chamb. des Comp.*, t. VIII, « fol. 54. » Le docte bénédictin commet ici une erreur partielle. Selon M. de la Fontenelle de Vaudoré, *Philippe de Comyne en Poitou. Congrès scientifique de France*, 3e session à Douai, 1835, pp. 602 et 603, Louis d'Amboise fut mis en liberté provisoire en septembre 1434, et obtint restitution de toutes ses terres, à l'exception d'Amboise et de Montrichard, en janvier 1437/8 seulement.

[3] Moréri, *Dict. hist.* — P. Anselme, t. VII. p. 122.

Digitized by Google

Le vicomte de Thouars étant « de très-petit gouverne-« ment et notoirement prodigue, tellement qu'il faisoit « plusieurs folz contractz et aliénacions de son domaine, « la femme... du duc de Bretaigne luy » fit « pourveoir « de curateur par auctorité de justice (arrêt du Parlement « du 16 janvier 1457) et interdire toute administration et « aliénacion de ses biens [1]. » Sur ces entrefaites, Louis XI, qui convoitait ardemment la vicomté de Thouars, exploita les rancunes que Louis d'Amboise avait contre sa famille et l'amena à lui consentir une donation entre vifs. Le faible vieillard, tremblant de mécontenter un puissant et peu scrupuleux monarque, lui céda Thouars, avec réserve d'usufruit, moyennant une pension de 4,000 livres. L'état d'interdiction de Louis d'Amboise viciait cette donation; Louis XI fit annuler l'arrêt du Parlement, par autre arrêt du Grand Conseil rendu à Saumur [2].

[1] *Archives de Montsoreau. Sentence de la cour des requêtes du 2 juillet 1493.* Berthre de Bourniseaux. *Hist. de la ville de Thouars*, p. 158. — « Par malheur pour lui, Louis d'Amboise ne trouva point « dans le malheur d'utiles leçons de conduite... Lorsque ses « immenses richesses lui furent rendues... elles ne purent suffire au « luxe effréné et au libertinage scandaleux auxquels il se livra. « Alors, son gendre, Pierre de Bretagne... et la duchesse Françoise « d'Amboise de Bretagne poursuivirent l'interdiction du vicomte de « Thouars, et après une longue procédure, un arrêt du Parlement, « du 26 janvier 1457, défendit à Louis d'Amboise d'aliéner aucune « partie de ses biens et même de faire aucun contrat, sans l'avis et « le consentement de Robert Liboust, président au Parlement, qui « lui fut donné pour conseil judiciaire. » *Congrès scientifique de France*, 1835. *Philippe de Comynes en Poitou*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré, p. 604.

[2] *Archives de Montsoreau. Sentence de la cour des requêtes, du 2 juillet 1493 contre Louis et Jacques de la Trémoille.* — Jeanne Chabot et son fils Jean III de Chambes « disoient qu'il ne seroit ja sceu ne trouvé « que aucune interdiction eust esté faicte aud. feu vicomte de « Thouars, ne qu'il luy eust esté pourveu d'aucun curateur, et s'il « estoit trouvé que aucunes deffenses eussent esté faictes aud. feu « viconte à la requeste de ses enfans, que non se seroit-il prouvé « et monstré, que d'icelles inhibitions et deffense il se seroit porté « pour appellant en lad. court de Parlement, par arrest de laquelle, « ou au moins des gens tenans le grant conseil du roy par devant « lesquelz lesd. enfans d'icelluy feu viconte avoient faict évocquer « lad. appellacion, avoit esté dit bien appellé, et en ce faisant, avoit « led. feu viconte esté dit et déclairé estre habille et capable à con-« tracter, ce qui n'eust esté faict s'il feust apparu des prodigalités « et petit gouvernement prétenduz par lesd. défendeurs. (L. et J. de « la Trémoille.) » Pièce en parchemin.

Digitized by Google

Ce premier obstacle écarté, le roi se fit consentir une vente simulée de la vicomté de Thouars. Le 25 janvier 1461/2, Louis d'Amboise donna quittance au prince de 10,000 écus ; il ne devait jamais rien toucher [1].

Louis d'Amboise « avoit donc conceu grant hayne pour » sa fille, la duchesse de Bretagne, « et autres enfans, et avoit « délibéré de les destruire du tout. » Non content d'avoir institué Louis XI son héritier, le vicomte, « estant vieil et « caducque, » encore « seigneur de plusieurs belles terres « et seigneuries, lesquelles pouvoient bien valoir, de revenu « annuel, la somme de vingt mil livres tournoys..., riche « en meubles de la somme de cent mil escus, » voulut convoler en secondes noces, « surpris » qu'il était « de « l'amour de Collecte de Jambes..., jeune fille en puissance « de père et de mère [2]. »

Le seigneur et la dame de Montsoreau, loin de repousser les déclarations et les démarches de Louis d'Amboise, se firent les instigateurs de cette union malheureuse et sacrifièrent leur fille sans aucun scrupule. De Chambes laissa sa femme conduire l'affaire ; il était d'ailleurs absent. Jeanne Chabot « estoit caulte et subtille. » Elle persuada et fit « persuader par parolles blandices et moyens exquis de « marier lad. Collecte de Jambes..... avec ledit..... messire « Loys d'Amboise, viconte de Thouars... Laquelle Jeanne « Chabot cognoissant icelluy... viconte estre homme fort « ancien, aagé, et devenu en decrepité et ignorance, » trouva « moien de faire traicter led. mariage... sans le « sceu et sans appeller aucuns des parens et amys d'icelluy...

[1] Congrès scientifique de France, 1835, *Philippe de Comynes en Poitou*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré, p. 605 et 606. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1866, p. 59 et 60. — B. Ledain, *Histoire de la ville de Bressuire*, 2e édition, p. 143 et suivantes. — Louis d'Amboise fit don au roi de la vicomté de Thouars le 25 janvier 1461. P. Anselme, t. VII, p. 122.

[2] *Archives de Montsoreau. Sentence du 2 juillet 1493.* — Marie de Rieux, première femme de Louis d'Amboise, était morte le 24 janvier 1463.

Digitized by Google

« viconte, tendant par subtilz moyens avoir et luy subs-
« traire aucunes de sesd. terres et seigneuries [1]. »

La cupidité des de Chambes est évidente. Ils spéculaient sur la mort prochaine d'un vieillard, et espéraient bien, malgré le don de Louis au roi, recueillir honneur [2] et profit du futur mariage. Quant à l'attitude de Colette, elle nous est inconnue. La victime ne sut probablement qu'obéir.

§ III

Jean de Chambes, aussi « cault et subtil » que sa femme, la laissa agir personnellement, nous l'avons déjà dit.

Le « seigneur de Montsoreau et d'Argenton, conseiller « et chambellan du roy..., par vertu de certaines lectres « de auctorisation, signées de sa main, et scellées du scel « de ses armes [3], du dabte du doziesme jour d'avril, l'an « 1464/5, avant pasques, » autorisa Jeanne Chabot à entamer les négociations avec Louis d'Amboise [4].

Dès le 5 mai 1465, « ladicte dame Jehanne Chabote, en « faveur dudit mariage, » promit « rendre, paier et bailler, « dedans la feste de me-aoust, prouchainement venent, en « la ville de Thouars, aud. très-doubté et très-puissant « messire Loys, sire d'Amboyse, et à lad. Collecte de « Jambes, sa future espouse, la somme *de dix mil escus*

[1] *Archives de Montsoreau. Sentence du 2 juillet 1493.*

[2] « Combien que icelle Collecte ne feust pas de maison selon luy « (Louis d'Amboise.) » *Sentence du 2 juillet 1493.*

[3] Les de Chambes portaient : D'azur, semé de fleurs de lis d'argent sans nombre, au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules, brochant sur le tout. *La Chesnaye-Desbois.* — D'azur, semé de fleurs de lis d'argent, au lion de même couronné d'or, brochant sur le tout. Denais, *Armorial de l'Anjou.*

[4] *Sentence du 2 juillet 1493.* Ce fut deux jours avant que Jean de Chambes obtint (10 avril 1464/5) l'arrêt de récréance pour la seigneurie d'Argenton. Voir Fierville. *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 66.

Digitized by Google

« *d'or*, à présent aians cours, bons et de poys, vallant cha-
« cune pièce vingt sept solz six deniers, tout à ung paie-
« ment [1]. Et en deffault dud. paiement aud. jour, lad. dame,
« en son nom... et ou nom dud. de Jambes, son seigneur, »
vendit « aud. très-doubté et très-puissant viconte dessusd.
« au prouffit de luy et de la dicte damoiselle Collecte, sa
« future, et des leurs, pour lad. somme de dix mil escus
« d'or, la somme de mil escuz d'or de rente, » payable
« doresenavant, perpétuellement et par chacun an, à cha-
« cune feste de Saint-Michel, à la recepte dud. lieu de
« Thouars, » à prendre « sur tous et chacuns les biens
« meubles, immeubles et héritaiges d'elle et de sond.
« seigneur... jucques ad ce que lad. somme de dix mil
« escuz » fût « entièrement paiée. — Et s'il avenoit (ajou-
« tait lad. procuratrice) que led. très-doubté et très-puissant
« aille de vie à trespassement par avant lad. damoiselle
« sa futture espouse, elle aura et prendra son douaire
« coustumier sur toutes et chacunes les terres et seigneuries
« dud. très-doubté et très-puissant viconte... tel qu'il
« appartiendra ou pays ou lesd. terres et seigneuries sont
« assises. — Aussi il » fut « dit et appoincté que, si lad.
« damoiselle » allait « de vie à trespassement par avant led.
« viconte, sans hoir de sa chair, led. viconte » serait
« tenu... rendre et restituer ausd. missire Jehan de Jambes
« et lad. Jehanne dame Chabote, père et mère de lad. damoi-
« selle, ou à celui d'eulx qui la » survivrait, « *la somme*
« *de huit mil escuz* desd. dix mil dessusdits... Et si lesd.
« père et mère, au temps du deceps de lad. damoiselle,
« estoient allés de vie à trépas, led. viconte » serait obligé
de rendre « lesd. huit mil escuz aux héritiers de lad.

[1] Colette avait reçu 10,000 écus de dot. Mlle Dupont, *Mémoires de Commynes*, t. III, p. 104, 106. — Dreux du Radier, *Bibl. historique et critique du Poitou*, Paris, 1754, p. 415, est dans l'erreur quand il affirme que la fille du seigneur de Montsoreau « n'avoit d'autre dot « que beaucoup de mérite, une beauté touchante et l'art de plaire, « plus rare et plus touchant que la beauté. »

Digitized by Google

« damoiselle. » Et en outre, il fut « dict et appoincté que, « en rapportant par led. viconte et lad. damoiselle sa future « espouse lesd. dix mil escuz par dessus donnés en ma- « riage, lad. damoiselle et ses hoirs et successeurs » seraient « receuz à collacion et partaige de la succession desd. de « Jambes et lad. Chabote... selon la coutume du pays où « les biens de la succession seront situés et assis. — Et à « ce faire, tenir et garder, les dictes parties personnellement « establies en droit *en la court des sceaulx establiz aux « contractz aud. lieu de Montsoreau*, scavoir est led. « viconte... et lad. dame Jehanne Chabote, en son nom et « pour led. de Jambes son espoux, » s'obligèrent « eulx, « leurs hoirs et successeurs et tous et chacuns leurs biens « immeubles et héritaiges présents et avenir quelx- « comques [1]. »

Les cérémonies du mariage s'accomplirent, et, nous tombons peut-être dans le roman en ajoutant ces détails empruntés à un historien, Colette n'eut plus qu'à pleurer son malheur. Malgré ses grâces et ses talents, elle ne put fixer le cœur de son volage époux, qui, livré à des amours indignes de son rang, prodiguait ses trésors à des prosti-

[1] *Archives de Montsoreau. Copie en parchemin du contrat de mariage de Louis d'Amboise et de Colette de Chambes.* « A tous ceulx « qui ces présentes lectres verront, la guarde du scel estably aux « contraulx en la ville de Saint-Sever de très-hault et très-puissant « seigneur et prince, Monseigneur duc de Guienne, conte de « Xaintonge, et seigneur de la Rochelle, salut : Scavoir faisons que « aujourd'huy Lancelot Moret et Jehan d'Artiguenane, notaires jurez « de mond. seigneur en la sénéchaussée de Lannes, nous ont rappourté, « en tesmoignaige de vérité, avoir veu, leu, et de mot à mot perleu « certaines lectres en parchemin escriptes, signées des seings ma- « nuelz de Vallée et Basin, et scellées du scel estably aux contraulx « au lieu de Montsoreau, en cire vert et double queue, et desquelles « la teneur s'ensuit (suit le texte du contrat)..... En tesmoing des- « quelles choses dessus dites, nous, la guarde dessusd., à la féal « relacion desd. notaires, ausquelz quant ad ce avons ajousté plaine « foy, à ces présentes avons mis et apposé le scel que nous « guerdons, en tesmoing de vérité. Ce fut fait et passé en la « ville de Saint-Sever le IIIIe jour de septembre, l'an mil quatre « cens soixante-unze. (Signé) Moret. — J. d'Artiguenane. — (Scel « perdu.) »

Digitized by Google

tuées, tenait la vicomtesse en prison et lui faisait éprouver des traitements ignominieux [1].

D'autre difficultés ne tardèrent pas à s'élever. Les de Chambes ne voulaient pas payer les sommes portées au contrat [2]. Il importait cependant d'en venir à un arrangement. « Icelluy seigneur de Montsoreau, obstant certaine « maladie de laquelle il estoit détenu, » ne pouvait entreprendre le voyage de Thouars. Par acte passé à Argenton le 24 janvier 1466/7, il nomma pour ses procureurs « ses « bien amez nobles personnes Loys Chabot [3], Guillaume « Bertrand, escuyers, et Regnault Denouher [4]. » Ces derniers, ainsi que le vicomte et sa femme, comparurent le 25 janvier « en la court des scelz establys aux contractz « aud. lieu de Thouars. » Là, il fut dit que Louis d'Amboise et Colette ne devaient faire aucun fonds sur leur contrat de mariage, car « il avoit esté passé par lad. dame (Jeanne

[1] Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars*, pp. 158 et 159.

[2] « Et depuys (le mariage), iceulx de Jambes et Chabot considérans « que, se led. contract de mariage demourait en l'estat qu'il avoit « esté fait, lad. somme de dix mil escus, se elle eust esté paiée « aud... viconte, eust esté réputée meuble, et comme meuble eust « appartenu au seurvivant, et ou lad. somme de dix mil escus n'eust « esté paiée, elle eust esté réputée acquest, et par ce moien eust « été commune entre lesd. héritiers du décédé et le seurvivant desd. « conjoincts, en suivant la coustume notoirement tenue et gardée « entre gens nobles au pays de Poictou, et mesmes entre la Seyvre « et la Dive, par laquelle le mary et la femme, dès la bénédiction « nupcialle, sont communs en meubles et acquetz, et au survivant « des conjoinctz appartient tous lesd. meubles et doit joyr du tout « desd. acquetz, c'est assavoir comme seigneur propriétaire d'une « moictié et comme usuffruictier de l'autre moictié. Considérans « aussi iceulx de Jambes et Chabot que, par autre coustume notoire- « ment tenue et gardée aud. pays de Poictou, la femme ne peut « avoir don et douaire ensemble, voyans led. viconte estre fort « ancien et decrepité, et que par cours de nature lad. Collecte, qui « estoit une jeune femme, le devoit seurvivre, et à elle par son « douaire coustumier devoient appartenir tous les meubles, et que « la moictié desd. mil escus d'or de rente par eulx constituée pour « les dix mil escus appartiendraient aux héritiers d'icelluy... viconte, « pour les fraulder d'icelle moictié, ilz avoient supposé ung appoin- « tement en forme de transaction (etc.). » *Sentence du 2 juillet 1493*. Dire de Louis et de Jacques de la Trémoïlle.

[3] « Noble homme Loys Chabot, escuier, sieur de Laleu. »

[4] *Archives de Montsoreau*. Orig. et cop. en parchemin.

Digitized by Google

« Chabot), en l'absence et au desceu dud. seigneur de « Montsoreau et sans son congié, licence ne autorité, ce « qu'elle ne pouvoit faire de raison, et aussi que, à passer « et à traicter led. contract, lad. dame Jehanne estoit « despourveue de conseil, et ad ce faire et consentir avoit « esté induite soubz couleur des promesses et avantaiges « que led. demandeur (Louis d'Amboise) promectoit faire » à Colette, « dont il n'avoit rien fait, au moyen de quoy, elle « avoit esté par luy fraudée et deceue de son intencion ; « par quoy, puisque de sa part led. seigneur le viconte « avoit deffault de faire et accomplir ce soubz couleur de « quoy lad. dame de Monsoreau luy avoit fait la promesse, « don et convenances par luy maintenue, par pareille « raison ne seroit-elle tenue luy faire ne tenir icelles pro- « messes. » Subsistait une objection plus grave à détruire. La procuration du 12 avril 1464/5 avait été délivrée régulièrement, et Jeanne Chabot avait agi au nom de son mari, et certainement par son conseil. Maigre souci pour Jean de Chambes ! L'ancien ambassadeur de Charles VII à Venise[1] était prêt à *contredire* et à *debatre* toutes les *lectres de auctorisation, signées de sa main et scellées du scel de ses armes*, qu'on lui présenterait. Jeanne Chabot « avoit « excedé les fins et termes de son mandement, pouvoir et « commission, ce qu'elle ne pouvoit faire de raison, par « quoy ne pouvoit valloir led. contraict. — Mes, quant « aucune autorisation se trouverait que lad. dame eust eu « dud. sieur de Monsoreau, si ne vauldroit led. don, car il « seroit excessif, veu le nombre des autres enffens qu'ilz « ont, et seroit fait contre la loy et coustume du pays où « sont assis leurs terres et seigneuries... et du pays de « Poictou, où la plus part d'icelles sont assises, par laquelle

[1] Voir dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, A, III, 186. 23 novembre 1459. Relation adressée par Jean de Chambes à un de ses amis sur l'ambassade qui lui avait été confiée par le roi Charles VII auprès de la République de Venise.

Digitized by Google

« nul, soit en faveur de mariage, ne aultrement, ne peut « donner à l'un de ses enffans oultre sa légitime porcion « qui luy appartiendra en succession. Or, excéderoit led. « don la porcion qui appartiendroit à » Colette « en leur « succession. Par quoy, il (Jean de Chambes) disoit estre « bien cler que d'icelles (lettres de procuration) led. « séigneur le viconte ne se pouvoit aider. Autmoins, devoit « estre rescindée (la somme promise au contrat de mariage) « à telle part et porcion qui à » la vicomtesse « pourroit « appartenir après leurs deceps en leurs successions. »

« A la parfin, après plusieurs debaz et altercacions..., « pour éviter plaît et procès et avantures de jugemens, « qui sont doubteux, et pour nourrir l'amour, allience « et affinité d'entreulx, par délibéracion de plusieurs « saiges, » les parties s'arrangèrent à l'amiable. Le seigneur de Montsoreau, « en faveur dud. mariage et entre- « tenent les promesses... faictes par lad. Chabote, sa « femme, » promit à sa fille Colette, « la somme de dix mil « escuz d'or neufz, du coing du roy..., de laquelle somme » il avait déjà versé « troys mil escuz d'or. » Sur le champ, par « ses procureurs, il compta et *nombra* « autres troys mil « escuz. » Quant aux 4,000, qui restaient à payer, il s'engagea à les livrer « dans la feste de la Toussaint, prou- « chainement venant. » Dans le cas de non versement de la somme ci-dessus, au terme désigné, il devait asseoir, « pour « et au proffit » de la vicomtesse et de ses héritiers, 400 livres tournois de rente « sur tous et chacuns ses biens immeubles « et héritages, présents et advenir, » payables chaque année à Thouars, « ès termes de Notre-Dame de Mars et de « Toussaint, par moitié, à encommancer... au terme de la « Notre-Dame de Mars prochaine, ensuite lad. feste de « Toussaint prouchainement venant, » jusqu'au parfait paiement du principal. « Desquelx dix mil escuz..., la « somme de huit mille... en » devait être « mise et « convertie par led. seigneur vicomte en acquets, »

Digitized by Google

pour être « censée l'héritage de » Colette « et des « siens... [1] »

De plus fut « dit et convenencé » que, si le vicomte décédait avant sa femme, sans avoir converti les 8,000 écus en héritage, il assignait à la vicomtesse et à ses héritiers « *huit cens livres tournois de rente* annuelle et perpétuelle « espécialement sur ses terres et seigneuries de *Talmond*, « *Ré et de Marent*[2] et generalement sur toutes et chacunes « ses autres terres, seigneuries et biens immeubles et « héritages quelzconques, et sur chacune partie d'iceulx « pour le tout, fors sur les seigneuries et terres *de Thouars, Mauléon et de Berrye seulement*, que, par avant ses « jours, » il avait « *transportées au Roy*, » payable (lad. rente) « ès termes de Nouel et de Sainct-Jehan-Baptiste, par « moictié, » et amortissable pendant quatre ans après son décès, en remboursant à Colette ou aux siens dix mille écus.

Ayant par cet appointement du 25 janvier 1466/7, obtenu des garanties qui n'étaient pas au contrat de mariage[3], Jean de Chambes, dès le 6 novembre 1467, cinq jours seulement après le terme de Toussaint, fit porter à son gendre, par les mains de Louis Chabot, « troys mil neuf « cens escuz d'or neufz, du coing du Roy, quatre vingtz « neufz livres, sept sols, six deniers en monnaye, et « soixante dix petis écuz d'or dud. coing du Roy, ayans « cours pour treize solz neuf deniers de lad. monnaye... [4]. » Les 10,000 écus étaient payés. Louis d'Amboise pouvait mourir. D'ailleurs le roi Louis XI, lui-même, par « lettre

[1] Les deux mille écus qui restaient étaient « censez et réputez pour « meuble aud. vicomte et à sa femme. » *Arch de Montsoreau.*

[2] Louis d'Amboise, en assignant à Colette 800 livres de rente sur Talmont et Marans, était dans la mauvaise foi, puisqu'il avait donné ces terres à sa fille Marguerite, lors de son mariage avec Louis de la Trémoïlle.

[3] « En tous aultres poincts et articles esquelz les lectres faites « et passées par lad. dame de Montsoreau aud. mariage sont par « ces présentes innovées sont et demeurent nulles..., et quant au « surplus dont n'est pas cy devant touché, elles demeurent en leur « force et vertuz. » *Arch. de Montsoreau.*

[4] *Arch. de Montsoreau.* Copies en parchemin des pièces originales.

Digitized by Google

« missive, escripte à Mehun, le neufiesme jour d'octobre » 1466, après convention faite à Orléans, le 4 octobre de la même année, avait déclaré avoir pour agréable ladite constitution des 800 livres de rente sur Talmond, Ré et Marans [1], et accordé que Colette aurait, « pour son logeis « et partie de son douaire, le chastel et seigneurie de « Berrye. »

DEUXIÈME PARTIE

LOUIS XI ET COLETTE DE CHAMBES

§ I

Le vicomte de Thouars « alla de vie à trespas » le 28 février 1469/70 [2], sans hoirs de sa seconde femme et « sans « avoir employé, mis ou converty en acquetz les huit mil « escuz » de Colette.

A la nouvelle de la fin prochaine de Louis d'Amboise, le seigneur de Bressuire, suivi de vingt-cinq gentilshommes, accourut au château de Thouars, avec la mission de tenir éloignés du vieillard mourant sa femme et ses enfants, en faveur desquels il eût pu, par une dernière protestation, réparer, autant qu'il était en son pouvoir, l'acte de spoliation qu'il avait signé autrefois [3]. On craignait que ses

[1] « Led. s^r d'Amboise, nonobstant les pactions faictes entre le « roy et luy, constitue don et douaire à lad. Colette, son épouze, « comme appert par acte signé, faict à Orléans le huictième jour « d'octobre IIIIe LXVI. ès présence de Messire Loys de Crussol, « chevalier, et de Me Jehan de Rehilac, notaire, secrétaire du roy, « commis de sa Majesté pour cest effet. — Le Roy, par sa lettre « missive, escripte à Mehun, le neufiesme jour d'octobre (1466), a « agréable lad. constitution de ce don et douaire à lad. dame de « Montsoreau. » Par malheur la lettre de Louis XI, du 9 octobre 1466, n'existe pas dans les archives de Montsoreau. Nous n'en possédons que la simple indication.

[2] *Arch. de Montsoreau, passim.* — Kervyn de Lettenhove. — Ch. Fierville. — Moréri. — P. Anselme, etc.

[3] Mlle Dupont, *Mémoires de Philippe de Commynes*, t. III, p. 111. — *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. I, pp. 98, 99. — Bélisaire Ledain. *Hist. de la ville de Bressuire*, p. 145.

Digitized by Google

médecins lui donnassent ce conseil. Le seigneur de Bressuire en amenait d'autres dont il connaissait le dévouement et l'obéissance [1].

La précaution était au moins inutile. D'Amboise pouvait difficilement revenir sur sa donation à Louis XI. Colette, rassurée par la lettre royale du 9 octobre 1466, n'avait aucune raison de suspecter la bonne foi du monarque, et elle espérait bien jouir de tous ses droits, c'est-à-dire des meubles de son mari, des 800 livres de rente assises sur Talmond, Ré, Marans, et de son douaire coutumier consistant dans « la tierce partie des terres et seigneuries que « avoit led. seigneur de Thouars. » Quant aux de la Trémoïlle, « le roi prétendant icellui defunct avoir confisqué « ses biens, terres et seigneuries, et aussy luy avoir vendu « aucunes d'icelles, mesment ladite vicomté de Thouars, » ils n'osaient presque entrer en lutte et se porter comme héritiers [2].

Le vicomte mort, on l'enterra devant le principal autel de l'église de Saint-Laon [3] où le seigneur de Bressuire lui fit élever un mausolée [4].

La sainte duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, donna plus de larmes à cette mort qu'à celle de sa bien-aimée mère, Marie de Rieux, décédée le 24 janvier 1464. A ceux qui lui en manifestaient leur surprise, elle répondit « qu'elle avait assez connu sa mère pour avoir bonne

[1] Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars*, pp. 160, 161, place à cette époque la destruction des papiers de Louis d'Amboise par Commynes. C'est une erreur; cette destruction n'eut lieu qu'en 1476. V. Belisaire Ledain. *Hist. de la ville de Bressuire*, pp. 147 et 148.

[2] *Arch. de Montsoreau. Sentence du 2 juillet 1493.* Dire de Louis et de Jacques de la Trémoïlle. — Françoise d'Amboise avait cédé ses droits aux de la Trémoïlle. Péronelle était morte jeune et sans enfants.

[3] D'après Berthre de Bourniseaux, *Hist. de la ville de Thouars*, p. 159.

[4] Le seigneur de Bressuire mandait, 23 juin 1470, de Poitiers, au receveur de Thouars, de payer Jehan Guibert, imagier, de Poitiers, auteur du tombeau de Louis d'Amboise. B. Ledain. *Hist. de la ville de Bressuire*. p. 150.

Digitized by Google

« espérance de son salut, et qu'il n'en était pas ainsi de « son père, qui avait toujours eu l'esprit du monde, qui en « avait aimé les vanités et les plaisirs, et qui s'était un peu « trop laissé entraîner par ses passions ; qu'elle le pleurait « donc beaucoup plus amèrement que sa mère par la « raison qu'il avait moins fait pour son salut[1]. »

Louis XI était un rusé coquin. Il fit flèche de tous bois, rappela la confiscation de 1431, et définitivement nia les droits de la veuve et des autres héritiers. Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, fut député « par lectres « de Sa Majesté, du premier jour de mars mil IIII^c LXIX..., « pour faire inventaire des meubles dud. seigneur « d'Amboise [2]. » Le chambellan de Louis XI obéit et besogna consciencieusement.

Mais c'est ici le lieu de donner une partie d'une pièce produite par Jeanne Chabot, la mère de Colette, au cours du procès qu'elle soutint plus tard, au sujet de la succession de sa fille. Elle nous révélera l'importance des meubles dont le roi disposait d'une façon si arbitraire.

« Cy sont les biens meubles appartenans à feu M. de « Thouars, et à Mme de Thouars, laquelle le survesquit[3].

« Et premièrement :

« La vaiselle d'argent montoit neuf cens « marcs d'argent [4].	IX^m livres
« En argent comptant	XXV^m escuz
« Item une couppe d'or couverte de « pierreries et de perles.	mille V^c escuz
« Item ung bournigault d'or, vallant .	mille escuz
« Item une autre couppe d'or, vallant.	VIII^c escuz

[1] Dom Lobineau. *Les vies des saints de Bretagne. La Bienheureuse Françoise d'Amboise*, t. III, p. 272. Édition de l'abbé Tresvaux.

[2] *Arch. de Montsoreau.*

[3] Nous avons préféré cet inventaire à un autre dressé et signé par Colette, octobre 1471, parce qu'il contient plus de détails.

[4] « La vaeselle d'argent montoit bien VIII^c marcs d'argent qui « valoit VIII^m livres. » *Inventaire Colette.*

Digitized by Google

« Item deux potz d'or, vallant . . . VI^c escuz
« Item une grosse chaisne d'or, vallant de m. à XI^c escuz [1]
« Item une autre moyenne chaisne, vall. VIII^c escuz [2]
« Item un lingot d'or de ses chaisnes (à « Colette) et serrures qui sont de- « mourées sans fondre, comprins « le lingot, montant en tout. . . XXV marcs d'or [3]
« Item une cordelière d'or qui estoit à « feu M. de Thouars, vallant. . . III^c escuz
« Item les bagues de feu M. de Thouars, « comprins la plume, dyamens, « petitez chaisnetes et autres petites « bagues, valloient. . . . . mille et V^c escuz
« Item unes patenostres d'or, plates, que « je (Jeanne Chabot) luy avoye « envoyées par maistre Richart, « avant qu'il mourust, qui sont en- « maillées de rouge cler et de blanc, « peuvent voloir . . . . . LXX escuz
« Item la garde robe de feu M. de Thouars, « tant veloux, satins, damas, draps « de layne, toilles de Hollande, « martres, hermines, robes dou- « blées et fourrées, sans la garde « robbe fourrée des bours des martres « de ma feue fille, dont Dieu ait âme [4], « vallent plus de six mille escuz et « la robe peut valloir VIII^c escuz . VI^m VIII^c escuz

[1] « Item une grosse cheyne, vallant XI^c escuz. » *Invent. Colette.*
[2] « Item une autre moyenne cheyne, vallant VII^c escuz. » *Invent. « Colette.*
[3] « Item ung lingot d'or de mes cheynes pesant XIIII marcs d'or fin. « It. les cheynes et serrures qui sont demourées sans fondre, « comprins led. lingot, montant en tout XXV marcs d'or. » *Invent. « Colette.*
[4] Cet inventaire fut dressé après la mort de Colette, par conséquent après 1472.

Digitized by Google

« Item toute la tappisserie, linge et autre meuble, tel « qui s'ensuit.

« Et premièrement :

« Une tappisserie à personnaiges haulcée de soye, toute « complecte.

« Item sur tappisserie à hommes sauvaiges.

« Item quatre tappisseries de verdure complectes.

« Item douze tapiz veluz et douze coyctes de lictz.

« Item deux douzaines de paieres de linceux de toille de « Hollande.

« Item le linge de table et autre linge commun, lodiers, « coictepointes et frises de castelloigne [1].

« Item, les chevaulx et hacquenées, c'est assavoir, sept « hacquenées dont mad. fille a eu les troys pires, ainsi en « est demouré quatre.

« Item toutes les robbes fourrées, doubles coetes, de la « quantité je ne scay pas bien, fors que du moins il y en a « XVIII ou XX, et des pavillons, coffres feirez, petitz et « grans, où sont ses bagues (de Colette), enclouses en « petitz coffres dedans les grans, où il a des dyamens, « feirures et chaisnes, et ung petit pannier d'or où il y a « ung dyament tout plain de fleurs branlantes dedans, que « la feue roynne [2] luy donna, dont Dieu ait l'âme, et y a « des brasseletz que je luy donnay et plusieurs autres « choses, et en ung coffre des patrons sur la toille et ung « mestier d'ivire (d'ivoire).

« Item quatre grans chevaulx de cheriot.

« Item d'autres chevaulx communs et mulles, jusques au « nombre de vingt chevaulx.

« Item selles et harnoys de hacquenées.

« Item les autres meubles et utencilles d'ostel, veselle

[1] « Item, le linge de table et autre linge commun, vallant IIIe liv. » *Invent. Colette.*

[2] Il s'agit ici de Charlotte de Savoie morte en 1483.

Digitized by Google

« d'estaing et de mestal, et tout ce qu'il appartient à « cuysine, coffres et autres choses [1].

« Item le reste des comptes des maistres d'ostelz, des « escuiers de cuysine et des receveurs, tant de Touars que « des autres terres et seigneuries de mond. sieur de Touars. « et de la despence ordinaire de son hostel qui povoient « bien devoir au temps de son trespas et par avant. Aussi « les blez, vins et autres provisions qui peuvent bien valloir « la somme de..... IIII^{m} livres.

« Item troys cheriotz, tant pour femmes que de garde « robbe et de cuysine, le tout, Monsieur de Bresuire et « ses gens ont euz en leur main et gardé... »

Quand Jacques de Beaumont eut, selon les ordres du roi, fait l'inventaire des meubles du défunt vicomte de Thouars, il en transporta une partie dans son château ou ailleurs. Ensuite, non content d'avoir réduit la noble veuve à la mendicité, car elle « n'avoit que boire, ne que mangier, « ne que vestir, » il la chargea encore de menaces et d'outrages [2].

Colette, maltraitée par le lieutenant de Louis XI, gagna Tours pour avoir justice. Elle y resta cinq semaines. N'obtenant rien, elle vint à Berrye « où elle demoura « jusqu'à la feste Dieu, et de là se partit pour aller mandier. « pour ce qu'elle n'avoit de quoy vivre [3]. »

[1] L'inventaire de Colette ajoute « vallant III^{c} livres. »

[2] « ... Item troys cheriotz, tant pour femmes que de garde robe « et de cuysine, le tout, M. de Bresuire et ses gens ont euz en leurs « mains et gardé, sans ce qu'ilz en ont fait aller par nuyt et jour à « Bresuire et là où bon lui a semblé, et mist en telle nécessité « Mme de Thouars, ma fille (c'est Jeanne Chabot qui parle), qu'elle « n'avoit que boire, ne que mangier, ne que vestir, et la mist en si « grande nécessité. sans les menaces et villenies qu'il disoit de sa « personne, qu'il fallut qu'elle laissast le pays et qu'elle allast men- « dier ainsi que chacun set. » *Archives de Montsoreau.*

[3] « ... Depuis elle alla à Tours, où elle fut cinq sepmaines, pour « cuyder les recouvrer (ses biens). et depuis vint à Berrye, où elle « demoura jusqu'à la feste Dieu, et de la se partit pour aller mandier, « pour ce qu'elle n'avoit de quoy vivre... » Faits affirmés par Jeanne Chabot. *Archives de Montsoreau.*

Digitized by Google

Quelque coupable qu'il fût, le seigneur de Bressuire n'était que l'instrument du plus égoïste des hommes, et, à ce titre, ne doit pas être incriminé outre mesure. Le roi, lui-même, voulut mettre son serviteur à l'abri des poursuites. Par un acte du 16 mars 1469, il le déchargea de toute responsabilité [1]. Les de Chambes, au contraire, maudirent l'exécuteur et complice des iniquités royales. « Dieu, par sa grâce, et Notre-Dame lui rendent les martires « qu'il a fait et fait faire » à notre fille, disait Jeanne Chabot.

§ II

Colette de Chambes n'avait pas la vertu de sa belle-fille, la bienheureuse Françoise d'Amboise [2]; elle n'alla pas chercher le repos dans un monastère et ensevelir, au plus profond de la solitude, les peines et les angoisses de sa vie trop agitée. Son cœur de femme aspirait à la vengeance. Nuire, dans toute la mesure de son pouvoir, à celui qu'elle considérait comme son persécuteur, tel était désormais le rêve de sa vie.

Nous n'avons point l'intention de reprendre ici ce que les historiens ont dit du frère de Louis XI. Personne n'ignore l'attitude de ce personnage dont la vie se consuma dans un antagonisme aussi stérile que déplorable contre son roi. Charles était duc de Guyenne

[1] « Le roy se portant... héritier, donna comission au d. seigneur « de Bressuyre, son chambellan, pour metre par inventaire tous les « meubles demeurans dud. seigneur d'Amboyse, lequel fyt et fyt faire « inventaire desd. meubles comme il appert led. inventaire. — « Desquelz meubles, le roy deschargea led. sieur de Beaumont et « promyst l'en acquitter comme il appert par l'acte de ce, fait par « Sa Majesté estant au baz dud. inventaire, en datte du seizième « jour de mars IIIIe LXIX. » *Archives de Montsoreau.*

[2] Après la mort de son mari Pierre de Bretagne, Françoise, pour échapper aux poursuites de Louis XI, qui voulait la marier avec le duc de Savoie, se fit carmélite et mourut en odeur de sainteté, le 4 octobre 1485.

Digitized by Google

depuis le commencement de l'année 1469 quand Colette vint chercher un refuge auprès de lui. Il la reçut à sa cour, lui donna la ville de Saint-Sever, et se montra dès lors prêt à soutenir et à protéger celle qui, selon l'expression d'un auteur moderne, devait être son Agnès Sorel [1].

Une question s'impose maintenant à nous. Colette de Chambes n'eut-elle aucune relation criminelle avec Charles de France avant la mort de son mari ? Nous ne saurions répondre d'une manière satisfaisante. La fille du seigneur de Montsoreau et de Jeanne Chabot fréquentait la cour depuis son bas-âge ; la reine Charlotte de Savoie lui faisait des présents, témoin ce « petit pannier d'or où il y » avait « un dyament tout plain de fleurs branlantes dedans » ; et le fils puîné de Charles VII l'avait vue maintefois. Malgré ces considérations, nous sommes porté à croire à la vertu de Colette jusqu'au jour fatal où la cupidité de Louis XI la jeta dans le désespoir. Le cardinal d'Avignon l'avait connue si *gracieuse*, si *doulce*, si *benigne* et même si *pieuse!*

Quoi qu'il en soit, le duc de Guyenne eut de la vicomtesse de Thouars deux filles, Jeanne, religieuse de Saint-Dominique, sous-prieure de Blaye et de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord, et Anne, première femme de François de Volvyre, seigneur de Ruffec, conseiller et chambellan du roi [2].

Charles s'occupa activement des affaires de sa maîtresse. Colette avait, il est vrai, un grand ascendant sur cet homme « qui peu ou point faisoit de luy, mais en toute « chose estoit mené et conduict par autruy [3]. » Le 26 septembre 1470, le duc adressa des lettres « au gouverneur « de la Rochelle ou son lieutenant, pour ce que les terres « et seigneureries de Marant et de Ré » étant « situées et

[1] Kervyn de Lettenhove. *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. I, p. 103.
[2] P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, 1726, t. I, p. 117-118.
[3] *Mémoires de Philippe de Commines*, livre II, chap. 15.

Digitized by Google

« assises au-dedans dud. gouvernement de la Rochelle, » il fit ou fit « faire exprès commandement aus receveurs « et détenteurs desd. terres et seigneuries de Marant et de « Ré, ou leurs procureurs et officiers en icelles, que incon- « tinant ilz paiassent et rendissent » à la veuve de son parent Louis d'Amboise [1], « les arrerages de huyt cens « livres de rante escheuz depuis le décès dud. feu viconte, « ensamble à continuer et faire led. paiement par le temps « à venir par chacun an..., et aussi qu'ilz la layssassent « et souffrissent joyr et user de son d. droit de doaire « coustumier sur lesd. terres et seigneuries, et avec ce « luy rendissent et restituassent tout ce quilz en avoient « prins et receu, ou qu'elle peut en prandre et lever..., « ensemble de rendre compte et reliqua de tous les biens « censez et reputez pour meuble dudit feu viconte, et le « reliqua bailler et délivrer à lad. » vicomtesse.

Le gouverneur [2] obéit à son maître et seigneur. Il donna, en cas d'opposition, « provision sur lesd. terres et sei- « gneuries de Marant et de Ré, de lad. somme de huyt « cens livres de rante, la tierce part qui se » montait à « deux cens soixante livres XIII^{s} IIII^{d} tournoiz. » Quelques jours après, le 15 du même mois, Jean Dupré, sergent général du duc de Guyenne au gouvernement de la Rochelle [3], muni des « lectres de Monseigneur et atache

[1] « Karolus, filius et frater Francorum regum, dux Aquitanie, « comes Xanctonensis, et dominus Rupelle : Universis... Notum « facimus quod cum virtute certarum licterarum a nobis seu cancel- « laria nostra vicesima sexta die mensis septembris ultimo fluxi et « excequtoriarum earumdem a gubernatore ville nostre Rupelle « duodecima die mensis octobris subsequenti et per *carissimam* « *nostram Coletam de Jambes, relictam quondam dilecti et fidelis* « *consanguinei nostri Ludovici, tempore quo vivebat, vicecomitis de* « *Thouars, obtentarum...* » *Arch. de Montsoreau. Arrêt des Grands Jours de Bordeaux*, du 23 novembre 1470. Pièce en parchemin.

[2] Jean de Chambes avait été lui-même gouverneur de la Rochelle, sous Charles VII. En mai 1472, le duc de Guyenne choisit comme un de ses exécuteurs testamentaires Thierry de Lenoncourt, son chambellan, gouverneur de La Rochelle.

[3] « Johannes Dupré, serviens noster in toto regimine et guberna- « mento nostro Rupelle. »

Digitized by Google

« dud. gouverneur, » se transporta à Marans. « Parlant « en la personne d'ung nommé Pierre Pichon, » receveur de lad. terre [1], il lui notifia « qu'il eust à paier » à Colette de Chambes « la somme de quatre cens livres de rante..., « moitié d'une année escheue depuis le trespas » de son mari, « et qu'il la souffrit joyr... de lad. somme de huyt cens « livres par chacun an..., et avec ce randre compte et « reliqua du meuble demeuré après le décès » de Louis d'Amboise. Comme on devait s'y attendre, Pichon « fut de « ce refusant et delayant. » Le sergent lui fit alors connaître la provision du gouverneur et « l'adjorna par « devant Nos Seigneurs tenans la court des Grands-Jours, « pour Monseigneur (le duc de Guyenne), à Bordeaulx, ou « XXme jour du moys de novembre. » Malgré ce premier échec, Jean Dupré, le 18, remplit sa mission auprès de Louis Leclergat, receveur de Ré [2]. Même refus; même ajournement. Le matin du 20 novembre, l'huissier Jean Guion eut beau appeler les deux receveurs *adjournez*, personne ne se présenta. Alors, à la requête de Colette, la cour rendit, le 23, une sentence, qui, tout en condamnant *les défaillants* à payer les 800 livres de rente, *mitius*, *ut semper solita est*, *procedere volens*, leur accorda la grâce d'un deuxième ajournement [3].

Peu après, Louis XI ayant obtenu, décembre 1470, de Marguerite d'Amboise la cession, en vertu d'échange, de Marans et de l'île de Ré [4], il en gratifia Louis de Luxembourg,

[1] « Petrum Pichon procuratorem et receptorem totius terre de « Marant. »

[2] « Ludovicum Leclergat etiam procuratorem et receptorem totius « terre insule Reorum pro domino ejusdem terre. »

[3] « ... Predicta curia nostra mitiùs, ut semper solita est, procedere « volens..., rursus eosdem adjornari ordinavit et ordinat... » *Arch. de Montsoreau. Arrêt des Grands-Jours de Bordeaux*, du 23 novembre 1470.

[4] Décembre 1470. Amboise. Lettres patentes portant confirmation d'un échange fait entre le roi et Marguerite d'Amboise, femme de Louis de la Trémoïlle. *Ordonn. de Louis XI, vol. cot. E, fol. 244.* — 3 janvier 1470/1. Pièce faisant mention de la *cession, en vertu d'échange, de Marans et de l'île de Ré à Louis XI, par les S^rs^ et dame de la Trémoïlle. Charrier de Thouars.*

Digitized by Google

comte de Saint-Pol. Les transfuges de Bourgogne étaient assurés des faveurs royales. Le connétable qui, l'année précédente, 1469, avait été envoyé par Charles le Téméraire auprès du duc de Guyenne, pour négocier son mariage avec Marie de Bourgogne, voulut être agréable au frère du roi de France. Il consentit à traiter avec Colette de Chambes. Cette dernière, « par lectre de procuration faicte et passée « soubz le scel et contrescel establitz aux contractz en la « ville et cité de Bordeaulx, le quatrième jour de janvier « l'an mil CCCC soixante-dix (v. s.), » délégua son cousin germain, « noble homme Guiot Caillon, escuyer, seigneur « de Bellejoye, eschancon de très-hault et très-excellent « prince, Monseigneur le duc de Guienne, » pour appointer, en son nom, touchant les 800 livres de rente « espéciale- « ment » assises sur Talmond, Ré et Marans. L'accord se fit à Paris, et Louis de Luxembourg promit, 30 janvier 1470/1, de payer à Colette, « ou à son certain commande- « ment, en la ville de la Rochelle, en l'ostel illec de noble « homme et saige maistre Jehan Merichon, seigneur « d'Ure [1], dedens le dixième jour du mois d'avril prochain « venant, la somme de *dix mil escuz d'or*..., pour le « principal de la dicte rente, et *cinq cens livres tournois*, « pour telle partie de porcion que les dictes terres de

[1] Louis XI voulut acquérir en 1472, l'hôtel de Jean Mérichon, sénéchal et fils d'un maire de la Rochelle. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Jacques de Beaumont, « Monsieur de Bressuire. — « Je vous prie que vous sachiez de Mérichon s'il voudroit vendre « son hostel de la Rochelle, car je le voudrois bien avoir pour moi « ou aucuns des miens, pour estre plus près d'eux et leur voisin, et « les faire tenir du pied. Je ne veux point de ses terres ny autres « choses, mais seulement ledit hostel; et y besognez si secrètement « qu'il ne s'en aperçoive point qu'il vienne de moi, ny que je le « veuille avoir. Adieu. — Au Plessis du Parc, le 20 jour de mai « (1472). — Monsieur de Bressuire, de ce que je vous escris, je vous « prie qu'il soit si secrètement qu'il n'en soit nulles nouvelles. (Signé) : « Louis. » L'acquisition n'eut pas lieu : mais Louis XI, étant entré sans résistance dans la Rochelle le 24 mai 1472, n'en descendit pas moins à l'hôtel de Mérichon. — Bélisaire Ledain, *Histoire de la ville de Bressuire*, 2e édit. pp. 154-155, d'après Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. I, p. 289.

Digitized by Google

« Marant et Ré » pouvaient « estre tenues et chargées des « arrérages d'icelle, du temps passé jusqu'au dit jour. » Tout en acceptant cet amortissement, la veuve de Louis d'Amboise se réserva le droit de « demander et avoir « sur toutes les autres terres dud. feu vicomte, non appar- « tenans à mondit seigneur le connestable, toutes ses « actions et droitz de douaire que du surplus des arrérages « de la dicte rente de huit cens livres, escheuz depuis « led. décès dudit feu vicomte, en tant qu'il est escheu et « deu oultre et par dessus lad. somme de cinq cens « livres [1]. »

L'appointement, pour des raisons que nous ne saurions pénétrer, resta nul et sans effet. Dans le courant de l'année 1471, croyons-nous, vers le mois de septembre, le duc de Guyenne députa son maître d'hôtel, Guiot du Chesnay, vers Louis XI, avec des instructions concues en ces termes :

« *Instructions à Guiot du Chesnay, maistre d'ostel* « *de Monseigneur le duc de Guyenne, de ce qu'il a* « *dire au Roy de par mond. Seigneur, pour le fait de* « *madame de Thouars.*

« Et premièrement, après la présentation des lettres et « recommandacions en tel cas acoustumés, dira au Roy « que, par le trespas de feu Monsieur de Thouars, les

[1] » A tous ceulx... Robert d'Etoutville, seigneur de Beyne, baron « d'Ivry et de Saint-Andrieu en la Marche, conseiller, chambellan du « Roy notre sire, et garde de la prevosté de Paris, salut : Savoir faisons « que, par devant Bertrand Boetard et Mathurin Maquignon, clercs « notaires jurez du Roy, notre dit seigneur, de par lui establiz en « son chastellet de Paris, furent présent en sa personne noble « homme Guiot Caillon (etc.)... En temoins de ce, nous, à la relacion « desd. notaires, avons mis le scel de la dicte prevosté de Paris à « ces lettres, lesquelles furent faictes et par exprès passées en cette « forme double, unes pour mond. seigneur le connestable, et les autres « pour ledict Guiot Caillon, au nom de la dicte dame, le mercredi « trentième et pénultième jour du mois de janvier l'an de grâce « mille CCCC soixante-dix. (Signé) : Boetard, Maquignon. » Guiot Caillon est dit dans cette pièce cousin germain de Colette de Chambes. Ce Guiot Caillon était fils de Pierre Caillon, écuyer, qui épousa, vers 1438, « Amisse de Jambes, demoyselle, sœur de Jehan « de Jambes, escuyer, » père de Colette. *Arch. de Montsoreau.* Pièces en parchem.

Digitized by Google

« meubles appartenant à lad. dame, dont de partie le Roy « a disposé et fait son bon plaisir, qui se peut monter par « les singulières parties de la somme de *cinquante mil « escuz et plus* [1], ainsi que led. Guiot lui fera apparoir, si « c'est son bon plaisir de les veoir.

« De laquelle somme, ou de tant que le roy en confessera « avoir prins ou disposé, led. Guiot requerrera le Roy, de « par mond. Seigneur, qu'il lui plaise en faire restitucion « à lad. dame de Thouars et l'en faire assigner en lieu « seur, dont elle puisse promptement recouvrer son « paiement.

« Et au regard des autres meubles, ou de ce que le Roy « n'auroit disposé, ainsi que dit est, led. Guiot fera « requestre au Roy que son plaisir soit que lad. dame en « puisse poursuir par justice tous ceulx qu'elle cognoistra « qui s'en sont ensaisinez, pour en avoir mad. dame « restitucion.

« Touchant le douaire de lad. dame de Thouars, ledit « Guiot remonstrera au Roy que, au traicté du mariaige de « feu mond. seigneur de Thouars et elle, lui fut promis « qu'elle auroit son douaire coustumier, qui est la tierce « partie des terres et seigneuries que avoit mond. seigneur « de Thouars [2].

« Et depuis la consommacion dud. mariage, fut fait « convenant à Orléans [3], par mond. seigneur de Thouars, « que mad. dame auroit, pour son logeis et partie de sond. « douaire, le chastel et seigneurie de Berrye, auquel « convenant le Roy s'est consenti, comme lad. dame le « porte par lettres signées de la main du Roy.

« Duquel chasteau et de lad. seigneurie de Berrye, led. « Guiot requeira au Roy que son plaisir soit ordonner que « ladite dame en ait la joyssance selon la forme des lettres

[1] V. l'inventaire, pp. 218 et suivantes.
[2] Voir p. 210.
[3] Voir p. 216.

Digitized by Google

« dud. convenant et du consentement du Roy ainsi que dit
« est.

« Et pour ce que ledit chasteau et seigneurie de Berrye ne
« soit pas suffisante recompence du douaire de lad. dame,
« led. Guiot requerra au Roy que il luy plaise de laisser en
« oultre à lad. dame les terres et seigneuries de la Cheze-le-
« Vicomte, Brandoys et Curzon [1].

« Item et ledit Guiot fera requeste au Roy, de par mond.
« Seigneur, que son plaisir soit faire cesser le procès que
« le procureur du Roy et Monseigneur de Callabre [2] sou-
« tiennent à l'encontre de lad. dame, pour le reste des
« fruiz et rentes qu'elle demande sur les terres et sei-
« gneuries de Ré, Marant, La Leu, le Plomp et Lhommeau,
« qui sont ès pais et seigneuries de mond. Seigneur,
« avecques ce, qu'elle puisse prendre chacun an la somme
« de VIII^c livres de rente, qui luy furent consinez et assis
« par aquisicion, sur lad. terre de Ré, pour la somme de
« X^m escuz, et aussi qu'elle ait son droit de douaire sur
« lesd. terres et seigneuries.

« Au surplus led. Guiot requeira le Roy, de par mond.
« Seigneur, qu'il lui plaise avoir regard à la perte que a
« faicte monsieur de Montsoreau, père de lad. dame, tant
« de sa terre d'Argenton que de la grant somme d'argent
« que il dit avoir paiée [3]. Que le plaisir du Roy soit le bien
« traicter comme celuy qui a bien servy le Roy et le

[1] Les terres de Brandroys et de Curzon furent données dans la suite à Philippe de Commynes, alors époux d'Hélène, sœur de Colette.

[2] Nicolas, duc de Calabre, fils de Jean et petit-fils du roi René.

[3] Jean II de Chambes était à cette époque en procès avec son beau-frère Louis Chabot, touchant la succession d'Argenton. Brunissant d'Argenton avait, en 1462, transporté à son gendre, le seigneur de Montsoreau, moyennant *grosse somme de deniers*, tout le droit qu'elle avait en la succession d'Antoine, son frère. *Arch. de Montsoreau.* « Ce sont les salvacions, causes et raisons que pro-
« pose et baille par escript, par devers vous, Nos Seigneurs tenans
« le Parlement du Roy, notre sire, à Paris, Monsieur Messire Jehan
« de Chambes (etc.) » Pièce en papier. V. aussi Ch. Fierville. *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 61.

Digitized by Google

« Royaume, et que en sa faveur, le roy rescripve à sa court « de Parlement à Paris, que, sur l'erreur qu'il a proposé « contre l'arrest de sad. terre d'Argenton, on luy face bonne, « brieive expedicion de justice [1], ensemble que le Roy lui « face restitucion de lad. somme [2]. »

Louis XI pouvait objecter que le vicomte de Thouars avait disposé librement de ses biens pendant sa vie. Dans ce cas, Guiot du Chesnay devait répondre : que Louis d'Amboise, l'eût-il fait par testament, n'avait pu donner tout au plus que la moitié des biens meubles « dont il estoit « possesseur et saizy au temps de son trespas, » qu'il n'avait pu transporter au roi la propriété de Thouars, attendu l'arrêt du Parlement du 16 janvier 1457 [3], que Sa Majesté avait accordé à Colette « pour partie de son douaire « le chastel, terre et seigneurie de Berrie, » qu'en aucune manière « le roy, ne aultre, » n'avaient le droit de soustraire à la vicomtesse, « pour son douaire, la tierce partie » des terres de son feu mari, qu'enfin si les 10,000 écus apportés en dot n'étaient pas remboursés « dedens IIII ans « après le trespas dudit seigneur de Thouars, » par conséquent en février 1473/4, les 800 livres de rente seraient perpétuellement assises sur l'île de Ré, et que « de présent « en » couraient « les arrérages [4]. »

[1] Le Parlement avait, le 10 avril 1464/5, rendu un arrêt de récréance pour la seigneurie d'Argenton, en faveur de Jean de Chambes. En 1469, intervint un arrêt de maintenue qui, annulant l'arrêt de récréance du 10 avril, décidait, contre Jean de Chambes, que Louis Chabot serait mis en possession du château et des préclausures d'Argenton. Ch. Fierville. *Docum. inédits sur Philippe de Commynes*, pp. 67 et 68. — Armoires de Baluze, 2e armoire, t. XLIX — 21. Arrêt de 1469 entre Jean de Montsoreau et Louis Chabot — P. 215. *Cabinet historique, t. X, 2e partie. Catalogues, p. 24.*

[2] *Arch. de Montsoreau.* Pièce en papier portant au dos cette cote : « Mémoire des choses qui furent représentées au Roy, touchant les « meubles et le douaire de madame la vicomtesse de Thouars. »

[3] Plus tard, les de Chambes nièrent, pour les besoins de leur cause, l'efficacité de cette sentence. — Louis XI avait disposé, mai 1470, de la vicomté de Thouars, en faveur d'Anne de France. *1er vol. des ordon. de Louis XI, coté E, fol. 243.*

[4] « Advertissemens baillez à Guiot du Chesnay, maistre d'oustel « de Monseigneur duc de Guienne, de ce qui la à dire au Roy pour

Digitized by Google

Ainsi harcelé par son frère, le roi de France feignit le plus profond désintéressement. Il n'avait rien de plus à cœur que la justice ! La lettre suivante veut du moins le faire entendre.

« Monsieur de Montsoreau [1]. Puisnaguères, Monsieur de « Guienne m'a escript touchant la matière du douaire que « demande Ma Dame de Thouars. Et pour ce que je désire « bien y mectre conclusion si raisonnable qu'elle n'ait « cause de se douloir, j'envoye par devers vous maistres « Guillaume Compaing et Jehan Peslieu, mes conseilliers, « ausquelz j'ay chargé veoir les droiz d'un costé et d'autre, « et appoincter la matière raisonnablement. Et ou cas qu'ilz « ne la pourront appoincter, quant je seray adverty des « droiz, je y feray tellement que aurez cause d'estre content. « Donné aux Monltilz-les-Tours, le XVIIIme jour de sep- « tembre.

LOYS.

RAGUIER. »

Tout allait au mieux. Le bon roi, ne voulant pas que Madame de Thouars eût *cause de se douloir*, lui fit répondre par Guiot du Chesnay qu'il était animé des meilleures dispositions à son égard.

Colette de Chambes, à la nouvelle de la bonne volonté du roi, donna à son procureur, Arnault Gaillart, des instructions pour négocier.

« Ce sont les Instructions et Mémoires que Je, Collette de « Jambes, veufve de feu Monseigneur de Thouars, ay « baillées à maistre Arnault Gaillart, mon procureur, pour

« Ma Dame de Thouars, ou cas que, sur les troys articles touchez ès « *Instructions* faisant mencion des biens meubles de feu Monsieur de « Thouars, le Roy luy feist faire responce que led. sieur de Thouars « eust dispouzé et ordonné durant sa vie lesd. biens... » *Arch. de Montsoreau.* Pièce en papier.

[1] Louis XI à Jean II de Chambes. *Suscription :* « A nostre amé et « féal conseiller et chambellan, le sire de Montsoreau. » *Arch. de Montsoreau.* Origin. signé de la main du Roi.

Digitized by Google

« besoigner avecque le Roy, notre sire, ou ses commis-
« saires, après que son bon plaisir a esté me faire dire par
« Guiot du Chesnay, maistre d'ostel de Monseigneur, duc
« de Guienne, qui par lui avoit esté envoyé devers le roy,
« qu'il a entention et vouloir de m'appoincter et faire res-
« tituer la valleur des biens meubles de feu mond. seigneur,
« qui m'ont esté ostez, dont la déclaration s'en suit[1]...

« ... Item les arréraiges de VIII^c livres de
« rente qui me sont deuz depuis la mort de
« mond. seigneur jusques aujourduy, montent XII^c livres

« Item pour mon douaire qui est la tierce
« partie des terres et revenues de mond. sei-
« gneur de Thouars, montent . . . . . V^m livres

« ... Et ou cas que le Roy vouldrait dire qu'il n'eust
« argent pour me faire promptement payement, je suis
« contente de prendre et accepter l'isle de Ré pour la
« somme de XV^m escuz et pour VIII^c livres de rente que
« je y ay d'acquisicion. Parmy ce, que le Roy y fera donner
« consentement par Mademoiselle de la Trimoille et autres
« héritiers de feu mond. seigneur, qui renonceront au
« droit de racquit, tant de lad. terre que des VIII^c livres de
« rente d'acquisicion.

« Et du surplus desd. meubles montant plus que lad.
« somme de XV^m escus, ou le tout d'iceulx meubles, ou
« cas que lad. isle ne demoureroit, que le bon plaisir du
« roy soit le me faire délivrer et payer ès villes de Saint-
« Jehan d'Angely, Xainctes, La Rochelle, ou en l'une
« d'icelles.

« Et en tant que à l'outreplus d'iceulx meubles qu'il ne
« diroit avoir euz, que pareillement son bon plaisir soit
« m'en laisser l'accion et poursuicte à l'encontre de
« Monsieur de Bressuire et autres détenteurs d'iceulx, sans
« ce que le Roy les porte ne favorise en ceste matière.

[1] Nous ne répéterons pas l'inventaire que nous avons publié aux pages 218 et suivantes. Nous donnons ici les seuls articles qui n'ont pas déjà trouvé place dans notre travail.

Digitized by Google

« Quant à mon douaire que puis demander sur l'isle de « Ré, Marant, et autres terres estant en Xaintonge et « Guienne, que le bon plaisir du Roy soit que led. lieu de « Marans me soit délivré pour mond. douaire avecques les « terres et seigneuries de Berrye, La Chèze-le-Vicomte, « Brandois et Curson, pour les autres terres et seigneuries « qui furent à feu mond. seigneur de Thouars.

« Lesquelles Instructions et Mémoires dessusd. j'ay « baillées aud. maistre Arnault Gaillart, mon procureur, « afin que selon iceulx et la procuration que lui ay baillée, « il en puisse faire la poursuicte et soy y régir et gouverner « sans se y eslargir ne diminuer en aucune chose, plus ne « moins que lesd. mémoires et procuracion portent.

« En tesmoing de ce, j'ay signé ces présentes de ma « main, et fait sceller du scel de mes armes, le (en blanc) « jour d'octobre l'an mil CCCC soixante et unze.

« Collete [1]. »

Les promesses ne coûtaient rien à Louis XI, et les espérances de la jeune veuve étaient vaines.

L'abbé A. Ledru.

(A suivre).

[1] *Arch. de Montsoreau.* Cette pièce en papier a perdu son sceau en cire rouge et porte cette cote du xve siècle. « Inventoire des « meubles de feu Monsieur de Thouars, que Madame sa femme « envoiet au Roy, qui estoient en essence à l'eure que Bressuire la « mena de Thouars à Berrye. »

Digitized by Google

FERNAN CABALLERO

ÊTRE DE TROP

(Suite et fin)

V

Deux années passèrent sur cet événement, deux années tranquilles et uniformes, mais aussi tristes qu'une nuit d'hiver. Enfin, les parents de Blanca eurent la joie de voir, de loin en loin, un sourire, pâle comme un reflet de la lune, éclairer le doux visage de leur fille, quand son enfant fit ses premiers pas et vint en riant tomber dans les bras de sa mère. Elle sourit encore quand l'enfant bégaya ses premières paroles et que ses lèvres balbutièrent d'abord le nom de sa mère, et tout de suite après celui du docteur que la petite fille aimait extrêmement.

Si les hommes songeaient davantage à la mort qui, comme l'épée de Damoclès, demeure toujours suspendue par un fil sur leur tête, leur vie serait meilleure et leur mort plus tranquille ; car elle est la « Cierta [1] », comme l'appelle le peuple dans son expressif langage.

Don Ignacio, lors du mariage de sa fille, était un homme dans la force de l'âge, n'ayant de sa vie été malade, et qui n'avait jamais fait aucun excès. Il était d'habitudes sobres et n'usait d'aucun spiritueux, prenant chaque jour un exercice

[1] C'est-à-dire la « chose certaine » car, comme nous le disons, rien n'est plus sûr que la mort.

Digitized by Google

modéré et, par goût comme par habitude, observant ponctuellement toutes les règles de l'hygiène.

Et cependant depuis ce jour, quoiqu'il dût se croire bien éloigné du terme ordinaire de la vie, il avait l'habitude de dire chaque soir, en se couchant : « Allons-nous mettre là où l'on nous trouvera demain mort ou vivant. »

Une nuit, don Ignacio ressentit un grand refroidissement et demeura très inquiet. Le lendemain matin, comme il avait une fièvre violente, accompagnée d'une douleur de côté, on alla chercher le docteur. Ce dernier venait précisément de partir pour un village voisin, d'où l'on était venu le chercher pour une consultation, et le soir, quand il revint, il trouva l'état très grave. Il saigna tout de suite le malade, mais il était déjà trop tard !

« Je l'ai pansé ; que Dieu le guérisse ! » dit le docteur tout découragé.

Don Ignacio, qui avait conservé sa présence d'esprit, comprit aussitôt la gravité de son état, et dit au docteur :

« Mon Dieu ! que vont devenir ces pauvres femmes, ces deux moitiés de mon âme que je vais laisser sans appui, comme deux oiseaux sans asile ?

— Avez-vous confiance en moi, don Ignacio, lui demanda le docteur.

— Oui, dit fortement le malade.

— Eh bien, si ma parole vous suffit, soyez tranquille ; ni l'une ni l'autre ne manqueront d'appui ni de soins, tant que je vivrai. »

Don Ignacio prit les mains du docteur dans les siennes et les serra avec reconnaissance. Deux larmes mouillèrent ses paupières ; il voulut parler, mais ne put en trouver la force. Au même moment, sa femme et sa fille entraient dans la chambre.

« Venez, leur dit le mourant, et rendez grâce à cet homme que Dieu a mis sur notre route pour être le dispensateur de ses bienfaits. Le plus grand de tous, celui qui

Digitized by Google

me procurera une mort tranquille, c'est la promesse qu'il m'a faite d'être votre appui, grâce à lui, je mourrai donc sans la douleur de vous laisser sans protecteur. »

Dès les premiers mots, le docteur s'était retiré, d'abord pour ne pas entendre un éloge qu'il ne croyait pas mériter, et ensuite pour faire prévenir le curé, car l'heure des secours spirituels était venue.

« Blanca, lui dit son père après un moment de silence, pendant lequel on n'entendait que les gémissements des deux pauvres femmes qui l'écoutaient, Blanca, si tu veux être heureuse pour le reste de ta vie, si tu veux payer la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers cet ami sans égal, si tu veux justifier et sanctifier la protection dont vous avez besoin et qu'il vous donnera, sois sa femme, et rends-lui en bonheur tout ce qu'il nous a donné en dévouement. C'est la prière et la dernière espérance de ton père mourant. »

Le curé rentra alors accompagné du docteur, qui arracha la mère et la fille du chevet du malade, et les confia aux soins de dona Carmen et de dona Maria-Josepha.

Bientôt après, le vicaire apporta le Saint Viatique. Il était accompagné de don Sébastien et du juge, portant chacun un cierge, et suivis de deux longues files d'hommes du village avec des lanternes allumées, tandis que le son grave de la cloche annonçait aux fidèles l'approche du divin Sauveur.

Le jour suivant, on enterrait le plus aimé et le plus regretté des maris et des pères, le fonctionnaire probe, l'homme l'honneur dont personne n'avait jamais parlé, par cette raison qu'il n'y avait que du bien à dire de lui. Et cependant sa femme et sa fille n'avaient pas encore essuyé leurs premières larmes, que déjà l'on était venu les avertir que le nouveau régisseur était nommé, et qu'il leur fallait quitter le palais du duc.

« Cela devrait être, et je m'y attendais, dit le docteur

Digitized by Google

aux deux inconsolables veuves; c'est pourquoi j'ai fait préparer pour vous des chambres chez moi; j'espère que vous les accepterez et les trouverez commodes.

— Non, cela ne peut-être, dit Blanca, très agitée.

— Mais pourquoi ?

— Et ne comprenez-vous donc pas, vous dont les sentiments sont si pleins de délicatesse, que si nous acceptions, ma mère et moi, votre hospitalité, nous aurions l'air de parasites ?

— Blanca a raison, dit dona Teresa en soupirant. Nous ne pouvons pas accepter.

— Mais il y aurait peut-être un moyen d'éviter cet inconvénient, dit le docteur d'une voix émue et tremblante.

— Oui, louer une maison, s'empressa de dire Blanca.

— Et ne savez-vous donc pas qu'il n'y en a pas dans ce village, où chacun occupe sa propre maison ? à moins que ce ne soient celles de pauvres journaliers, qui seraient inhabitables pour vous. »

Blanca se tut.

« Mais, docteur, que vouliez-vous dire tout à l'heure ? demanda dona Teresa, et quel est le moyen que vous vouliez nous proposer ? »

Le docteur hésita, et dit à demi-voix :

« Eh bien, que Blanca entre dans ma maison, en en devenant la souveraine et la maîtresse.

— Ah ! c'était là le plus vif désir de mon pauvre mari », dit en pleurant dona Teresa.

En ce moment, la porte s'ouvrit et l'on vit la petite fille de Blanca s'avancer en hésitant sur ses petits pieds encore mal assurés; mais dès qu'elle vit le docteur, elle courut à lui et se jeta dans ses bras.

« Votre mère et votre fille, vous le voyez, me sont favorables, Blanca, dit le docteur en caressant l'enfant, et vous seule, vous seule me repoussez, mais vous faites bien, je ne vous mérite pas ! Tenez, nous arrangerons cela d'une

Digitized by Google

autre façon; vous irez vous établir chez moi : il le faut bien, puisqu'il n'y a pas d'autre maison; et moi, j'irai loger ailleurs.

— Pour cela, non ! s'écria avec énergie Blanca, vaincue à la fin par tant de générosité, de tendresse et d'abnégation. Prenez ma main, mon ami, ajoua-t-elle, et si avec elle je ne vous donne pas tout mon cœur, c'est qu'il est mort. »

On publia bientôt les bans, et le mariage eut lieu quelques jours après. Il fut triste et silencieux, sans autres témoins que les amis les plus intimes. Après la cérémonie, la mère et la fille se rendirent à la maison du docteur. Celui-ci l'avait fait disposer avec tant de goût, que les deux femmes en demeurèrent toutes surprises. Blanca remarqua seulement que dans le salon, où il y avait beaucoup de tableaux, une place restait vide, au-dessus du canapé. Dans une belle salle à manger très gaie et ouvrant sur le jardin, on avait préparé un souper très simple, mais très délicatement composé de mets et de friandises venus de Madrid.

Après le souper, Blanca accompagna sa mère dans la chambre tranquille et commode que le docteur lui avait fait préparer, et revint au salon où l'attendait son mari. Elle vit en y entrant que le portrait de Ramiro occupait la place qu'elle avait vue vide au-dessus du canapé. Le docteur, pendant le souper, l'avait fait apporter du palais du duc et éclairer par une lampe avec un large réflecteur. Blanca, attendrie de cette attention si délicate, s'approcha de son mari, et appuyant sa tête sur son épaule, fondit en larmes.

« Puisque le malheur, lui dit-il en la serrant sur sa poitrine, t'a réduite à chercher un appui dans mes bras, je tâcherai, ma Blanca, que le bonheur t'y retienne. »

Comme Blanca était femme et d'une nature fine et délicate, aimant le bien-être, les fleurs et les jolies choses, elle

Digitized by Google

s'habitua vite en effet dans la maison du docteur, qui était remplie d'objets choisis et entourée d'un beau jardin. Quand elle le complimentait sur les fleurs rares qu'il renfermait, le docteur aimait à lui dire : « Je les avais semées dans une telle solitude que les abeilles et les papillons croyaient que c'était pour eux seuls que je l'avais fait et s'en réjouissaient ; mais les fleurs demandaient une reine, et aujourd'hui vous le voyez, elles se réjouissent de celles qu'elles possèdent. »

Dona Teresa dont la santé s'était sensiblement améliorée, bénissait le ciel de toutes les consolations qu'il avait accordées à ses chagrins ; et la petite fille, grâce aux soins et à l'affection de son père, ainsi qu'elle appelait maintenant le docteur, se fortifiait et prenait la beauté et la douceur de sa mère. Le nouvel époux, de son côté, craignant toujours de ne pas mériter assez son bonheur, témoignait à Blanca une reconnaissance dont elle était attendrie. La naissance d'un fils vint encore compléter la félicité de ces deux êtres si dignes d'apprécier le bonheur du foyer domestique, le seul réel, selon l'esprit de Dieu ; le seul qui soit exempt d'inquiétude et qui ne laisse pas de remords ; le seul enfin qui ne fasse naître ni jalousie ni critique, et l'unique aussi qui puisse se soustraire à cette sage maxime : « En entrant dans l'église, laisse le monde derrière la porte ; car le bonheur pur y entre en même temps que celui qui le possède. »

Ainsi s'écoulèrent huit années, sans que jamais le moindre nuage vînt troubler la douce sérénité dans laquelle vivaient les deux époux. Leur caractère, leurs sentiments, leurs goûts étaient si parfaitement d'accord que, pour eux, le talent de savoir céder, cette qualité si nécessaire pour empêcher les volontés de se diviser en se heurtant, devenait complètement inutile.

Il est vrai que ce qui faisait le fond du caractère chez chacun d'eux, c'était la bonté, cette qualité beaucoup plus

Digitized by Google

rare qu'on ne croit et qui, lorsqu'elle existe véritablement, même sans beaucoup d'intelligence, fait de ceux qui la possèdent les amis les plus précieux qu'on puisse souhaiter.

VI

Après ces huit années écoulées, nous reprendrons notre récit par un beau matin de Saint-Jean, jour de la fête du docteur.

La petite fille, qui avait déjà dix ans, et son frère, qui n'en avait que six, étaient tous les deux très occupés à orner une table qu'on venait de dresser dans une grande salle du rez-de-chaussée, dans l'intention d'y faire asseoir tous les convives qui viendraient le soir fêter le maître de la maison. Ce dernier était parti de très bonne heure pour un village voisin, voir un malade. La mère et la grand'mère des enfants étaient ensemble à l'église, où l'on célébrait ce jour-là la fête du saint patron du village.

« C'est un beau jour aujourd'hui? C'est jour de grande fête, n'est-ce pas, petite sœur? dit le petit garçon.

— Oh! oui, bien sûr, répondit celle-ci, c'est le jour le plus long de l'année, la fête de saint Jean, l'apôtre qui était le cousin de Notre-Seigneur-Jésus-Christ et son précurseur. Il y aura ce soir de grandes illuminations dans les rues!

— Santiago le Galicien m'a dit aussi que ce jour-là le soleil se levait en dansant; l'as-tu vu, petite sœur?

— Moi, non, parce que le soleil se lève trop longtemps avant moi; mais c'est bien sûr, puisque la chanson que chante Santiago le dit. »

Et l'enfant se mit à chanter :

Saint Jean demanda au Christ
De ne pas le laisser dormir,
Et de voir danser le soleil
Pour le jour de sa fête...

Digitized by Google

Comme elle en était là de sa chanson, on entendit sonner à la porte, et les deux enfants, croyant que c'était encore quelque cadeau qu'on apportait pour la fête de leur père, allèrent ouvrir. Mais ils se trouvèrent en face d'un étranger au teint basané, mal vêtu, ayant une grande barbe noire et un chapeau de paille à larges ailes qui lui cachait le front et les yeux.

« Est-ce ici qu'habite le docteur don Juan? leur demanda l'étranger.

— Oui, monsieur, répondit la petite fille un peu troublée, mais il n'est ni à la maison ni dans le village.

— J'aurais cependant voulu lui parler.

— Entrez alors, monsieur, car mon père ne peut tarder à rentrer.

— Comment ! vous êtes sa fille ? Il est donc marié ?

— Oui, monsieur.

— Et avec qui est-il marié ?

— Mais avec maman !

— Je le suppose bien, mais comment s'appelle-t-elle, ta maman ?

— Blanca Arana.

— Vous dites Blanca Arana ? » s'écria l'étranger le visage bouleversé et la voix tremblante.

L'enfant le regarda, étonnée, et répondit :

« Oui, c'est le nom de ma mère, qui est maintenant sa femme. »

L'étranger s'appuya d'une main contre la muraille pour ne pas tomber ; car ses jambes vacillaient et ne pouvaient plus le soutenir.

« Blanca Arana ? dit-il enfin d'une voix étouffée, mais elle avait épousé un marin ?

— Oui, monsieur, un marin qui était mon père et que Dieu a rappelé à lui », dit-elle en élevant ses beaux yeux noirs et sa petite main blanche vers le ciel.

L'étranger ouvrit involontairement les bras, et fit un pas vers l'enfant ; mais se contenant aussitôt, il dit :

Digitized by Google

« Ainsi, ton père est mort ?

— Oui, monsieur, noyé, répondit le petit garçon ; et les requins et les autres bêtes qui sont dans la mer l'auront dévoré.

— Quand ma pauvre mère apprit cela, continua la petite fille, elle voulut mourir et perdit la raison. C'est alors que je suis née, si malade et si faible, dit-on, que sans les soins de mon père je serais morte aussi. Et voilà pourquoi ma mère assure que je lui dois la vie.

— Et tes grands parents? » demanda l'étranger.

La petite fille, qui, comme la plupart des enfants, n'avait beaucoup de pénétration que pour les choses de son âge, ne comprit pas tout ce que les questions et l'insistance de cet homme avaient d'étrange, et ne vit pas l'émotion que lui causaient ces réponses.

« Ma grand'mère, dit-elle, qui aime mon père presque autant que maman et moi l'aimons, vit ici avec nous. Mon grand'père est mort, et c'est pour cela qu'il nous a fallu laisser le palais au nouveau régisseur. Nous étions alors sans maison, et nous ne savions où aller, quand mon père nous a tous emmenés chez lui, et s'est marié avec maman.

— Mais, dit l'étranger, pourquoi n'êtes-vous pas allées toutes les deux chez ton autre grand'mère ?

— C'est que mon autre grand'mère était morte, » répondit l'enfant.

En entendant ces paroles, l'étranger poussa un long gémissement et tomba affaissé sur une chaise, en disant d'une voix inintelligible :

« Ma mère est morte? mon Dieu, personne alors ne me trouvera de moins, et.... je suis de trop sur la terre !

— Qu'a-t-il ? demanda le petit garçon à sa sœur.

— Il se trouve mal ; je vais chercher un verre de vin. »

L'enfant remplit un verre et le présenta à l'étranger. Celui-ci, sentant qu'il allait s'évanouir, le prit et le but avidement.

Digitized by Google

« Et toi, dit-il à la petite fille, aimerais-tu que ton père revînt?

— Oh! non, non, non, s'écria l'enfant. Maman ne peut avoir deux maris, et, si le premier voulait l'emmener, il la séparerait de mon père et de mon petit frère.

Et puis cela ne peut arriver, puisque mon père est dans le ciel, là-haut!

— Et grâce à Dieu, dit le petit, les morts ne reviennent pas! »

L'étranger, en entendant ces dernières paroles, appuya sa tête contre la muraille et soupira :

« Hélas! ma présence ferait leur malheur à tous, et je le vois maintenant, je suis de trop! »

Après quelques instants, il fit un violent effort sur lui-même et se leva en disant :

« Je m'en vais!

— Attendez, maman ne peut tarder à revenir, insinua la petite fille.

— Non, je ne puis l'attendre, répondit l'étranger; dites seulement à votre mère que son mari m'a chargé, avant d'entreprendre son dernier voyage, de lui répéter qu'il l'aimait et l'aimerait toujours jusqu'à son dernier soupir! »

On entendit alors le pas d'un cheval.

« C'est mon père, mon père! » s'écrièrent à la fois les enfants pleins de joie en courant au-devant de lui.

L'étranger les suivit précipitamment en baissant son chapeau jusque sur ses yeux; et en arrivant dans la rue, il vit descendre de cheval un homme de cinquante ans, mais qui paraissait encore jeune. Celui-ci souleva d'un bras la petite fille, qui s'était pendue à son cou, tandis que de l'autre il caressait le petit garçon qui embrassait ses genoux.

A ce spectacle, l'étranger s'enfuit à toutes jambes.

Pendant ce temps, l'heureux père était entré dans la maison, suivi de ses deux enfants qui lui offrirent bientôt,

Digitized by Google

l'une, un devant de chemise brodé par elle, et le petit garçon, sa première page d'écriture couverte de bâtons bien alignés. La mère, qui était revenue de l'église survint dans la chambre au moment où son mari disait aux enfants :

« Quel était donc cet homme qui sortait de la maison en même temps que vous, et qui s'est éloigné si vite ?

— C'est quelqu'un répondit la petite fille, qui disait être l'ami de mon père, de celui qui est dans le ciel, et qui l'avait chargé, quand il irait en Espagne, de dire de sa part à maman qu'il l'aimerait jusqu'à son dernier soupir.

— Quel message extraordinaire pour le confier ainsi à un étranger ! dit Blanca très émue ; et comment était-il cet homme ?

— Vieux et laid, répondit le petit garçon, et toutes les fois qu'il nous regardait, ses yeux grondaient.

— Oh ! non, petit frère, dit sa sœur; quand ses yeux nous regardaient, ils pleuraient.

— Tu l'as vu? demanda Blanca, à son mari, comment t'a-t-il paru ?

— Je ne lui ai vu que le dos, au moment où il s'éloignait précipitamment, répondit le docteur, et il m'a paru étranger au pays et de médiocre condition.

— Et pourquoi n'est-il pas resté à m'attendre ? demanda Blanca aux enfants.

— Parce qu'il a dit qu'il était très pressé et qu'il ne pouvait pas rester plus longtemps, répondit la petite fille.

— Moi j'ai été bien content de le voir partir, ajouta le petit garçon, parce qu'il me faisait peur. »

Mais comme le soir était déjà venu, les parents et les amis du docteur arrivèrent pour lui souhaiter sa fête, et peu d'instants après on servit le dîner. Il était composé d'un jambon bien cuit, d'un superbe dindon rôti et de nombreux plats de dessert, très délicats et la plupart offerts à l'occasion de la fête du docteur. La joie des deux

Digitized by Google

enfants et de leurs petits cousins devint bientôt si bruyante que don Sébastien fatigué s'écria : « Ma foi, c'est trop d'enfants ensemble, je n'aime pas cela ! Allons, dehors le petit monde ; allez-vous-en dans la cour. »

Tous les enfants sortirent aussitôt avec empressement.

« Oh ! qu'ils sont gentils, s'écria dona Teresa, qui était assise près de son gendre.

— C'est vrai, répondit le docteur ; mais regardez : parmi tous les autres, ce sont vos petits enfants qui sont les plus jolis. »

Blanca, qui entendait ou devinait à moitié ce qu'avait dit son mari, le regarda avec une mélancolique et douce tendresse.

Pendant ce temps, l'étranger s'éloignait du village en courant comme un insensé, et murmurait à demi-voix : « Ma vie est maintenant un malheur pour eux, et devient un malheur pour moi ; ma mort est donc une chose nécessaire. Oh ! qu'elle vienne, qu'elle vienne, cette mort qui finirait mes maux et les leurs ! La mort est douce quand la vie est si amère. Ah ! pourquoi n'a-t-elle pas fait de moi sa proie quand elle me tenait dans ses bras ? Pourquoi, mon Dieu ! Quand l'ouragan brisa le vaisseau, avez-vous permis que ma main trouvât cette épave à laquelle je m'attachai, et qu'ainsi emporté à travers les courants et les vagues, j'aie été déposé mourant sur une plage déserte, dans cette île habitée par des sauvages ? Combien d'années j'ai passées là, réduit à l'esclavage, jusqu'au jour où un navire apercevant mes signaux me recueillit enfin et me débarqua à Gibraltar !

« Oh ! quelle joie, mon Dieu ! quand je pus fouler encore le sol de ma patrie ! Avec quel transport de joie je volai sur la route pour serrer dans mes bras ce que le cœur de l'homme a de plus cher au monde : une mère, une femme, un enfant ! Et maintenant que je suis près d'eux, il faut que je trouve ma mère morte, ma femme mariée à un

Digitized by Google

autre, et ma fille qui, loin de désirer mon retour, le redoute comme un malheur qui troublerait leur félicité. Il est donc vrai que le temps efface tout et remplace tout! Le temps est comme la mer qui voit le flot succéder au flot, et ses vagues disparaître, pour être aussitôt remplacées par d'autres, sans qu'il reste aucune trace de leur passage, ni aucun vide causé par leur absence! Oui, ma mort est devenue une nécessité pour eux et pour moi; car mon existence serait pour eux un désastre et pour moi un fardeau, tandis que ma mort concilie tout. Qu'elle vienne donc, cette véritable libératrice! Dans l'alternative où je me trouve placé, vivre serait manquer de générosité, et en finir avec la vie n'est plus un crime. C'est du dévouement, c'est un acte d'héroïsme!

« O sainte Mère de Dieu! et toi, ma véritable mère, toi qui m'as donné la vie, recevez toutes les deux mon âme. Si la séparer de mon corps et l'arracher aux misères de ce monde est un crime, priez Dieu, notre Créateur, afin qu'il me pardonne! »

Au milieu de ces réflexions amères, il arriva devant l'ermitage, et, en voyant l'image de Notre-Seigneur portant sa croix, il tomba devant la grille, accablé de lassitude et de désespoir.

Peu à peu ses yeux se tournèrent vers le divin Sauveur, et il le contempla avec autant de douceur et de piété qu'il l'avait fait quelques années auparavant, à l'heure où la vie lui prodiguait dans le présent toutes les félicités, et dans l'avenir toutes les espérances. Et là, malgré le plus horrible des malheurs, malgré la plus terrible perplexité, il répéta doucement ces paroles: « Que celui qui veut venir avec moi, prenne sa croix et me suive. »

De même qu'un rayon de soleil pénètre à travers les sombres nuages amoncelés par la tempête, ainsi l'idée de l'éternité s'ouvrit doucement un passage jusqu'au cœur oppressé de cet infortuné. Tandis qu'il contemplait l'image

Digitized by Google

compatissante et résignée de notre divin Sauveur, le Dieu de toutes les miséricordes lui envoya un souvenir, qui fut pour lui comme un ancre de salut. Ce souvenir, c'était le vœu qu'il avait fait autrefois avec Blanca dans ce saint lieu, de porter la croix que lui enverrait l'avenir, comme le Seigneur avait porté la sienne jusqu'au Calvaire.

Il demeura longtemps prosterné à la même place, toujours en proie aux plus terribles angoisses. Tantôt il croyait voir son mauvais ange lui montrer la mort, d'un geste héroïque et résolu, comme la seule fin possible à cette horrible situation, à cet irrémédiable malheur. Mais aussitôt son ange gardien lui apparaissait en disant : « Si tu es chrétien, tu ne craindras pas de souffrir toutes les douleurs pour obtenir la vie éternelle. Car c'est pour l'éternité que tu vas gagner ou perdre le royaume de Dieu. Élève donc ta pensée vers le ciel, et vois combien le Seigneur et tous les saints, qui ont eu à soutenir aussi de grands combats, sont heureux et consolés maintenant [1]. »

A la fin, il se leva en s'écriant :

« Seigneur, vous commandez comme Dieu, comme Roi et comme Père ; eh bien, je vous obéirai comme votre créature, comme votre sujet et votre fils ; j'accomplirai le vœu que j'ai fait à vos pieds, et je vous suivrai en portant ma croix. »

[1] Kempis, *Imitation de Jésus-Christ.*

Digitized by Google

ÉPILOGUE

A une lieue de Cordoue, parmi les collines de la sierra qui dominent la ville, il en est une des plus sauvages, et toute composée de rochers amoncelés, qu'on appelle « la colline de la prison des serpents ». Au milieu de cette colline s'élève une église consacrée à sainte Marie, dame et mère de Belen [1], dans laquelle est exposé le Saint-Sacrement. Elle est renfermée dans une enceinte formidable de murailles en pierres brutes très élevées et d'une demi-lieue de circonférence. Tout autour de cette église on a bâti quinze petits ermitages, douze portant le nom des apôtres et les trois autres ceux de saint Paul [2], de saint Pierre et de Marie-Madeleine ; il s'y trouve en outre une grotte souterraine qu'habite le supérieur de la congrégation [3]. Chaque ermitage est entouré d'une clôture en maçonnerie d'environ vingt mètres de large, dans laquelle s'ouvre un tour, destiné à faire passer la nourriture de l'ermite, sans qu'il voie celui qui l'apporte. Les ermitages sont à une portée de fusil les uns des autres, et se composent de deux chambres d'environ trois mètres carrés. La première est consacrée au travail, et la seconde au sommeil. Chaque demeure a un campanile surmonté d'une clochette que l'ermite agite chaque fois qu'on sonne à l'église. L'origine de ces ermitages et des cénobites qui les habitent est si ancienne qu'elle se perd dans la nuit des temps. On sait cependant qu'ils existaient déjà sous la domination romaine, et qu'ils se sont maintenus à travers l'invasion des Goths et des mahométans. Ils ont eu particulièrement à souffrir du temps des Arabes, et sont demeurés jusqu'à nos jours entourés d'une grande vénération.

[1] Patronne très vénérée de cette congrégation.
[2] Qui a donné son nom aux religieux qu'on appelle les *ermites de Saint-Paul de Cordoue*.
[3] Don Francisco de Santa Ana.

Digitized by Google

Afin de donner une idée de la popularité dont ils jouissent encore, nous transcrirons ici quelques strophes d'une composition poétique inspirée par les ermites de Saint-Paul de Cordoue à un jeune garçon de onze ans, Gonzalo Arcos y Segovia :

Si les anges quelquefois
Descendent du ciel,
Ce sont les hautes collines
De Cordoue qui le savent.
Là, dans des ermitages,
Silencieux et blancs,
Ils habitent solitaires.
Ni les révolutions,
Ni les guerres cruelles,
Ni les armes et leur bruit
N'arrivent à ces hauteurs.
Elles sont si élevées,
Que toutes les ambitions du monde
Ne peuvent les atteindre.
La source des vertus
Y est faite de larmes:
Là, les pécheurs mondains
Vont pleurer leurs fautes,
Et les plus grands coupables
En sortent purs et simples
Comme de chastes enfants.

Deux ans après les événements que nous venons de raconter plus haut, la cloche de l'église sonnait lentement, et ses tintements lugubres et solennels semblaient murmurer : Il est mort !

Toutes les clochettes des petits ermitages répétaient à longs intervalles le funèbre tintement qui semblait répéter aussi : Il est mort !

Une seule parmi elles faisait silence : c'était celle du jeune cénobite qui gisait, froid et glacé, dans sa solitaire cellule.

Ce frère n'était là que depuis deux années. Il était arrivé un soir exténué de fatigue chez le supérieur des ermites,

Digitized by Google

et ce dernier l'avait aussitôt mis en possession de l'ermitage dans lequel il venait de mourir et dont il n'était jamais sorti que pour aller à l'église.

Dans sa cellule, on ne trouva aucun papier, aucun objet qui pût donner quelques renseignements sur la famille du cénobite qui avait vécu là, dans une réclusion si absolue. En le mettant au cercueil, on vit seulement sur sa poitrine, suspendue par un ruban, une petite estampe représentant Notre-Seigneur portant sa croix, sur le revers de laquelle étaient écrits ces mots :

« Je t'ai suivi, mon bon Jésus,
Mais déjà je n'ai plus de forces,
Car la plus pesante croix
Est de savoir qu'on est de trop! »

Digitized by Google

LES SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A L'HOPITAL D'ANGERS

Les Sœurs Hospitalières. — Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie, par L. Cosnier, ancien membre de la Commission des Hospices et ancien administrateur du Dépôt de Mendicité. 2e édition, Paris, Victor Lecoffre, 1882, 1 vol. in-18.

I

On prétend que certains subalternes exposés aux rebuffades de supérieurs dont la patience n'est pas la qualité maîtresse, s'en vengent, une fois rentrés chez eux, sur leur femme et leurs enfants, et font sentir à ces pauvres êtres, qui n'en peuvent mais, le contrecoup de leurs avanies et le poids de leurs colères rentrées. Telle est, à certains égards, la conduite de nos gouvernants. Obligés de courber la tête sous la botte prussienne, ils se dédommagent des humiliations dont les abreuve un vainqueur peu généreux, en accablant d'outrages, en poursuivant de violences de pauvres religieux ou d'humbles sœurs dont l'unique tort est de porter jusqu'à l'héroïsme, dans la vie privée, le courage qui fait si complètement défaut à leurs persécuteurs dans la vie publique. Nos gouvernants espèrent sans doute, par ces façons d'agir, donner le change à l'opinion publique et faire oublier, par ces coups de force, le peu de dignité de leur *posture* en face de l'étranger. Le calcul n'est ni honnête, ni habile. Ils ont pu,

Digitized by Google

dans le premier moment, surprendre l'attention du public, et le détourner des sujets dont ils voulaient l'écarter. Mais dès qu'il aura découvert la ruse, il y reviendra d'un mouvement d'autant plus opiniâtre. Il y revient déjà, et certains avertissements font sentir aux francs-maçons de la troisième République, qu'en de pareils procédés de gouvernement, tout n'est pas bénéfice. A mesure que l'on verra plus clair dans leur jeu, ils l'éprouveront davantage. On eût pu compatir à leur impuissance s'ils l'eussent franchement avouée; on est révolté de les voir allier tant d'insolence à tant de faiblesse, et quand on les entend vanter comme des hauts faits dignes d'admiration leurs promenades militaires en Tunisie, ou leurs honteuses prises de couvents, malgré soi l'on se prend à leur crier : — Et l'Alsace et la Lorraine, bravaches, est-ce vous qui nous les rendrez?

Un autre résultat de cette persécution religieuse si déplorable à tous les points de vue, résultat qui ne tournera pas davantage à leur gloire, est de ramener l'attention sur les services de toute nature et d'un si haut prix rendus par les congrégations religieuses, et de les remettre en lumière. On les avait trop oubliés. On s'était fait une habitude de voir ces saints prêtres et ces femmes héroïques se dévouer, sans jamais proférer un mot de plainte ou de refus, à des labeurs surhumains, aux tâches les plus répugnantes et les plus dangereuses. On n'en était plus suffisamment touché, ni assez reconnaissant. Il n'est pas fâcheux, sous ce rapport, qu'on les ait contestés. Ces maladroites négations fournissent l'occasion toute naturelle d'en mettre en relief l'importance matérielle et la beauté morale, et de les signaler à la gratitude, à l'admiration de tous les honnêtes gens. On n'a pas manqué de la saisir, et de ces réfutations indignées sont nés un certain nombre de volumes extrêmement précieux, dont quelques-uns sont comme les livres d'or de ces congrégations religieuses si vilipendées par la presse républicaine, et resteront pour

Digitized by Google

témoigner de leur résignation chrétienne et de leurs services. Le plus sûr et le plus facile moyen de convaincre leurs calomniateurs d'imposture et de vilenie, était en effet de raconter leur histoire, et c'est ce que l'on n'a pas manqué de faire. Les uns sont allés consulter les archives ou les écrivains du temps passé ; d'autres, comme M. Léon Cosnier dans ses *Sœurs Hospitalières*, ont apporté de plus à l'appui le poids si considérable de leur témoignage personnel; et nous ne connaissons pas de réponse plus éloquente ni plus décisive que ces récits d'une authenticité incontestable, auxquels viennent se mêler des souvenirs individuels contés avec une émotion communicative. Il n'est pas non plus de publication plus nécessaire et plus opportune. Quand de toutes parts on insulte et méconnaît les saintes femmes qui, dans les hôpitaux, se vouent au service et au soulagement des malades, et que la secte infâme dont Satan est le premier et le véritable chef, se venge du bien qu'elle n'a pu les empêcher de faire en les chassant brutalement, n'est-ce pas un devoir pour tous les chrétiens, tous les honnêtes gens qui les ont vues ou les voient encore à l'œuvre de leur apporter le secours de leur parole ou de leur plume? C'est ce que M. Léon Cosnier vient de faire avec autant de courage que de mesure. Ne voulant rien dire qu'il n'ait vu lui-même ou n'ait pu vérifier par des témoignages certains, il a volontairement renfermé son étude dans les bornes d'un hôpital particulier, comparable d'ailleurs pour l'importance et la population aux plus considérables de Paris ; il s'est contenté, dans ses *Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie*, de retracer l'apostolat accompli dans ces deux maisons, depuis deux siècles et demi, par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Mais, ainsi que M. Léon Cosnier le fait observer lui-même avec beaucoup de justesse, « l'histoire des Sœurs de Sainte-Marie d'Angers, est l'histoire de toutes les Sœurs d'hôpital. Qui connaît et fait connaître les unes, connaît

Digitized by Google

et fait connaître les autres. Les dénominations diffèrent; la couleur et la forme des vêtements varient, mais l'esprit est le même. Toutes n'ont qu'un but, faire le plus de bien possible sur terre pour mériter une récompense éternelle. Aimer le prochain pour l'amour de Dieu, voilà le secret de leur charité. Tous les ordres des religieuses consacrées au soin des malades, soit dans les hospices, soit au dehors, sont unis par les liens indissolubles de la vraie fraternité, la fraternité chrétienne. En frappant une communauté, on atteint toutes les autres. Ce qui intéresse chacune d'elles est l'intérêt général de toutes. Les sentiments étant les mêmes et les épreuves étant communes, on peut leur appliquer indistinctement les pages destinées à la mise en lumière des services et des vertus de l'un des groupes de la grande famille [1]. »

Cette histoire est d'ailleurs remplie non seulement d'enseignements moraux de toute sorte, mais de faits historiques extrêmement curieux, et de péripéties émouvantes. Angers est la première ville de province où saint Vincent-de-Paul établit une communauté de Filles de la Charité pour desservir un hôpital, et cette maison qui se maintint prospère jusqu'à la Révolution, fût alors violemment dispersée. Elle fournit même des victimes à la rage des Jacobins, et depuis sa reconstitution, arrivée sous le Consulat, elle a dû supporter les épreuves qui lui furent imposées, non plus par les hommes, mais par les épidémies, cortège habituel des guerres et des bouleversements sociaux. M. Léon Cosnier a eu de plus la bonne fortune d'obtenir de la Congrégation héritière de Saint-Vincent-de-Paul, qu'elle lui communiquât le recueil où elle a fait imprimer, pour son usage exprès, ce qu'elle a pu recueillir des lettres de son fondateur. On sait que ces lettres précieusement conservées à Saint-Lazare, et s'élevant au nombre de trente mille environ, furent en grande partie détruites la

[1] Préface, pp. VI-VII.

Digitized by Google

veille de l'attaque de la Bastille, par la bande de forcenés qui saccagea la Maison-Mère des Prêtres de la Mission. Un certain nombre purent être cependant sauvées, et de ces débris, joints aux lettres rachetées depuis dans les ventes ou conservées dans les maisons de province, le Supérieur actuel de la Congrégation, M. Fiat, exécutant un projet arrêté de concert avec son prédécesseur, notre pieux et savant compatriote, M. Eugène Boré, a formé un recueil en quatre volumes, contenant deux mille cinq cents lettres. C'est à cette source précieuse que M. Léon Cosnier est allé chercher les lettres de saint Vincent-de-Paul, qui lui ont permis de restituer, dans toutes ses parties essentielles, l'histoire de l'établissement des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Cette partie de son travail est d'autant plus intéressante qu'elle conserve encore la saveur de l'inédit, aucune des pièces qu'il y cite n'ayant été reproduite dans le choix des lettres de saint Vincent-de-Paul publié tout récemment par la Congrégation de la Mission [1]. Elle sera notre guide principal, et à peu près unique, dans la rapide esquisse de cette prise de possession que nous nous proposons de tracer et que nous ferons suivre du récit, emprunté au même volume, de la dispersion, en 93, et du retour des pieuses Filles de Saint-Vincent dans l'hôpital, témoin depuis tant d'années de leurs vertus chrétiennes et de leur admirable dévouement.

II.

Les premiers rapports de saint Vincent-de-Paul avec l'Hospice d'Angers paraissent remonter à l'année 1633. Sollicité d'y fonder une communauté de Filles de la

[1] Lettres de saint Vincent-de-Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Paris, Dumoulin, 1882, 2 vol. grand in-8°.

Digitized by Google

Charité, il envoya Mme Goussaut, l'une de ses plus précieuses auxiliaires, qui possédait des terres en Anjou, visiter l'hôpital et s'entendre avec les administrateurs. Mariée à un Président du Parlement de Paris, puis demeurée veuve à la fleur de l'âge, dit Abelly dans sa vie de saint Vincent-de-Paul [1], Mme Goussaut, quoique pouvant prétendre à de grands établissements dans le monde, comme ayant toutes les qualités et tous les dons de nature et de fortune qui sont ordinairement les plus estimés et recherchés, renonça néammoins, de grand cœur, à tous ces avantages, et en fit un sacrifice à Jésus-Christ, prenant une généreuse résolution de s'employer uniquement à son service en la personne des pauvres, particulièrement des malades. Intimement liée avec Mlle Le Gras (Louise de Marillac), fondatrice des Filles de la Charité, elle fut la première Supérieure de la Compagnie instituée par saint Vincent-de-Paul pour la visite des pauvres malades, chez eux et dans les hôpitaux, Compagnie qui, dès les premiers jours, compta plus de deux cents dames de la plus haute condition.

A Angers, Mme Goussaut, descendit chez Guy Lanier, abbé de Saint-Étienne-de-Vaux, Vicaire-Général de l'Évêque Claude de Rueil, et l'un des prêtres les plus recommandables de l'époque pour la sainteté de sa vie, dit l'éditeur des Lettres de saint Vincent-de-Paul, et des plus zèlés pour la réforme du clergé. Grand ami de saint Vincent-de-Paul et de M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, il eut la joie d'être à Angers l'hôte de ces deux grands hommes. Il avait établi dans cette ville des conférences sur le modèle de celles de Saint-Lazare, et il aida puissamment au succès des négociations que Mme Goussaut venait entamer avec les *Pères du Peuple*. Ainsi s'appelaient alors les administrateurs des hospices.

[1] Tome I, p. 173.

Digitized by Google

« A mon arrivée, écrivait le 16 août 1633, Mme Goussaut, *à M. Vincent-de-Paul, Supérieur des Prêtres de la Mission, à Saint-Lazare*, à mon arrivée il vint deux Messieurs au-devant de moi qui m'empêchèrent d'aller à l'Hôtel-Dieu ou à l'Église, et puis il était tard.

« J'arrivai droit céans (chez l'abbé de Vaux), où je trouvai un souper magnifique, et tant de monde à me recevoir, qu'enfin l'on me traita du grand. Le lendemain je n'eus le loisir que d'entendre la messe, MM. de la Justice et tous les principaux de la ville me vinrent voir, et encore le jour suivant. J'eus grand'peine à m'en dérober pour visiter l'Hôtel-Dieu que je trouvai en assez bon ordre. Il y a une bonne tourière qui a fait vœu d'y finir ses jours au service des malades, ce qui leur a été un grand bien. Principalement elle a soin de leur salut... »

« C'était sans doute, ajoute M. Léon Cosnier, Rose Baillif, brave et digne femme, entrée dans les derniers mois de 1610 à l'Hôtel-Dieu, et que son zèle, son affection pour le service et le témoignage de ses pauvres, avaient tout d'abord recommandée [1]. Sur la prière du bureau hospitalier elle consentit à accepter la charge de gouvernante des pauvres, sa vie durant, « ne croyant pas pouvoir employer son âge pour la gloire de Dieu, en chose plus digne, » sans autre aide d'ailleurs que des servantes qu'elle choisissait [2]. »

Rose Baillif s'acquittant de ses fonctions d'une manière satisfaisante, on ne voulut point déposséder la sainte fille, en possession de sa charge depuis plus de vingt ans. Mme Goussaut, sans nul doute, avait été la première à le demander. Mais elle avait dû très habilement préparer les voies pour l'avenir, car l'Hôtel-Dieu étant retombé dans le désordre après la mort de Rose Baillif, survenue cinq ans

[1] Célestin Port. Notice histor. sur l'Hôpital Saint-Jean d'Angers, page 57.
[2] Pages 70-71.

Digitized by Google

plus tard, en 1638, les *Pères du Peuple* s'adressèrent aussitôt à saint Vincent-de-Paul et furent les premiers à renouer les négociations. Leur empressement est facile à comprendre. Bien qu'en ces siècles de foi les vertus chrétiennes fussent bien plus communément pratiquées, l'emploi, dans les hôpitaux, d'infirmiers et d'infirmières laïques ne laissait pas d'avoir des inconvénients, moindres sans doute que de nos jours, mais cependant assez sensibles. Sans être une exception, les Rose Baillif étaient assez rares à rencontrer. Elles ne formaient point d'élèves ; et le soin des malades ne réclamant pas seulement du dévouement, mais exigeant des qualités bien rarement réunies chez la même personne, il arrivait presque toujours qu'après avoir eu le bonheur d'être placé sous la direction d'une de ces saintes filles, un hôpital demeurait pendant plusieurs années sans pouvoir lui donner un successeur convenable et tombait dans un fâcheux état de souffrance et de désordre, ainsi qu'il advint à Angers, en 1638.

Étant cette fois assuré qu'un bon accueil serait fait à ses Filles, saint Vincent-de-Paul n'avait voulu s'en remettre à personne autre qu'à la Supérieure même des Sœurs de la Charité, du soin d'installer cette première maison, dont le succès pouvait imprimer un si vif essor à la Congrégation naissante. Cette supérieure était, nous l'avons dit, Mlle Le Gras, nièce de Michel de Marillac, garde des Sceaux de France et du Maréchal Louis de Marillac, et veuve d'Antoine Le Gras, Secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Elle fut pendant plus de cinquante ans la coopératrice assidue, et selon la juste expression de M. Léon Cosnier, la sœur de saint Vincent-de-Paul. Elle lui était unie, en effet, par une amitié qui ne fut ni moins vive, ni moins belle et féconde que celle de saint François-de-Sales et de Mme de Chantal, étant fondée sur les mêmes affinités d'esprit et de cœur, et sur les mêmes aspirations spirituelles.

Digitized by Google

Lorsqu'il transmit à Mlle Le Gras l'invitation de partir pour Angers avec quelques-unes de ses Filles, saint Vincent-de-Paul se trouvait dans le Poitou, à Richelieu. Il y visitait une maison de Missionnaires que le grand Cardinal l'avait prié d'y fonder, tant pour son duché-pairie que pour l'évêché de Luçon. Une épidémie s'étant déclarée quelques jours après, il s'empressa d'en avertir son amie.

« A Mademoiselle Le Gras,

« *Richelieu, 24 octobre 1639.*

« MADEMOISELLE,

« Les dyssenteries de ce quartier dégénèrent en contagion; les magistrats de Richelieu viennent d'envoyer quérir M. Lambert, leur curé, pour aviser à l'ordre qu'il faut tenir en cette ville pour la peste qui y est en trois endroits. Cela me donne sujet de vous prier de différer votre voyage, quoique j'aie mandé à M. l'abbé de Vaux, Grand-Vicaire d'Angers, que vous pouviez y être vers le commencement du mois prochain; attendez notre retour, Mademoiselle, je vous prie, et nous verrons. Je vins en cette ville, il y a deux jours, et j'ai vu sœur Louise en passant dans l'église. Elle est ravie dans l'espérance de vous recevoir. Je n'ai point encore vu notre sœur Barbe. Les choses vont mieux. J'espère partir de Richelieu dans trois ou quatre jours, et d'être à Paris vers le 10 ou 12 du mois prochain, et suis cependant dans l'espérance de vous y trouver, en l'amour de Notre-Seigneur, etc. »

Mais la lettre arriva trop tard. Malgré la saison, et bien qu'elle fût souffrante, la bonne dame s'était déjà mise en

Digitized by Google

route pour Angers. Aussi l'inquiétude de saint Vincent-de-Paul fut-elle extrême, lorsqu'à son retour à Paris, il apprit ce départ. Il exprime ses craintes avec beaucoup de vivacité dans la lettre suivante :

« A Mademoiselle Le Gras,

Paris, 12 novembre 1639,

« MADEMOISELLE,

» J'arrivai hier soir, tout tard, et vis votre lettre de Saumur, la première entre plusieurs; ô mon Dieu, que je suis en peine de vous et de vos Filles! J'espérais vous trouver ici à cause de la résolution que vous m'avez mandé que vous aviez prise; nous verrons au ciel pourquoi la Providence en a disposé de la sorte; cependant, je vous supplie sur toutes choses de vous bien conserver parmi les grands dangers [1] que vous rencontrerez à Angers. Voici la réponse à ce que vous demandez : J'aimerais mieux que vous logeassiez à la ville que dans la maison, et pense qu'il est expédient que vous ne receviez rien de votre voyage, Notre-Seigneur y pourvoira, s'il lui plaît. Il serait bien à souhaiter que les Filles fussent seules dans l'hôpital; il est à craindre que la présence de cette Demoiselle [2] ne soit un sujet d'embarras. L'on ne m'avait pas dit cela, nous aurions stipulé autrement si je l'eusse su; il sera pourtant fâcheux de la faire sortir en votre présence. Quel remède?

[1] Probablement des maladies contagieuses.
[2] Nous n'avons pu trouver le nom de cette supérieure laïque dont les administrateurs et les malades étaient fort mécontents.

Digitized by Google

Votre prudence en usera selon qu'elle jugera pour le mieux. Je suis bien aise que vous ayez amené la petite Jeanne; si vous avez besoin de quelque autre Fille pour revenir, vous pourrez mander à sœur Barbe qu'elle vous aille voir à Saumur, à Chinon où à Tours, avec sœur Louise, et qu'elles vous amènent la bonne fille qui s'est présentée à moi pour être de la Charité. J'ai un peu de peine que vous alliez à Richelieu à cause de la maladie qui y est. Il mourut le lundi que je partis une petite fille qui avait été à l'école de nos chères Sœurs, le samedi auparavant. Que si vous y allez, n'y soyez qu'un jour, je vous en prie. Vos lettres ont fait merveille à l'égard de nos filles; elles sont bien à présent contentes, pourvu qu'elles vous voient, nous y avons laissé un de nos prêtres et un frère séparés, pour assister les pestiférés. Je trouve fort bon que notre sœur Bernard visite celles d'Angers, et je vous promets, Dieu aidant, de voir celles de La Chapelle, et si je le puis, les enfants aussi. Je n'ai encore pu voir Monsieur votre fils; ce sera au premier jour, et vous pouvez croire que je suivrai vos sentiments, pourvu que vous ayez bien soin de votre santé, que je recommande à Notre-Seigneur de tout mon cœur, étant en son amour, etc. »

Les craintes de saint Vincent-de-Paul n'avaient rien d'exagéré. Un voyage de Paris à Angers n'était point alors chose facile, surtout en hiver. Il occasionnait de grandes fatigues : Aussi Mlle Le Gras, partie souffrante, arriva-t-elle malade. Il exposait aussi à de nombreux dangers, surtout les femmes et les religieuses, et saint Vincent-de-Paul avait prévu lui-même et signalé ces dangers dans une lettre écrite l'année précédente, à Mlle Le Gras, en envoyant des Filles de la Charité à sa maison de Richelieu.

Digitized by Google

Saint-Lazare, 1er octobre 1638.

« ... Bon Dieu! Mademoiselle, quel bonheur à ces bonnes Filles de s'en aller continuer la Charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au lieu où elles vont! Et qui le dirait, les voyant ensemble, ces deux, comme elles sont dans ce coche, qu'elles s'en allassent pour un œuvre si admirable aux yeux de Dieu et des Anges, que l'Homme-Dieu l'a trouvé digne de lui et de sa sainte Mère! O que le ciel se réjouira de voir cela, et que les louanges qu'elles en auront dans l'autre monde seront admirables! Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement! Certes, il me semble que les couronnes et les empires sont de boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées.

« Il ne reste qu'à aviser qu'elles se comportent dans l'esprit de la sainte Vierge, en leur voyage et en leur action; qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux, devant ou à côté d'elles; qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la sainte Vierge; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde, et à mésédification à nul; qu'elles fassent leurs petits exercices tous les matins, ou avant que le coche parte ou par les chemins; qu'elles apportent quelque petit livre pour lire par fois, et que d'autres elles disent le chapelet; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu, et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards, et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles. Elles coucheront à part dans une chambre qu'elles demanderont d'abord aux hôtelleries ou dans celle de quelque honnête femme, s'il y en a dans le coche; que s'il n'y en a aux hôtelleries des coches, qu'elles se logent auprès si elles y trouvent cette commodité [1]. »

[1] *Lettres*, pp. 65-66, t. I.

Digitized by Google

III.

Mlle Le Gras était descendue chez l'abbé de Vaux. Elle y trouva le repos dont elle avait besoin, et y fut si bien soignée, que, quelques semaines après, elle était complètement rétablie. En même temps, elle terminait l'arrangement avec les administrateurs de l'hôpital. De son lit de souffrance, elle avait pu, grâce à son hôte, conduire la négociation. L'abbé de Vaux, par son influence toute puissante dans la ville, avait écarté les obstacles, aplani les difficultés. Bien que des deux parts on fût très empressé de conclure, c'était chose fort délicate de régler jusque dans les moindres détails la situation des Sœurs dans l'hôpital, alors surtout qu'on n'avait point, pour se guider, de données fournies par des expériences antérieures. On arriva cependant à la déterminer à la satisfaction commune, et saint Vincent qui, de Paris, avait suivi, et même sur quelques points, dirigé la négociation, en ressentit une véritable joie, et félicita très vivement Mlle Le Gras d'avoir si bien mené cette affaire, dont le succès dépassait son attente.

Tous ces renseignements, nous les puisons dans les lettres de saint Vincent-de-Paul à Mlle Le Gras.

« Mademoiselle, lui écrit-il le 17 décembre 1639, j'ai reçu, hier au soir, la vôtre du jour de Saint-Nicolas, laquelle me porte une fort sensible consolation en suite de la peine que j'avais du lieu où vous pouviez être et de l'état de votre santé. Béni soit Dieu de ce que vous voilà donc à Angers, et logée avec le bon M. l'abbé de Vaux... »

Digitized by Google

Et le 31 décembre :

« MADEMOISELLE,

« Vous voilà malade par l'ordre de la providence de Dieu, que son saint nom soit béni ! J'espère en sa bonté, qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres ; et c'est ce que je lui fais demander incessamment et céans, et ailleurs où je me trouve. Oh ! que je voudrais que Notre-Seigneur vous fît voir de quel cœur chacun le fait ; et la tendresse des officiers de la Charité de l'Hôtel-Dieu (l'association présidée par Mme Goussaut) pour cela, lorsque je le leur dis avant-hier, dans une petite assemblée. Je vous supplie, Mademoiselle, de faire votre possible pour le recouvrement de votre santé, et de ne rien épargner, surtout si vous avez besoin d'argent. Le bon M. l'abbé de Vaux ne vous en refusera pas, en attendant que je vous en envoie, comme je le ferai si vous me le mandez. Et, pour votre retour, il faudra que ce soit en litière ; nous tâcherons de vous en envoyer lorsque vous serez en état de cela. Monsieur votre fils [1] vint hier céans, m'apporter votre lettre qui me fait une consolation que vous pouvez penser, à cause de ce que l'on m'en avait mandé. Vous avez à présent, à Angers, Mme Turgis ; Barbe et Clémence, comme j'espère, partiront d'ici l'avant-veille de Noël, par le coche d'Orléans. Je salue vos bonnes filles, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc. »

Le même jour, saint Vincent-de-Paul écrit à l'abbé de Vaux, pour le remercier de l'hospitalité qu'il donne à Mlle Le Gras, une lettre où éclate sa vive sollicitude pour la malade et sa tendre amitié pour le digne abbé.

[1] Michel Le Gras, fils d'Antoine Le Gras et de Louise de Marillac, naquit le 19 octobre 1613. Il eut d'abord la pensée d'entrer dans la Congrégation de la Mission, puis dans le clergé séculier. Après plusieurs hésitations qui préoccupaient beaucoup sa mère (Mlle Le Gras y fait souvent allusion dans sa correspondance), il étudia le droit et devint avocat au Parlement. Il épousa, le 12 janvier 1650, Mlle Gabrielle Le Clerc.

Digitized by Google

A Monsieur de Vaux [1],

« à Angers,

« Paris, de ce dernier du mois et de l'an 1639,

« MONSIEUR,

« La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais! Je ne puis vous remercier assez affectionnément, ni humblement au gré de Mlle Le Gras et au mieux de la charité non pareille que vous exercez vers elle et vers ses filles. Je vous en remercie en la manière que je le puis, Monsieur, et par Notre-Seigneur, pour l'amour duquel vous faites tout cela, qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense, et vous offre tout ce que je puis en la terre pour le ciel, et toutes les reconnaissances qui me sont possibles devant Dieu et devant le monde. La voilà donc malade, cette bonne Demoiselle. *In nomine Domini*, il faut adorer la sagesse de la Providence divine là dedans. Je ne vous la recommande pas, Monsieur; votre lettre me fait voir combien elle vous tient au cœur, et c'est ce qu'elle m'écrit aussi. Je voudrais être en lieu pour vous libérer du soin que votre bonté en a et de la peine qu'elle en prend. Notre-Seigneur veut ajouter le fleuron de ce mérite à la couronne qu'il vous va façonnant.

« Je lui écris un mot. Je vous supplie, Monsieur, de lui envoyer ma lettre et de me regarder comme une personne que Notre-Seigneur vous a donnée, et qui est, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur,

VINCENT-DE-PAUL.

[1] L'original de cette lettre appartient aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers, qui l'ont précieusement conservé.

Digitized by Google

Dès le 11 janvier 1640, les bases principales de l'arrangement avec les administrateurs de l'hôpital sont arrêtées. La discussion ne porte plus que sur des points de détail ou sur certaines expressions qu'il est nécessaire de préciser davantage.

« A Mademoiselle Le Gras,

« *Paris, 11 janvier 1640,*

« MADEMOISELLE,

« J'ai reçu trois de vos lettres cette semaine, dont j'ai une consolation qu'il n'y a que Dieu seul qui le puisse exprimer, qui est le seul qui me le puisse donner; mais cette consolation souffre par-ci par-là quelque intervalle, par ce que vous me dites de l'état de votre mal. Je vous prie, Mademoiselle, de le faire toujours et quand vous serez en état qu'on vous envoie une litière pour vous en venir, de faire tout votre possible pour vous faire guérir. Vu que ces Messieurs (les administrateurs), veulent traiter par écrit, vous le ferez *in nomine Domini*, et vous ferez faire traiter à votre nom, comme Directrice des Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de la Mission, Directeur des Filles de la Charité. Au lieu où il fait mention dans leur petit règlement, qu'elles dépendront de l'hôpital des supérieurs de Paris, vous pourrez exprimer ledit Supérieur. Que si l'on vous demande les lettres de l'élection de ce corps, vous direz qu'on n'en a point d'autre que celle du pouvoir qui a été donné audit Supérieur-Directeur des Confréries de la Charité, comme l'on fait partout, notamment en ce diocèse-là, à Bourgneuf[1], aux terres de Mme Goussaut, ce me semble; toutefois je n'en suis pas

[1] Arrondissement de Cholet, Maine-et-Loire.

Digitized by Google

bien assuré, à Richelieu, dans le diocèse de Poitiers. Vous ferez bien d'envoyer quérir les Filles de Richelieu, et cela au plus tôt, parce que la contagion y allant cesser, elles recommenceront à travailler (à Angers).

« L'on prie Dieu pour vous en bien des endroits; de Paris chacun s'intéresse à votre santé; vous ne sauriez croire à quel point cela va. »

Après quelques inquiétudes occasionnées, non par la marche de l'affaire, mais par une rechute de Mlle Le Gras, la bonne dame peut enfin annoncer le 27 janvier, et la conclusion du traité, et son complet rétablissement. Saint Vincent-de-Paul lui répond aussitôt.

« A Mademoiselle Le Gras,

« *Saint-Lazare, 10 février 1640.*

« MADEMOISELLE,

« J'ai reçu la lettre du 27 du mois passé, qui m'a apporté tant de consolation que rien n'a été capable de me contrister depuis. Béni soit Dieu de ce que vous voilà donc en meilleure santé, et de ce que vous minutez votre retour ! Oh ! que vous serez la bien reçue, et qu'on vous attend avec grand désir ! Je loue Dieu de ce que les Dames de cette bonne ville-là (Angers), témoignent agréer l'exercice de la Charité de l'Hôtel-Dieu, et le prie qu'il fasse réussir cette sainte entreprise à son honneur. Vous ai-je pas envoyé les mémoires des dames d'ici, Mademoiselle ? Je pense l'avoir fait, et que vous les avez à présent reçus; sinon, nous les enverrons à votre retour, et ne laisserez pas de les mettre en la pratique; nous en faisons souvent de la sorte pour les Charités des champs; car le temps est court pour vous en faire faire une copie, le messager part dans quatre jours. Vos filles font bien, Dieu merci; nous en

Digitized by Google

avons reçu deux que nous pourrons mettre avec les autres dans deux jours; il y a longtemps que je les remets, attendant votre retour; ces bonnes Lorraines ne résistent point. J'attends dans six heures la fille de M. Cornuel qui a laissé six mille livres de rente aux forçats, pour traiter de la manière de les assister. Je suis étonné de ce que vous ne me dites rien de vos filles de Richelieu; elles vous sont allées trouver. Or sus, je finis avec de nouvelles actions de grâces, que je rends ici derechef à Dieu, de ce que, par sa grâce, nous vous verrons bientôt. Je suis, en attendant cette chère journée, en l'amour de Notre-Seigneur, etc... »

« Le 1er février 1640, dit M. Léon Cosnier, Louis Boislesve, lieutenant général de la Sénéchaussée, assisté en l'absence du maire par plusieurs échevins et par la Commission hospitalière, eut la joie et l'honneur d'installer, sur la présentation de Mlle Le Gras, huit Sœurs de la Charité. Un double règlement préalablement consenti et daté du même jour, traçait aux nouvelles venues leurs devoirs envers la ville et envers les indigents, en même temps qu'il les garantissait de tout arbitraire. On assure aux Sœurs de la Charité le libre exercice de leur règle, dont la première loi leur prescrit de tout quitter pour le soulagement des pauvres. Aucune femme ou fille ne doit leur être associée, et ainsi soutenues par l'union et rapport qui sont entre elles, elles acceptent et recherchent les plus rebutants offices, au cours de leurs journées, réglées heure par heure, et reposées seulement par l'oraison de leur fatigues au chevet des malades. Elles furent logées dans deux bâtiments au-delà de la grande salle, formant les côtés nord et nord-est du jardin de la pharmacie. L'un des appartements du rez-de-chaussée fut disposé en oratoire avec un humble autel et un bénitier [1]. »

Ayant accepté la tâche de refréner des abus, pilleries et

[1] Pages 72-73.

Digitized by Google

désordres constatés dans un rapport des administrateurs, Mlle Le Gras fut encore retenue pendant deux mois à Angers. Elle en profita pour former ses Filles à leur saint Ministère, et, en les quittant, elle les laissa instruites déjà de leurs nouveaux devoirs et prêtes à tous les sacrifices. Leurs humbles débuts furent, dans le fait, relevés, dès l'origine, par des dévouements tels que les Sœurs de saint Vincent, à peine installées, étaient aimées, admirées de tous et considérées déjà comme indispensables.

« Quelques temps après que Mlle Le Gras eut quitté l'Hôtel-Dieu d'Angers pour revenir à Paris, dit M. Gobillon, curé de Saint-Laurent de Paris, dans sa *Vie de la vénérable Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras* [1], la charité des Filles qu'elle y avait laissées fut éprouvée par la peste dont Dieu affligea cette grande ville. Ce fut alors que ces généreuses vierges firent voir que dans la profession qu'elles faisaient de cette vertu, elles n'avaient ni réserves ni bornes, et qu'ayant quitté pour elle leurs parents et leurs biens, elles étaient toujours prêtes à lui sacrifier leur vie; n'ayant point plus de passion que de pouvoir être ses martyrs, et d'acquérir cette qualité glorieuse dont l'Église a honoré dans les premiers siècles les fidèles d'Alexandrie, qui moururent au service des pestiférés.

« Mlle Le Gras ayant appris cette généreuse résolution de ses Filles, leur en témoigna sa joie et leur en donna quelques avis par cette lettre qu'elle écrivit à la Supérieure de Saint-Jean :

« Ma chère Sœur, ces morts subites sont des avertissements pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu de nous appeler, et pour nous servir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande consolation de ne les vouloir pas abandonner, et que ces Messieurs et Dames soient dans ce même sentiment. Je

[1] 1676.

Digitized by Google

crois que vous ne manquerez pas d'avoir recours à saint Roch, afin d'obtenir les forces nécessaires pour supporter l'appréhension de ce mal et tout ce qu'il en peut arriver, avec soumission à son bon plaisir, et ainsi nous ne devons rien craindre...

« Elle leur manda par cette même lettre, qu'il y avait aussi à Paris un mal contagieux, dont il mourait quantité de personnes subitement. Ses Filles, qui étaient partout animées du même esprit, y exposaient leur vie, et en beaucoup d'autres lieux, pour l'assistance des malades.

Ernest FALIGAN.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Esprit et vertus du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, par le chanoine Blain, nouvelle édition, avec une introduction de M. l'abbé Auguste Carion. — Un vol. in-12, de xxxix-768 pages. — Paris. 1882, chez MM. Poussielgue frères, rue Cassette, 15. — Prix : 3 fr. 50 Par la poste : 4 fr. 10.

Cette pieuse et intéressante biographie offre tout l'attrait de la nouveauté, car la 1re édition publiée en 1733, à Rouen, est devenue depuis longtemps comme introuvable. Tous les auteurs qui ont publié des vies du Vénérable de la Salle, ont puisé les éléments de leur travail dans la première partie du grand ouvrage du chanoine Blain, en laissant de côté cet édifiant exposé des vertus du fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Cependant c'est là que se trouve la véritable biographie de ce saint prêtre, dans l'exposé de ses sublimes vertus et de sa fidélité à suivre les inspirations de la grâce, que l'on l'on trouve l'application du succès merveilleux de son œuvre, aujourd'hui répandue dans tout l'univers.

Les laïques pieux et surtout les prêtres réguliers ou séculiers, trouveront dans ce livre une lecture substantielle. L'introduction expose très bien la valeur historique et théologique du travail du chanoine Blain, homme de grand mérite, mais trop peu connu jusqu'ici. M. l'abbé A. Carion, tout en respectant le texte primitif, a fait disparaître par des retouches judicieuses tout ce qui pouvait rendre la lecture pénible, il a aussi rectifié quelques erreurs de faits et de légères inexactitudes comme il s'en trouve toujours dans une première édition. Quand on a sous les yeux l'in-quarto de Rouen de 1733, on voit qu'il n'y a guère de pages où l'on ait eu à faire quelques modifications qui exigeaient une main délicate et sûre. Nous ne sommes pas surpris des approbations flatteuses que M. A. Carion a reçues déjà de critiques aussi recommandables par leur piété que par leur talent.

Nous faisons des vœux pour le succès de ce livre, car il est un de ceux qui peuvent le plus contribuer à inspirer l'amour et le zèle de la perfection plus que jamais nécessaires aux prêtres et aux fidèles dans ces jours de persécution à l'Eglise qui est attaquée avec tant d'ensemble, de perfidie et de fureur.

Digitized by Google

Histoire de saint Paulin de Nole, par M. l'abbé F. Lagrange, chanoine de Notre-Dame, vicaire général d'Orléans, 2e édition avec portrait du Saint et plan de ce qui reste des Basiliques Pauliniennes, 2 vol. in-18, jésus. Prix : 6 fr. — Paris librairie Poussielgue Frères, rue Cassette, 15.

Toutes les revues catholiques ont publié sur cet ouvrage les comptes rendus les plus avantageux. La critique profane ne lui a pas été moins favorable.

M. Gaston Boissier, de l'Académie française, a fait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un bel éloge de l'histoire de Saint Paulin de Nole. « C'est, dit-il, un livre d'édification, mais qui n'est point fait comme le sont d'ordinaire les livres de ce genre. Ici nous avons des recherches minutieuses, une étude exacte des moindres détails et un grand souci de la vérité. »

L'illustre écrivain fait ensuite ressortir avec quel soin M. Lagrange est allé aux sources, en lisant tous les travaux faits sur son auteur, en France, en Italie et en Allemagne, et il conclut en disant : « Ce livre est certainement le plus exact et le meilleur qui ait été fait sur saint Paulin. »

S. Em. le Cardinal Archevêque de Bordeaux, patrie du Saint, a nommé l'historien de Saint Paulin chanoine de sa cathédrale, et lui a adressé une lettre qui lui fait le plus grand honneur.

Mgr Dupanloup, dans une lettre magistrale qui se lit en tête de l'ouvrage, a fait éloquemment ressortir le mérite de cette belle œuvre hagiographique. Après en avoir fait valoir la science et l'érudition, il montre que ce livre, qui plaira aux profanes et aux lettrés, ne convient pas moins aux pieux pour lesquels la sainteté et la tendresse de cœur de Saint Paulin aura un attrait tout particulier.

En un mot, ce livre a le rare mérite pour une vie de Saint, de pouvoir être lu avec charme et profit par tous, même et surtout par les hommes du monde qui ont si peu de vies de Saints à lire.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 647-82

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Cinquième Livraison. — Mai 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Henri, roi de Navarre, à Saumur.* — Paul Ratouis.

2° *L'Excès en tout est un défaut.* — Jean d'Étiau.

3° *Louis XI et Colette de Chambes* (*Suite.*) — L'abbé A. Ledru.

4° *Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers* (*Suite*). — E. Faligan.

5° *Chronique bibliographique.*

6° *Notre-Dame Angevine* (32e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

HENRI, ROI DE NAVARRE

A SAUMUR

Lettre inédite du 24 avril 1589

Depuis la fin tragique du duc de Guise, le roi Henri III avait quitté le château de Blois; il s'était retiré en Touraine dans la haute forteresse de Louis XI, au Plessis-lez-Tours.

C'est là qu'il attendait le concours que devait lui donner le roi de Navarre, le futur Henri IV, si, à l'expiration de la trêve arrêtée avec le duc de Mayenne pour mettre fin à la ligue, ce chef n'avait pas fait sa soumission.

Le 15 avril était le terme fixé au duc pour se remettre en l'obéissance du roi.

Pendant cette trêve qui datait du 3 avril, Henri de Navarre s'était approché de Tours; il cherchait un passage pour franchir la Loire.

Le roi Henri III lui avait promis les Ponts-de-Cé, mais au rapport de Palma Cayet, dont la chronologie novenaire révèle le témoignage d'un contemporain [1] : « Celui qui en « estoit gouverneur fist quelque difficulté de se desfaire de « cette place; ce que voyant le roy il envoya quérir le sieur « de Lessar, gouverneur de Saumur qui lui promit de « délivrer la ville et le pont de Saumur. »

M. de Lessar demanda préalablement, à Sa Majesté de

[1] Né à Montrichard, en Touraine, en 1525, mort le 10 mars 1610.

Digitized by Google

lui faire payer 10.000 livres « à quoy se montaient quelques « réparations qu'il avoit faict faire. »

Le roi Henri III n'ayant pas cette somme à sa disposition, l'emprunta d'un seigneur italien; « le sieur de Lessar « contenté, ajoute Palma-Cayet, il délivra la ville et le « pont de Saumur au roy de Navarre qui mist pour com- « mander dans cette place du Plessis-Mornay. »

Ceci se passait entre le 3 et le 15 avril; le 17 de ce mois, Henri de Navarre s'était mis en marche sur Saumur où, le 19, il faisait son entrée.

Le 21 avril, raconte toujours Palma-Cayet, « le roy de « Navarre, estant à Saumur, fit une déclaration sur son « passage de Loire pour faire service à Sa Majesté. »

Deux déclarations royales d'Henri III confirmèrent celle du Béarnais; l'une d'elles ordonnait la confiscation des biens du duc de Mayenne.

Pour répondre à la tâche qui s'imposait à lui, Henri de Navarre convia à son aide tous ceux sur le dévouement desquels il pouvait compter : à ces fins, il adressa à l'un d'eux la lettre qu'on va lire.

Cette lettre, *écrite par un secrétaire, sous la dictée du roi de Navarre est terminée par deux apostilles de la main du prince, et signée par lui;* les termes de ces deux apostilles caractérisent l'importance de sa lettre.

Lettre du roi de Navarre (Henri IV).

« Monsr des Boissières, parce qu'il y a long temps que « je ne vous ai écript, je désire que vous me veniez trouver « avec mon cousin de Chatillon [1], ce que faire la présente « lettre trouve qu'il vous soit possible, affin de vous « employer en cette seulle occasion qui s'en présente ou je

[1] Commandant à Montpellier. (Histoire d'Aigrefeuille, 1737, à Montpellier).

Digitized by Google

« désire être assistez et servis de tous mes serviteurs, j'en « écript au s^r de St-Cosmes votre père, m'assurant qu'il le « vous permettra et vous sera aydant de ses faveurs omoins « par l'affection particulière que j'ay toujours reconnüe « en luy, disposez-vous y dont, je vous prie remettant à « mon dit cousin à vous faire plus particulièrement « entendre toutes choses et prieray Dieu.

« Je verray à ce coup ce que vous savez faire pour le « service de

« Votre bon maît^re et assuré amy,

« HENRY. »

« Sy vous ne venès passer Loyre avec nous, vous serès « sans excuse, cet de Saumur ce 24 avril. »

Cette pièce dont nous avons vu et lu l'autographe est la propriété de M. le baron de Calvières, de Montpellier, qui a bien voulu nous la communiquer et nous permettre d'en prendre copie. M. de Calvières est un descendant de M. *de Saint-Cosme*; ce dernier nom est relaté dans la lettre du roi. — Bien que la date du 24 avril ne soit pas suivie du millésime de l'année, nul doute qu'elle ne se réfère à l'année 1589, puisqu'il s'agit de *passer Loyre*. (V. Palma-Cayet.)

Paul RATOUIS.

Digitized by Google

V

L'EXCÈS EN TOUT EST UN DÉFAUT

PERSONNAGES :

Le marquis de MARSAN	65 ans
JEANNE, nièce du précédent	20 ans
LOUISE, sœur de Jeanne	19 ans
CHRISTIAN, mari de Jeanne.	30 ans
RENÉ, mari de Louise	28 ans

La scène se passe dans un château d'Anjou, au mois de septembre.

Ire SCÈNE

LE MARQUIS SEUL

(*Il entre son paletot sur le bras, se retournant sur le seuil de la porte.*)

Prévenez ces dames de mon arrivée.

(*Il jette son paletot sur une chaise.*)

Puisque me voilà seul, voyons un peu, en attendant mes nièces, ce qui encombre les tables et traîne sur les fauteuils. Si j'étais jeune femme, je ne laisserais personne seul dans mon salon, surtout un vieil oncle. Les appartements où nous vivons s'imprègnent de nous et laissent deviner nos goûts et notre caractère comme on voit courir le sang dans les veines sous une peau fine... Je suis curieux de voir ce qu'a produit le mariage sur ces deux natures si différentes.

Pauvres petites, puissent-elles être heureuses comme l'eût souhaité leur père, comme l'a rêvé ma pauvre sœur ! (*Il regarde autour de lui, feuillette les albums, lit le*

Digitized by Google

titre des livres). — Pouah ! du Zola ! C'est masculin, cela, ça sent la pipe et le cigare ! Sully-Prud'homme ! Ah ! c'est autre chose ; qui ne s'est attendri sur le vase brisé d'un coup d'éventail, et quelle lèvre de vingt ans n'a murmuré :

Je rêve aux amours
Qui demeurent toujours.

Et puis Lamartine, Victor Hugo, Musset, toute la pléïade ; on voit que Louise a passé par là. Des romans : Octave Feuillet, *Histoire d'une Parisienne*, Daudet et son ami Claretie.... Tout cela n'est pas bon pour ces jeunes têtes. Ah ! le mariage, c'est le « *Sésame, ouvre-toi !* » du jour au lendemain une jeune femme peut tout lire, tout entendre ; tant pis si elle ne distingue pas l'or pur du chrysocale, le strass du diamant. — (*Louise entre vivement*).

IIe SCÈNE

LE MARQUIS, LOUISE

LOUISE

Vous, cher oncle, et sans être annoncé ? Mais comment êtes-vous arrivé ?

LE MARQUIS

Tout simplement par le chemin de fer, mon aimable nièce ; me croyez-vous donc si vieux et si podagre que je ne puisse faire deux kilomètres à pied ?

LOUISE

Non, certes, seulement pourquoi ne pas nous avoir avertis ?

LE MARQUIS

Pourquoi ? Parce que je suis un vieil original et que je n'aime à voir que les gens qui ne m'attendent pas. Et puis,

Digitized by Google

que veux-tu, ma pauvre petite, je vous ai mariées toutes deux, parce que la société d'un bonhomme comme moi n'est pas amusante pour des fillettes de 18 ans; mais la faim fait sortir le loup du bois et l'ennui m'a amené ici. Je n'y tenais plus, Montrouge sans vous, c'est pis qu'un nid abandonné, c'est un nid déniché, triste à mourir; moi, j'étais le vieux passereau pleurant solitaire ses chères envolées. Alors, je suis venu, pensant que dans votre joli Leinières, au milieu des plaisirs de la chasse et des enthousiasmes de vos lunes de miel, vous trouveriez bien un coin pour moi, avec les vieux meubles qui conservent quelque valeur et qu'on ne sait où placer, en haut ou en bas, à la cave ou au grenier; de temps en temps on fait la revue du vieux et l'on découvre.....

LOUISE (*vivement.*)

Des trésors. Nous en sommes si convaincus, mon bon oncle, que vous n'irez ni à la cave ni au grenier attendre qu'on ait besoin de vous. Votre place est vide à notre foyer, il y a ici une chambre qui porte votre nom et que nous espérions bien voir occupée quelque jour. Seulement vous aviez prétendu qu'il vous fallait six mois pour vous remettre des étourdissements de notre double mariage? Nous nous soumettions sans réserve à vos volontés, comme toujours, du reste.

LE MARQUIS

Oui, oui, sans réserve, petite hypocrite. Est-ce aussi sans réserve que tu obéis à ton mari, ou plutôt qu'il t'obéit, car en lune de miel, c'est le monde renversé, on plante les choux la tête en bas; ils prennent tout de même.

LOUISE (*secouant la tête.*)

Espérons que l'obéissance n'est pas la pierre de touche de l'amour, car les maris d'aujourd'hui ne trouvent guère

Digitized by Google

le temps de la pratiquer. Ils nous en laissent le fardeau, et rendent cruellement vraie cette spirituelle boutade : « Jeunes filles, on nous comprime, femmes, on nous opprime, vieilles, on nous supprime. » Vous voyez que je ne suis plus romanesque, comme vous le disiez autrefois : à vivre on se forme... ou on se déforme.

LE MARQUIS

Vraiment! — (*A part*). — Oh! Oh! le baromètre est à tempête.

LOUISE

Le mariage, après tout, c'est passer sans transition d'un bout de la lorgnette à l'autre, On voyait tout en petit et enveloppé dans les brumes du lointain; subitement les choses prennent un tout autre aspect, ce qui était rêve devient réalité... Quoi d'étonnant qu'on perde des illusions, que le cœur se heurte aux banalités de l'existence commune? Heureux si l'on pouvait sauver de ce naufrage la foi dans un amour pur, idéal, éthéré, dont les hommes n'ont pas la moindre notion.

LE MARQUIS

Un naufrage?... pas la notion de l'amour? Que me racontes-tu là? René t'adore, tu le sais bien.

LOUISE (*avec doute.*)

Oh!

LE MARQUIS

Comment! voilà un jeune homme qui t'aperçoit un jour à la chasse et s'institue aussitôt ton cavalier servant, sous prétexte, il est vrai, d'escorter ton vieil oncle, qui savourait sa politesse aussi naïvement que Cerbère le gâteau de Thésée, se disant humblement que de son temps on était

Digitized by Google

moins poli pour les cheveux blancs. Mes pauvres yeux n'avaient pas vu que d'enfant tu étais devenue jeune fille tout d'un coup; cette éclosion-là, c'est comme celle des fleurs, il suffit d'un rayon de soleil. Le lendemain, M. René venait nous faire visite; huit jours après, il amenait son frère, un séduisant officier de marine en congé. Quinze jours plus tard, deux demandes en mariage tombaient à Montrouge. Puis vint tout ce joli temps des fiançailles, doux têtes à têtes, longues promenades arrachées à ma faiblesse. Ah ! cette année-là, les fauves ont pu se reposer, nos amoureux avaient d'autres soucis en tête.

LOUISE

Soucis bien passés maintenant, s'ils ont jamais existé. René chasse presque tous les jours.

LE MARQUIS

Eh bien, il n'en est que plus charmant au retour. L'absence, mais c'est le sel de l'amour. Quoi de plus doux que de retrouver, après une journée de fatigue, sa jeune femme au logis et de *siroter* son repos dans l'intérieur capitonné de bonheur qu'on fait aux maris d'aujourd'hui ? Quelle différence autrefois ! Il fallait camper auprès de sa femme, le fusil au poing et l'épée au côté, il fallait veiller et défendre son honneur... Maintenant vous êtes toutes si parfaites qu'Othello lui-même dormirait tranquille. Ne craignant plus de vous perdre, on ne fait plus d'efforts pour vous garder. Eh ! eh ! c'est peut-être une confiance exagérée ! Gare aux imprudents.

LOUISE

Le fait est que René n'est pas jaloux ; indifférence de sa part ou vertu de la mienne, je l'ignore, mais ce que je sais c'est qu'un mari mourant de faim, harassé, transi de

Digitized by Google

froid ou baigné de sueur, mange comme un glouton et s'endort comme une marmotte. C'est le retour à la vie primitive que ces travaux forcés de la chasse.

LE MARQUIS

Ah! fillettes, vous rêvez toutes des maris pomponnés comme des bergers de Florian.

LOUISE

Vous croyez peut-être que je suis jalouse du temps de René? Du tout, j'accepterais une occupation sérieuse, fût-elle absorbante, si elle élevait son âme, son intelligence, si elle le rendait utile à son pays; mais passer ses journées à courir après des chiens, plus intelligents que vous, paraît-il, puisque vous vous laissez guider par eux, perdre son temps et bailler sa vie, tenez, cela m'exaspère!

LE MARQUIS

Peste, mais c'est une rivale que la chasse! Le fait est que la préférer à une femme comme toi, c'est d'un mal appris. Je lui en toucherai deux mots, car je crois en vérité qu'il te rend malheureuse.

LOUISE

Il eût peut-être fait le bonheur d'une autre, de Jeanne, par exemple; moi, je demandais trop, sans doute; je voulais être aimée de telle et telle façon, je voulais l'union absolue, intime, de toutes les heures et de tous les instants, et il a fallu tomber du haut de mes rêves. Comme Icare, je me suis brisée dans ma chute, chaque jour a effeuillé mon bonheur, car chaque jour m'a enlevé une illusion.

Digitized by Google

LE MARQUIS

En d'autres termes, ton mari t'a fait banqueroute, et ton désastre ressemble à celui de l'*Union générale*.

LOUISE

A peu près, mon oncle, car je ne garde pas l'espoir de faire remonter mes actions. (*Entre Jeanne*).

IIIe SCÈNE

LES PRÉCÉDENTS, JEANNE

JEANNE

Oh ! cher oncle, quelle joie de vous revoir ! Pardon de n'être pas venue vous le dire plus tôt ; mais dans notre phalanstère j'ai gardé le rôle de Marthe, aussi, avant de vous embrasser, ai-je dû veiller à ce qu'on préparât votre chambre.

LE MARQUIS

C'est bien, c'est bien, moi je ne trouve pas ces détails superflus, et je ne dirai pas que tu te préoccupes de beaucoup de choses alors qu'une seule est nécessaire. Et même si tu veux me faire l'aumône d'une tasse de thé en attendant le déjeûner, je t'en serai reconnaissant, car ta séraphique sœur n'a même pas songé à sustenter son vieil oncle. Elle plane dans le bleu, marche dans les étoiles, déjeûne d'un lever de soleil et dîne d'un coucher ; c'est peu substantiel à mon âge.

LOUISE

Prenez garde, mon oncle, pour vous punir, je vais surveiller la confection de votre thé et y faire entrer le bleu que vous m'accusez d'avoir dans les idées. Attendez-vous à une infusion de cobalt. — (*Elle sort*).

Digitized by Google

IVe SCÈNE

LE MARQUIS, JEANNE

LE MARQUIS *(s'asseyant).*

Eh bien, et vos maris? n'aurai-je pas le plaisir de les voir?

JEANNE

René est parti dès l'aube pour la chasse; Christian qui ne se livre plus à cet exercice et préfère me tenir compagnie, va descendre tout-à-l'heure.

LE MARQUIS

Ah! ah! ton mari file à tes pieds le parfait amour pendant que celui de Louise court les champs? Elle doit être jalouse.

JEANNE

Jalouse? Oh! non, elle est triste, triste de ce qui ferait ma joie.

LE MARQUIS

Ta joie?

JEANNE

Mon Dieu oui. René chasse, s'occupe, consent à laisser à sa femme une personnalité; il n'a pas pour idéal de l'amour l'absorption complète de l'être aimé, ce qui n'est en somme qu'un immense égoïsme; il la quitte quelquefois, lui parle autrement qu'en madrigaux, n'est pas jaloux de ses plus légitimes affections, enfin c'est un homme au lieu d'être un amoureux. Il est vif, et ses reproches tombent comme une pluie d'orage mais ils s'apaisent de même. Ainsi, en ce moment, leur grand sujet de querelle c'est que les chemises de Monsieur sont mal repassées, que les bouton-

Digitized by Google

nières des cols sont trop larges et qu'on a remis dans son armoire des chaussettes déchirées? Louise s'écrie qu'on veut faire d'elle une femme de charge, une Madame Pot-au-Feu; René riposte que le mal ne serait pas si grand, qu'un bon consommé est chose excellente, qu'il n'a que faire d'une femme incapable de tenir son ménage et de commander à ses domestiques. Ah! mon oncle, si nous pouvions échanger nos maris?

LE MARQUIS

Petites folles!

JEANNE (*riant*).

Oui, c'est impossible, où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute; mais n'y a-t-il pas en chimie une opération qui consiste à mélanger deux substances pour en former une troisième douée de propriétés toutes différentes?

LE MARQUIS

Cela s'appelle un amalgame, chère nièce, seulement je ne comprends pas très bien comment vous pourrez soumettre vos maris au creuset ou à l'alambic.

JEANNE

Sans aller aussi loin, ne peut-on espérer que le frottement de la vie commune arrondira bien des angles, polira les surfaces et que chacun prendra quelque chose du caractère de son frère comme les fleurs d'un jardin échangent leurs parfums? Ne modifie-t-on pas par l'éducation les instincts des animaux féroces?

LE MARQUIS

Seulement, vous oubliez un élément dont il faut toujours tenir compte, en psychologie masculine surtout : l'esprit

Digitized by Google

de contradiction qui fait que chacun outrera sa nature plutôt que de prendre celle de son voisin. Allons, je vais être obligé, je le vois, de me mêler de cette grande question. Heureusement qu'un vieil agriculteur comme moi, l'amélioration des races, cela me connait. Mais va donc surveiller un peu ma tasse de thé : Louise rêve sans doute quelque part et moi j'ai une faim de cannibale.

(*Jeanne sort.*)

Vᵉ SCÈNE

LE MARQUIS

La malice des choses! ce que j'avais prévu arrive. Et dire qu'il y avait là matière à deux heureux ménages! Pauvres enfants qui passent à côté du bonheur... L'amour a un bandeau et choisit à l'aveuglette en jouant aux propos discordants. Ainsi René s'éprend de Louise, quand je lui dis que c'est Jeanne qu'il lui faut, et Christian demande Jeanne quand c'était Louise qui lui convenait. Pourquoi diable aussi prendre une femme pour la couleur de ses cheveux comme on choisit un cheval pour sa robe? « Ah! moi, je veux du blond, du blond frisé, encore. » Dame, les blondes, il faut les aimer et le leur dire, elles sont femmes entre les femmes, véritables sensitives, statuettes de Saxe qu'on n'ose toucher de peur de les briser. Si vous avez une nature tendre et rêveuse, si vous aimez le soleil d'automne, la mélancolie du soir, les nuits étoilées, le murmure des grands pins, la poésie et la valse, si dans l'épouse vous cherchez l'amante, si la passion et la jalousie ne vous effraient pas, prenez une blonde. Mais voulez-vous une femme sérieuse et entendue, une ménagère active, êtes-vous l'homme du matin, préférez-vous l'aurore au couchant, la chasse à la rêverie, une joue fraîche à un teint pâle, la vivacité à la langueur, Corneille à Lamartine, oh! alors prenez du brun, c'est plus solide, plus durable,

Digitized by Google

et plus pratique. Décidément le vieil oncle a bien fait de venir; ces enfants-là étaient en train de gâcher leur vie et de piétiner sur leur bonheur.

(*Les deux femmes entrent portant le thé.*)

VIe SCÈNE

LE MARQUIS, JEANNE, LOUISE

LE MARQUIS

Allons, c'est un thé de vieux tuteur.

JEANNE

Comment, de vieux tuteur?

LE MARQUIS

Ah! si j'avais vingt ans, vous ne me gâteriez pas ainsi. Les attentions des femmes vont aux vieillards, qui n'en savent que faire, comme les héritages aux gens riches, comme l'eau à la rivière. Vous verrez, mes mignonnes, il y a autant de façons d'offrir une tasse de thé qu'il y a de degrés dans la hiérarchie sociale. Dans la société, qui est le monde des infiniments petits, cette simple phrase : « Voulez-vous une tasse de thé? » prend mille intonations différentes; on ne le dit pas à une amie comme à une connaissance, à un général comme à une douairière, à un petit cousin comme à un oncle dont on hérite..... Mais, parlons de vous plutôt. — (*Il s'assied et verse du thé.*) — Vous voudriez donc échanger vos maris?

LOUISE (*riant*).

Peut-être, malheureusement le monde n'est pas comme les magasins de nouveautés où l'on reprend les objets quand ils ont cessé de plaire.

Digitized by Google

LE MARQUIS

C'est vrai; et quant au divorce, vous n'en voudriez à aucun prix. Voyons, si au lieu d'un échange impossible de maris je vous proposais d'entrer dans la peau l'une de l'autre?

JEANNE ET LOUISE

Comment cela?

LE MARQUIS

Toi, Jeanne, tu vas prendre les allures et les phrases de Louise, tu seras la femme poétique, idéale, éthérée, qui allume ses regards aux feux du couchant, dédaigne de traîner ses ailes dans la boue de ce monde et plane au-dessus des réalités de la terre; pour toi, Louise, tu deviendras une bonne ménagère, experte dans la fabrication du beurre et l'élevage des dindons, sachant asseoir une lessive et surveiller des raccommodages. Surtout, jouez bien vos rôles, et avant ce soir vos maris auront confessé qu'ils n'avaient pas le sens commun en vous désirant plus parfaites que vous n'êtes.

(*Christian entre, une dépêche à la main.*)

VIIe SCÈNE

LE MARQUIS, JEANNE, LOUISE, CHRISTIAN

CHRISTIAN (*serre la main du marquis*).

Bonjour, mon oncle; quelle aimable suprise!

LE MARQUIS

Oui, oui, et vous laissez voir dans un sourire acidulé tout le plaisir que vous auriez à étrangler le scélérat d'oncle qui vient de troubler votre tête-à-tête conjugal.

Digitized by Google

CHRISTIAN

Oh! je ne suis pas égoïste à ce point; ne pouvant me passer de votre aimable nièce, je comprends que les autres soient de même.

LE MARQUIS

Voilà qui est assez bien tourné. Il a un air régence, ton mari, Jeanne; seulement, tu le nourris trop bien, il engraisse. Voyons, il faut que je vous laisse et que j'aille réparer le désordre de ma toilette. A quelle heure le déjeûner?

LOUISE

Onze heures et demie, mon oncle. — (*Allant à droite*). — Votre chambre est ici. (*Bas.*) Vous entendrez tout. (*Ils sortent.*)

VIIIe SCÈNE

JEANNE, CHRISTIAN

JEANNE (*vivement.*)

Une dépêche?

CHRISTIAN

Oui, notre vieux garde de Beslay vient de mourir, juste à l'instant où un procès qui dure depuis dix ans allait enfin recevoir une solution. Je vais sans doute être obligé d'aller là-bas régler nos affaires; peut-être aussi devrai-je passer par Rennes parler à nos avocats, avoués et tutti quanti, tout cela pour un droit de passage qui ne vaut pas mille francs.

JEANNE

Alors pourquoi vous donner tant de peines?

Digitized by Google

CHRISTIAN

Affaire d'amour-propre : on aime à avoir raison. Et puis, si l'un de nous voulait bâtir à Beslay, le chemin qu'on nous conteste servirait d'avenue. Enfin, en toutes choses, il faut voir les bons côtés : ce procès va vous donner, ma chère petite femme, la joie d'être débarrassée pendant plusieurs jours du plus amoureux des maris.

JEANNE

La joie! méchant! Et vous croyez que je vous laisserai partir comme cela tout seul sans vous accompagner ? Non, non, il ne faut pas séparer ce que Dieu a uni ; d'ailleurs, j'en mourrais de jalousie.

CHRISTIAN

Ne m'avez-vous pas dit cent fois que mon éternelle présence vous était une fatigue insupportable ?

JEANNE

J'ai dit cela, moi?

CHRISTIAN

Oui, oui et vous ajoutiez beaucoup de théories à l'usage des maris tendres : par exemple, qu'il est absurde d'être jaloux en ménage, que des époux amoureux comme des tourtereaux ressemblent à des voyageurs qui pour traverser le Sahara ou le Far-West, emporteraient tout un mobilier luxueux : au bout de deux jours ils laisseront là le confortable et ne garderont que l'indispensable.

JEANNE

J'ai dit tout cela ? C'est possible, après tout, les femmes disent rarement ce qu'elles pensent, surtout à leurs maris !.... Je me consolais ainsi, car à quoi bon être jalouse

Digitized by Google

d'un officier de marine dont le cœur a roulé comme son navire, de New-Yorck à Rio-Janeiro, de Taïti à Saïgon, passant des blondes Yankees aux brunes Péruviennes qui gardent dans leurs yeux noirs la flamme de leurs volcans, des Taïtiennes parfumées d'huile rance aux beautés scandinaves. — (*S'animant.*) — Qui me dit que vous n'en avez pas épousé quelqu'une, que vous ne l'avez pas aimée plus et mieux que moi, que vous ne m'avez pas choisie parce que je lui ressemblais, que tous les bibelots dont vous encombrez votre chambre et inondez les tables ne sont pas des souvenirs d'amour, des témoins de votre passé?

CHRISTIAN

Mais, chère amie...

JEANNE

Oh! je connais vos protestations : Je n'ai jamais aimé que toi, tu es ma joie, tu es ma vie... Et puis, au bout de trois mois de mariage, on plante là sa femme et sous prétexte qu'un vieux garde est mort, on part tout seul pour la Basse-Bretagne se délasser du pot au feu conjugal. Qui me dit que ce départ n'est pas un prétexte pour renouer quelque vieille intrigue?

CHRISTIAN

Oh! Jeanne!

JEANNE

Oui, oui. Et d'abord chez qui logerez-vous, car je ne suppose pas que vous ayez l'intention de coucher à la ferme?

CHRISTIAN

J'irai demander l'hospitalité à Mme de Marcilly, une vieille amie de ma famille qui demeure tout près de Beslay.

JEANNE (*furieuse.*)

Chez Mme de Marcilly! Et vous croyez que je le permettrai?

Digitized by Google

CHRISTIAN

Vous êtes folle, Mme de Marcilly a cinquante ans.

JEANNE

Eh bien ! à cinquante ans une femme peut encore être très dangereuse, et si ce n'est elle, c'est donc sa fille ou bien quelqu'un des siens.

CHRISTIAN

Je vous assure, ma chère Jeanne, que vous perdez la tête, car...

JEANNE

Assurément il y aurait de quoi la perdre. Être mariée à un homme qui ne m'aime pas, qui ne m'a jamais aimée, dans le cœur duquel je suis entrée comme un locataire dans une maison meublée !

CHRISTIAN

Enfin, permettez...

JEANNE

Oui, vous m'avez prise comme une femme de charge, pour commander vos repas et veiller sur votre garde-robe. Et parce j'ai rempli cette mission sans me plaindre, vous avez cru qu'il ne m'en coûtait pas de m'abaisser à ces vulgaires détails, vous n'avez pas même songé à vous demander si je n'avais pas des aspirations plus hautes ! Qu'importe à vos égoïsmes nos tortures ignorées ! Pour faire de l'or, les alchimistes d'autrefois prenaient du sang d'enfant ; les maris, eux, pétrissent leur bonheur avec des cœurs brisés ! Tenez, je vous laisse, j'en dirais trop long. (*A part.*) Il me semble que ce n'est pas mal. — (*Elle sort*).

Digitized by Google

VIIIe SCÈNE

CHRISTIAN (*seul.*)

Ah! mais, ah! mais, les femmes jalouses, on ne les désire que quand on ne les connaît pas. J'en ai déjà assez, moi, de ces scènes-là! Et comment faire? il faut absolument que j'aille là-bas... D'ailleurs j'aurais l'air de céder... Je ne puis cependant l'emmener... Après tout, si je priais René d'y aller? ce sont ses intérêts aussi bien que les miens puisque la propriété reste indivise entre nous jusqu'à l'issue du procès.... Tiens, le voilà justement.

(*Entre René.*)

IXe SCÈNE

CHRISTIAN, RENÉ

CHRISTIAN

Déjà revenu de la chasse? Vous n'avez donc rien pris?

RENÉ

Rien pris et rien lancé, par ces satanés vents d'est les chiens n'ont pas de nez. D'ailleurs il fait trop sec, c'était une simple promenade pour entraîner bêtes et gens. Il faut attendre les pluies et le froid pour entrer en campagne.

CHRISTIAN (*lui remettant la dépêche.*)

Je viens de recevoir une dépêche de Beslay. Le vieux Morin est mort.

RENÉ

Pauvre Morin, c'est avec lui que j'ai chassé mes premiers lièvres... Mais j'y songe, qui va prendre nos intérêts dans ce maudit procès toujours pendant?

Digitized by Google

CHRISTIAN

Il faudrait qu'un de nous deux y allât.

RENÉ

Farceur, tu voudrais que ce fût moi ? je te vois venir. Franchement, ce ne serait pas juste, tu es le plus intéressé dans la question : si quelqu'un songe à faire bâtir à Beslay, ce n'est pas moi, d'ailleurs Louise ne me le permettrait jamais.

(*Louise entre un gros livre à la main.*)

Xe SCÈNE

LOUISE, CHRISTIAN, RENÉ

RENÉ (*à Christian.*)

Pour ta punition: je vais te mettre aux prises avec elle. — (*Haut à Louise*). — Savez-vous ce que me demande Christian ?

LOUISE

Quoi donc ?

RENÉ

Il veut me faire partir pour Beslay, chercher un successeur au vieux Morin, qui vient de mourir, et me débattre avec des hommes de loi au sujet d'un procès qui dure depuis dix ans.

LOUISE (*à part.*)

Voici le moment. — (*Haut.*) — En effet, René, pourquoi n'iriez-vous pas? Il doit y avoir là-bas du gibier à foison, vous nous en enverriez une bourriche.

CHRISTIAN

Bravo, Louise, et merci, je vous laisse le soin d'achever de le convertir à ce projet.— (*Il sort.*)

Digitized by Google

XIe SCÈNE

RENÉ, LOUISE

RENÉ

(*Ironiquement.*) — Qu'entends-je? c'est vous, Louise, qui me proposez de m'absenter pendant quelques jours et qui vous en consolerez avec une bourriche de gibier?

LOUISE

Certainement, et c'est un peu de votre faute. Sous prétexte que vous n'aimez que la chasse à courre, vous nous sevrez de gibier. Les lièvres et les perdrix sont cependant une ressource à la campagne. D'abord, moi, j'en suis folle.

RENÉ

Oh! Louise, je croyais que vous n'aimiez sincèrement et *follement* que votre mari.

LOUISE

Autrefois, peut-être, mais nous sommes, mon cher ami, au dernier quartier d'une lune de miel qui n'a déjà que trop duré pour vos goûts comme pour les miens. Que voulez-vous, tout passe, tout casse, tout lasse, surtout.

RENÉ

Ce sera peut-être une absence de quinze jours, vous savez.

LOUISE

Eh bien! je vous attendrai, comme feue Pénélope attendait Ulysse. Seulement je ne vous promets point de ne pas quitter Ithaque. Blanche d'Allanges me propose d'aller passer quelques jours chez elle, et comme vous manifestez

Digitized by Google

peu de sympathie pour mon amie et le brillant essaim de ses adorateurs, je profiterai de votre absence.

RENÉ

Et vous croyez que je vous permettrai d'aller seule à Vauvert? Un endroit où il éclot plus d'intrigues et de cancans que de mouches en avril.

LOUISE (*stupéfaite.*)

Ah! vous seriez donc...? — Après tout, cela m'est égal, j'aurai beaucoup d'occupations ici. Vous savez, ou plutôt vous ne savez pas, car l'arrangement date de ce matin, que nous sommes convenues, Jeanne et moi, de nous occuper des soins du ménage chacune à notre tour. J'espère ainsi arriver bientôt à égaler ma sœur dans l'art si délicat de tenir une maison.

J'ai déjà laissé de côté cette littérature inutile (*elle montre les livres épars sur la table*), je ne lis plus que Cora Millet; la Maison rustique des dames, voilà du pratique et du sérieux. Je vais utiliser ses conseils pour une gigantesque lessive dont je cours en ce moment même surveiller les intéressantes péripéties; puis il y aura le séchage, le raccommodage, le pliage, etc. Cette après-midi, on doit faire des confitures de poires. La fille de basse-cour me réclame aussi pour une couvée de dindons qu'elle dit atteinte du rouge; la Maison rustique donne une recette que je veux essayer. Je profiterai de ma présence en ces lieux pour visiter la laiterie, vous vous plaignez du beurre depuis quelques jours. Je me sauve, on m'attend; réfléchissez à ce que vous devez emporter, je reviendrai faire votre malle et vous pourrez prendre le train de quatre heures. — (*Elle sort emportant son livre*).

Digitized by Google

XIIe SCÈNE

RENÉ (*seul*).

Partie? Ah! çà qu'est-ce qui se passe?... En vérité, je ne suis pas jaloux, mais ce désir subit de me voir m'éloigner, coïncidant avec la présence ce matin, à la chasse, du jeune de Boisy, qu'on disait si épris d'elle avant son mariage, me donne des craintes... Cependant comment aurait-elle appris son arrivée?... et puis qu'est-ce que ce projet d'aller passer quelques jours à Vauvert, chez une amie? Hum!... une amie? On en a toujours trop des amies comme cela... Eh! parbleu, c'est Mme d'Allanges qui a emmanché tout cela, M. de Boisy n'est-il pas maintenant un de ses innombrables soupirants... Il l'ennuie, sans doute, et elle tâche de l'exporter, de lui faire prendre le change sur une autre femme...

Et dire que ce matin Louise était désespérée d'une absence de quelques heures, qu'elle se pendait à mon cou, me suppliant de ne pas la laisser trop longtemps seule, de revenir bien vite, d'avoir pitié de ses inquiétudes. Moi, comme un butor, je me suis moqué d'elle..... elle était pourtant bien gentille ainsi. Après tout, j'aimerais encore mieux qu'elle fût coquette et changeante que de tourner à la fermière; l'idéal de Mme Cora Millet n'est pas du tout le mien, j'ai pris une femme pour être au salon, et non à la cuisine ou à la basse-cour. — (*Entre Christian.*)

XIIIe SCÈNE

RENÉ, CHRISTIAN

CHRISTIAN

Eh bien, qu'avez-vous décidé?

RENÉ (*vivement.*)

Que je reste, parbleu! Au diable les affaires. Je n'ai, je t'assure, nulle envie de m'absenter pendant que ce petit fat de Boisy est dans le pays.

Digitized by Google

CHRISTIAN

Et que t'importe? Il ne te fait pas de mal, ce garçon.

RENÉ

Que m'importe? Je te trouve plaisant. Tu sais bien qu'on l'a dit fort épris de Louise.

CHRISTIAN (*gaiement.*)

C'est cela que je voulais te faire avouer. Ainsi te voilà jaloux? — (*Ironiquement.*) — Moi, je croyais que la jalousie était le défaut des esprits étroits et chagrins, une injure gratuite faite à la femme aimée, le vibrion de l'amour conjugal, le fléau de la vie de ménage, qu'il fallait laisser cette lèpre aux amours faciles comme on laisse la lie au fond d'une coupe. Il faut, disais-tu, en franchissant le seuil de l'hyménée, prendre pour compagne la sainte confiance, et s'avancer dans la vie avec l'honneur à droite, la sécurité à gauche.

RENÉ

Raille tant que tu voudras, mais si de but en blanc ta femme te pressait de partir, ne croirais-tu pas qu'il y a une raison à ses insistances?

CHRISTIAN (*riant.*)

Je suis fort à l'abri d'une pareille mésaventure. Jeanne vient justement de me faire une scène effroyable parce que j'ai émis la prétention d'aller passer quelques jours à Beslay et de prendre gîte chez Mme de Marcilly... — (*Gravement.*) — J'ai découvert que la jalousie existait chez elle, comme chez toi, à l'état latent comme l'électricité dans les corps. Son amour de femme honnête, si pur et si chaste, me semble désormais vicié dans ses racines par ce sentiment exagéré et extravagant.

Digitized by Google

RENÉ (*étonné.*)

Quoi ! Jeanne s'est réveillée jalouse et toi, l'apôtre de la jalousie, tu oses en médire ?

CHRISTIAN

Certes oui ; en ménage, il faut ne pas demander compte du passé et avoir pour l'avenir une confiance absolue; c'est l'huile dans les rouages souvent si compliqués de la vie.

(*Jeanne entre sans être entendue.*)

XIVe SCÈNE

JEANNE, RENÉ, CHRISTIAN

JEANNE

Oui, mais il faudrait que vous fussiez dignes de cette confiance, au lieu d'être légers et changeants, plus volages que les papillons, plus inconstants que les girouettes. Ames vulgaires chez qui la satiété, c'est-à-dire l'excès du bonheur est le prétexte de la trahison..... Pouah! les hommes, qu'on ne m'en parle plus. (*Elle se jette en pleurant dans un fauteuil*).

CHRISTIAN

Vous pleurez, Jeanne ?

JEANNE

Oui, je pleure et je pleurerai longtemps mes illusions perdues. Le poète l'a bien dit :

« Faut-il qu'avril jaloux brûle de ses gelées
« Le beau pommier trop fier de ses fleurs étoilées
« Neige odorante du printemps !

CHRISTIAN (*consterné*)

Des vers, maintenant ! mais elle est folle ?

Digitized by Google

JEANNE

Ah! oui, folle, car j'ai cru à votre amour et je me réveille dans l'abandon et la solitude du cœur.

RENÉ

Pardon! ce sont les phrases de Louise que vous nous débitez-là.

JEANNE

Ce sont nos phrases à toutes, pauvres blessées de la vie, dont le cœur meurtri se traîne en gémissant sur les cailloux du chemin.

CHRISTIAN

Enfin, Jeanne, me direz-vous ce qui me vaut ces scènes ridicules?

JEANNE (*les bras au ciel*)

Il le demande!... Justes cieux! Non, ne me parlez plus de la vie, je n'ai plus d'illusions, je n'ai plus de bonheur, il n'y a pas plus de printemps dans mon cœur que sur les grandes routes où le hâle fatigue les yeux et où la poussière se lève en tourbillonnant... Ah! Flaubert, vous aviez bien dit : « On n'a pas besoin d'avoir mangé de la vie pour savoir qu'elle est à faire vomir! » (*Elle sort en pleurant*).

XVe SCÈNE

CHRISTIAN, RENÉ

CHRISTIAN (*se tournant vers René et se croisant les bras*)

Et c'est comme cela depuis ce matin.

RENÉ

C'est étrange.... On dirait, Dieu me pardonne, qu'on nous a changé nos femmes. Je ne sais si cela te convient, mais moi j'avais justement pris Louise parce qu'elle n'était pas Jeanne.

Digitized by Google

CHRISTIAN

Tiens ! et moi Jeanne, parce qu'elle n'était pas Louise.

RENÉ (*gravement*)

Eh oui, les contrastes. Ils sont nécessaires dans la vie de ménage, comme les accidents de terrain dans un parc : la passion quand on est froid, le calme quand on est de salpêtre, le rire quand on est triste, l'esprit pétillant comme le champagne au foyer de l'homme rangé et méthodique.

En un mot, il faut se compléter au lieu de se ressembler. Nous avions deviné cela, Christian, comme d'instinct. (*Entre le Marquis*). Ah ! pourquoi ont-elles changé ?

XVIe SCÈNE

LE MARQUIS, RENÉ, CHRISTIAN

LE MARQUIS

Pourquoi ? mais, grands enfants, parce que vous l'avez voulu et que la femme subit toujours, même à son insu, l'influence despotique de celui qu'elle aime. Vous, René, vous trouviez votre femme trop tendre et trop jalouse, elle voulait vous nourrir d'amour et vous abreuver de passion et vous avez répondu : J'aime mieux la viande saignante et le vin de Bordeaux. —Alors le petit cœur aimant s'est fermé comme les fleurs après le coucher du soleil. Pour vous, Christian, qui avez demandé à une nature contenue plus de tendresse que de sentiment durable, plus de passion que d'affection sérieuse, ne vous étonnez pas qu'elle soit tombée dans l'exagération et l'extravagance.

RENÉ

Quoi, mon oncle, vous ici ? Et comment savez-vous ?...

Digitized by Google

LE MARQUIS

Je suis arrivé ce matin, mon cher neveu, et vos cloisons ne sont pas épaisses. (*Il montre la porte de sa chambre.*). De ma chambre j'ai, sinon tout vu, au moins tout entendu.

(*Entre Louise en tablier*)

XVIIe SCÈNE

LOUISE, LE MARQUIS, RENÉ, CHRISTIAN

LOUISE

Voici ma lessive en train, je viens vous demander ce qu'il faut préparer pour votre malle. Vous emporterez sans doute des provisions là-bas ; à tout hasard j'ai fait saler du beurre, tuer deux poulets et emballer des fruits.

(*Christian et le marquis causent ensemble en arrière. René vient se placer auprès de Louise.*)

RENÉ (*bas à Louise*)

C'est inutile, je suis absolument décidé à ne pas vous quitter.

LOUISE

Ah ! par exemple, mais c'est odieux, cela.

RENÉ (*furieux*)

Les maris perspicaces sont odieux en effet, mais j'ai percé à jour la trame de madame d'Allanges.

LOUISE (*surprise*)

La trame de madame d'Allanges ? (*A part.*) Je croyais que c'était la nôtre.

RENÉ

N'essayez pas de m'égarer sur une fausse piste. Je sais tout, j'ai tout déviné.... Vous avez reçu ce matin une lettre vous demandant de venir à Vauvert ou tout au moins

Digitized by Google

de m'éloigner d'ici, et tout cela pour le plus grand agrément de monsieur de Boisy.

LOUISE (*riant*)

Et c'est cela que vous avez deviné? (*Se jetant dans les bras de son oncle*). Ah! merci, mon oncle, il m'aime encore, il est jaloux.

LE MARQUIS

Tu en doutais, petite folle?

LOUISE (*à René*)

Mais, mon cher René, mon oncle va vous dire que monsieur de Boisy ne m'a jamais semblé que le plus insupportable des fats.

RENÉ

Pardon, chère Louise (*un genou en terre devant sa femme, il dénoue son tablier*). Mais de grâce, enlevez cet attirail, dites-moi que vous jouez la comédie depuis ce matin, et que les lauriers-sauce des disciples de Mme Cora Millet ne vous empêchent plus de dormir et que vous êtes toujours l'adorable petite femme que je me suis choisie.

(*Elle lui donne la main qu'il baise. Entre Jeanne.*)

XVIIIe SCÈNE

LE MARQUIS, JEANNE, LOUISE, CHRISTIAN, RENÉ

CHRISTIAN

Et vous, Jeanne, ne me pardonnerez-vous pas?

JEANNE (*riant*)

Je crois, mon oncle, qu'il nous faut sortir de nos caractères d'emprunt et que nos rôles sont finis.

Digitized by Google

RENÉ

Nos rôles! voyez-vous cela? Ces dames nous ont joué comme des maris de comédie. Elles nous ont montré nos défauts en les imitant. Petites rusées, prenez garde à la revanche!

CHRISTIAN (*gaiement*)

La revanche! mais tu oublies que ce que femme veut Dieu le veut, pour moi je me déclare battu et content. Deux heures ont suffi à ces dames pour nous prouver qu'elles étaient des perfections, et nous de grands imbéciles en leur demandant des qualités en dehors de leurs caractères. Il ne reste plus qu'à profiter de la leçon.

RENÉ

Par exemple, mon oncle, je vous soupçonne fort d'avoir été un peu l'instigateur de tout ceci.

LE MARQUIS

Dieu me garde, mon cher neveu, de mettre jamais le doigt entre l'arbre et l'écorce. Seulement, pardonnez cette fantaisie de vieillard; j'ai écrit des proverbes dans ma jeunesse, je me suis permis de vous en faire jouer un. Il a pour titre :

L'excès en tout est un défaut.

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

LOUIS XI ET COLETTE DE CHAMBES

(La succession de Louis d'Amboise.)

(Suite)

§ III

Le plus grand désordre régnait chez le duc de Guyenne. On ne voyait autour du prince que discordes, cabales, jalousies, haines furieuses. La faveur d'Odet d'Aydie, sire de Lescun [1], autrefois si grande, était devenue incertaine et chancelante, tandis que le parti des femmes, qui avait pour chef Aubin, sire de Malicorne [2], était devenu prépondérant, grâce au crédit de Colette de Chambes. Cette dernière s'opposait de toutes ses forces au mariage de Charles. Malgré les luttes intestines, les uns comme les autres étaient déclarés contre

[1] On ne doit pas confondre Odet d'Aydie, sire de Lescun, avec Odet d'Aydie, dit le Jeune, vicomte de Riberac. V. sur ces personnages, P. Anselme, t. VII, pp. 858, 859 et 860. Sur « Oudet d'Aidie, « conseiller, chambellan du roy, nostre sire, et son bailli de « Costentin, » en 1458, cf. L. Delisle. *Hist. du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, pp. 295 et 345.

[2] Malicorne, au Maine, d'après Pesche. « Louis XI, nous dit « Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, t. III, p. 121, lors de sa reconci- « liacion avec le prince Charles, son frère, duc de Guyenne, en « 1469, se rendit au château de Mangé, près Coulonge-les-Réaux, « dans les environs de la Rochelle, chez Aubri de Chourches, sire de « Malicorne, chez lequel se firent de grandes parties de chasse. Le « roi qui, en 1472, était de nouveau brouillé avec son frère, n'omet- « tait rien et dépensait beaucoup d'argent pour se rapprocher de lui, « se plaignait de ne pouvoir tirer aucun service d'Aubri, favori du « duc, qui était, dans sa cour, à la tête du parti de la dame de « Montsoreau, maîtresse du prince, quoiqu'il lui eût donné, disait-il, « la baronnie de Médoc. » Dans le testament du duc de Guienne, le sire de Malicorne est désigné sous le nom de Jean Aubin.

Digitized by Google

Louis XI. La cour du duc retentissait de discours injurieux au roi, où l'on se livrait hautement à l'espérance de le voir accabler par les Anglais, les Bourguignons et les Bretons, s'il entreprenait quelque chose contre Monsieur de Guyenne. Le monarque était tenu au courant de tout ce qui se passait dans l'entourage de son frère, et il n'omettait rien pour gagner ceux qui le gouvernaient sans pouvoir y réussir. Chacun savait quelle créance il fallait ajouter aux paroles royales.

La position de Louis XI devenait de plus en plus critique. Sans compter la possibilité d'une attaque de la Bourgogne, de la Bretagne et de l'Angleterre, il avait contre lui, rien qu'au midi de ses états, une ligue puissante : le duc de Guyenne, le comte d'Armagnac, le comte de Foix et le roi d'Aragon. Pendant que tout semblait se préparer pour perdre le roi de France, sans que son habileté pût le sauver, il commença (ce sont les expressions de M. de Barante) à mettre une grande espérance en la santé défaillante de son frère [1].

« En ce temps (vers octobre 1471), estoit le duc de « Guyenne ung peu malade : les ungz le disoient en grand « danger de mort ; les autres disoient que ce n'estoit « riens [2]. » Par une singulière coïncidence, la veuve de Louis d'Amboise le devint aussi, et bientôt son état parut désespéré. On la saignait tous les huit jours, et les médecins trouvaient son sang le plus mauvais du monde [3]. Colette habitait alors le château de Saint-Sever où « elle « jasoit malade en une petite chambre près le portal dudit « chasteau. » Dans cette extrémité, elle voulut mettre ordre aux affaires de sa conscience et régler sa succession.

[1] De Barante. *Hist. des ducs de Bourgogne*, 6e édition, t. VI, p. 264.
[2] *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. III, chap. VIII, édition Chantelauze, p. 204.
[3] *Recueil Legrand* cité par de Barante. *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 265.

Digitized by Google

Dès le 14 décembre, la vicomtesse de Thouars dicta un testament conçu en ces termes [1] :

« Au nom du Père et du Filz et du Saint-Esprit. Amen.

« Comme le filz de Dieu éternel, fontaine de sapience, « Jesus-Christ, notre Rédempteur, avant qu'il voulsist « prandre mort et passion en l'arbre de la vraye croix, il « ordonna son testament corporel, et pour ce, saincte mère « Église, aiant regart au benoist Jésus, notre Saulveur, a « ordonné que les hommes Chrestiens peussent, quand « veuldrent et leur seroit loisible, ordonner leur testamens, « car nul homme estant en cest monde ne peut évader la « mort corporelle, ne effuger le judice divinal. Et comme le « jour et heure de la mort de l'homme soit incertain et sa vie « soit fragile et caduque, et nulle chose soit si certaine que « la mort et si incertaine que l'eure d'icelle. Pour ce nul « homme saige ne doit différer de disposer et ordonner de « ses propres biens et causes, affin que aucune question ne « controverse ne abienge (advienne) entre ses héritiers, « et aussy affin que ses biens ne abiengent à ceulx à qui « ne appartient.

« Pour ce est-il que la noble et puissante dame, Dame « Colecte de Jambes, vicontesse de Thouars et contesse « de Saint-Sever, estant en sa bonne mémoire et enten- « dement, touteffoiz jacent au lit de maladie, bien oyant, « entendant et parfaitement parlant avec son bon sen et « perfecte mémoire, aiant regart ad ce que dit est, désirant « pourveoir à la salvation de son arme (âme) avant que « decedast de ce monde, affin que, au moyen de belle « distribution justement faicte, luy feust baillé le royaume « de Paradis et quand viendroit devant le Jugement de « Dieu sceut rendre compte de ce qu'elle auroit fait.

« Au commencement de son dit testament s'est armée « du signe de la Vraye Croix, disant : En nom du Père et

[1] *Arch. de Montsoreau.* Original et copie en parch.

Digitized by Google

« du Filz et du Saint Esperit, Amen. En ordonnant icelle « dame de ses biens et causes, a fait et ordonné son « testament et dernière voulunté en la manière que « s'ensuit.

« Et premièrement icelle dame Colette, testamenteresse, « comme bonne et vraye chrétienne, estant en la foy catho- « lique de Dieu, a commandé son arme (âme) à Dieu, notre « créateur, Jésus-Christ, notre Rédempteur, à la glo- « rieuse Vierge Marie, sa benoiste mère, à Monseigneur « saint Michel l'archange, et à tous les sains anges et « archanges et à toutte la court celestiau (*sic*) de Paradis. « Et ce fait, icelle dame Colecte a esleu sa sépulture et « a voulu que son corps soit ensevely, quant Dieu aura « fait son commandement d'elle et son arme (âme) « sera departie du corps, en l'église de Monseigneur « Saint-Sever, martir, davant l'autie (l'autel) de Notre- « Dame.

« Item a voulu et ordonné lad. dame Colecte que tous et « chacuns les debtes qu'elle devra et doit soient paiez, en « suppliant et requérant Messeigneurs ses exécuteurs, « dessoubz escriptz, qu'il leur plaise ainsi le faire.

« Item a voulu lad. dame Colecte que le jour que son « corps sera rendu à la saincte sépulture que le sainct « service de Dieu soit fait honnorablement à la louange de « Dieu, et de tout ce, s'an est rappourtée à la discrécion de « Messeigneurs ses exécuteurs, et aussi être fait un tran- « tain et autres services d'église.

« Item a voulu et ordonné que de certains biens que luy « detient le roy de son dobt et doire de feu Messire Loys « d'Amboise, chevalier, en son vivant, viconte de Thouars, « son feu mary, soient disposés et ordonnés en la forme et « manière que s'ensuit. C'est assavoir que desd. biens, « amprès que iceus d. seigneurs, ses exécuteurs, les « auront recouvrés, en soit distribué pour l'arme de sond. « feu mary, en euvres pies, la somme de V escuz.

Digitized by Google

« Item plus a donné desd. biens à ses seurs Marie [1] et « Helaine [2] de Jambes, à Francese (Françoise) de Montejan, « à Jehanne Aisse, aliàs Brunide [3], et Guiot Caillon, « seigneur de Belle-Joye [4], à chacun d'iceulx la somme de « deux mil escuz pour les services que luy ont fait.

« Item, donne et laisse à maistre Guillaume Chabot, « prevost de Saint-Sever, tant pour les bons et agréables « services que luy a faiz, que pour la récompense des « peines et travailz qu'il a prinz et supportés pour elle, la « somme de deux mil escuz.

« Item plus a donné à Katerine de Gramont [5] la somme « de mil et cinq cens escuz pour les agréables services que « luy fait.

[1] Marie de Chambes, mariée avec Jean, comte d'Estrac, par contrat, passé à Tours, le *penultième jour de février* 1483, en présence de « noble et puissant seigneur, messire Philippe de « Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, seneschal de Poitou. » *Arch. de Montsoreau. Orig. en parchemin.* — La Chesnaye-Desbois, place par erreur le mariage de Marie de Chambes au 23 février.

[2] Hélène de Chambes qui devait épouser Philippe de Commynes le 27 janvier 1472/3. *Arch. de Montsoreau.* Copie du contrat de mariage de Commynes avec Hélène. *Pièce en papier.*

[3] Dans une lettre sans millésime écrite « d'Argenton, cestuy mardi « matin, IXe jour de mars » par Brunissant d'Argenton et adressée à sa « très-chière et très-amée fille, Jeanne Chabote, » on trouve cette phrase : « Recommandez moy à mon mary et à ma fille Colette « et à tous mes autres petiz effanz et aussi à *Brunyde*, et à toute la « belle compaignée. » *Arch. de Montsoreau.* Les *Aisse* servaient depuis longtemps la famille de Chambes. Ainsi on voit un Héliot Aisse qui, en 1435, règle les dépenses de la sépulture de Bernard de Chambes à Angoulême. « S'anssuit la mise de l'anterrage de noble homme « Bernard de Jambez, lequel fut enterré samedi XIIIIe jour de « janvier de l'an mil IIIIe XXXV, faicte par moy Heliot Haysse. » *Arch. de Monsoreau.* Pièce en papier.

[4] L'échanson du duc de Guyenne, procureur et cousin de Colette. V. plus haut.

[5] Les de Gramont avaient suivi le parti de Colette contre Lescun. « ... Monsieur de Marle est aujourd'huy arrivé, qui a laissé « Monsieur de Guyenne à Sainte-Sevère, malade des fièvres quartes, « et sont maintenant ralliez le seigneur de Lescum et le gouverneur « de la Rochelle, *contre Madame de Thoüars et le seigneur de Gram-* « *mont*, et a couché le seigneur de Grammont avec luy, et le moyne « est du costé de Monsieur de Lescun... » *Le cabinet du roi Louis XI.* Cimber et Danjou, *Arch. curieuses de l'histoire de France*, t. I de la 1re série, p. 37. — La lettre d'où nous tirons ce passage est datée du Montils-les-Tours, le 22 décembre 1471

Digitized by Google

« Item en oultre a donné à Ysabeau Aisse la somme de « mil escuz pour les services que luy a faitz.

« Item plus a donné à Loyse et à Perrete ses damoi- « selles à chacune deux cens escuz pour les bons et « agréables services que luy ont fait.

« Et en oultre a dit qu'elle prioit Monseigneur (le duc « de Guyenne) que feust son bon plaisir leur en donner à « chacune cent escuz.

« Item plus donne à chacune de ses damoiselles une « haquenée à prandre en son escuirie.

« Item plus a donné à Colecte, sa femme de chambre, « pour les agréables services cent livres tournois.

« Item a donné à Morri de Sans, son escuier tranchant, « et à messire Jehan Aiot, son chapellain, à chacun la « somme de cent cinquante livres tornois pour les bons « et agréables services que luy ont fait.

« Item plus a donné à Guyot d'Orval la somme de cin- « quante escus. Et en oultre a recogneu estre tenue et devoir « bien et loialement aud. d'Orval la somme de autres cin- « quante escus.

« Item plus a donné au basque, son escuier d'escuierie, « cent escus et ung cheval qu'elle a en sad. escuierie « nommé la Pye, et ce pour les agréables services que luy « a faiz.

« Item plus a donné à Loys de Montejan [1] deux cens « escuz et ung cheval de cent escuz pour les services que « luy a faiz.

« Item a voulu et ordonné icelle dame Colecte que, à « tous ses autres officiers prennans d'elle gaiges, à ung « chacun d'eulx, soient doublés leursd. gaiges pour ung « quartier seulement.

[1] Sommes-nous ici en présence de Louis de Montjean, seigneur de Sillé-le-Guillaume, de Cholet, de Bécon, de Briançon, du Louroux-Bottereau, en 1485, mari de Jeanne du Châtel, vicomtesse de la Bellière, dame de Cambourg, du Carrouet, de la Villequéneau et de Renac ? Cf. C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire, art. Montjean*, t. II, p. 714.

Digitized by Google

« Item a donné ses robes de veloux à sa seur Marie et à
« Katerine de Gramont dessus nommées.

« Item a donné à chacune de sesd. damoiselles deux
« robes de drap de layne.

« Item a doné ses menues bagues à sad. seur Marie de
« Jambes, Françoise de Montejan et à Jehanne Aisse,
« aliàs Brunide.

« Item plus a ordonné que à Mathieu Sabatier, marchant,
« demourant à Tholose, duquel icelle dame Colecte a eu
« certaine quantité de vaisselle d'argent, pour laquelle luy
« est tenue en certaine somme de deniers, et pour laquelle
« somme luy a fait bailler certaines bagues jucques à lad.
« somme, lesquelles bagues n'a point expressées ne aussi
« lad. somme d'icelle vaisselle, mais elle a voulu et ordonné
« que led. marchant soit contenté et payé de tout ce que
« luy est deu, tant de lad. vaisselle que desd. bagues.

« Item plus a recogneu a devoir et estre tenue acquitter
« la femme du tallandier de Madame la princesse, la
« somme de XL escus.

« Item plus a voulu icelle testamenteresse institue et
« ordonne son héritier universal de tous et chacuns ses
« autres biens, meubles et immeubles, presens et advenir,
« droiz et actions quelzconques, noble homme Jehan de
« Jambes, seigneur d'Argenton, son frère [1], et l'a nommé
« pour faire desd. biens à sa voulanté.

« Et pour ramenner sond. testement et dernière voulunté
« à exécution et pour paier lesd. legatz et ausmoisnes en
« cest présent testement contenues es lieux et aux personnes
« et en la manière susd., a constitué et ordonné ses exécu-
« teurs, c'est assavoir : Très-hault et très-excellent prince
« Monseigneur Duc de Guienne, noble et puissant seigneur
« Odet Daidie, seigneur de Lescun, Reverendz pères en

[1] L'original du testament porte, *Jehan de Jambes, seigneur d'Argenton, son frère.* Il y a certainement erreur; il faut lire *son père.*

Digitized by Google

« Dieu, messires l'evesque de Perigueux [1] et l'abbé de « Saint-Jehan d'Angely [2], nobles et puissants seigneurs, « messire Bourcicaut, chevallier, seigneur de Bridoure, « Rogier, seigneur de Gramont, escuier, et chacun d'eulx « in solido. Ausquelz ses exécuteurs et à chacun d'eulx lad. « dame Colecte a donné plaine puissance de paier lesd. « legatz et ausmoisnes et les distribuer en la manière « susdite, et de vendre tant de sesdits biens ou engaiger que « puissent suffir à faire satisfaction et paiement desd. legatz « et ausmoisnes. Et veult que lad. vendition ou engaige- « ment soit de tel effect et valeur comme si elle-mesmes « l'avoit faicte en son vivant.

« Et a, la dicte dame Colecte, ordonné son testament et « dernière voulunté en telle manière que dessus est declaré. « Et a cassé, révoqué et anullé tout autre testament ou « codicille que pourroit avoir fait par cy devant. Et a voulu « que ce soit son dernier testament, derrière (dernière) « voulunté et disposition de ses biens, laquelle a voulu « que vaille par droit de testament, tout ainsi que derrier « testament et voulanté peut et doit valoir de droit, cous- « tume et usance de pays. Et si par droit de testament ne « valoit que comme codicille ou autre dernière voulunté « vaille et sortisse son plain et pur effect en telle manière « que ne puisse être infrainct, cassé, ne annulé, en tout « ne partie par personne que ce soit.

« Fait fut et passé le présent testament *au chasteau de « Saint-Sever, appelé de Montlane, en une petite « chambre, près le portal dud. chasteau, où lad. dame*

[1] Ranulphus. Cf. *Gallia Christiana.*

[2] Frère Jourdan Favre, dit de Vercors, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, natif de Die, au pays de Dauphiné, conseiller et aumônier du duc de Guyenne. *Manifeste de Charles le Téméraire, du 16 juillet 1472.* Dussieux, *Les grands faits de l'Histoire de France*, t. III, p. 43. — Frère Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély. Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. II, p. 335. — Jean Faure de Versois, ou plutôt Jourdain Faure de Vecours, *Collection Leber*, t. XVII, p. 505. — Jean Faure de Vercors ou Versois, moine bénédictin. Villaret et Garnier, *Hist. de France.* — Les historiens ne sont pas d'accord sur le vrai nom de ce personnage.

Digitized by Google

« *jasoit malade*, le XIIIIe jour du moys de décembre l'an « mil quatre cens soixante unze. Tesmoings furent ad ce « présens vénérables et discretz maistres reverendz frères « Rolland Le Cousic [1], de l'ordre des frères prescheurs, « confesseur de Monseigneur le duc de Guienne, Richard « Pillet, de l'ordre des Augustins, confesseur de très-haulte « et puissante dame Madame la princesse de Vienne, « maistres en la saincte théologie, le susdit messire Jehan « Bourcicault, chevalier, seigneur de Bridoure, Henriet de « la Roche, escuier de cuysine dud. seigneur, et led. mes- « sire Jehan Aiot, prestre, et Guiot Caillon, seigneur de « Belle-Joye, et plusieurs autres [2]. »

Plusieurs auteurs ont erré touchant la date de la mort de Colette de Chambes. C'est ainsi que la *Biographie universelle* de Michaud [3], M. l'abbé U. Chevalier [4] et M. C. Port [5], pour ne parler que des modernes, assignent faussement à cet événement, ou le 29 octobre 1471, ou le 12 mai 1472, ou les derniers jours d'avril 1472. La maîtresse du duc de Guyenne mourut dès le 14 décembre 1471, jour où elle fit

[1] Rolland le Cousic ou Coissier fut exécuteur testamentaire du duc de Guyenne.

[2] Au bas du testament : « Et moy, Léonard Charapoux, notaire « en la sennechaucié de Lannes, par l'autorité dud. seigneur qui, en « toutes ses choses et chacune d'elle, suys esté présent et ainsi ont « esté faictes, et d'icelles, avec maistre Jehan d'Artiguenane, notaire « en icelle senechaucié, par l'autorité dud. seigneur, ay retenu nothe, « de laquelle avec led. notaire et par sa propre main en ceste forme « publicque le présent instrument a esté rédigé. Et pour majour « fermeté des choses dessusdites, me suys icy soubscript et appousé « mon seing auctentic, duquel je use en mes publicqz instruments. « (signé), Leonardus Charapoux. »

« Et moy, Jehan de Artiguenane, notaire par l'auctorité dud. « seigneur en lad. sennechaucié qui, es choses dessus dites, avec « led. maistre Léonard Charapoux, not. susd., suis esté présent et « en ay retenu note, de laquelle, de ma propre main, ay extraict se « présent testament et reddigé en forme publique, et icelluy signé de « mon seing auctenticque cy devant mis en tesmoignage de vérité « des choses susdites. »

[3] Art. Guienne (Charles de France, duc de) signé A. de B.

[4] *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, col. 476.

[5] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, art. Chambes (Nicole ou Colette de) t. I, p. 583.

Digitized by Google

son testament [1]. Louis XI ignorait encore le trépas de son ennemie le 22 décembre 1471, puisqu'à cet époque il écrivait de Montils-lès-Tours à Dammartin : » ... Monsieur de « Marle est aujourd'hui arrivé, qui a laissé monsieur de « Guyenne à Sainte-Sevère malade des fièvres quartes, et « sont maintenant ralliez le seigneur de Lescun et le « gouverneur de la Rochelle [2] *contre Madame de Thoüars* « et le seigneur de Grammont [3]. » Il est évident qu'en dictant ces lignes, le monarque croyait Madame de Thouars vivante. Le 29 décembre, le roi savait la vérité. « Mon- « sieur le grand maistre, disait-il à Dammartin,.... « *Madame de Thoüars est morte*, et ils en ont amené à « Saint-Jean-d'Angely, monsieur de Guyenne, qui a les « fièvres quartes ; il a fait faire serment à ses gens d'armes « de le servir mêmement contre moy. Mais il y en a aucun « qui ne l'ont pas voulu faire, et s'en sont venus comme « le fils du sieur de Dampierre [4]. »

Le mal de Charles de France allait toujours en augmentant. Cela ne l'empêchait pas de s'occuper sans relâche de ses projets de mariage et de ligues contre le roi.

De son côté, Louis XI prenait ses précautions, envoyait des forces sur les marches de la Guyenne et se ménageait des intelligences chez son frère. « Monsieur le grant « maistre, depuis les dernières lettres que je vous ay « escriptes, j'ay eu nouvelles que Monsieur de Guienne se

[1] Colette « dès le quatorziesme jour de décembre » 1471 « estoit « allée de vie à trespas. » *Arch. de Montsoreau.* — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 265. — U. Legeay, *Hist. de Louis XI.* t. II, p. 68.

[2] Thierry de Lenoncourt.

[3] *Le cabinet du roi Louis XI.* Cimber et Danjou, *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. I, p. 37.

[4] *Le cabinet du roi Louis XI.* Cimber et Danjou, *Arch. cur.*, 1re série, t. I, p. 39 — Le père Griffet, *De l'empoisonnement de Charles de France*, *Collection Leber*, t. XVII, p. 501, citant cette lettre de Louis XI, ajoute : « La lettre du roi est datée du 29 octobre, « et cette date peut faire de la difficulté... Il semble que la date... « du 29 octobre est absolument fausse... » Le père Griffet, en effet, raisonnait sur une date absolument fausse et au lieu du 29 octobre, il devait lire 29 décembre.

Digitized by Google

« meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait, et me « l'a fait sçavoir ung des plus privez qu'il ait avecques luy, « par homme exprès, et ne croyt pas, ainsi qu'il dit, « qu'il soit vif à quinze jours d'icy au plus qu'on le puisse « mener... Afin que soiez seur de celui qui m'a fait « sçavoir les nouvelles, c'est le moyne qui dit les heures « avecques Monsieur de Guyenne, dont je me suis fort « ébahy, et m'en suis signé depuis la teste jusques aux « piez. — Escrit au Montils-les-Tours, le dix-huitième jour « de may. » Enfin, Charles âgé de 26 ans, succomba à la fin de mai 1472, après avoir fait son testament le 24 du même mois[1].

Il est des questions délicates qui déjouent la perspicacité des historiens. Celle qui se présente naturellement à nous, en ce moment, semble devoir rester longtemps encore, si ce n'est toujours, un mystère impénétrable. Le duc de Guyenne et Colette de Chambes moururent-ils empoisonnés? Doit-on charger la mémoire du roi de ce double et odieux crime? Louis XI fut incontestablement un mauvais

[1] *Le cabinet du roi Louis XI*. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. I, p. 40, 41 et suivantes. — Si l'on admet l'authenticité de la date du testament du duc de Guyenne, il n'y a aucune difficulté pour placer la mort du prince dans les derniers jours de mai 1472. Th. Lavallée, *Histoire des Français*, Dareste, *Histoire de France*, placent cette mort le 24 mai ; le père Griffet, *Collection Leber*, t. XVII, p. 502 et 503, la *Biographie universelle de Michaud*, Dussieux, *Les grands faits de l'Histoire de France*, t. III, p. 40, Chantelauze, *Mémoires de Philippe de Commynes*, p. 741, suivant Dom Vaissette, t. V, p. 44, le 28 mai; Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, le P. Anselme, Moréri, Migne, *Art de vérifier les dates*, P. Daniel, *Hist. de France*, l'abbé U. Chevalier, *Répertoire*, Ch. Fierville *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 69, le 12 mai. Cette date du 12 mai est absolument fausse. Nous ignorons comment M. Virac, dans une brochure intitulée : *Louis XI en Guyenne*, *Bordeaux 1866*, in-8° de 16 p., a pu établir que le duc de Guyenne mourut à Bordeaux, le 12 mai 1472. Commynes, lui-même, s'est trompé en écrivant cette phrase : « Lendemain, qui fut le quinziesme « jour de may l'an mil quatre cens septante deux, à son armée (de « Ch. le Téméraire), comme il me semble, vindrent lettres de Simon « de Quingy .. contenant comme le duc de Guyenne estoit tres-« passé. » Si réellement le duc de Bourgogne reçut le 15 mai, l'annonce de la mort de Charles de France, il faut en conclure que Symon de Quingy était mal renseigné quand il écrivit sa lettre.

Digitized by Google

fils. Fut-il fratricide? D'après toutes les données acquises, il semble téméraire de porter un jugement. Ce qu'on a pu dire touchant la culpabilité du roi repose sur de simples bruits populaires et sur une fâcheuse coïncidence. La mort de Colette et surtout celle de Charles arrivaient à point. Raison suffisante pour éveiller de terribles soupçons. Jean Bouchet, dans ses Annales d'Aquitaine, affirme catégoriquement le fait de l'empoisonnement par l'abbé de Saint-Jean d'Angely. Brantôme nous dit, sur la foi d'un vieux chanoine qui racontait comment le secret de Louis XI avait été surpris par son fou, un jour que le monarque était « en ses bonnes prières et oraisons, à Cléry, » qu' « entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, « finesses et galanteries que fit ce bon roy (Louis XI) en « son temps, ce fut celui, lorsque, par gentille industrie, il « fit mourir son frère, le duc de Guyenne [1]. » D'autres historiens dramatisent leur récit, et nous voyons Varillas [2] écrire ces lignes émouvantes et peu véridiques. La vicomtesse de Thouars était avec le duc de Guyenne « lorsqu'il « passa par Saint-Jean-d'Angeli, où Jean Faure Versois, « religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et abbé de ce lieu, « entreprit de les régaler. Il leur présenta au dessert du

[1] « Etant donc un jour en ses bonnes prières et oraisons, à Cléry, « devant Notre-Dame, qu'il appeloit sa bonne patronne, au grand « autel, et n'ayant personne près de lui, sinon ce fol, qui en étoit « un peu éloigné, et duquel il ne se doutoit qu'il fût si fol, fat, sot, « qu'il n'en pût rien rapporter, il l'entendit comme il disoit : « Ah! « ma bonne dame, ma bonne maîtresse, ma grande amie, en qui j'ai « toujours eu mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi, « et être mon avocate envers lui, qu'il me pardonne *la mort de mon « frère, que j ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jean...* « Je m'en confesse à toi, comme à ma bonne patronne et maîtresse. « Mais aussi qu'eussé-je su faire? Il ne me faisoit que troubler mon « royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, et je sais ce « que je te donnerai... » Le fol n'étoit point si reculé, ni dépourvu « de sens, ni de mauvaises oreilles, qu'il n'entendît et retînt fort « bien le tout: en sorte qu'il le redit au roy, en présence de tout le « monde à son dîner. et à autres, lui reprochant ladite affaire, et lui « répétant souvent qu'il avait fait mourir son frère..... Mais il « (Louis XI) ne le garda guères, car il passa le pas comme les « autres, de peur qu'en réitérant il fût scandalisé davantage. »

[2] *Histoire de Louis XI*, Paris, 1689, t. I, p. 445.

Digitized by Google

« festin une pêche empoisonnée, dont ils mangèrent cha-
« cun une moitié. La vicomtesse de Thouars mourut deux
« ou trois heures aprez; soit qu'il y eût plus de poison dans
« le morceau qu'elle avala, ou que sa complexion fût moins
« capable d'y résister que celle du duc de Guienne, qui en
« fut à la vérité si dangereusement malade, que le venin
« luy pela la tête, lui fit tomber les ongles des pieds et des
« mains, et luy retressit tellement les nerfs par les hor-
« ribles convulsions qu'il luy causa, que toutes les parties
« de son corps perdirent leur situation naturelle et leur
« usage. »

De telles amplifications ne doivent plus avoir cours aujourd'hui; leur fausseté est démontrée. Colette mourut plus de deux mois après le prétendu festin, et le duc au mois de mai de l'année suivante, sans avoir éprouvé les horribles convulsions et les épouvantables tortures que l'on connaît. Il est difficile d'établir non seulement l'empoisonnement par Louis XI ou par Lescun, l'ennemi de Madame de Thouars, mais le fait de l'empoisonnement lui-même. Le manifeste publié par le duc de Bourgogne, 16 juillet 1472, n'apporte pas la certitude avec lui. Charles le Téméraire, en accusant le roi de s'être souillé d'un fratricide, pouvait avoir pour seul but de soulever l'opinion contre son suzerain[1].

Odet d'Aydie, après la mort de son maître, arrêta ceux qu'on supposait avoir été les instruments du crime,

[1] « Au camp devant Beauvais, le 16 juillet 1472. — Charles, par la « grâce de Dieu, duc de Bourgogne..... à tous nos lieutenants, ami- « raux... Notre dit frère de Bretagne, et autres.... nous ont signifié... « mondit sieur de Guyenne n'avoir pas seulement été destitué de sa « duché de Guyenne, mais aussi de sa vie, piteusement par *poisons*, « *maléfices, sortilèges et invocations diaboliques*, ainsi que frère Jourdan « Favre, dit de Vercors, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, natif de « Die au pays de Dauphiné, conseiller et aumônier de feu mondit sieur « de Guyenne, et Henry de la Roche, écuyer de cuisine d'iceluy feu « seigneur, l'ont en jugement connu et confessé au lieu de Bordeaux, « par devant l'archevêque dudit lieu, frère Rolland Le Croisce, inqui- « siteur de la Foi... » Dussieux, *Les grands faits de l'Histoire de France*, t. III, p. 42 et suivantes.

Digitized by Google

c'est-à-dire l'abbé de Saint-Jean d'Angély et l'écuyer de cuisine, Henriet de la Roche. On l'a remarqué, ces deux personnages sont nommés dans les dernières volontés de Colette, le premier, comme exécuteur testamentaire, avec le duc de Guyenne, le seigneur de Lescun, l'évêque de Périgueux, Boucicaut et Rogier de Gramont, et le second, en qualité de témoin avec le dominicain Rolland Le Cousic, l'augustin Richard Pillet et plusieurs autres. Cette particularité et la faveur dont ils jouirent à la cour de Guyenne, jusqu'à la mort de Charles de France, sont des circonstances qui plaident puissamment en leur faveur. Les deux incriminés furent interrogés à Bordeaux, ensuite, lors de l'occupation de la Guyenne par le roi, transférés à Nantes, où le duc de Bretagne fit continuer leur procès. Le secret de l'instruction accrédita le bruit d'un crime, ayant Louis XI pour instigateur. L'instruction commencée à Bordeaux, poursuivie à Nantes, à laquelle le monarque envoya des commissaires, n'amena aucune découverte. Le moine mourut en prison et le sort de Henriet de la Roche est resté ignoré [1].

Dans ce temps-là, dit M. de Barante [2], il était rare, lorsqu'un prince mourait, qu'on crût que c'était de mort naturelle. Ils avaient une telle haine les uns pour les autres, si

[1] « Une chronique manuscrite, citée par M. Duclos, porte que « l'abbé de Saint-Jean d'Angély fut mis à Nantes dans une maison « nommée la Musse, qui était gardée par Bertrand de Mussillac, et « que Henri de la Roche fut mis dans la prison du Bouffay; que « longtemps après, l'abbé, voyant le péché qu'il avait fait, se déses- « péra, se pendit et s'étrangla dans la chambre où il était en prison. « A l'égard de l'écuyer, l'auteur de la chronique assure qu'il n'a « point su ce qu'il était devenu. D'Argentré, dans son *Histoire de* « *Bretagne*, et Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, disent que « cet abbé de Saint-Jean d'Angély fut enfermé dans la grosse tour « de Nantes, et que le geôlier donna avis que depuis que cet abbé « était dans cette tour, on y entendait toutes les nuits des bruits « horribles... Ces deux auteurs ajoutent qu'une nuit le tonnerre « étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain, « étendu dans la place où il couchait, la tête et le visage enflés, « noir comme un charbon, et la langue hors de la bouche d'un « demi-pied de long... » *Coll. Leber*, t. XVII. *De l'empoisonnement de Charles de France*, par le P. Griffet, p. 511, 512.

[2] *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 276.

Digitized by Google

peu de foi, des serviteurs si corrompus et si déloyaux, une volonté si absolue, une dévotion si idolâtre, qu'on pouvait, sans leur faire un grand tort, leur attribuer les plus méchantes actions. Le roi Louis XI ne fit peut-être pas mourir son frère, mais personne ne pensa qu'il en fût incapable [1].

Nous adoptons complètement le jugement de l'éminent historien des ducs de Bourgogne : Louis XI ne fut peut-être pas le meurtrier de son frère et de la vicomtesse de Thouars, mais, et cela suffit pour son déshonneur, il n'était pas incapable de ce double crime [2].

TROISIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE COLETTE DE CHAMBES

§ I

Commynes était à peine passé au service du roi de de France que Louis XI voulut lui choisir une épouse. Le monarque jeta les yeux sur Hélène de Chambes, qualifiée,

[1] Notre siècle est-il bien meilleur! De nos jours, la bonne foi, l'amour sincère du prochain hantent-ils davantage les palais! Hélas! le crime se cache partout encore, sous les lambris dorés comme sous les plus humbles toits.

[2] Dareste, dans son excellente *Histoire de France*, t. III, p. 252, 253, 2e édition, absout entièrement Louis XI. « L'accusation, dit-il, « a retenti longtemps dans l'histoire. Elle a été adoptée et propagée « par *des écrivains légers*, comme Brantôme, qui y a trouvé matière « à plaisanter sur ce qu'il appelle la gentille industrie de Louis XI. « Au fond, elle est discréditée par sa propre invraisemblance ; le « manifeste publié par le duc de Bourgogne était une machine de « guerre, et l'opinion ne paraît pas s'en être émue, au moins sur les « terres du roi. »

En regard de ce passage, nous plaçons un extrait d'article composé par un historien qui ne mérite certainement pas l'épithète d'*écrivain léger*. « Dans ce gouvernement de Guyenne, il (Charles) « subit principalement l'influence d'une femme nommée Colette de « Chambes-Montsoreau, sa maîtresse. Jean Favre, abbé de Saint-« Jean d'Angély, son aumônier, commença par empoisonner cette « femme, et fit éprouver un traitement semblable au prince lui-« même, qui périt dans sa vingt-sixième année, après avoir, par son « testament, institué le roi son frère pour son héritier. *Louis XI*, « *peut être regardé, non sans de fortes présomptions, comme ayant été* « *l'instigateur et le fauteur de ce double crime.* » A. Vallet de Viriville. *Biographie universelle*, *Didot-Hoefer*. Art. Berry (Charles, duc de).

Digitized by Google

depuis la mort de Colette, sa sœur, de fille aînée du seigneur de Montsoreau. Jean II de Chambes et Jeanne Chabot soutenaient depuis de longues années un ruineux procès contre Louis Chabot, touchant la possession d'Argenton. Par contrat de mariage, du 27 janvier 1472/3. Jean de Chambes et sa femme cédèrent à Philippe de Commynes et à Hélène « pour eulx, leurs hoirs, succes-« seurs et ayans causes les chastel, ville et baronnie, terre, « seigneurie d'Argenton en Poictou, les chasteaux, chas-« tellenies, hostelz, terres et seigneuries de la Motte de « Couppot, la Motte-Brisson, Villentras, Lairegodeau, le « Buignon-en-Gastine, Vauzelles, Gourges, Précigné, « Souvigné, Agenais, la Vacherasse, avec toutes et chacunes « leurs apartenances et dépendances, tant en châteaux, « villes, villages, maisons, édifices, droict de justice, « de jurisdiction, haulte, moyenne et basse, mère, mixte « et impère, droictz de guez, de voirie et de marchetz, « péages, travers, foretz, bois, rivières, estangs, pes-« cherie, molins, coullombiers, vignes, prez, pastures, « hommes, hommages, cens, rantes par deniers, bledz, « corvées, bians, poullailes et autres choses » qui leur étaient venues « tant par acquetz, transportz, hipotecques, « successions et autrement de feu messire Anthoine d'Ar-« genton, en son vivant, chevalier, oncle de madite dame « de Montsoreau et... de feu noble dame, Madame Brunis-« sant d'Argenton, mère de ma dicte dame de Montso-« reau » avec « tous les hipotecques et arrerages d'iceulx « et autres droictz..., petitions, possessions et actions » qu'ils pouvaient faire à cause de 2.200 livres tournois de rente « que mesdits seigneur et dame de Montsoreau « avoient eu par retraict, à cause de madite dame de « Montsoreau, de noble et puissant Monsieur Charles de « Gaucourt, chevalier et... chambellan du roy. »

Le transport d'Argenton et de ses dépendances, fait avec l'agrément de Jean III de Chambes, frère de Hélène, était

Digitized by Google

consenti pour 50,000 écus d'or, dont 20,000 formaient la dot de la future femme de Commynes. Les 30,000 autres écus furent payés avec l'argent du monarque [1].

« De Chambes, nous dit M. Ch. Fierville, mariait sa fille « à l'homme qui devait régner sous le nom de Louis XI ; il « se débarrassait d'un procès ruineux et recevait une belle « somme d'argent. Commynes s'alliait à l'une des plus « grandes familles du Poitou, et acquérait, sans bourse « délier, des droits sur des domaines importants et voisins « de sa principauté de Talmont. Louis XI achevait de payer « la trahison de son favori et s'assurait ses services pour « l'avenir [2]. »

Le roi de France avait tellement à cœur le mariage de Commynes avec Hélène de Chambes qu'il était venu lui-même à Montsoreau. Pour faciliter l'union et dédommager Jean II de Chambes, il lui avait accordé, par lettres datées de Montsoreau, le 26 janvier 1472/3, veille du contrat, 4,000 livres tournois de pension.

« Loys, par la grâce de Dieu, Roi de France, à tous « ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir « faisons que, pour considéracion des bons, grans, notables, « et continuelz services que notre amé et féal conseiller et « chambellan, Jehan de Jambes, chevalier, seigneur de « Montsoreau, a, par longtemps, dès son jeune aaige, faiz à « feu notre très-chier Seigneur et Père, que Dieu absoille, « et à nous, ou fait des guerres et autrement en plusieurs « manières [3], et espérons que encores face ou temps avenir, « voulans aucunement le remunerer desdits services, avons,

[1] *Chartrier de Montsoreau. Copie du contrat de mariage de Commynes et d'Hélène de Chambes.* Ce contrat a été publié in extenso par Denys Godefroy dans *Divers traittez, contracts, testamens et autres actes et observations, servans de preuves et d'illustrations aux Mémoires de Philippe de Comines*, et par Mlle Dupont, *Mémoires de Philippe de Commynes*, t. III, pp. 38-53.

[2] Ch. Fierville, *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 71.

[3] Nous reviendrons en détail, dans un travail subséquent, sur les services rendus par Jean II de Chambes à Charles VII et à Louis XI. Faisons seulement remarquer que l'octroi des 4.000 livres de pension était plutôt une restitution qu'un pur don.

Digitized by Google

« à icellui, pour ces causes et afin qu'il ait mieulx de quoy « soy honnorablement entretenir en notre dit service, et pour « autres grans consideracions à ce nous mouvans, donnée « et ordonnée, donnons et ordonnons, par ces présentes, la « somme de *quatre mil livres tournois*, et icelle avoir et « prandre doresenavant chacun an par manière de pension, « tant qu'il nous plaira, des deniers de noz finances par les « descharges de notre receveur général en ensuivant l'ordre « de nos dites finances. Si donnons en mandement, par ces « mesmes présentes, à noz amez et féaulx les generaulx « conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouverne- « ment de toutes nos finances que, par notre dit receveur « général présent et avenir, ilz facent audit seigneur « de Montsoreau paier et appoincter ladite somme de « IIII^m livres tournois doresenavant chacun an aux termes « et en la manière acoustumez en tel cas, sans y faire aucune « ronpeure ou distoutumacion ; car tel est notre plaisir.

« En temoing de ce, nous avons fait mectre notre scel à « ces dites présentes. Donné à Montsoreau, le XXVIe jour « de janvier l'an de grâce mil CCCC soixante-douze, et de « notre règne, le douziesme [1]. »

L'Abbé A. Ledru.

(A suivre).

[1] Sur le pli « Par le Roy, le sire de Linyeres, maistre Jehan Hebert, « et autres présents. (Signé) Flameng. (Sceau perdu). » — « Les « généraulx, conseillers du Roy, nostre sire, sur le fait et gouverne- « ment de ses finances, veues par nous les lettres patentes dudit « seigneur ausquelles ces présentes sont atachées soubz l'un de noz « signetz, par lesquelles et pour les causes dedans contenues, ledit « seigneur a donné et ordonné à messire Jehan de Chambes, cheva- « lier, son conseiller et chambellan, et seigneur de Montsoreau, la « somme de quatre mille livres tournois, à icelle avoir et prendre « doresenavant, chacun an, par manière de pension, des deniers « desdites finances, par les descharges du receveur général, en « ensuivant l'ordre d'icelles finances, consentons l'enterinement « et accomplissement desdites lettres, tout ainsi et par la forme et « manière que le roy notre sire le veult et mande par icelles. « Donné soubz nos dictz signetz, le septiesme jour de février l'an « mil CCCC soixante-douze. (Signé) Ponchier. (Sceau en cire rouge « perdu). » *Archives de Montsoreau.* Pièces en parchemin.

Digitized by Google

LES SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A L'HOPITAL D'ANGERS

Les Sœurs Hospitalières. — Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie, par L. Cosnier, ancien membre de la Commission des Hospices et ancien administrateur du Dépôt de Mendicité. 2e édition, Paris, Victor Lecoffre, 1882, 1 vol. in-18.

(*Suite*).

IV

Invité par les administrateurs de l'hôpital, pendant que l'on discutait les clauses du traité, à faire en dehors du règlement général établi d'un commun accord, un règlement particulier pour les Sœurs de l'hôpital d'Angers, saint Vincent-de-Paul s'y était refusé, considérant la demande comme prématurée. Le 17 décembre 1639, il écrivait à ce propos à Mlle Legras :

« Pour les articles du règlement, je pense que vous avez bien répondu, et qu'il n'est pas besoin d'en faire encore ; nous verrons dans quelque temps, pendant lequel l'on fera un essai du bon plaisir de Dieu. Vous ferez bien d'en parler de la sorte, ce me semble, et même de montrer leur petit règlement de vie (le règlement particulier des Filles de la Charité) à M. de Vaux et à tel autre qu'il jugera convenable, et notamment de bien affermir les Filles dans la résolution de le bien garder, et de suivre la direction en la

Digitized by Google

manière qu'elle est touchée dans l'autre règlement (le règlement général) avec l'administration, et vous leur inculquerez, tant à ces Messieurs les administrateurs qu'à elles, l'importance de ne le pas changer. Mme la duchesse d'Aiguillon me le disait encore ces jours passés... »

Mais lorsque les Filles de la Charité furent installées et que, sorties victorieuses de l'épreuve décisive que leur imposa le soin des malades pendant la peste, elles purent être considérées comme définitivement implantées à l'hôpital, saint Vincent-de-Paul ne leur refusa plus ce règlement spécial, désiré par elles au moins autant que par les administrateurs. Il écrivit alors sous la dictée de son cœur quelques-unes des pages les plus admirables et les plus suaves qui soient tombées de sa plume. On ne peut les lire sans être gagné par l'attendrissement qui pénétrait alors l'âme angélique du saint apôtre.

RÈGLEMENT ÉCRIT PAR SAINT VINCENT POUR LES FILLES DE LA CHARITÉ, A L'HOTEL-DIEU D'ANGERS.

Mai 1640.

« Les Filles de la Charité des pauvres malades s'en vont à Angers pour honorer Notre-Seigneur, père des pauvres et sa sainte Mère; pour assister les pauvres de l'Hôtel-Dieu de la dite ville, corporellement et spirituellement : corporellement en les servant et leur administrant la nourriture et les médicaments, et spirituellement en instruisant les malades des choses nécessaires à leur salut, et procurant qu'ils fassent une confession générale de toute leur vie passée, à ce que, par ce moyen, ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais offenser Dieu.

« La première chose que Notre-Seigneur demande d'elles,

Digitized by Google

c'est qu'elles l'aiment souverainement et fassent toutes leurs actions pour l'amour de lui ; et la seconde, qu'elles s'entrechérissent entre elles, comme des sœurs qu'il a liées du lien de son amour, et les pauvres malades, comme leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux et eux en Notre-Seigneur.

« Elles s'étudieront à avoir à mépris ce que le monde estime, et estimeront ce que le monde méprise, pour l'amour de Jésus-Christ qui nous en a donné l'exemple, et pour cela, chacune cherchera son mépris et se mortifiera en toutes choses, et préfèrera les emplois vils et abjects aux honorables, et tiendront ferme contre les tentations qui leur arriveront au contraire ; renonceront à l'affection de leurs parents et de leur pays, et la changeront en spirituelle, selon le conseil de Notre-Seigneur, qui nous a dit que nous ne pouvons être ses disciples, si nous ne haïssons père et mère, et que nul prophète n'est sans honneur, sinon en son pays.

« Elles seront fidèles à l'observance de leur règlement et à la façon de vivre propre de leur petite compagnie, et à l'acquisition des solides vertus, notamment d'avoir une pure intention de plaire à Dieu en toutes choses, et d'aimer plutôt mourir que de lui déplaire ; et pour ce, travailleront incessamment au renoncement de leur propre volonté.

« La pauvreté sera exactement gardée entre elles, comme un mur qui les doit conserver dans leur vocation, avec l'aide de Dieu, et pour cela chacune choisira toujours pour soi ce qui sera plus pauvre, n'aura argent ni autre chose en son particulier, ni ailleurs ; ménagera le bien des pauvres comme le bien de Dieu ; ne recevra ni donnera aucun présent ; se contentera du vivre, du vêtir et du coucher qui lui sera donné ; bref elles se ressouviendront qu'elles sont nées pauvres, qu'elles doivent vivre en pauvres, et pour l'amour du Pauvre des pauvres, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et qu'en cette qualité elles doivent

Digitized by Google

être extrêmement humbles et respectueuses envers tout le monde et tenir la vue basse en parlant aux personnes.

« Elles useront de toutes les précautions imaginables pour conserver leur chasteté, et garderont leurs sens extérieurs et intérieurs; ne parleront seule à seul aux hommes, notamment aux prêtres ou aux religieux de la maison; garderont toujours la pauvreté de leur habit et de leur coiffure.

« Elles obéiront à leurs supérieurs d'ici pour la discipline et conduite intérieure; et à Messieurs les administrateurs pour l'extérieur qui regarde leurs règlements de l'hôpital, pour l'assistance des pauvres; et à la supérieure d'entre elles pour l'exécution desdits règlements, et généralement en tout ce qu'elle leur ordonnera; et leur obéissance sera prompte, gaie, entière, constante, persévérante en toutes choses, et avec soumission de leur propre jugement et de leur volonté, estimant toujours que ce qui est ordonné est le meilleur; et nulle ne parlera, écrira ou recevra des lettres, que de l'ordre de la supérieure, si ce n'est à l'égard de Messieurs les administrateurs et de leurs supérieurs, avec lesquels elles traiteront avec respect et révérence, en les regardant en Dieu et Dieu en eux.

« Elles seront contentes que leur Supérieure soit avertie de tous les manquements par celles qui les auront vues, diront tous les soirs les fautes [1] qu'elles auront fait le long du jour, et cela bonnement, humblement et simplement, et recevront la pénitence que leur supérieure leur ordonnera à cet effet.

« Se confesseront et communieront tous les dimanches; entendront la messe tous les jours; feront une demi-heure d'oraison le matin, et autant le soir; feront un petit examen devant les repas, touchant la vertu qu'elles se seront proposé d'acquérir et le général, le soir; et liront chaque

[1] Il s'agit des manquements extérieurs à la règle.

Digitized by Google

jour un chapitre de la lecture spirituelle qui leur sera ordonnée, outre celle de table.

« Elles se lèveront précisément à quatre heures du matin, s'élèveront à Dieu dès leur réveil, l'adoreront, le remercieront de la grâce qu'il leur a faite de bien passer la nuit; lui demanderont pardon si elles l'ont offensé; lui offriront leurs pensées, leurs paroles et leurs actions du jour, et lui demanderont la grâce de passer la journée en son amour et diront à cet effet: *Benedicta sit sancta et individua Trinitas, nunc et semper et per infinita sæcula sæculorum. Amen.*

« A quatre heures et demie, elles se rendront à leur petit oratoire, feront l'oraison mentale jusqu'à cinq heures, diront ensuite les litanies de Jésus, et deux dizaines de leur chapelet, puis elles iront achever de s'habiller et faire leurs lits.

« A six heures elles se rendront à la salle des malades, videront les pots et les bassins; feront les lits des malades, leur donneront les médecines; prendront un peu de pain et un doigt de vin avant que d'y aller, au commencement de leur entrée dans ledit hôpital; et le jour de communion, elles prendront l'odeur d'un peu de vinaigre, ou s'en frotteront les mains.

« A sept heures, elles feront déjeûner les plus malades, d'un bouillon ou d'un œuf frais, et les autres d'un peu de beurre ou de pommes cuites.

« Après cela, elles entendront la sainte messe si elles ne l'ont entendue à cinq heures; et auront grand soin de faire prendre les bouillons aux malades qui auront pris médecine, aux heures précises.

« Celles qui auront besoin de prendre quelque chose, le feront après cela; puis reviendront aux malades, instruiront les ignorants des choses nécessaires à salut, les induiront à faire une confession générale de toute leur vie passée, et après cela à se confesser et communier tous les

Digitized by Google

dimanches, tandis qu'ils seront malades et qu'ils le pourront, et à recevoir l'extrême-onction de bonne heure; consoleront ceux qui sont fort malades, leur feront faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de conformité au bon plaisir de Dieu ; disposeront ceux qui tendront à la mort à ce qu'ils partent de ce monde en bon état, et ceux qui guériront à ne jamais plus offenser Dieu, et au cas qu'ils le fassent, à s'en confesser au plus tôt.

« Auront grand soin que les pauvres malades aient ce qu'ils auront besoin, leurs repas aux heures ordonnées, à boire quand ils en auront besoin, et parfois quelques petites douceurs à la bouche.

« A dix heures elles se rendront toutes à l'infirmerie pour faire dîner les malades et les servir. La Supérieure dira le *Benedicite* et les grâces tout haut, et elle avertira les malades d'élever leur cœur à Dieu à cet effet. Si cela dépend des sœurs, elles leur feront donner un bouillon, du veau et du mouton, avec un peu de bœuf au dîner, et du rôti et bouilli au souper, si l'ordre déjà établi n'en dispose autrement.

« Mais pour ceux qu'il n'est pas expédient qu'ils mangent de la viande solide, il leur sera donné des bouillons et des œufs frais alternativement, de trois heures en trois heures, en sorte qu'ils aient quatre bouillons et trois œufs frais par jour.

« Les pauvres ayant dîné, elles feront leur examen particulier, dîneront à onze heures précisément, avec portion et lecture de table qu'elles feront tour à tour ; puis, grâces étant dites, elles diront une dizaine de leur chapelet, pour offrir à Dieu ce qu'elles doivent faire l'après-dîner et pour lui demander la grâce de le faire en son amour.

« Cela fait, deux d'entre elles s'en iront relever la sœur qui est restée auprès des malades, laquelle s'en ira dîner à la seconde table avec la lectrice, et elles tâcheront de récréer les malades. La lectrice et la garde des malades

Digitized by Google

ayant dîné et rendu grâces à Dieu et desservi la table, s'en iront à l'église ou à l'oratoire dire une dizaine de leur chapelet à même fin que dessus, et les autres deux sœurs s'en iront laver la vaisselle et travailler aux emplois qui leur seront destinés par leur Supérieure. S'il n'y a point à Angers une compagnie de Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu pour donner la collation aux pauvres malades, les sœurs se rendront à l'infirmerie, à deux heures précisément, pour donner quelques petites douceurs auxdits pauvres malades pour leur collation, comme sont des pommes et des poires cuites, et si Messieurs (les pères des pauvres) l'agréent, quelques confitures et des rôties au sucre.

« Celles qui ne seront point de garde auprès des malades s'en retourneront à leurs emplois, ou, si elles n'ont rien qui presse, demeureront à l'infirmerie pour instruire ces pauvres gens, les disposer à la confession générale, à leur faire faire des actes intérieurs de foi, d'espérance, de charité, de contrition et de conformité au bon plaisir de Dieu, et à les consoler comme au matin. A quatre heures, elles donneront les médicaments, changeront de draps à ceux qui seront gâtés, videront les pots, raccommoderont un peu les lits des malades sans qu'ils se lèvent. A cinq heures précisément toutes les sœurs se rendront à l'infirmerie pour faire souper les malades et les servir comme au dîner; après cela, les sœurs s'en iront faire une petite demi-heure d'oraison et un bout d'examen particulier, et souperont ensuite, puis diront les grâces et feront comme au dîner.

« Après grâces, qui sera environ six heures et demie, les sœurs se rendront à l'infirmerie, relèveront la garde, l'enverront souper avec la lectrice, et faire tout comme après le diner, tandis que les autres feront coucher, avant sept heures, les malades qui seront debout, donneront ordre qu'il y ait du vin et quelques petites douceurs pour subvenir aux besoins des plus malades.

Digitized by Google

« A sept heures et demie, les sœurs se rendront à l'infirmerie, feront l'examen général et le feront faire aux malades qui le pourront, feront lire les points tout haut par l'une d'entr'elles, au milieu de l'infirmerie, puis diront les litanies de la Sainte Vierge, et liront les points de l'oraison, et la Supérieure donnera de l'eau bénite à tous les malades et aux sœurs.

« A huit heures, les sœurs se retireront, laisseront une d'entr'elles, l'une après l'autre, dans l'infirmerie, pour veiller et assister les plus malades, et aider les mourants à bien mourir et achèvera son chapelet au premier somme des malades, et passera la nuit en veillant, lisant et sommeillant parfois, tandis que les pauvres reposeront; et les autres se retireront à leurs offices pour apprêter ce qu'il faudra pour le lendemain au matin, et se coucheront précisément à neuf heures, après avoir fait l'acte d'adoration.

« A trois heures et demie, la veilleresse fera son oraison, et à quatre heures, elle la finira et ira éveiller les autres et prendre quelque chose, si elle veut, et s'en ira coucher jusqu'à neuf heures, qu'elle se lèvera pour entendre la sainte messe, et la Supérieure en enverra une autre à sa place, qui y fera son oraison en la même manière et pendant le même temps que les autres, si ce n'est que sa présence fût nécessaire alentour de quelque malade, auquel cas elle saura que le service qu'elle rend aux malades est une continuelle oraison devant Dieu.

« Et afin qu'il plaise à Dieu leur faire grâce d'accomplir toutes ces choses, elles la lui demanderont souvent, se confesseront et communieront à cette intention; marcheront en la présence de Dieu, prendront pour leurs patrons et intercesseurs devant Dieu la sainte Vierge, saint Joseph, saint Louis, sainte Geneviève et sainte Marguerite, reine d'Écosse, seront fidèles à bien faire exactement leurs actions journalières; vivront en grande bonté, douceur et cordialité les unes avec les autres et

Digitized by Google

avec les pauvres; s'étudieront à être fort humbles vers un chacun, et fort respectueuses et obéissantes envers Messieurs les administrateurs, s'éloigneront de la communication du monde, notamment des religieux de la maison auxquels elles ne parleront jamais que deux ensemble, et encore courtement et pour des choses nécessaires, ni jamais de leurs petites difficultés à personne, si ce n'est à la Supérieure; écriront souvent à leurs Supérieurs spirituels, à Paris, l'état de leur intérieur, et suivront leurs avis; obéiront exactement à leur Supérieure; liront tous les vendredis, à table, le présent règlement; et enfin se représenteront souvent le bonheur de leur condition, comme elles servent Notre-Seigneur en la personne des pauvres, comme il reconnaîtra que c'est à lui qu'elles rendent le service qu'elles rendent aux pauvres malades, comme elles iront la tête levée au jour du jugement, comme elles accomplissent entièrement la loi de Dieu en faisant ce qu'elles font, et comme enfin elles seront toujours en Dieu, et Dieu toujours en elles, tandis qu'elles demeureront en la charité [1]. »

On peut voir que saint Vincent-de-Paul, dans ce règlement, recommande à ses Filles d'avoir soin de l'âme des malades encore plus que de leurs corps, et de ne perdre aucune occasion de les exhorter à la pénitence, de les préparer à faire une fin chrétienne. A cette époque où le mal et l'impiété n'osaient, ouvertement du moins, s'ériger en despotes, la recommandation paraissait toute naturelle, sauf peut-être à quelques jansénistes, casuistes honteux de Satan. Elle serait aujourd'hui, pour les sectateurs de la libre pensée, une cause majeure d'anathème; et si saint Vincent-de-Paul revenait au monde et qu'il voulût pénétrer dans les hôpitaux pour y mettre son règlement en pratique, il en serait expulsé sans miséricorde. C'est la seule critique

[1] *Lettres*, t. Ier, pp. 77-84.

Digitized by Google

que nous ferons des mesures proposées par les nouvelles commissions hospitalières. Elle suffit à les juger.

Ce règlement, dont la simple lecture fait comprendre, mieux que tous les commentaires, pourquoi jamais la meilleure des infirmières laïques ne vaudra la dernière des religieuses hospitalières, ne fut pas moins apprécié que les services des Sœurs. On ne tarda pas à s'apercevoir que c'était en se pénétrant de ses préceptes, en se conformant à ses prescriptions dans un parfait esprit d'obéissance et de dévouement, que les Filles de la Charité arrivaient à s'élever en quelque sorte au-dessus d'elles-mêmes, et soutenaient, sans défaillir, leur lutte surhumaine contre les répugnances et les appréhensions de la nature. Aussi lorsqu'ensuite, dans les villes voisines, les administrateurs des hôpitaux s'adressèrent à saint Vincent-de-Paul pour en obtenir des Sœurs, ne manquèrent-ils point de s'engager à leur laisser toute liberté de suivre le règlement d'Angers. Loin d'y trouver rien d'excessif ou de blâmable, ils eussent été bien plutôt les premiers à les y ramener, si elles s'en étaient écartées.

En écrivant à saint Vincent-de-Paul, quelques années plus tard, pour lui demander des Sœurs, les Pères des Pauvres de l'hôpital de Nantes appuyaient sur ce point avec une insistance toute particulière.

« Monsieur, lui disaient-ils (mai 1646), la grandeur de votre charité s'étant répandue par toutes les contrées de la terre et principalement en cette ville, pour laquelle M. d'Anemont, aumônier de M. le Maréchal de la Meilleraye, nous a assuré que votre zèle était ému à nous prêter secours pour remédier aux désordres qui se commettent dans notre hôpital, au préjudice du soulagement des pauvres, par la négligence et peu de soin des serviteurs qui les environnent, pour lesquels, comme pères des pauvres, avons cru être de notre devoir d'implorer en cette urgente nécessité, votre bonté à nous procurer l'assurance de six

Digitized by Google

de vos Filles de la Charité, à gouverner les pauvres de notre hôpital, desquels les plaies et les maux sont autant de bouches qui exigent de votre piété cette favorable assistance de ces Filles *que nous recevons selon leurs règles et établissement d'Angers, auquel nous ne trouvons rien à ajouter quant à leur règle et façon de vivre;* mais pour ce qui est du bien dudit hôpital et direction de ses affaires, elles dépendront absolument de nous et autres successivement qui entreront à notre place dans la charge desdits Pères des Pauvres, même iront aux provisions quotidiennes pour l'épargne du bien dudit hôpital, par l'avis desdits Pères des Pauvres. Pour la réception desquelles, si vous souhaitez quelque traité particulier, nous envoyant le formulaire avec procure à quelqu'un qui traitera pour vous, nous tâcherons d'effectuer ce que vous saurez souhaiter en ce rencontre, etc. [1]. »

Ernest FALIGAN.

(A suivre).

[1] *Lettres*, t. Ier, p. 166.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran. — Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin, in-8°.

C'est le propre des temps révolutionnaires de porter le désordre dans les idées encore plus que dans les intérêts matériels. Lorsqu'une nation a rompu, comme la France, avec toutes les traditions du passé, son châtiment lui vient de la faute même qu'elle a commise. N'ayant plus pour se guider, ni les lumières de la vérité révélée dont elle s'écarte de parti-pris et qu'elle repousse obstinément, quand on les lui présente, ni les enseignements du passé, qu'elle raille et dédaigne, la raison des générations contemporaines erre au milieu des problèmes qui l'assaillent de tous les côtés à la fois, comme un homme égaré sans flambeau dans d'épaisses ténèbres. Obligée, par sa propre volonté, de recommencer à nouveau la tâche des siècles antérieurs, et de la recommencer sans guide et sans boussole, elle marche d'échec en échec et de chute en chute. Elle offre un spectacle d'autant plus lamentable que, pareille à ces insensés qui se complaisent dans leur folie et la prennent pour le plus haut dégré de la raison, elle n'a conscience, ni de l'impossibilité d'atteindre la chimère qu'elle poursuit, ni de la monstruosité de son orgueil. Plus elle s'enfonce dans l'abîme où elle est tombée, plus elle croit progresser. Elle en arrive à glorifier, comme des victoires, ses défaites les plus flagrantes, et à considérer comme la marche naturelle de l'esprit humain, des aberrations et des excès qui en sont la honte, et le font reculer parfois jusqu'à la barbarie.

La raison s'étant proclamée souveraine, s'étant même déifiée puisqu'elle déclare être elle-même son propre juge, nulle autorité ne subsiste, nulle règle ne peut plus être invoquée. Chacun théorise à son point de vue particulier, et, à la place des vérités qui jadis étaient universellement reconnues, prétend introniser ses vues personnelles. Il en résulte bientôt un tel gâchis et une anarchie si profonde, que, dans ce conflit

Digitized by Google

d'opinions contraires, comme dans la poussière qui s'élève d'un champ de bataille, on perd la vue nette des choses, et l'on ne sait plus distinguer la vérité de l'erreur. Il se produit à la longue une si grande confusion dans les esprits en apparence les plus sages, et même chez les hommes qui semblent devoir être les dépositaires et les défenseurs naturels de la vérité, que sans cesse on est obligé de remonter aux principes fondamentaux en religion, en politique et dans la science, afin de rétablir dans leur intégrité des thèses évidentes par elles-mêmes, et qu'autrefois personne ne songeait à contester, parce qu'on était nourri des saines doctrines, et qu'on avait, pour discerner l'erreur, des règles fixes ignorées aujourd'hui, ou du moins volontairement mises en oubli.

La théologie seule a, jusqu'à présent, échappé à ces troubles destructeurs de tout ordre et de toute harmonie, l'église catholique y maintenant l'autorité de la vérité révélée et ne permettant pas qu'on abandonne les doctrines traditionnelles. Mais il est arrivé plus d'une fois que des théologiens qui ne s'éloignaient pas de la saine orthodoxie en religion, n'ont pas su se garder toujours, en politique ou dans la science, des erreurs dans lesquelles étaient tombés leurs contemporains, et ont émis des assertions qui ont soulevé une vive émotion et des protestations légitimes.

Des prêtres éminents et même des évêques, sans s'écarter, au point de vue doctrinal, de l'enseignement de l'église sur l'origine du pouvoir, et sur les caractères auxquels on reconnaît les gouvernements légitimes de ceux qui sont usurpés, en ont fait à des cas particuliers, et notamment à la situation actuelle de la France, des applications inadmissibles dont on a de divers côtés, et en se plaçant à différents points de vue, relevé les erreurs avec beaucoup de force et de talent. Ils avaient prétendu, entr'autres choses, qu'il fallait séparer la cause de l'église de celle de la monarchie légitime, et que les catholiques, dégagés par la force des événements de tout engagement et de tout devoir envers le Roi, pouvaient, sans offenser Dieu ni trahir les vrais intérêts de la patrie, accepter d'autres formes de gouvernement, la République, par exemple, et lui prêter le concours de leurs votes et l'appui de leur influence. Que les catholiques doivent accepter les gouvernements de fait, et obéir à leurs lois tant qu'elles ne blessent ni la religion, ni la morale, cela n'a jamais fait doute pour personne. Mais que l'on dût les accepter comme légitimes, ainsi que le conseillent ces nouveaux

Digitized by Google

promoteurs de la théorie de l'indifférence en matière politique, théorie qui n'est pas nouvelle, que cela fût même permis, c'est ce que, dans le camp catholique comme dans le camp royaliste, les hommes les plus autorisés se sont toujours refusés à admettre. Aussi ces conseillers mal inspirés furent-ils immédiatement combattus et réfutés par des publicistes auxquels, dans cette lutte assez vive, la victoire est certainement restée. M. Claudio Jannet, se plaçant surtout sur le terrain religieux, démontra, en s'appuyant sur les textes des théologiens les plus éminents, que l'Église a de tout temps fait une distinction très nette entre les gouvernements de droit et les gouvernements de fait, et que, si elle ordonne d'obéir à ces derniers, elle défend de leur accorder un titre et de leur donner une adhésion qui doivent être l'exclusive propriété des premiers.

Antérieurement, M. Véran avait donné la même démonstration et, la complétant, l'illustrant, pour ainsi dire, par une application directe à la situation actuelle de la France, il a prouvé, avec une force de logique et une abondance de preuves qui ne laissent rien subsister des sophismes accumulés par les écrivains complices ou dupes des révolutionnaires, que la monarchie des Bourbons est et reste toujours le gouvernement légitime de la France. Il n'a pas eu de peine non plus à démontrer que cette monarchie est la seule qui puisse donner à la religion la sécurité et l'appui dont elle a besoin, dans l'ordre temporel, pour accomplir son œuvre civilisatrice, et que les catholiques, toutes les fois qu'ils ont pactisé avec des gouvernements de fait, même avec les mieux intentionnés en apparence, n'en ont jamais obtenu la reconnaissance régulière de leurs droits, ni la liberté d'action nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs religieux et sociaux. Nous ne croyons pas, quand on a lu sa remarquable brochure, qu'il puisse subsister l'ombre d'un doute sur ce point, tant il a nettement dégagé les principes des erreurs qui les obscurcissaient, tant aussi il a solidement établi, par les enseignements de l'histoire, qu'on ne peut les méconnaître un instant sans être aussitôt averti de la faute commise par des souffrances qui en sont le châtiment.

M. Véran est un des écrivains les plus connus de la presse légitimiste, un de ceux qui sont le plus profondément pénétrés des saines doctrines et qui les ont défendues avec le plus de courage et de talent. Dans sa carrière de journaliste, déjà longue, il s'est constamment efforcé de les faire prévaloir, de mettre surtout ce point particulier en lumière, et si, comme tout

Digitized by Google

le fait espérer, la vérité l'emporte enfin sur l'erreur, il pourra se rendre ce témoignage qu'il a contribué largement à son triomphe.

M. Véran avait pris pour épigraphe, et nous citerons en terminant, car elles résument admirablement son travail, ces belles paroles de Mgr Pie, évêque de Poitiers, dans son homélie sur Saint-Rémi :

« L'inaltérable fidélité à l'orthodoxie, L'ALLIANCE INDISSOLUBLE DU SACERDOCE ET DES POUVOIRS PUBLICS, le zèle de l'apostolat et du protectorat catholique dans le monde entier : triple cachet de la vocation des Francs, et, par suite, *triple condition de leur prospérité,* car les peuples, comme les individus, ne grandissent et ne durent qu'*en se conformant aux lois qui ont présidé à leur naissance et à leur formation première.* »

Ernest FALIGAN.

*
* *

Mgr FREPPEL, dont la voix éloquente se fait entendre avec tant d'éclat à la Chambre des Députés, vient de publier à la *Société générale de Librairie catholique* la deuxième et la troisième série de ses ŒUVRES POLÉMIQUES.

Ce sont les lettres, les réfutations et les discours par lesquels l'éminent prélat s'est mêlé à toutes les questions politiques et religieuses du jour. Dispersées par fragments dans les journaux ou publiées en brochures isolées, ces pièces se retrouvent là au complet dans leur belle ordonnance; elles forment comme un arsénal de défense où les amis de l'ordre et de la vérité auront à recourir à chaque instant, car les mêmes questions renaissant sans cesse, c'est par les mêmes arguments et les mêmes documents qu'il y faudra répondre. On verra par le sommaire des matières à quelles palpitantes actualités touche le nouveau livre de Mgr FREPPEL. Aussi, nous abstenons-nous de le signaler autrement que par ces simples indications.

Inamovibilité des desservants.
Liberté de l'Enseignement supérieur.
Conseil supérieur de l'Instruction publique.
Exclusion du Clergé catholique de la Commission des hospices.
Lettres sur les Décrets du 27 mars 1880.
Interpellation sur l'expulsion des Jésuites.
Discours contre la gratuité absolue. — L'obligation légale. — La Laïcité de l'Enseignement primaire.

Deux beaux volumes in-12, de 483 et 478 pages. Titres rouge et noir. Prix de chaque volume : **3** *fr.*

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 796-82

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Sixième Livraison. — Juin 1882

TOME QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1882

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Isamboul et la seconde Cataracte.* — Joseph JOUBERT.

2° *Louis XI et Colette de Chambes* (*Suite et fin.*) — L'abbé A. LEDRU.

3° *Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers* (*Suite et fin*). — E. FALIGAN.

4° *Chronique scientifique.* — Jude DE KERNAERET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

IPSAMBOUL

ET

LA SECONDE CATARACTE

Ipsamboul ou Abou-Simbel à lui seul vaut le voyage de Nubie. Même après les temples merveilleux d'Abydos, d'Edfou, de Dendérah, les débris grandiose de Thèbes, où les ruines s'amoncellent sur les ruines, Ipsamboul frappe le spectateur d'étonnement et d'admiration. Les descriptions que j'en avais lues dans Champollion et Ampère avaient piqué au vif ma curiosité ; je me demandais s'il n'y avait pas quelque exagération dans l'enthousiasme qui avait enflammé ces savants à la vue des colosses du temple. D'ailleurs, si l'on peut se faire une idée approximative de monuments gigantesques à formes géométriques régulières tels que les pyramides, comment se représenter même d'une façon confuse des statues colossales de vingt mètres de haut, sculptées dans les flancs du roc avec un art qui touche à la perfection. Quelque effort que fasse l'imagination, elle n'atteint pas jusque-là. Qui n'a pas contemplé ces merveilles ne peut se les figurer. La photographie comme la gravure ne rend en rien l'effet extraordinaire, presque accablant que l'on ressent face à face avec ces géants de pierre ; la peinture serait tout aussi impuissante. A Ipsamboul, l'art a fait trop grand ; le cadre lui-

Digitized by Google

même qu'offre la nature est à la fois trop simple et trop majestueux, pour que le pinceau puisse reproduire sur la toile cet ensemble prodigieux qui confond. La plume de l'écrivain ne réussirait pas mieux, je crois. En tout cas, pour le tenter, il faudrait le génie d'un Gœthe, d'un Byron ou d'un Hugo. Aussi n'est-ce qu'en hésitant que je livre ces modestes lignes au public. Rendre les impressions que j'ai ressenties à Ipsamboul, voilà l'humble but que je me suis proposé. Là se bornent mes prétentions. Je ne saurais me bercer de l'illusion de pouvoir représenter à l'esprit du lecteur l'image même affaiblie de ces chefs-d'œuvre incomparables.

Depuis six semaines déjà nous naviguions sur le Nil; j'avais hâte d'atteindre Abbou-Simbel, et mon impatience augmentait à mesure que nous en approchions. Mais le vent s'obstinait à nous être contraire, les voiles étaient carguées, et il fallait faire hâler la dahabièh par les marins, c'est dire que nous avancions avec une lenteur désespérante. Enfin un soir comme je contemplais un de ces couchers de soleil admirables, tels qu'on en voit en Orient, le reis ou capitaine vint à moi et me dit : « S'il plaît à Allah, « nous serons demain à Abou-Simbel. » Mais c'est à peine si je fis alors attention à ses paroles, car le spectacle de toute beauté que j'avais devant les yeux était bien fait pour me distraire de toute autre pensée. Tandis qu'une gaze rose et pâle voile légèrement et caresse avec amour les cîmes de la chaîne arabique, à l'occident de vives raies orangées sillonnent les espaces célestes ; il me semble voir miroiter de petits lacs d'azur frangés d'or, serpenter de larges fleuves vermeils ou argentés, s'arrondir des golfes plus verts que l'émeraude, ou pointer des caps d'un violet velouté. Ajoutez à cela mille reflets dorés et rutilants qui ruissellent sur ce tableau féerique. C'est une gamme de nuances chaudes et douces, brûlantes et tendres à la fois, qui font éprouver à l'œil des jouissances inconnues. Figurez-vous réunis et

Digitized by Google

fondus dans une harmonie merveilleuse les éclats chatoyants de l'or, de la nacre et de la pourpre, les scintillements infinis du rubis, de la topaze, du saphir et de l'améthyste.

Le lendemain aux lueurs du jour nous étions devant Ipsamboul; comme on y arrive, une statue assise dans une niche apparaît soudain sur la paroi abrupte du rocher et semble souhaiter la bienvenue aux voyageurs. J'aperçois de loin les colosses du Temple d'Horus, qui semblent grandir à mesure que la barque se rapproche. J'irai un peu plus tard contempler ces images magnifiques de Rhamsès; je veux d'abord visiter le petit temple, devant lequel s'arrête la dahabièh. Encadrées entre des contre forts massifs et inclinés, se dressent six statues en demi-ronde-bosse taillées dans le grès même de la montagne : quatre d'entre elles représentent Rhamsès II coiffé du pschent, insigne de la royauté, et deux autres figurent la reine Nefert-Ari, son épouse, portant sur la tête le disque lunaire orné de deux cornes de génisse. L'élégance du galbe, la noblesse de l'attitude, l'expression pleine de vie charment et étonnent à la fois. Les colosses paraissent se détacher des flancs de la montagne, comme s'ils allaient sortir du sanctuaire. Leur regard tranquille et imposant, qui semble vous interroger, commande le respect et inspire la confiance. On oublie un instant qu'ils ne sont que des rois de pierre; on est prêt à s'incliner devant leur grandeur majestueuse, et à les saluer comme des souverains véritables. Les images du monarque et de la reine mesurent dix mètres environ; leur taille prodigieuse frappe à première vue, et pourtant ils ne font plus l'effet que d'enfants, dès qu'on les compare à leurs voisins gigantesques de l'autre temple. Les contre forts qui séparent les statues de Rhamsès, sont décorés d'hiéroglyphes, entailles artistiques, sculptures fines comme des camées, et qui se distinguent autant par leur dimension exceptionnelle que par leur netteté remarquable.

Digitized by Google

Après avoir admiré la façade du temple, je pénètre à l'intérieur du spéos. Je me trouve d'abord dans une grande salle ornée de six pilastres carrés, surmontés de chapiteaux, qui figurent des têtes symboliques d'Hathor aux oreilles de génisse et le front ceint d'un bandeau, dont les extrémités se recourbent en cornes de bélier. Sur les colonnes le roi et la reine représentés en Hathor font des offrandes aux divinités. Des tableaux montrent sur les parois Rhamsès terrassant des barbares, ou qui tient à la main le signe des panégyries et reçoit de la déesse du temple un riche collier. Dans une seconde salle j'aperçois une barque sacrée entourée de feuilles de papyrus et de fleurs de lotus, portant une génisse coiffée du disque lunaire. Enfin dans une dernière chambre petite et obscure, l'adytum du sanctuaire, la grande vache d'Hathor détache d'une niche sa tête cornue et serre une statuette entre ses jambes. Ces images répétées de la génisse emblême d'Hathor prouvent que le temple était consacré à cette déesse.

D'après les sculptures et les hiéroglyphes du spéos, on peut aussi reconnaître (comme l'a d'ailleurs démontré Ampère) que Rhamsès et la reine Nofré-Ari avaient creusé ce sanctuaire daus une pensée commune de tendresse conjugale. Diverses inscriptions tracées soit sur la façade, soit à l'intérieur, nous apprennent que : « Le fils « du Soleil a construit cet édifice pour sa royale épouse.... « que la grande mère Nofré-Ari, sa royale épouse, qui « l'aime, a creusé cette demeure dans la grotte de la « pureté. » La galanterie, on le voit, ne date pas d'hier, et pour en retrouver les traces, il faut remonter plus loin que l'âge de la chevalerie. Partout sur les murailles la reine paraît auprès du pharaon, qui semble ainsi associer à sa gloire sa compagne bien-aimée. Cette idée aimable domine constamment : sur un pilier Thoth, l'écrivain céleste à la tête d'ibis, tient en main deux sceptres dont les

Digitized by Google

dents crénelées marquent les années que les dieux concèdent aux princes; plus loin Khons sous la forme d'une momie porte l'emblème de la vie divine exprimé deux fois. Toutes les images de l'épouse de Rhamsès charment par la finesse des traits et la grâce de l'expression. D'ailleurs il faudrait se garder de croire que les reines fussent réduites à un rôle effacé en Égypte. Les sculptures nous les représentent assistant les rois dans leurs offrandes; dans les cérémonies solennelles et en particulier aux sacres des pharaons, elles figurent à leurs côtés. La condition de la femme prise même en général n'avait rien de dégradant; un peuple aussi sage avait compris que dans un état bien policé la femme doit être pour l'homme une compagne digne et honorée, et non une esclave avilie servant à ses plaisirs. Il en fut de même aux premiers temps de Rome et de la Grèce. Homère nous montre aux âges héroïques l'épouse légitime entourée de respect, prenant part au banquet des guerriers et donnant même son avis au conseil. Plus tard seulement, lorsque la décadence commença, la mère de famille fut reléguée dans le gynécée, et aux vertus modestes d'une Pénélope succédèrent le luxe et la corruption des Phrynés.

Si le petit temple est beau, le grand est admirable, c'est la gloire de la Nubie. La façade gigantesque qui se dresse d'un seul jet à plus de 100 pieds de haut, a été tout entière creusée dans le roc même. Une rangée de cynocéphales accroupis, la tête brisée, forme une corniche bizarre. Les pharaons avaient dans leurs palais des singes pour les divertir, comme nos rois des fous pour les distraire. Qui sait? peut-être Rhamsès a-t-il voulu placer auprès de ses statues ses cynocéphales favoris. Au-dessus de la porte d'entrée apparaît Horus à la tête d'épervier que surmonte un large disque. Cette statue du dieu-soleil, la divinité du temple, est sculptée avec beaucoup d'art et exprime une noble fierté; des deux côtés au milieu des

Digitized by Google

hiéroglyphes le prince fait présent au fils d'Isis d'une petite statuette, emblème de la vérité. Et maintenant que dire des colosses! On reste devant eux étonné, émerveillé, confondu de tant de grandeur, de tant de hardiesse; on se demande si on n'est pas le jouet d'un songe, et on en croit à peine ses yeux. Les quatre statues qui se détachent de la montagne représentent Rhamsès; le roi est assis sur un trône, la tête ornée du pschent, les mains étendues sur les cuisses; des bandelettes entourent son visage; ses bras portent des bracelets. Aux côtés des colosses se tiennent debout des princesses, filles du pharaon; quoique leur taille soit double de celle d'un homme, à peine atteignent-elles la moitié de la jambe de leur père gigantesque; un large et lourd bandeau couvre leur tête et retombe jusque sur leur sein. L'attitude roide, les traits épais et disgracieux, les formes mal ébauchées, en un mot tout l'ensemble offre un contraste frappant avec les colosses admirables qui dominent ces enfants de Rhamsès. Sculptures grossières, ces statues semblent placées là pour faire ressortir par leur laideur la beauté des grandes. En les regardant je pense aux affreux négrillons ou aux fous difformes qui dans les tableaux de Rubens servent de repoussoirs aux reines somptueuses, rayonnantes de jeunesse et de magnificence. A trois mille ans d'intervalle l'art a recours aux mêmes procédés ingénieux.

Trois colosses sont encore assez bien conservés; le dernier est entièrement dégagé des sables qui recouvrent encore en partie les deux autres. Le second est brisé; sa tête énorme gît à ses pieds, la face cachée dans les sables, et les trois autres, que rien n'a pu renverser de leurs sièges royaux, n'ont pas ainsi la douleur de voir la figure humiliée de leur frère abattu. Quel est le barbare ou l'insensé qui a exercé là sa rage sacrilège? L'histoire n'a pas gardé son nom, mais que ce criminel soit à jamais flétri comme Erostrate! Le quatrième colosse dont la longue barbe a été

Digitized by Google

enlevée, a l'air d'une déesse, tellement tous ses traits sont empreints d'une grâce ineffable.

Toutes ces images de Rhamsès respirent à la fois le calme, la douceur et la majesté; plus on les regarde et plus on les admire. En les contemplant, on voit que l'artiste n'a pas cherché à rendre l'idée de la force brutale, mais qu'il a voulu exprimer la puissance unie à la sagesse. On se figure aussi de quel éclat, de quel prestige devait resplendir la royauté superbe des Pharaons. Le roi divinisé après sa mort était déjà presque un dieu de son vivant. Les peuples prosternés aux pieds du trône tremblaient devant ce pouvoir auguste et suprême, qui incarnait en lui l'idée la plus élevée de la patrie, de la toute-puissance et de la religion ! On trouve dans la vallée de Bamian, aux Indes, des statues bouddhistes colossales, aussi creusées dans le roc, mais leurs formes à peine dégrossies trahissent l'inexpérience du sculpteur. Au contraire, la perfection, qui éclate dans les chefs-d'œuvre d'Ipsamboul, prouve à quel degré supérieur était parvenu l'art statuaire sous la XIXe dynastie des Pharaons, c'est-à-dire dix siècles avant que Phidias décorât de ses cariatides admirables le péristyle du Parthénon, vingt-huit siècles avant que Michel-Ange sculptât le magnifique mausolée de Jules II.

Depuis trois mille ans immobiles sur leurs trônes de pierre, les géants de la Nubie, qui soutiennent la montagne de leurs épaules colossales, regardent avec sérénité ce fleuve non moins majestueux, dont les flots coulent sans cesse à leurs pieds et vont répandre au loin la fertilité. Depuis trois mille ans le dieu de la lumière en se couchant derrière la montagne, dont les flancs renferment son temple, laisse son disque d'or et de pourpre couronner d'une auréole grandiose les têtes radieuses du Grand Sésostris. Je montai sur les genoux d'un des colosses, en gravissant la pente des sables, et, quand je regardai à ses pieds, je sentis comme le vertige. Je me trouvais à peu près dans

Digitized by Google

la même situation que Gulliver, lorsque le roi de Brobdingnag le prenant dans sa main gigantesque l'éleva jusqu'à son visage. La hauteur des statues dépasse vingt mètres; le front atteint presque un mètre; un homme peut s'étendre de toute sa longueur sur chaque pied. Un instant je me figurai que le géant n'avait qu'un mouvement à faire pour m'écraser. Mais pour dissiper toute inquiétude, je n'avais qu'à lever les yeux. Quelle crainte pouvait m'inspirer cette figure auguste dont les traits reflètent la bonté? D'ailleurs que puis-je lui importer, moi pauvre pygmée qu'il tiendrait dans sa main formidable, et dont la vie n'est qu'un jour comparée à son existence qui a les siècles pour mesure!

L'aspect désolé du site lui-même est bien en harmonie avec la grandeur sévère du monument. Derrière moi se dresse comme une muraille la montagne dont la ligne grisâtre tranche violemment sur le bleu éclatant du ciel; des flots de sable doré prêts à engloutir les colosses descendent comme un torrent jusqu'au fleuve. Une plage brune et solitaire s'étend sur la rive opposée, dont une lisière de maigres palmiers rompt seule la triste uniformité. Plus loin les cimes de la chaîne arabique étincelant d'un éclat incomparable avec les pentes arides, inondées de rayons et qui renvoient des clartés éblouissantes, forment à ce tableau un cadre admirable.

Pendant de longs siècles, la façade du spéos est demeurée presque ensevelie sous les sables. Lorsque Champollion visita le temple en 1828, il dut faire déblayer l'entrée, et l'infatigable égyptologue fut même obligé de se glisser à plat-ventre par une petite ouverture pour pénétrer dans l'intérieur. C'est en 1869 seulement que des travaux furent entrepris pour dégager l'édifice des amoncellements successifs. Le désert enveloppant les colosses de son linceul doré a protégé les dieux contre les outrages des mortels. La nature a voulu sauver de la destruction des hommes

Digitized by Google

une merveille qui n'était pas la sienne ; cette cruelle marâtre, comme l'appelle Pline, a montré la tendresse d'une mère pour le chef-d'œuvre de ses enfants.

Descendu des genoux du colosse et enfonçant à chaque pas dans les sables, je gagne l'ouverture du temple, où j'entre plus facilement que Champollion. Mais soudain je m'arrête sur le seuil, frappé par la majesté du spectacle et comme retenu par une crainte religieuse ; mes compagnons aussi restent interdits et silencieux ; nous eussions redouté de troubler par nos paroles la sainteté du temple. De chaque côté se dressent quatre colosses osiriaques, cariatides prodigieuses, adossés à des piliers énormes, coiffés du pschent et tenant entre leurs mains croisées sur la poitrine le fouet et le sceptre. Les premiers sont enfouis dans les sables jusqu'aux genoux ; les derniers sont entièrement dégagés ; la salle, où règne un demi-jour plein de mystère, se trouve ainsi en pente et, dans le premier moment de surprise, on croit voir sortir des profondeurs du roc les uns après les autres des géants qui portent la voûte sur leurs épaules puissantes. Les traits de quelques-unes de ces statues ont subi de graves injures, mais toutes, quoique mutilées, ont un air vénérable de recueillement et de piété qui impose. A voir leurs mains jointes, leur attitude religieuse, on dirait des saints qui murmurent des prières; on s'imagine être entré dans la demeure des dieux ; le sentiment de la divinité vous pénètre de toute part, comme dans ces vieilles cathédrales gothiques aux arcades sombres et mystérieuses, où, le seuil à peine franchi, on se figure transporté tout-à-coup dans un monde inconnu et qui n'a plus rien d'humain.

Sur la voûte élevée, des vautours d'un rouge pourpre déploient l'envergure de leurs grandes ailes noires entre les cartouches royaux teintés de bleu, et étreignent dans leurs serres crochues le tau, emblème de l'immortalité. Des sculptures remarquables qui couvrent les parois

Digitized by Google

rappellent les glorieuses campagnes de Rhamsès et excitent vivement l'intérêt, en reportant l'esprit à cette mémorable époque, quatorze siècles avant l'ère chrétienne. Le prince monté sur un char de guerre qu'emporte le galop de coursiers fringants, empanachés de plumes d'autruche, décoche des flèches de ses deux arcs et de son quadruple bras. En face une petite forteresse élevée sur une roche est couronnée de défenseurs, dont l'un tombe la tête la première. Plus loin des cadavres s'amoncellent aux pieds du vainqueur, qui saisit par les cheveux un ennemi terrifié et le perce d'un coup de lance. Une autre scène représente le triomphe du pharaon : un lion est couché sous son char; devant lui marchent des captifs les mains enchaînées derrière le dos, et le cou étranglé dans un carcan ; parmi eux on distingue des nègres à la chevelure crépue et aux lèvres épaisses. Sur la muraille opposée une mêlée générale se livre autour de la forteresse de Kadesch; on voit une foule de chars rangés les uns au-dessus des autres pour figurer la perspective et une multitude de guerriers qui lancent des flèches. Enfin le vainqueur Rhamsès offre à la triade thébaine une suite de prisonniers.

Le souvenir de ce prince est resté célèbre dans l'histoire; peu de noms ont traversé les siècles ceints d'une auréole aussi glorieuse. Les grecs appelaient ce roi Sésostris et avaient fait de lui un conquérant fameux, qui aurait promené ses armes victorieuses jusqu'aux déserts de la Scythie et aux rives de l'Indus, laissant partout derrière lui des monuments pour perpétuer la renommée de ses exploits. Le pharaon invincible aurait devancé le héros macédonien dans ses conquêtes mémorables. C'est ainsi qu'une légende fabuleuse s'est substituée à la tradition. Rhamsès, il est vrai, durant son long règne de 67 ans, dirigea avec succès des guerres longues et multipliées surtout contre les peuples coalisés de la Syrie ; mais ce prince belliqueux

Digitized by Google

fut aussi un grand constructeur, et c'est là aux yeux de la postérité son vrai titre de gloire. Les historiens grecs rapportent qu'il fit bâtir un temple dans chaque ville à la divinité principale du lieu. En effet, on peut lire son cartouche royal sur presque toutes les ruines de l'Égypte et de la Nubie. Le récit de ses hauts faits est gravé dans un poème historique sur les murs de Karnac et les pylônes de Louksor. Dans la plaine de Thèbes il avait élevé à sa propre mémoire le Ramesseion, dont les bas-reliefs représentent aussi ses combats contre les Khétas. C'est lui qui a terminé le temple de Gournah commencé par son père Séti Ier. On retrouve encore son nom ou son image dans le temple d'Abydos, à San, à Derr en Nubie et ailleurs encore. Le voyageur qui parcourt la plaine de Memphis, jette un regard de tristesse sur un colosse de Rhamsès mutilé, gisant dans une mare et souillé par le limon fangeux du Nil. Dans toute la vallée de ce fleuve, le pharaon a voulu immortaliser son souvenir par une suite d'édifices grandioses. Son ambition l'a même porté à substituer dans divers temples son cartouche à ceux des rois qui les avaient construits, essayant par cette supercherie de grandir encore sa gloire aux dépens desvéritables fondateurs.

On sait que l'an passé M. Maspero, le savant égyptologue et le digne successeur de Mariette, a découvert à Deir-el-Bahari, près de Thèbes, parmi divers sarcophages, ceux mêmes de Séti Ier et de son fils Rhamsès le Grand. Ainsi sortant des ténèbres après plus de trois mille ans et délivrée de sa lonque captivité, la momie sacrée de Sésostris, encore enveloppée de bandelettes parsemées de fleurs de lotus, est revenue à la lumière sur la terre d'égypte, et l'on peut contempler aujourd'hui les traits même de ce conquérant, dont le nom fameux personnifie une brillnte civilisation et résonne encore à travers les siècles avec un éclat vainqueur.

Digitized by Google

Les tableaux guerriers d'Ipsamboul sont tous dessinés avec un art étonnant. On a souvent reproché à la sculpture égyptienne de s'être immobilisée dans des types uniformes et invariables, dont les poses roides et les lignes trop droites ne correspondent pas à la réalité. Les bas-reliefs du grand temple prouvent que les artistes de l'ancienne Égypte, lorsqu'ils pouvaient sortir du domaine hiératique et s'affranchir des entraves d'un symbolisme étroit, savaient reproduire la nature avec ressemblance et vérité. Quoi de plus animé, de plus naturel et presque naïf que ces diverses scènes de combats, de triomphes, d'offrandes? Les lois de la perspective ne sont pas observées, il est vrai; mais que de vie et de mouvement! Ce sont aussi des pages d'un prix inestimable. Chaque nation s'y distingue par un ensemble de traits caractéristiques, tels que le costume, les armes, la tactique, la physionomie et la couleur même de la peau. On peut y étudier la différence des peuples et des races qui est nettement marquée.

Dans une autre salle supportée par quatre piliers dépourvus d'ornements, on voit représentée sur le roc la procession de la barque sacrée. En tête marche le pontife vêtu de la peau de léopard; puis viennent les prêtres portant sur leurs épaules le bari mystique, dont la proue et la poupe relevées en bec se terminent par des têtes de bélier et d'épervier; de larges éventails ombragent la châsse qui renferme l'image d'une divinité. La dernière salle du spéos forme l'adytum, où une simple pierre en guise d'autel occupe le milieu. Là siègent les dieux environnés de ténèbres; la religion égyptienne se plaît dans l'obscurité, et s'enveloppe volontiers d'ombre et de mystère. Nous allumons des torches : au fond, sont assis, adossés au roc Horus, Ammon, Phtah et Rhamsès lui-même devenu divinité; le pharaon s'était ainsi décerné de son vivant sa propre apothéose. Les têtes des statues sont fort dégradées, et l'on a peine à distinguer les dieux. La

Digitized by Google

lueur des torches vacillante et blafarde donne à leur visage une expression étrange et sévère. Je m'imagine qu'ils regardent avec dédain ces profanes assez téméraires pour venir troubler leur calme et braver leur majesté trente fois séculaire. Des nuées de chauves-souris que la lumière effraie, se détachent des murs noircis et nous frappent la figure de leurs ailes, comme si elles voulaient manifester ainsi l'indignation divine. A l'instant où je me détourne, j'aperçois à l'entrée du temple une bande de ciel d'un azur argenté et qui me rappelle la lumière et la vie. Dès que je franchis le seuil du spéos, je me sens ébloui par l'éclat du soleil qui fait scintiller les sables comme des paillettes d'or. Il me semble sortir des entrailles de la montagne et quitter la demeure des ombres pour me retrouver tout à coup au milieu des vivants.

Avant de quitter Ipsamboul, je m'arrêtai une dernière fois sur la rive pour regarder les colosses. L'ombre s'était allongée sur leur tête auguste et paraissait leur donner un air encore plus grave et plus noble. Je m'éloignai à regret; je n'avais passé quelques heures avec eux, mais c'était presque de l'affection qu'ils m'avaient inspirée, et, en leur disant adieu, j'éprouvai je ne sais quel vague sentiment de tristesse, comme si je me séparais d'amis que je ne devais plus revoir jamais. « Sunt lacrimæ rerum, » a dit le poëte. Oui, les choses inanimées ont aussi leurs pleurs, et elles peuvent même nous inspirer une véritable émotion, lorsque l'harmonie de leurs formes ou une sympathie mystérieuse qui semble les animer répond au sentiment divin que nous portons dans notre cœur !

La nuit est venue. Ammon-Ra « le roi du jour, le sou-« verain de la nuit, qui avance sans station ni relâche, » debout dans « la bonne barque des millions d'années » et enlacé dans les plis du serpent Mehen, a passé « dans la « voie mystérieuse de la région d'Occident. » Une lueur

Digitized by Google

tiède, douce et pâle comme une chaste Vierge s'est étendue sur le Nil. Pas un bruit, pas un murmure, il ne règne que la grande voix du silence. La nature s'est mollement assoupie dans les bras de la nuit; aucun chant ne berce son repos; nul zéphyr ne vient caresser son sommeil. Elle dort. Sur la rive vaporeuse les palmiers dressent leurs formes vagues et allongées, grandes ombres silencieuses qui semblent veiller sur le fleuve. La clarté argentée de la lune tremblotte sur la face tranquille des eaux, et Vénus radieuse au ciel reflète sur le cristal des ondes les feux de ses facettes qui miroitent et scintillent. Des myriades de diamants ruissellent sur la voûte céleste que fend la voie lactée de son sillon neigeux. Inclinée à l'horizon, la Croix-du-Sud étincelle au-dessus des masses ténébreuses des montagnes, et apparaît comme un glaive gigantesque qui flamboie au firmament. Constellation australe, elle semble nous appeler vers les régions torrides, tandis que l'étoile polaire dirigée vers le nord nous fait souvenir de la patrie absente!

Nous avons déjà laissé les colosses loin derrière nous, mais leurs images sont toujours présentes à mon esprit. Je songe à cette suite d'âges innombrables qui s'est écoulée sous leurs yeux. Générations, siècles, peuples ont passé dans une fuite irréparable, et eux, ils sont toujours là impassibles, superbes de grandeur et de vieillesse! Sauf les pyramides, quel monument aussi colossal a depuis plus de trois mille ans conservé sa beauté presque intacte? Dans quarante ou cinquante siècles peut-être un voyageur s'arrêtant sur les rives désertes de la Seine, près d'un fragment de colonne mutilée, regardera d'un œil curieux les pavillons du Louvre écroulés et couverts de ronces. S'il remonte le Rhin, peut-être ne trouvera-t-il plus qu'un amas de ruines informes dans une plaine inculte, là où s'élèvent aujourd'hui les tours d'une cathédrale admirable. Mais si descendant vers le sud il aborde en Égypte

Digitized by Google

et suit le cours du Nil, sans doute il verra se dresser encore les Pyramides à l'entrée du désert, et plus loin en Nubie ses yeux contempleront encore ces colosses d'Ipsamboul siégeant sur leurs trônes immuables, grandioses, magnifiques dans leur majesté immortelle, comme ils le sont aujourd'hui, comme ils l'étaient il y a trois mille ans, comme ils le seront dans de longs siècles à venir, lorsque Paris et Londres auront disparu peut-être de la face du monde, et que leurs noms, comme ceux de Memphis et de Babylone, ne rappelleront plus aux peuples que le lointain souvenir d'un glorieux passé.

Soixante kilomètres environ séparent Ipsamboul de Ouady-Halfa, la seconde cataracte; grâce à un vent favorable qui gonfle les voiles, notre dahabièh a bientôt franchi cette distance, et nous voici arrivés au terme de notre voyage. Lorsque l'on débarque à Oualdy-Halfa, la première chose qui frappe la vue, c'est un train de chemin de fer. Je me serais, je l'avoue, volontiers passé de cette surprise qui manque absolument de couleur locale. Venir en Nubie pour trouver une locomotive. J'eusse préféré de beaucoup voir sur ces bords un crocodile, mais cet animal assez friand de chair humaine se retire maintenant au loin dans les contrées sauvages, à mesure que s'avance la machine à vapeur, cet autre monstre plus rapide et moins malfaisant. Une ligne ferrée, analogue à celle qui relie Assouan à Philœ, longe les cataractes, et sert au transport des marchandises qui évitent ainsi le passage toujours dangereux des rapides. Ce chemin de fer a coûté au gouvernement égyptien la bagatelle de plusieurs millions, et ne rapporte rien pour ainsi dire, presque tout le commerce avec Khartoum se faisant à dos de chameau.

Ouady-Halfa n'est qu'une misérable bourgade comme Korosko, brûlée par les ardeurs tropicales, station où font halte les caravanes qui se rendent au Soudan; des

Digitized by Google

cabanes en natte s'étendent le long des berges dénudées, où quelques maigres palmiers forment la seule végétation. Deux ou trois Grecs, poussés par je ne sais quelle fatalité et dont la conscience, je crains, doit être un peu chargée, sont venus s'échouer sur ces sables ardents et tiennent de pauvres boutiques, où l'on est encore heureux de pouvoir s'abriter contre le soleil qui écorche et la poussière qui aveugle.

Le lendemain, nous partons de bonne heure pour nous rendre aux cataractes. Il faut d'abord traverser le Nil dans une felouque ; quelques vigoureux rameurs de notre équipage nous ont rapidement conduits à la rive opposée, où des âniers nous attendent avec leurs baudets ; nous enfourchons les bêtes et nous voilà engagés dans le désert. Nous descendons dans une sorte de vallée aride et rocailleuse ; bientôt le fleuve et ses bords disparaissent complètement ; de quelque côté que se dirige le regard, l'œil n'aperçoit qu'une immensité de sables, dont quelques monticules espacés rompent seuls la surface unie ; tout au loin perdus dans l'azur du ciel, on les prendrait pour des rochers s'élevant au-dessus de la mer. Pas un arbrisseau, pas un brin d'herbe, pas une trace d'animal, rien qui révèle la vie ; la vue cherche en vain une touffe de verdure pour s'y reposer. Les os blanchissants d'un squelette de chameau, voilà l'unique indice qu'un être vivant ait passé dans ces mornes parages. Un silence profond règne dans la solitude, comme si l'ange de la mort planant au-dessus y avait déployé ses ailes. Malgré vous, la tristesse que semble exhaler la nature vous pénètre, et l'on a hâte de quitter le désert pour revoir le Nil, la végétation et la vie. Nos courageuses montures dont les pieds s'enfoncent à chaque pas ont peine à avancer sur ce sol mouvant ; enfin après deux heures de marche, nous nous rapprochons du fleuve. Au calme absolu succède un bruit vague et confus qui va grandissant, et bientôt l'on distingue le fracas des cataractes. Les

Digitized by Google

ânes gravissent péniblement le rocher d'Abousir qui se dresse à pic au-dessus du Nil, et soudain nous voyons se dérouler devant nous un tableau admirable. Sur une vaste étendue le fleuve bouillonne et bondit en écumant entre des rochers noirs et luisants, serpente comme dans des canaux sinueux parmi d'innombrables îlots sauvages où poussent quelques chétifs arbustes, puis va au loin au sortir des cataractes réunir ses bras multiples et former une large nappe bleue qui coule doucement, tandis que près des palmiers à l'ancre devant Ouady-Halfa se détache la voile blanche de quelque dahabièh. Pas un crocodile ne montre son dos verdâtre et rugueux sur ces bords arides ; toutes ces îles qui parsèment le lit du fleuve sont inhabitées, et les gypaètes qui volent à tire d'ailes au-dessus des rapides semblent fuir au plus vite ces rives abandonnées et inhospitalières. En face le désert, auquel l'éloignement donne une teinte sombre, s'étend jusqu'aux monts bleuâtres de la chaîne arabique ; derrière moi encore, le désert dont les sables comme embrasés par les feux du soleil prennent une couleur fauve. L'œil embrasse dans toute sa longueur une immense plaine d'aridité et de désolation coupée seulement par les rapides du Nil, et qui se déploie à perte de vue. La cataracte de Oualdy-Halfa est bien différente de celle d'Assouan ; elle ne se présente pas encaissée entre des rochers élevés ; mais si son étendue est plus grande, l'aspect en est aussi plus triste et plus dénudé.

Tout en admirant ce spectacle grandiose qu'offre la seconde cataracte, je cherchai des yeux un maigre palmier pour m'abriter sous ses rameaux de la chaleur qui était vraiment tropicale ; mais ce fut en vain, et je m'estimai heureux de pouvoir découvrir une petite anfractuosité de rocher pour m'y mettre la tête à l'abri des rayons torrides du soleil. C'est alors que l'on comprend tout le charme de ces doux ombrages et de ces fraîches

Digitized by Google

fontaines, chantés si amoureusement par les poètes orientaux; l'on s'explique facilement que la religion sensuelle de Mahomet promette aux fidèles sectateurs de l'Islam, comme récompenses futures, avec les houris blanches aux yeux noirs des bains odoriférants, des fleuves de lait et surtout la fraîcheur délicieuse des bosquets ombreux.

Joseph JOUBERT.

Digitized by Google

LOUIS XI ET COLETTE DE CHAMBES

(La succession de Louis d'Amboise.)

(Suite et fin)

§ II

Le mariage de Philippe de Commynes [1] avec Hélène de Chambes et les libéralités du roi [2] ne faisaient pas oublier aux de Chambes la succession de Colette. Le moment était d'ailleurs propice pour réclamer. Malgré l'influence de Commynes, Louis XI ne se hâtait pas de rendre justice aux héritiers de la maîtresse de son frère. Ce ne fut que le 7 avril 1475/6, après la mort de Jean II de Chambes, qu'il accorda à Jeanne Chabot les lettres patentes dont le texte suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous « ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. De la partie « de notre chière et bien amée Jehanne Chabot, dame de « Montsoreau, vefve de feu Jehan de Jambes, en son vivant, « chevalier et seigneur dudit Montsoreau, et première

[1] Les archives de Montsoreau renferment des documents inédits concernant Philippe de Commynes et sa famille.

[2] Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des dons royaux.

Digitized by Google

« dame de notre très-chière et très-amée compaigne la « Royne[1], Nous a esté exposé que, ou traictié de mariage de « feu Loys d'Amboise, viconte de Thouars et de Collecte « de Jambes, sa femme, fille dud. feu Jehan de Jambes « et de ladite exposant, led. viconte de Thouars, moiennant « la somme de dix mil escuz d'or que lesd. seigneur et « dame de Montsoreau lui paièrent et baillèrent contant, « promist à lad. Colecte de Jambes, lors sa future « espouse, la somme de huit cens livres tournoys de rente « annuelle et perpétuelle, laquelle il lui assist et assigna « sur les terres de l'isle de Ré, Marant et autres seigneuries « qu'il tenoit et possédoit. Lequel viconte de Thouars et « semblablement ladite Colecte sont depuis alez de vie à « trespassement. Par quoy à ladite exposant compecte et « appartient le droit desdits VIII^c^ livres de rente comme « héritière de ladite feue Collecte, sa fille. Mais obstant ce « que les dites terres et seigneuries de l'isle de Ré, Marant, « après le trespas dud. viconte de Thouars, sont venues « en noz mains et que de plusieurs d'icelles avons fait don « et transport à diverses personnes[2] et autrement en dis- « pose à notre plaisir et voulenté, ladite exposant n'a peu, « ne peut estre paiée de sa dite rente, et lui en sont deuz « pluseurs arrérages, et pour ce nous a humblement « supplié et requis que notre plaisir fust la faire assigner « et appointer de sa dite rente, en manière qu'elle « en puisse doresnavant estre paiée ainsi que raison « est.

« Savoir faisons que, Nous, les choses dessusdites consi- « dérées, voulans les faiz et affaires de ladite exposant « estre favorablement traictez, pour considéracion des « bons et grans services que ledit feu de Jambes, son mary,

[1] Charlotte de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, mariée l'an 1451, morte en 1483.
[2] Ré et Marans au comte de Saint-Pol, Talmont à Commynes.

Digitized by Google

« nous a faiz en son vivant, et aussi elle en la compaignie
« de notre dite compaigne la Royne et fait encores chacun
« jour, avons voulu, ordonné et declairé, voulons, ordon-
« nons et déclairons, par ces présentes, que, ladite exposant,
« ses hoirs, successeurs et ayans cause soient doresnavant
« nommement et entièrement paiez desdites VIIIe livres de
« rente sur le revenu, prouffit et emolument de lad. terre
« et seigneurie de l'isle de Ré et sur les premiers et plus
« clers deniers d'icelle, à commencer du jour et feste
« saint Jehan-Baptiste derraine passée, à quatre termes en
« l'an par esgale porcion ; c'est assavoir pour chacun
« quartier d'an la somme de IIe livres tournoys et par sa
« simple quitance, sans ce qu'il lui soit besoing en avoir
« ne recouvrer decharge ne autre acquit que ces présentes
« signées de notre main. Si donnons en mandement par
« ces mesmes présentes à nos amez, feaulx, les tresoriers
« de France que, par le receveur de ladite ysle de Ré qui
« est et sera pour le temps avenir, ilz facent doresnavant
« paier et bailler à ladite dame Jehanne Chabote, ses dits
« hoirs, successeurs et ayans cause, ladite somme de
« VIIIe livres tournoys de rente aux termes et en la
« manière dessus declairez, à commencer comme dessus
« est dit, sans y faire aucune interrupcion ou discontin-
« nuacion. Et par rapportant ces présentes où *vidimus*
« d'icelles fait soubz scel royal pour une foiz et quictance
« sur ce souffisant tant seulement Nous voulons ladite
« somme de VIIIe livres tournoys estre alouée es comptes
« et rabatue de la recepte dudit receveur par nos amez et
« feaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons
« ainsi le faire sans difficulté, car ainsi nous plaist-il estre
« fait, non obstant que ladite somme ne soit levée descharge
« par le changeur de notre trésor, et quelzcomques autres
« ordonnances, mandements, restruitcions ou defenses à ce
« contraires.

Digitized by Google

« Donné à Lyon-sur-le-Rosne, le VIIme jour d'avril, l'an « de grâce mil CCCC soixante et quinze, et de notre règne « le quinziesme.

« Loys [1]. »

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui avait, en 1470, reçu du roi l'île de Ré et Marans, venait de subir le dernier supplice après confiscation de ses biens [2].

Louis XI semblait vouloir rentrer dans la voie de la justice. En septembre 1480, il donna des lettres patentes portant union des terres de l'île de Ré et de Marans au comté de Bénaon en faveur de Louis de la Trémoille [3]. La mort approchait menaçante et terrible. Les injustices, les iniquités d'une longue vie se dressaient comme d'affreux fantômes devant les yeux du superstitieux monarque. Pour couvrir la multitude de ses péchés, le roi fit de nombreuses aumônes aux églises. Elie de Bourdeille, archevêque de Tours et depuis cardinal [4], provoquait chez le prince la voix du remords. Louis de la Trémoille profita des circons-

[1] Sur le pli « Par le Roy, les sieurs de Montagu, du Bouchage et « autres présents. (Signé) Picot. » Sceau perdu. — *Arch. de Montsoreau.* Orig. en parch.

— « ... Le roy voulut et consentit que lad. dame Jehanne Chabot « joist paisiblement desd. huit cens livres tournois de rente, et, pour « se faire, luy donna ses lettres patentes par lesquelles estoit mandé « aux officiers et receveurs desd. terres et seigneuries de l'Isle-« de-Ré, qu'ils en feissent et laissassent jouir paisiblement, et aux « tiltres et moyens dessusdits en a joy lad. dame Jehanne Chabot, « par temps compectant et souffisant, et bonne et juste pocession « avoir acquise, garder et retenir. » *Arch. de Montsoreau.* Pièce pap.

[2] Le comte de Saint-Pol, livré à Louis XI par le duc de Bourgogne, chez qui il s'était réfugié, eut la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre 1475.

[3] *Mémorial de la Chambre des comptes*, coté 9, fol. 297. — « Item « et depuis ou moys de may mil IIII^c^ IIII^xx^, dernier passé, le roy, « notre sire, à baillé, cedde et delaissé audit Loys de la Tremoille « et à ses frères, enfans de lad. Marie (Marguerite) d'Amboise, les « terres et seigneuries de Mauléon, la Cheze-le-Vicomte, et Marans, « et aussi l'isle de Ré, sur lesquelles sont assises et assignées lesd. « huits cens livres tournois de rente appartenant à lad. dame Jehanne « Chabot, comme héritière de lad. dame Collette de Jambes, sa « fille. » *Arch. de Montsoreau.* Pièce papier.

[4] Elie de Bourdeille fut nommé cardinal le 15 novembre 1483.

Digitized by Google

tances et obtint la restitution de l'héritage des vicomtes de Thouars. « Mon ami Trimouille, lui dit Louis XI, au « regard de tes terres de Thouars et autres, étant en « Poictou, j'ai ordonné par mes lettres patentes, qu'elles « te soient rendues, comme à toy de droict appartient, et « dont je ne vouldrois la retencion [1]. » La dame de Montsoreau ne pouvait être oubliée. Un acte du 18 décembre 1483, signé par « Jehan L'Huyllier, évesque de Meaulx, » confesseur du défunt roi, ordonna le payement aux de Chambes des meubles de la succession Louis d'Amboise [2]. Louis XI était mort le 30 août de la même année. L'évêque de Meaux exécutait une des dernières volontés de son royal pénitent.

§ III

Jeanne Chabot poursuivit activement la restitution de ce qui lui était dû. Elle présenta une requête au roi Charles VIII ou plutôt à la régente Anne de Beaujeu. Les commissaires chargés d'examiner la demande de la suppliante exigèrent l'audition de Jacques de Beaumont et son interrogation par Messire Henri de Marle et Me Pierre Perrier « pour scavoir qu'estoyent devenus lesd. « meubles » de Louis d'Amboise, et enfin d'être certainement renseignés « de la dépance faicte pour les funérailles « et obsèques dudit feu seigneur de Thouars. » D'après les rapports, le roi ou le seigneur de Bressuire devaient payer les meubles à la dame de Montsoreau. Charles VIII, « acer- « tainé par son conseil » des droits de Jeanne Chabot,

[1] De la Fontenelle de Vaudoré, *Philippe de Comyne en Poitou*, Congrès scientifique de France, 1835, pp. 621, 622, 623.

[2] « Le roy Loys ordonna que lad. dame de Montsoreau fust poyée « de sesd. meubles, comme appert par l'acte de Jehan L'Huyllier, « evesque de Maulx, son confesseur, en datte du dix huictième jour « de décembre mil IIIIc IIIIxx III. » *Arch. de Montsoreau.*

Digitized by Google

ordonna par lettres du 4 avril 1483/4, qu'elle « seroyt... « payée de la valeur desdits meubles, » et, par autres du 10 août 1484, qu'il lui serait versé préalablement, avant toute évaluation, la somme de 12,000 livres [1].

[1] « ... Laquelle dame de Montsoreau porta sa requeste au Roy, « pour avoyr payement desd. meubles, et furent ordonnez plusieurs « du conseil privé du Roy pour veoyr le tout, qui ordonnèrent « au conseil que les quattre commissaires de la justice ordonnez « estre du nombre des XII commissaires du dommaine, et aultre y « denommez appelez le procureur du Roy, voyroyent la requête de « lad. dame de Montsoreau, ensemble les tiltres et inventaires, et en « feroyent rapport au conseil pour y pourveoyr.

« Par acte donné par lesd. commissaires, le XIIIe janvier « IIII^c^ IIII^xx^ III, fut dict que le seigneur de Bressuyre seroyt oy « par sa bouche et aultrement pour scaveoir qu'estoyent devenus « lesd. meubles.

« Par aultre acte desd. commissaires fut ordonné que led. seigneur « de Bressuyre seroyt examiné par Messire Henry de Marle et « Me Pierre Perrier, et seroyt sceu au vray de la despance faicte « pour les funérailles et obsèques dud. feu seigneur de Thouars.

« Par aultre acte du XIe février, fut ordonné que le seigneur de « Bressuyre tiendroyt le double de sa deppence dans deux jours, « pour le tout estre communiqué au procureur du Roy, pour scavoir « prendre icelle conclusion qu'il verroyt affaire pour raison ?

« Par aultre appoinctement du XXVIIIe jour de février mil « IIII^c^ IIII^xx^ III, fut ordonné par lesd. commissaires que les « conclusions, produictes par lad. dame de Montsoreau, seroyent « monstrées au procureur du Roy pour en veoyr dire par le Roy ce « que bon lui sembleroyt.

« Par aultre acte fait au conseil du Roy le VIIIe jour de mars l'an « mille IIII^c^ IIII^xx^ III, fut concluced que Monsieur le chancellyer « verra es enseignementz et inventairez estans ès mains de Messire « Henry de Marle et se informera bien au long si le Roy ou le sei- « gneur de Bressuyre debvoyt poyer lesd. meubles à lad. dame de « Montsoreau, et en feroyt son rapport au conseil pour y donner « telle provision qu'il y seroyt advisé.

« Le Roy, après avoir esté acertainé, par son conseil, la demande « de lad. dame de Montsoreau estre equitable, auroyt, par ses lettres « du IIIIe jour d'apvril mil huit IIII^c^ IIII^xx^ et troys, ordonné que « lad. dame de Montsoreau seroyt, par les descharges du changeur de « son trésor ou de l'un de ses recepveurs generaux, payée de la « valleur desd. meubles.

« Lesd. lettres veues par les trésoriers de France, comme appert « par acte desd. trésoriers du VIIe jour de may mil IIII^c^ IIII^xx^ IIII.

« Lesd. lettres veues par les généraulx et conseilliers du Roy sur « le faict et gouvernement de ses finances, comme appert acte de « ce du IXe jour de may mil IIII^c^ IIII^xx^ IIII.

« Par aultres lettres du Roy, avoyt esté mandé qu'il fust poyé à « lad. dame de Montsoreau, la somme de XII mil livres, nonobstant « que lesd. meubles ne fussent evaluez, et ce par le changeur de « son trésor, et ce non obstant que l'evalluation desd. meubles ne « fust encore faicte, comme appert par lesd. lettres du X^r^ jour « d'aoust mil IIII^c^ IIII^xx^ IIII. » *Arch. de Montsoreau.* Pièce en pap.

Digitized by Google

Le 21 juillet 1485, le roi de France confirma un arrêt du Parlement en faveur de Jeanne Chabot et de Jean III de Chambes, son fils, contre Jacques de Beaumont, et, en même temps, chargea Guillaume Ruzé, un de ses conseillers en cour de Parlement, de faire exécuter ledit arrêt, en prenant connaissance de la qualité et de la quantité des biens meubles de la succession de Louis d'Amboise, meubles soustraits autrefois par le seigneur de Bressuire, au nom et sur l'ordre de Louis XI [1].

Guillaume Ruzé, muni des pouvoirs susdits, manda « au « premier huissier ou sergent royal sur ce requis » que, « à la requeste de dame Jehanne Chabot et Jehan de « Jambes, son filz, seigneur de Montsoreau, » il eût à « adjourner Messire Jacques de Baumont, chevalier, « seigneur de Bresuyre, à estre et comparoir par devant » lui, Guillaume Ruzé, « en la ville de Thouars, en l'ostel- « lerie où » il serait « logez, au cinquiesme jour de may » 1486 [2]. « Par vertu duquel mandement, Pierre Huet, « sergent à cheval au chastellet de Paris, bailla adjourne- « ment à Messire Jacques de Beaumont... a estre et com- « paroir par devant » le commissaire royal. Le même ordre fut donné à « maistre Pierre Vignerot, Pierre Bre- « lault, prêtre, Huguet Quartier, Jehanne Longière, « Guillaume Duval, Guillaume Gruzil, Pierre Laurans, « Pierre Gasquet, Françoys Pellerin, Richart Estivalle [3], « André Géot, André Martineau, Jehan Du May, Jehan « Clerice, Jehan Gorin, Jehan Guerry, Jehan Martinet..., « pour porter tesmoignage de vérité. » De son côté,

[1] *Arch. de Montsoreau.* Orig. parch.

[2] « Guillaume Ruzé, conseiller du Roy, notre sire, en sa court « de Parlement et commissaire en ceste partie. Au premier huissier « ou sergent royal..... Donné à Angiers, soubz mon seing et scel « le XIXe jour d'avril l'an mil IIII^c IIII^xx et six. » *Arch. de Montsoreau.* Pièce en parch.

[3] Richard Estivalle, procureur du roi, accompagnait Jacques de Beaumont, 1476, quand ce dernier alla trouver Louis XI pour l'affaire des papiers de Thouars.

Digitized by Google

« Symonnet Petitpré, sergent royal ou dit chastellet, » assignait également Antoine de Beaumont, seigneur de Bury[1]. Guillaume Ruzé partit « de la ville de Tours, distant dudit « lieu de Thouars de XIX lieues ou environ, le mercredy » 3 mai 1486, et arriva au lieu désigné le vendredi 5 mai, « après disner. » Personne ne manqua à l'appel, excepté le seigneur de Bury et Jean Martinet. « Honnorable et saige « maistre Antoyne Bernyer, licencié en loys, advocat du « roy à Chinon », au nom de Jeanne Chabot et de Jean III de Chambes, son fils, demanda que l'on procédât à l'interrogatoire du seigneur de Bressuire, représenté par maître Louis Garnier, et des autres ajournés, « pour porter tesmoignage « devérité sur le contenu esdites lettres royaulx, scavoir est « où estoient les biens demourez du depcès de feu Messire « Loys d'Amboise, vicomte de Thouars... » Le procureur de Jacques de Beaumont réclama le double de l'arrêt du Parlement et un certain laps de temps « pour venir dire « ce qu'il appartiendroit. « On lui accorda » delay jusques « au lendemain, neuf heures actendant dix, pour venir dire « ce que bon luy sembleroit en ladite matière. » Ensuite, on prit le serment de tous les témoins avant de procéder aux interrogations.

« Le landemain, jour de samedi, à ladite heure de neuf « heures, se comparurent et présentèrent de rechief lesdits « dame et seigneur de Montsoreau, en personnes, d'une « part, et le seigneur de Bressuyre, par ledit maistre Loys « Garnier, d'autre part. »

Guillaume Ruzé dut donner un nouveau délai, car « Garnier, après plusieurs parolles et langaiges.... déclara « pour ledit seigneur de Bressuyre, qu'il estoit prest de

[1] Un Antoine de Beaumont, seigneur des Dorides, assista en 1492, aux funérailles de Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire. Bélisaire Ledain, *Hist. de la ville de Bressuire*, p. 183. Devons-nous identifier le seigneur des Dorides avec le seigneur de Bury ?

Digitized by Google

« dire et depposer vérité... en luy assignant jour et autre « lieu que ledit lieu de Thouars parce qu'il disoit estre « suspect et dangereulx pour la mortalité qui avoit esté « audit lieu... Et après plusieurs altercassions et debatz... « pour raison dudit lieu, icelles parties conviendrent à « elles trouver au lieu de Collonges, distant dud. lieu de « Thouars de deux lieues ou environ... »

Le mardi suivant, le patient commissaire du roi quitta Thouars pour se transporter à Coullonges où il arriva « vers le matin. » Alors « se comparurent et présentèrent « lesd. damme et seigneur de Montsoreau en personne, « d'une part, et ledit messire Jacques de Beaumont..... en « sa personne, d'autre, lequel » jura « sur les sainctes « évangilles, par lui touchées, de depposer vérité. »

Le seigneur de Bressuire « déclara ensuite qu'il ne pro- « cederoit à dire ou déclarer aucune chose du contenu « esdites lettres royaulx en la présence de maistre Regnault « Dunoyer, procureur du Roy en Poictou, parce qu'il estoit « famillier domestique et conseiller de ladite dame de « Montsoreau et mesmement en ce présent procès.

« Oye laquelle recusacion, consentit ledit procureur et « semblablement ledit seigneur de Bressuyre que ledit Du « Noyer, quant à ce, substituroit Messire (en blanc) vicaire « dud. Collonges, ce qui fut fait. »

La déposition de Jacques de Beaumont entendue, restait à faire comparaître le seigneur de Bury et Jean Martinet. Ce dernier s'exécuta ainsi que plusieurs nouveaux témoins de Thouars, « Loys de la Mezeyre, marchand de draps, « Jehan Jallon, pelletier, Jehan Gallant, offevre, et autres « plusieurs marchans. » Antoine de Beaumont parvint à différer sa comparution jusqu'au mois de septembre 1486.

Toutes les sommations, les ajournements, les dépositions, avaient amené un résultat à peu près négatif. Guillaume Ruzé n'avait pu trouver « en nature les biens

Digitized by Google

« meubles demourez du décès dud. feu messire Loys « d'Amboise, viconte de Thouars, » et, par conséquent était impuissant à « faire vraye prisée ne estimacion « d'iceulx [1]. »

C'est probablement alors que Jeanne Chabot dressa l'inventaire que nous avons donné dans la deuxième partie de ce présent travail.

Anne de Beaujeu, après la mort de Louis XI, n'avait pas fait disparaître de la scène politique le seigneur de Bressuire. Elle n'eût pas voulu se priver des services d'un des plus intimes conseillers de son père [2]. Le gouvernement de Charles VIII épargna Jacques de Beaumont dans l'affaire des meubles de Louis d'Amboise. Par lettres patentes du 6 septembre 1489, le roi accorda à Jeanne Chabot une indemnité de 35.000 livres, à la condition expresse de n'exercer aucune poursuite « contre ledit seigneur de « Bressuyre, ne aultre [3]. » A cette époque, l'ancien exécuteur des volontés de Louis XI, revêtu du titre de sénéchal de Poitou, en remplacement d'Yvon du Fou, visitait les villes de Niort, Fontenay, Chizé, la Mothe, Parthenay, Thouars, qu'il faisait mettre en état de défense dans la crainte du duc de Bretagne [4]. Deux ans après, le 16 décembre 1491, le monarque octroyait à la mère de Colette

[1] *Archives de Montsoreau*. Cahier, en parchemin, de huit pages, signé G. Ruzé.

[2] Bélisaire Ledain, *Hist. de la ville de Bressuire*, 2e édit., p. 178.

[3] « Par aultres lettres patentes du Roy, du sixième jour de sep- « tembre mil IIII^c IIII^xx IX, ordonna (le roi) que la somme de « XXXV mil livres seroit poyée à la dite dame de Montsorreau pour « lesd. meubles, à laquelle somme il avoyt accordé avec ladite dame, « et oultre qu'elle seroyt poyée par année à troys mil livres par « chacune, ou aultre somme, jusques à lad. somme de XXXV mil « livres, et que, à l'advenyr, lad. dame de Montsorreau ne pour- « suyveroit le poyement contre led. seigneur de Bressuyre ne « aultre. Lesd. lettres veues par les trésoriers et generaulx conseil- « lers sur le faict et gouvernement des finances de France. » *Arch. de Montsoreau*.

[4] Bélisaire Ledain, *Hist. de la ville de Bressuire*, p. 179 et 180.

Digitized by Google

de Chambes d'autres lettres portant qu'il lui serait payé 37,000 livres [1].

Jeanne Chabot ne percevait que difficilement les sommes qui lui avaient été promises. Elle reprit son action contre le seigneur de Bressuire. Jacques de Beaumont vint à mourir le 15 avril 1492 et laissa ses héritiers, Thibault de Beaumont, Pierre de Laval, André de Vivonne, aux prises avec la dame de Montsoreau. Le procès ne fut pas sitôt terminé ; car nous en retrouvons encore la trace à l'époque de Philippe de Chambes et même à celle de Charles de Chambes, l'arrière petit-fils de Jeanne Chabot [2].

[1] « Par aultres lettres patentes du roy, signées de sa main, en « datte du XVIe jour de décembre IIII^c IIII^xx et unze, le roi ordonna « que la somme de XXXVII mil livres soiet poyée à lad. dame de « Montsorreau pour lesd. meubles, à laquelle somme il auroyt com- « posé avec lad. dame de Montsorreau, et ordonna qu'à l'advenir « lad. dame de Montsorreau seroyt poyée par chacun an lad. somme « de IIII mil livres, sans avoir ne attandre aultre acte ne ceddule du « roy que lad. lettre signée de sa main en rapportant laquelle ou « vuydimus d'icelle faicte soubz scel royal pour une fois seullement, « et veult le roy que tous les poyemens qui en seront faictz soient « endossez aux doz desd. lettres jusques au parfait et entier « poyement de lad. somme de XXXVII mil livres.

« Au doz de laquelle lettre est endossé la somme de six mil « livres tournoiz, partant restoyt encores a poyer la somme de « XXXI mil livres.

« Lesd. lettres veues par les generaulx conseillers du roy sur le « faict et gouvernement de ses finances. » *Arch. de Montsoreau.*

[2] « Depuys lad. dame de Montsorreau ne pouvant ? estre poyée, « ayant plus facille acces au seigneur de Bressuyre que au roy, et « contre lequel seigneur de Bressuyre, chevalier, ? avoyt commancé « son action, auroyt obtenu lettres royaulx, en forme d'examen à « futur, pour faire voyer et examiner tesmoings à futur, contre les « seigneurs de Vivonne, Thibault de Beaumont et le sire de Loué, « héritiers dud. seigneur de Bressuyre, en datte du XIIIIe juillet « mil IIII^c IIII^xx XII.

« Lad. dame auroyt obtenu commission du lieutenant du bailly de « Touraine à Chinon pour faire adjourner lesd. seigneurs de Loué, « de Vivonne et de Beaumont, suyvant lesd. lettres d'examen à « futur, du VIIIe jour de novembre mil IIII^c IIII^xx et unze.

« Lesquelz auroyent esté adjournez à la requête de lad. dame à « comparoyr aud. lieu de Chinon par devant le juge dud. lieu.....

« Depuys lad. dame Jehanne Chabot seroyt decedée dellaisse « Philippe de Chambez, son filz (petit-fils), et seul héritier myneur « entre les mains de curateurs qui n'auroyent faict compte de suyvre « l'action, lequel, estant en age, auroyt suyvy le seigneur de Loué « tellement qu'il n'y auroyt prescription pour le regard dud. seigneur « de Loué contre led. seigneur de Montsoreau.

Digitized by Google

Louis XI, en rendant aux de la Trémoille l'île de Ré, leur avait légué en même temps la charge de servir aux de Chambes les 800 livres de rente assises sur cette terre. Les héritiers du vicomte de Thouars eussent voulu s'affranchir de leur obligation. Après un procès, où les parties exposèrent leurs raisons, la cour des requêtes termina les débats en condamnant, 2 juillet 1493, Louis et Jacques de la Trémoille, « chacun pour telle part et porcion qu'ilz sont « héritiers dud. defunct (Louis d'Amboise), à rendre et « paier ausd. demandeurs (les de Chambes) lesd. arrérages « escheuz depuis led. quatorziesme jour dud. mois de « décembre, oud. an mil quatre cens soixante et unze [1], « jusques au commencement de ce présent procès, et ceulx « qui sont depuis escheuz jusques à présent, à cause desd. « huit cens livres tournois de rente que lesd. demandeurs « ont droit de prandre et percevoir chacun an..., sur lesd. « terres et seigneuries de l'isle de Ré et autres terres « appartenant aud. feu viconte de Thouars led. » 25 janvier 1466/7 [2], « exceptées lesd. terres et seigneuries de « Thouars, Mauléon et Berrye, et aussi exceptées lesd. « terres et seigneuries de Talmont, Bran, Aulonne, Orzon, « Chasteaugaultier, La Chauline, Les Salles et Marant,... « lesquelles terres et seigneuries de Talmond, Bran, « Aulonne, Orzon, Chasteaugaultier, La Chauline, Les « Salles et Marant » avaient été « données à la mère desd. « deffendeurs au traicté de sond. mariage, sauf à desduire « sur lesd. arrerages [3] la somme de deux mil troys cens « quarante-quatre livres quatre solz, six deniers... tour- « nois, et à continuer doresenavant, par chacun an, lad.

« Depuys, seroyt deceddé led. seigneur de Montsorreau dellaisse « Charles de Chambez, son fils aisné encorres myneur. » *Arch. de Montsoreau.* Pièce en papier portant cette cote moderne : « Expli- « cation des procès et différents touchant le mariage de Collette de « Chambes avec le vicomte de Touars et pour son douaire. »

[1] Epoque de la mort de Colette de Chambes.

[2] Jour de l'appointement entre Louis d'Amboise et Jean II de Chambes. Voir la fin de la première partie de cette notice.

[3] Ces arrérages montaient à 7.000 livres environ.

Digitized by Google

« rente tant et si longuement qu'ilz » seraient « deten-
« teurs et propriétaires de lad. terre de l'isle de Ré et
« autres terres... [1]. » Charles VIII confirma l'arrêt de la Cour des requêtes par lettres données à Paris, le 5 juin 1495 [2].

Arrivé au terme de notre travail, nous devons constater que nos ancêtres, bien qu'animés de profonds sentiments religieux, ne se montraient pas toujours des modèles de loyauté. Louis XI, plus particulièrement, nous apparaît comme le type de l'égoïsme et de la duplicité humaine. Sa conduite, dans l'affaire de la succession du vicomte de Thouars, à l'égard des de la Trémoille et des de Chambes, doit être énergiquement flétrie. Le monarque sans cœur brise sans remords apparents tous les obstacles qui l'empêchent d'atteindre son but. La jeune veuve de Louis d'Amboise a le malheur de se trouver en opposition d'intérêts avec lui ; il ne tient nul compte de ses droits les plus légitimes. Il la dépouille et la jette presque fatalement dans les bras de Charles de Guyenne. L'histoire du faible opprimé par le fort est d'ailleurs de tous les temps ; le moyen âge n'a pas le monopole de l'injustice. Chacun de nous peut voir, sans remonter le cours des siècles, nous dirons même sans sortir de son pays, l'éternel spectacle de l'oppresseur omnipotent terrassant un ennemi qui n'a pour se défendre que la raison et le bon droit. Devant l'iniquité, un devoir s'impose à tous, celui de venger la victime en flétrissant le persécuteur.

L'Abbé A. Ledru.

[1] *Archives de Montsoreau. Sentence de la Cour des requêtes.* Orig. en parch.
[2] *Archives de Montsoreau.* Orig. en parch.

Digitized by Google

LES SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A L'HOPITAL D'ANGERS

Les Sœurs Hospitalières. — Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie, par L. Cosnier, ancien membre de la Commission des Hospices et ancien administrateur du Dépôt de Mendicité. 2e édition, Paris, Victor Lecoffre, 1882, 1 vol. in-18.

(*Suite et fin*)

V.

La demande des Pères des Pauvres de Nantes fut favorablement accueillie (1648). Saint Vincent-de-Paul leur envoya huit de ses Sœurs, et Mlle Le Gras fut, cette fois encore, chargée de les conduire et de les installer [1].

« Voici, dit son historien, le récit qu'elle a écrit elle-même des particularités de son voyage, récit qui fait voir la conduite qu'elle y observa, et qui doit servir d'exemple à sa Compagnie :

« Notre très honoré Père, dit-elle, nous fit la charité de nous donner une conférence sur le sujet de ce voyage, le lundi 23 juillet, sur la fin de laquelle il nomma les sœurs

[1] Cette maison nouvelle inspirait à saint Vincent-de-Paul une sollicitude aussi vive que celle d'Angers, et il écrivit aux Sœurs chargées par Mlle Le Gras de la fonder, une lettre non moins admirable que son règlement, et remplie de conseils qui le complètent ou le commentent. V. *Lettres*, t. Ier, p. 206.

Digitized by Google

qui devaient venir. Le mercredi suivant je fus prendre ses ordres, et sur la juste crainte que j'avais d'y faire beaucoup de fautes, sa charité me commanda de dresser nos conduites et rencontres durant ledit voyage. Me souvenant de ses saintes instructions et pratiques, je ne me suis formé d'autre vue et d'autre intention que celle de la très sainte volonté de Dieu et la pratique de nos règles.

« Le jeudi 26, nous nous mîmes dans le coche d'Orléans, et Dieu nous fit la grâce de faire le voyage sans manquer à nos observances. A l'abord des villages et des villes, quelqu'une de nous faisait souvenir de saluer les bons anges avec désir qu'ils redoublassent les soins des âmes de ces lieux-là, pour leur aider à glorifier Dieu éternellement. En passant devant les églises, nous faisions un acte d'adoration au Très-Saint Sacrement, saluant aussi les saints Patrons.

« Arrivant au lieu du repos et du gîte, quelques-unes des sœurs allaient à l'église rendre grâces à Dieu de son assistance, lui en demander la continuation et sa bénédiction pour faire sa sainte volonté. S'il y avait un hôpital, ces mêmes sœurs l'allaient visiter, ou sinon, quelque autre malade du lieu; et cela, au nom de la Compagnie, pour continuation d'offres de nos services et de nos devoirs à Dieu, en la personne des Pauvres.

« Dans les occasions, nous disions quelques mots, soit des principaux points de la foi, nécessaires à savoir pour faire son salut, ou quelques petits avertissements pour les mœurs, mais brièvement. Quand nous le pouvions, nous allions le matin à l'église.

« Nons eûmes l'honneur, aux Ponts-de-Cé, d'être chassées de l'hôtellerie, où nous arrivâmes un jeudi fort tard; mais au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes une bonne dame qui nous recueillit bénignement.

« Nous arrivâmes à Nantes le 8 août, à deux ou trois heures après-midi. Nous allâmes d'abord visiter l'église

Digitized by Google

des Ursulines, qui était la plus proche, pour y adorer Dieu et nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter sa sainte volonté.

« Aussitôt plusieurs dames nous y vinrent trouver, et nous menèrent à l'hôpital, où, sitôt que nous fûmes arrivées, Messieurs les Pères et Administrateurs nous donnèrent tout pouvoir : mais, quelque pouvoir qu'ils nous donnassent, nous n'entreprîmes rien sans le leur communiquer et avoir obtenu leur consentement.

« Toutes les dames de la ville prirent la peine de nous venir visiter, et même beaucoup de dames de la campagne, et quantité de Supérieurs de religions reformées [1]; plusieurs couvents de religieuses [2] obligèrent des dames de nous y mener, désirant voir nos sœurs et leur habit.

« Dès le lendemain nos sœurs se mirent à travailler avec grand zèle, et, en peu de jours, il s'y trouva un tel changement, que le monde prenait plaisir à y venir. Il y avait au repas des pauvres une telle affluence de monde, qu'on ne pouvait approcher des tables ni des lits des malades.

« Quelques dames de la ville s'étant exercées à visiter les malades depuis plusieurs mois, et à leur porter des bouillons et autres choses, nous leur proposâmes de les visiter d'une autre manière, et de se dispenser de venir le matin, qui pouvait être un temps incommode pour leur famille, comme aussi de porter des bouillons; mais qu'elles feraient mieux d'y venir à deux heures après-midi avec quelques confitures et autres choses, comme les dames font à l'Hôtel-Dieu de Paris, et elles résolurent de suivre notre avis.

« Quelques jours après que l'acte de notre établissement fut signé, nous nous disposâmes à revenir. Toutes nos Sœurs nous témoignèrent demeurer avec grand désir de

[1] S'entend des Congrégations revenues à leur primitive observance.
[2] Cloîtrées.

Digitized by Google

bien faire, et nous en renouvelèrent leurs résolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeurai fort consolée... »

« Quand on lit avec quelque attention le commencement de cette lettre, reprend le bon curé de Saint-Laurent, et qu'on réfléchit un peu sur la piété singulière avec laquelle la mère et les filles faisaient leur voyage, on n'est surpris ni du grand accueil qu'on leur fait quand elles arrivent dans un lieu, ni des bénédictions que le ciel répand sur leurs travaux. Faites, mon Dieu, qu'elles soient telles dans tous les temps, et l'Église en tous les temps en sera édifiée! »

« Les vœux du respectable ami des sœurs, ajoute M. Léon Cosnier, ont continué d'être exaucés en tous lieux et particulièrement à l'hôpital d'Angers. Nous avons vu, dit-il lui-même, plus de soixante-dix après le départ de Mlle Le Gras, cette superbe maison, fruit de la pénitence de Henri II, roi d'Angleterre, aussi sagement conduite que si la bonne Demoiselle y avait encore présidé. »

« Ce voyage, à Nantes, poursuit M. Léon Cosnier, dut ressembler à celui que Mlle Le Gras fit à Angers, sept ans auparavant, et dont la relation, par malheur, n'existe plus... »

« Cette page, si pleine dans sa brièveté, nous instruit plus que des volumes. On regrette seulement de n'y pas trouver une allusion à l'hôpital d'Angers. Cependant il n'est pas douteux que la bonne dame n'y ait fait séjour et n'y ait reçu un accueil bien différent de celui de l'hôtellerie des Ponts-de-Cé. Partie de sa maison de La Chapelle, près Paris, le 23 juillet, elle arriva à Nantes le 8 août. Si lente que fût la marche du *coche*, à cette époque où l'on s'arrêtait le soir pour la couchée, par besoin de repos et de crainte des voleurs, il est impossible de supposer que le vénérable véhicule ait mis quatorze jours pour franchir cent lieues [1]. »

[1] Pages 98-100.

Digitized by Google

Cette visite de Mlle Le Gras est d'autant plus probable que la maison d'Angers n'avait pas cessé d'être, pour saint Vincent-de-Paul et pour elle, l'objet d'une vive sollicitude. Ils lui avaient voué quelque chose de cette tendresse particulière que l'on a d'habitude, dans les familles, pour les premiers-nés. Ils s'y étaient attachés d'autant plus que, la voyant prospère, ils étaient fiers de pouvoir la présenter aussi comme leur maison modèle.

On a, de cette sollicitude, des preuves assez nombreuses.

Le 22 juillet 1640, moins de six mois après l'installation des premières sœurs, saint Vincent-de-Paul écrivait à M. Lambert, supérieur de la mission de Richelieu : « ... Mlle Le Gras désirerait que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles sous forme de visite. Vous pourriez prendre pour sujet nos affaires du Pont-de-Cé et de la rente, ou des aides qui nous sont dues en ce lieu-là. Vous pourrez voir M. l'abbé de Vaux qui est un grand serviteur de Dieu, et qui a une non semblable charité pour ces filles; c'est le grand-vicaire. Vous leur pourrez parler à chacune en particulier, et puis leur faire un entretien général, sans que cela parût; et peut-être suffira-t-il pour cette fois que vous les voyiez en particulier. L'on mande que les Messieurs de l'Hôtel-Dieu leur ont fait faire des robes d'étoffe plus belles; vous verrez cela, et s'il n'est pas à propos de mettre notre sœur Barbe à Angers pour diriger, faire revenir Mme Turgis à Paris, et la sœur Ysabel qui est la supérieure des filles, toujours infirme, à Richelieu, où peut-être l'on pourra la remettre. C'est la pensée de Mlle Le Gras, et la mienne c'est de vous chérir plus que moi-même un million de fois et d'être en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

La même année, saint Vincent-de-Paul écrivait de Saint-Lazare à Mlle Le Gras :

Digitized by Google

« Mademoiselle,

« Je n'ai point reçu la lettre que vous écriviez à M. de Vaux pour réponse à la sienne que je vous renvoie. Si ai bien celle que vous écrivez à Richelieu, que je viens d'envoyer. Quand j'aurai la première, je vous dirai ma pensée et nous parlerons de ce que ledit sieur de Vaux vous écrit et des petits enfants. Il faut faire au plus tôt une assemblée générale. Je vous prie cependant d'avoir soin de votre santé. Et je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

« *P.-S.* — Je pense qu'il y aura plus d'humilité à traiter les filles de la Charité du titre de sœurs que de filles ; on en use de la sorte à Sainte-Marie (Maison-mère de la Visitation, à Paris). »

« Le 3 mai 1646, dit M. Léon Cosnier, le saint homme écrit, par des sœurs de la charité se rendant au Mans, à M. Portail [1], son coadjuteur de prédilection, qui installait leur maison fondée en cette ville au commencement de 1645, et comprenant mission, séminaire et hôpital :

« ... J'allais finir ici cette lettre, s'il ne m'eût fallu passer outre, me souvenant des pauvres [2] sœurs d'Angers, pour vous prier de les aller voir en passant; elles auront grande joie de vous voir et peut-être grand besoin de cette visite. Mlle Le Gras s'y attend, aussi bien qu'à recevoir de bon cœur les deux sœurs que vous nous envoyez. Dieu veuille bien conduire les unes et les autres, et me fasse à moi la grâce d'être autant que possible en son amour, etc.

[1] Né en 1590; ordonné prêtre en 1622; associé à toutes les œuvres de saint Vincent, et spécialement chargé de la direction des filles de la Charité jusqu'à sa mort survenue dans la même année (1660) que celles de son maître et de Mlle Le Gras.

[2] Saint Vincent les traite ainsi parce que la ville demandait de nouvelles sœurs, les anciennes « ne pouvant suffire au trop grand travail, et même succombant à la peine. » Il regrette aussi beaucoup d'être empêché par ses occupations d'aller les voir.

Digitized by Google

« Nous n'avons pas, malheureusement, poursuit M. Léon Cosnier, la réponse de M. Portail, dans laquelle il rend compte à son supérieur de sa visite à l'Hôtel-Dieu d'Angers; elle fut à coup sûr très favorable, puisque nous lisons dans une nouvelle lettre du bienheureux Père à son ami, en date du 22 juillet 1646... « Ce que vous m'écrivez aussi des bonnes sœurs d'Angers a de beaucoup augmenté ma consolation, et je loue cette même bonté de Dieu de vous y avoir fait arriver si à propos [1]. »

VI.

Saint Vincent-de-Paul, quelques années après, devait accorder à ses chères sœurs d'Angers la plus douce récompense qu'elles pussent recevoir en ce monde : celle de sa visite bénie.

« Après neuf mois d'attente, dit M. Léon Cosnier [2], Vincent-de-Paul entrevoit la possibilité de se rendre à Angers. Le 4 février 1649 il écrit de Fréneville à Mlle Le Gras :

« ... Dès que le beau temps sera venu, j'espère partir et aller droit à Angers, Dieu aidant. Dieu sait de quel cœur je verrai vos Filles...

« Et le 11 février, aux dames de la Charité :

« Ces grandes froidures m'ont retenu en ce lieu et le feront encore jusqu'à ce que le temps soit adouci; alors j'espère partir pour Le Mans ou pour Angers, ou pour tous les deux.

« On ne possède plus la lettre adressée d'Angers par saint Vincent à son amie. Il est à croire qu'elle fût écrite dans la joie de son âme, car nous relevons ce passage d'un billet, daté de Saint-Méen, le 9 avril, quelques jours après son départ de notre ville :

[1] Pages 102-103.
[2] Pages 103-104.

Digitized by Google

« Je ne puis que je ne vous répète par celle-ci, la consolation que j'ai reçue dans la visite de nos chères Sœurs d'Angers. Oh ! Mademoiselle, qu'il y a grand sujet de louer Dieu de son adorable conduite sur ces bonnes filles !

« Il ne se contente pas de cet élan d'éloges, et dans une autre lettre du 15 avril, datée également de Saint-Méen, il dit :

« ... Je suis assiégé ici par le mauvais temps et le débordement des eaux ; sans cela je serais parti pour Nantes mardi passé, et en partirai sitôt que ce petit déluge sera écoulé, pour aller visiter nos sœurs, comme celles d'Angers qui m'ont donné plus de consolation que je n'en ai reçu longtemps il y a ; je vous l'ai mandé et ne puis cesser de vous le dire... »

Ce fut dans l'appartement du rez-de-chaussée, disposé en oratoire, que les Sœurs d'Angers reçurent cette visite de leur vénéré fondateur, et qu'il célébra la messe pour elles et pour leurs malades pendant les cinq jours de son passage à Angers.

Né en 1576, saint Vincent-de-Paul était alors âgé de 73 ans.

Des intérêts d'une autre nature attachaient encore saint Vincent-de-Paul à la ville d'Angers, et il nous l'apprend lui-même dans la lettre suivante :

« A Monsieur Delvère,

« Intendant-Général de la Justice, en Touraine [1],

« Paris, 8 juillet 1646.

« Monsieur,

« Encore que je sois privé de l'honneur de vous entretenir, je prends néanmoins la liberté de vous écrire touchant les intérêts de la Congrégation de la Mission, et de

[1] La même lettre fut envoyée à M. de Bautru, intendant de la Justice, en Anjou.

Digitized by Google

vous offrir généralement les services de cette petite compagnie, avec les miens en particulier, vous suppliant, Monsieur, de l'avoir agréable.

« L'autorité que le roi vous a donnée par l'oracle de la divine Providence, pour maintenir la sienne parmi ses sujets, et conserver les droits publics et garantir les particuliers, fait que nous avons recours à vous, Monsieur, dans l'occasion qui se présente, prenant grande confiance dans la charité, non commune, avec laquelle vous exercez si dignement votre charge.

« Nous sommes propriétaires par engagement des aides d'Angers, conjointement avec l'Hôtel-Dieu de Paris, par la délégation que nous en a faite défunt M. le Commandant de Sillery. A présent on nous a averti que MM. les Maires et Echevins de la dite ville, ont fait publier un bail à ferme de plusieurs droits sur quantité de marchandises entrant dans la dite ville, mais particulièrement d'un droit nouveau sur le vin, au préjudice de plusieurs articles du conseil et du bail général des dites aides qui les défendent expressément.

« Ce qui fait, Monsieur, que nous vous prions instamment de faire rayer de la pancarte qu'ils ont affichée, l'article qui parle du droit nouveau sur le vin; car s'il y avait lieu de faire de nouvelles impositions sur icelui, quel moyen aurions-nous de conserver cette ferme, puisque même le fermier est contraint de relâcher de ses droits anciens, pour faciliter la vente de cette denrée?

« En quoi, Monsieur, vous ferez un bien notable, non seulement à notre petite Compagnie, mais encore aux Pauvres du dit Hôtel-Dieu, nous conservant ce que nous avons de plus liquide et de plus assuré, et nous garantissant d'un procès que nous serions obligés d'intenter au Conseil, en nous opposant à cette entreprise, ce qui nous serait une grande peine.

« Vous voyez donc, Monsieur, combien votre protection nous est nécessaire, et combien aussi nous serons obligés

Digitized by Google

d'implorer sur vous de plus en plus celle de Notre-Seigneur, lequel je supplie de tout mon cœur de me donner à moi les occasions de vous rendre les effets d'une parfaite obéissance et les témoignages du désir que j'ai d'être inviolablement en son amour, etc.

« Les aides, dit M. Léon Cosnier [1], étaient des impôts levés sur les denrées et marchandises. Il est bon de constater ici une nouvelle preuve que les *aides*, instituées d'abord pour aider le roi à supporter les charges de l'État, servaient aussi à soulager les villes dans l'entretien de leurs hôpitaux. Si l'octroi qui remplace aujourd'hui les aides n'est plus affecté à cette destination, au moins il ne devrait pas grever le budget de l'assistance publique. Dans notre ville, par exemple, on a calculé que Sainte-Marie ne verse pas moins de dix à douze mille francs à la caisse municipale pour son approvisionnement de viande, bois, vin, charbon, etc. Ne serait-il pas équitable que cette somme prélevée sur le bien des pauvres fût remboursée à l'avenir? Dans certaines localités, à Tours, notamment, cette question a été résolue en faveur des commissions hospitalières. Durant notre gestion, mes collègues et nous, nous avons plusieurs fois réclamé à ce sujet; mais, sans nier le droit, on nous a toujours priés d'attendre que les finances de la ville fussent moins obérées. »

Enfin, en 1657, nous trouvons saint Vincent-de-Paul, trois ans avant sa mort, en pourparlers avec l'Évêque d'Angers, qui désirait fonder un établissement de Prêtres de la Mission dans son diocèse [2].

[1] Page 107.

[2] D'après des renseignements donnés par M. l'abbé J. Nau, dans son intéressante et savante notice sur le *Pèlerinage et le Sanctuaire de Notre-Dame-du-Pinelier à Segré* (Angers, Briand, 1877, in-18), ces pourparlers remonteraient au voyage de saint Vincent-de-Paul à Angers. Ce voyage, saint Vincent l'aurait fait en compagnie de M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, et en partie pour conférer avec l'abbé de Vaux sur la fondation d'un séminaire à Angers. Selon une tradition fort vraisemblable recueillie par le même auteur, les deux amis se seraient même rendus en pèlerinage au sanctuaire

Digitized by Google

« A Monseigneur l'Évêque d'Angers,

« Paris, 8 août 1657,

« Monseigneur,

« Les petits services que nous avons tâché de vous rendre à l'égard de votre peuple de Craon, ne méritent pas l'honneur que vous nous faites de nous en remercier. Au contraire, Monseigneur, c'est à nous à vous rendre mille actions de grâces, comme je vous les rends très humblement, de ce que vous avez daigné vous servir de si pauvres et si chétifs ouvriers, et me témoignez que vous n'auriez pas désagréable qu'il y en eût en votre diocèse.

« Certes, Monseigneur, nous sommes très indignes que ce bien nous arrive. Si c'était néanmoins le bon plaisir de Dieu, nous aurions sujet d'espérer que la grâce qui vous accompagne nous serait communiquée pour ne pas travailler en vain au salut des âmes qui vous sont confiées, et nous lui demanderions instamment celle de répondre toujours à vos instructions, n'y ayant prélat dans le royaume pour qui nous ayons plus de respect et de soumission. Selon cela, Monseigneur, je vous supplie d'agréer les offres de l'obéissance de notre petite Compagnie, et de la mienne en particulier, que je vous fais avec toute la

de Notre-Dame-du-Pinelier, situé aux portes de Segré, et alors en grande vénération dans l'Anjou. M. Olier était lié très intimement avec un gentilhomme du pays, devenu un saint prêtre, messire Jean Boury du Pairin. Il ne manquait jamais, lorsqu'il faisait le voyage d'Angers, d'aller le voir à sa terre des Loges, d'où il pouvait facilement aller passer de longues heures aux pieds de Notre-Dame-du-Pinelier, et il est fort possible, en effet, que saint Vincent-de-Paul l'ait accompagné dans sa visite. La lettre que nous citons, et où saint Vincent parle à l'évêque d'Angers des services rendus par ses religieux au peuple de Craon, prouve de plus qu'il était en relation avec le clergé du Craonnais, puisqu'il y envoyait ses missionnaires; et il est probable que ces relations, ils les avait nouées par l'intermédiaire de messire Jean Boury du Pairin, qui, étant issu d'une honnête famille d'Angers, dit Grandet, était fort lié non seulement avce M. Olier, mais avec l'abbé de Vaux. — Les traditions, en ce qui concerne M. Olier, sont extrêmement précises, et rapportent aussi qu'il visita la petite cité romaine du Châtelais, bâtie sur un roc escarpé et dans le site le plus pittoresque, à trois lieues de Segré, sur la route de Craon. — E. F.

Digitized by Google

révérence et la soumission que je lui dois en l'amour de Notre-Seigneur, etc., [1].

Tout disposé que fût saint Vincent-de-Paul à répondre au désir du prélat, la négociation, pour des motifs que nous ignorons, n'aboutit pas [2].

Là se terminent les documents que nous possédons sur les relations de saint Vincent-de-Paul avec la ville et l'hôpital d'Angers, et ce n'est pas sans peine, ainsi que le fait observer M. Léon Cosnier, que l'on quitte ce doux commerce. Nous devons à l'auteur des *Sœurs Hospitalières* de pouvoir le poursuivre encore quelque temps, sinon avec le saint lui-même, du moins avec sa fidèle amie.

« L'insigne fortune, dit-il [3], d'avoir eu en communication des lettres inédites de Vincent-de-Paul ne pouvait être isolée; elle devait inspirer le désir de posséder des fragments, au moins, de la correspondance que « la bonne Demoiselle » avait échangée avec son saint ami, à propos de leur colonie d'Angers.

« Sur nos instances, on a bien voulu chercher et l'on nous a confié six lettres de Mlle Le Gras, qui n'ont jamais été publiées... Sans doute les lettres que nous reproduisons ne sont point embrasées, au même dégré, de la sainte ardeur du maître. Le ton en est plus calme; mais elles ne sont pas moins le reflet fidèle de la flamme irrésistible qui électrisait tous les cœurs.

« Ces doux entretiens de la première Supérieure de l'Ordre qui s'est multiplié d'une façon merveilleuse, avec ses premières sœurs, ces exhortations, et, parfois, ces

[1] *Lettres*, t. II, p. 181.

[2] Ce fut seulement en 1675, et à la suite de donations faites par des particuliers, qu'une maison de Prêtres de la Congrégation de la Mission fut établie à Angers, rue Valdemaine. Détruite en 1792, comme tous les établissements religieux, elle fut rétablie soixante-huit ans plus tard (en 1860), par les soins de M. Etienne, alors Supérieur Général de la Congrégation. Nous n'entrerons pas ici dans de plus grands détails sur son histoire, nous proposant de l'esquisser dans une notice particulière. — E. F.

[3] Page 114.

Digitized by Google

remontrances maternelles, ont le mérite de nous faire pénétrer dans un intérieur si vertueux et si aimable, qu'il vous en reste une impression délicieuse. On se sent meilleur en achevant la dernière page. »

« A Sœur Élisabeth Martin,

« Hôpital Saint-Jean, à Angers,

« Ma très chère Sœur,

« Il paraît bien que vous êtes à notre bon Dieu puisque sa miséricorde s'exerce continuellement sur vous; ayez bon courage et ne vous ennuyez, je vous prie, dans l'espérance que Dieu tirera sa gloire de votre misère [1]; c'est ma consolation, chère Sœur, pour mon particulier, me voyant dans la correction que souvent la justice divine me fait, de penser que je peux servir d'exemple à ceux qui voudraient offenser Dieu, comme j'ai fait, voyant qu'il sait bien trouver ceux qui contreviennent à ses volontés. Soyez bien gaie, je vous supplie, et ne vous mettez point en peine de ce qui se fait à l'hôpital quant vous n'y êtes pas.

« Si les Sœurs vous parlent en particulier, excitez-les à avoir affection et confiance pour ma sœur Magdeleine.

« Je supplie notre cher Jésus crucifié, de nous attacher fortement à sa croix afin que, étant étroitement unies à lui

[1] Les huit premières sœurs étaient accablées, et malgré leur courage, ne pouvaient suffire à leur tâche.

« Dès 1651, la ville avait demandé à Paris l'envoi de six nouvelles sœurs, les anciennes ne pouvant suffire au trop grand travail. Il y en avait vingt en 1675, et qui succombaient encore à la peine... (Célestin Port. *Notice sur l'Hôtel-Dieu.*)

« Les actes capitulaires de cette époque n'existent pas dans le chartrier de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui déposé aux archives du département; mais, à l'année 1651, on trouve : Et ledit jour (19 septembre), nous avons résolu d'escrire à Mlle Le Gras, pour la prier de nous envoyer encore trois Sœurs servantes... attendu l'affluence et le nombre qui est à présent à l'Hostel-Dieu, qui ne peuvent être servy comme nous le désirions, attendu que les dites Sœurs servantes sont en trop petit nombre et sont souvent malades, à cause du trop grand travail. » (Registre capitulaire, 1651. p. 53. C. Port. *Revue de l'Anjou*, 1854.)

Digitized by Google

en son saint amour, nos petites souffrances et le peu que nous agissons, soient en son amour et pour son amour auquel je suis, etc.

LOUISE DE MARILLAC. »

« A ma Sœur Jeanne Lepintre,

« A Angers,

« Ma très chère Sœur,

« Enfin il a plu à notre bon Dieu se servir de Monsieur Alméras [1] pour donner quelque remède aux peines que vous souffrez toutes, il y a si longtemps, et particulièrement vous, ma très chère Sœur, que Notre-Seigneur a choisie pour porter ce pesant joug; mais comme il était sien, je m'assure, ma chère Sœur, que sa bonté y a beaucoup aidée. Son saint nom en soit éternellement béni! comme j'espère aussi que sa grâce continuera à vous donner force et courage, et que sa bonté conduira cette œuvre à sa perfection. Je m'étais bien promis la consolation de vous voir bientôt en ces quartiers, mais puisque ce n'est pas la volonté de Dieu et que vous êtes nécessaire là encore pour quelque temps, vous savez que votre bonheur consiste à vous abandonner entièrement à sa conduite. J'écris à ma sœur Anne, par l'ordre de Monsieur Vincent, afin qu'elle aille à la première commodité, sans délai aucun, à Richelieu.

« Je ne puis écrire à ma sœur Louise; il suffit que vous lui disiez le jour qu'elle devra partir pour aller avec ma sœur Anne, que c'est Monsieur notre très honoré Père qui le lui ordonne; ce n'est pas que ce soit pour demeurer toutes deux ensemble longtemps, mais elles attendront l'ordre là, de ce qu'elles devront faire.

« Je vous prie, ma chère Sœur, de faire mes excuses à

[1] Alméras René, prêtre de la Mission, né à Paris, le 5 avril 1613, devint, après la mort de saint Vincent, le deuxième Supérieur Général de la Congrégation.

Digitized by Google

ma sœur Henriette de ce que je ne lui écris point et à toutes nos Sœurs, que j'ai eu une très grande consolation de la visite de Monsieur Alméras, espérant que par ce moyen Notre-Seigneur aura répandu de grandes bénédictions sur toute votre famille en général et en particulier. Je le souhaite de tout mon cœur et vous prie de ne vous point inquiéter si vous n'avez sitôt entier repos et consolation par une tranquilité bien affermie; vous savez que le bien ne se fait que petit à petit.

« J'attends de vos nouvelles, n'en ayant point eu depuis longtemps et j'espère de vous écrire plus amplement. Je crois que notre sœur Anne a quelque argent. Je vous en prie, ma chère Sœur, si elle n'en a suffisamment pour leur voyage de toutes deux, leur en faire bailler et me mandez ce que vous aurez emprunté en cette ville; je le rendrai si c'est de personnes qui y aient adressé. Notre sœur Toussaint a reçu l'Extrême-Onction, priez pour elle et pour toute la communauté qui salue la vôtre. Et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus crucifié, etc.

« Louise de Marillac.

« J'oubliais de vous mander, ma chère Sœur, que nous vous enverrons deux sœurs au commencement de la prochaine semaine, s'il plaît à Dieu. S'il est nécessaire que Messieurs les Pères soient avertis du départ de nos Sœurs, il faudra moyenner que ce soit quelque personne de la ville qui fasse passer cela doucement et non pas vous autres. »

« A ma sœur Cécile,

« à Angers,

« Ma très chère Sœur,

« Il est vrai qu'il y a quinze jours ou trois semaines que je me suis donné la consolation de vous écrire, non pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais j'en ai été empêchée par quelque indisposition et par quantité de malades et de petites affaires qui nous occupent plus que

Digitized by Google

nous n'avons de temps. Je vous prie, ma chère Sœur, de ne vous point surcharger d'affaires. Je le crois bien, comme vous, ma chère Sœur, que toutes nos Sœurs ne sont pas pour se tenir à rien faire quand elles seraient douze, ni même de ne pas employer le temps très utilement et que même dans le temps que vous pourrez faire la lessive vous n'y manquerez pas, et que si ce n'était à la faire entièrement, au moins celles d'entre vous qui y seraient occupées diminueraient le nombre des femmes qu'il faut que vous preniez ; mais ne vous obligez pas de faire les lessives, si vous n'êtes en plus grand nombre; ce vous serait un trop grand embarras. Je me suis informée de ma sœur Marie Marthe, quel serait l'office de l'emplastrière. Elle m'a dit qu'une sœur y serait bien employée ; il ne me paraîtrait point autre inconvénient pourvu que la sœur ne bougeât des salles et qu'elle fît en votre département les emplâtres ; que s'il fallait qu'elle les fît ailleurs ou qu'elle fût obligée d'aller souvent chez le chirurgien, cela ne serait pas bien ; vous en pouvez parler confidemment au bon Monsieur qui vous a fait cette proposition. Pour ce qui est des changements de lieu, je supplie la bonté de Dieu vous bien garder et toutes nos Sœurs d'en avoir aucun désir formé; que si le diable leur en suggérait quelques pensées, je les avertis de ne les pas écouter, mais les rejeter comme mauvaises tentations.

« Je ne vous saurais dire qui a bien réussi de celles auxquelles telles choses sont arrivées ; il faut aller à Dieu, mes très-chères Sœurs, tout d'une autre manière, et qui sommes-nous, qui voulons de nous-mêmes faire choix de nos voies ? Laissons faire à Dieu ; je m'assure que vous aurez bien découvert votre intérieur à Monsieur Lambert, et qu'il n'aura pas manqué d'en parler à Monsieur Vincent; demeurez en paix jusqu'à ce que la divine Providence vous fasse ordonner ce qu'elle demande de vous.

« Je supplie Notre-Seigneur qu'il vous fasse cette grâce et suis en son très-saint amour, etc.

« LOUISE DE MARILLAC.

Digitized by Google

« A plusieurs Sœurs de l'hôpital Saint-Jean d'Angers,

« Mes très-chères Sœurs,

« Véritablement, il y a trop longtemps que mon cœur ne s'est entretenu avec les vôtres, que j'estime si bons en mon endroit, qu'ils m'ont pardonné en m'excusant sur les affaires que vous savez que j'ai. Toutes nos bonnes sœurs sont arrivées en très bonne santé, Dieu merci ! et elle leur continue, aussi bien que leur ferveur et dévotion. Vous êtes bien longtemps à nous donner de vos nouvelles, car nous n'en avons pas reçu depuis elles. Je vous prie, mes Sœurs, de m'en donner, et n'attendez pas réponse; trois ou quatre lignes suffiront au moins une fois le mois.

« Comment se portent nos dernières sœurs, et ma sœur Mille et sa compagne? Je les prie bien toutes d'être bien courageuses, premièrement à se perfectionner en la vraie humilité, douceur, obéissance, cordialité et support les unes des autres. Vous devriez être toutes saintes, parmi les occasions que vous avez de servir Dieu et les pauvres sans discontinuer. Je crois que nos premières sœurs auront pris de nouvelles résolutions de s'y perfectionner par la connaissance que les dernières leur auront donné de leur bonheur qui serait envié par toutes celles de la Compagnie, si Dieu ne leur ordonnait de se contenter de faire sa très-sainte volonté. Aimons-la bien, cette très-adorable volonté et la voyons en tout ce que la sainte obéissance nous ordonne; gardons-nous bien des particularités et des petites intelligences ou accord ensemble en choses contre la charité mutuelle. O mes Sœurs, je vous demande pardon de cet avis; je ne crois pas que cela puisse être entre vous que je prie Dieu de bénir d'une sainte union et cordialité, n'étant toutes qu'une volonté en la sienne, conduites par le charitable soin de notre très-chère sœur Madeleine, que je salue de tout mon cœur avec toute sa petite famille, de qui je voudrais avoir nouvelles l'une après l'autre. Voilà neuf

Digitized by Google

images : vous en tirerez une pour Monsieur Ratier, votre directeur, lui ferez mes excuses que je suis si longtemps à lui faire réponse; je n'en ai pas encore le temps pour cette fois ; faites le même à tous ceux que je dois, et recevez aussi les affectionnées recommandations de toute la famille et me croyez en l'amour de Jésus crucifié,

« Mes bonnes sœurs,

« Votre très-humble sœur et affectionnée,

« LOUISE DE MARILLAC.

« Aux sœurs Claude et Marie,

« Filles de la Charité, servantes des pauvres,

« Mes très-chères Sœurs,

« Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données de nos sœurs. Je loue Dieu de tout mon cœur de leur fidélité à continuer les services qu'elles ont accoutumé de rendre aux pauvres en la même manière qu'elles faisaient du temps de ma sœur Cécile. Je ne vous puis céler, mes chères Sœurs, que j'ai en grande consolation d'avoir appris d'elle le fruit de sa conduite par celle de Monsieur l'abbé de Vaux et Monsieur Ratier; cela me fait vous dire que les filles d'Angers ont une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux; qu'il en soit béni à jamais! Une des pratiques de toutes nos sœurs m'a paru excellente, je les prie et vous aussi, mes chères Sœurs, de les continuer. C'est que tout ce qui se fait à l'hôpital soit connu à la sœur servante [1]; qu'il n'y ait qu'elle qui en rende compte à toutes sortes de personnes après avoir appris de vous l'état des choses que

[1] Par un usage touchant, la supérieure de chaque maison, s'appelle la Sœur servante. Comme elle est la plus élevée en dignité, elle est aussi, par-dessus toutes les autres, la servante des pauvres; c'est son honneur et sa couronne. V. Fournel. *Le Correspondant*, 25 octobre 1881.

Digitized by Google

vous avez en charge; si cette pratique est toujours en usage, vous êtes assurées que tout ira bien et serez à bonne odeur au dehors, que la cordialité et union entre vous sera si forte, qu'il sera impossible au démon de la rompre.

« Nous avons bien de l'obligation à Monsieur Ratier pour la peine qu'il prend de vous faire tant de conférences; les anges les gardent en leur reconnaissance pour présenter à Dieu le profit que vous en ferez et les démons pour vous les reprocher, si vous en négligez les pratiques. Nous ne pouvons pas présentement vous envoyer copie d'aucune des nôtres; mais pour les écrire vous ne sauriez, sans qu'il y ait une Sœur qui écrive le plus qu'elle pourra, ce qui s'y dit; et puis, le remettant au net, l'on se sert de la mémoire des autres; mais il faudrait pour les écrire entières qu'une Sœur ne fît autre chose; il vous suffirait d'écrire les principaux avis que sa charité vous donne, et de temps en temps vous en entretenir.

« Je m'étonne que vous, ma sœur Claude, ne m'ayez point écrit; il me semble que Monsieur Berthe vous avait nommée pour occuper la place de ma sœur Cécile jusqu'à son retour; que si vous ne pouviez écrire, vous pourriez faire écrire, mais en votre nom et agir avec liberté, surmontant votre timidité, ou plutôt un peu de paresse d'esprit.

« J'embrasse de tout mon cœur nos chères Sœurs et les prie d'envisager le plus qu'elles pourront en toutes les rencontres le désir de faire la volonté de Dieu et de me croire, et vous aussi, en l'amour de Jésus crucifié,

« Mes chères Sœurs,

« Votre très humble sœur et servante,

« LOUISE DE MARILLAC.

Digitized by Google

« Je ne sais si vous avez reçu une lettre que j'ai écrite à toute la communauté. »

Quelle douce et fervente piété, quelle tendre affection respirent ces lettres ! C'est là vraiment le ton, l'amour et la sollicitude d'une mère écrivant à ses filles. On s'explique en les lisant comment Mlle Le Gras avait pu pénétrer les Sœurs d'Angers, de son vaillant esprit de sacrifice, et en obtenir de si merveilleux dévouements. On ne saurait rien refuser à qui se donne si complètement et demande, au nom du Sauveur, avec tant de douceur et de foi !

VII

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les Filles de la Charité continuèrent leur service à l'hôpital d'Angers sans qu'aucun incident extraordinaire vînt troubler le cours de leur sainte et bienfaisante existence. Non seulement elles ne furent jamais inquiétées par les administrateurs auxquels, durant cette période d'un siècle et demi, elles ne fournirent jamais non plus l'occasion d'une plainte sérieuse; mais à mesure que leurs services s'accumulaient, et que l'on pouvait mieux apprécier la constance et l'héroïsme de leur dévouement, elles étaient l'objet d'une vénération plus grande.

Les agitations révolutionnaires, les violences suscitées par la guerre civile, respectèrent même jusqu'en 1793, le pieux asile dans lequel les malheurs et les souffrances du temps rendaient leur présence plus nécessaire que jamais. Si furieuse que fût la haine des Jacobins contre toutes les milices chrétiennes portant l'habit religieux, ils n'osèrent inquiéter les Sœurs Hospitalières qu'à l'époque où, devenus maîtres absolus de la France courbée sous le joug de la Terreur, ils purent enfin jeter le masque et montrer qu'en sectateurs fidèles de Satan, ils n'avaient d'autre souci que

Digitized by Google

de gaspiller ses richesses et de répandre à flots son sang le plus noble et le plus pur. Alors même, ils tergiversèrent longtemps. Ils redoutaient, s'ils chassaient les Sœurs des hôpitaux encombrés de malades et de blessés, où elles rendaient de si grands services, de soulever contre eux la population de la ville. Pour les obliger à partir, ils imaginèrent de les contraindre à quitter leur costume et à prêter le serment civique. Elles refusèrent et ne partirent point. Enfin, après de longs pourparlers qui né durèrent pas moins de six mois et pendant lesquels rien ne fut épargné : prières, menaces, obsessions et tracasseries de toutes sortes, insultes même, pour briser ou faire fléchir leur volonté, l'ordre d'arrêter les Sœurs récalcitrantes fut donné. Elles se laissèrent toutes conduire à la prison, sauf quelques-unes qui furent retenues par la douleur de quitter leurs chers malades, plus encore que par la crainte et ne tardèrent pas, du reste, à quitter l'hôpital, où elles ne pouvaient plus honorablement demeurer.

Les sœurs arrêtées avaient été conduites à la prison des Pénitentes, où elles furent enfermées avec des femmes de mauvaise vie qui, en voyant arriver ces compagnes inattendues, tombèrent à genoux devant elles et leur demandèrent leur bénédiction. Considérées comme les plus coupables, les sœurs Marianne Vaillant et Odile Beaugard furent condamnées à mort.

« Le 10 février 1793, dit M. Léon Cosnier, par une matinée pluvieuse et froide, le passage d'une *chaîne* de condamnés, — c'était la septième, — fut annoncée dans la rue Baudrière, par l'apparition de plusieurs suppôts du club des Jacobins, en costume de sans-culottes, carmagnole et bonnet rouges. Ils couraient en criant d'une voix sinistre : Ouvrez les boutiques ! Ouvrez les boutiques ! Cet ordre était donné pour que l'on ne fermât pas les maisons ainsi qu'on l'avait fait à la vue des première victimes...

« Quel cœur n'eût été glacé ou exaspéré, à l'aspect du

Digitized by Google

défilé de la chaîne ! Elle était composée en majeure partie de pauvres paysannes de la Vendée, de *brigandes*, selon le terme alors en usage. On y remarquait des jeunes filles de seize ans à peine, des ouvriers, des domestiques, peu de personnes de condition... le petit peuple en formait presque la totalité, et le nombre de femmes dépassait les trois quarts. Les prisonniers, attachés deux à deux à une corde centrale, origine du nom de chaîne, étaient flanqués de gardes, écume de ces bataillons dits *Parisiens*, rebut eux-mêmes de la capitale, qui tout en se parant du titre de *vainqueurs de la Bastille*, n'avaient jamais su que fuir dans les champs de la Vendée. Ils se vengeaient de leur lâcheté sur les prêtres et les femmes.

« La funèbre colonne, en descendant la rue Baudrière, comptait une centaine de condamnés ; elle devait trouver du renfort dans les prisons de la Doutre et finit par contenir au moins trois cents personnes. Ce fut le plus considérable des huit convois qui, dans l'espace de trois mois, la précédèrent ou la suivirent au bois d'Avrillé. En prenant la rue Saint-Nicolas, il y eut un court arrêt devant le Bon-Pasteur, dont la chapelle est devenue magasin, et l'on en vit sortir plusieurs prisonnières, entr'autres les sœurs Marianne et Odile, qui furent attachées à l'extrémité de la chaîne.

« A l'aspect de tout cet appareil, la pauvre Odile, qui était la plus jeune, pâlit et chancelle. Son cœur est saisi d'épouvante. Elle craint que son courage ne soit pas à la hauteur d'une si grande épreuve. « Ma sœur, ma chère sœur, lui dit Marianne, vous ne faiblirez pas. La grâce d'en haut vous soutiendra. Cette couronne que nous avons tant désirée est tout près de nous. Encore quelques pas et nous l'atteindrons... » Une personne pieuse leur apporte des voiles : Non, non, répond sœur Marianne, nous ne cacherons pas nos visages. Est-ce donc une honte de mourir pour Jésus-Christ ? Puisse, au contraire, toute la ville nous voir et apprendre comment on meurt pour sa foi. »

Digitized by Google

« Le convoi s'ébranle de nouveau. Marianne soutient sa tremblante compagne; elle la console, elle l'encourage; puis, quand elle voit qu'Odile marche d'un pas plus ferme, elle s'adresse aux autres condamnés : en leur montrant le ciel, elle ajoute : « Encore un effort, et la victoire est à nous ! » Tous se résignent ; tous veulent mourir comme Marianne et Odile.

« Mais si puissante que soit la grâce, la nature semble parfois y résister. Accablée sous le poids des émotions, sœur Odile s'affaisse et s'évanouit.

« La marche est arrêtée; les conducteurs s'irritent, blasphèment, et comme les bourreaux de Notre-Seigneur, dans la voie douloureuse, frappent les sœurs pour qu'elles se relèvent et avancent. Marianne fait à son amie un rempart de son corps ; elle prie, elle conjure d'attendre quelques instants; ses caresses vont rendre la vie à la pauvre défaillante. Enfin les forces reviennent à cette douce victime, dont une main, blessée par les coups, est couverte de sang. On repart. En entrant dans l'enclos de la Haie-aux-Bons-Hommes, sœur Marianne récite d'une voix forte les Litanies de la Sainte-Vierge : « Sainte Marie, priez pour nous... Porte du ciel, priez pour nous... » L'invocation est répétée par la foule : on eût dit une pieuse procession entrant pour se reposer dans un sanctuaire béni.

« Les condamnés sont rangés en bataille devant l'immense fosse. Les sœurs qui, étant à la fin de la chaîne, n'avaient pas été aperçues du plus grand nombre, s'avancent vers le milieu des rangs, en continuant le chant sacré. A leur vue, c'est une exclamation sur toute la ligne : « Des Sœurs ! et des Sœurs de l'Hôpital ! aussi elles ! ce n'est pas possible ! Elles ne doivent pas mourir comme nous ! »

« Tout se réunissait pour empreindre les nobles femmes d'un prestige surnaturel : elles étaient de taille élevée, elles étaient jeunes et belles, belles surtout de l'enthousiasme du martyre, de cette splendeur idéale que Dieu

Digitized by Google

donne aux visages de ses élus, lorsqu'ils ne semblent plus tenir de la terre. Cette vision frappe tellement les condamnés, qu'oubliant leur propre détresse, ils ne pensent qu'à sauver leurs admirables compagnes... « Grâce pour les Sœurs ! » dit une voix, et cent autres répètent : « Grâce pour les Sœurs ! grâce pour les Sœurs ! »

Ému lui même, le chef des exécuteurs fait une dernière tentative auprès d'elles pour obtenir, non qu'elles prêtent le serment, mais qu'elles promettent de dire qu'elles l'ont juré. Noblement, elles refusent.

« Attéré, l'officier garde le silence ; il tient inclinée l'arme qui doit donner le signal du massacre ; puis, levant la tête, il se tourne vers le président de la Commission qui lui répond par un geste impérieux ; alors, d'un air désespéré, il lève son épée et la fusillade éclate.

« D'ordinaire les victimes étaient divisées par sections de vingt qui se succédaient au bord de la fosse. Le piquet d'exécution se plaçait à vingt pas en arrière et, après la décharge, achevait les survivants à coups de sabre et de baïonnette.

« On ignore si le groupe des Sœurs fut compris dans les premiers assassinats ; on présume qu'il fut réservé pour la fin du supplice, dans l'espoir que l'aspect de tant d'horreurs fléchirait leur résolution. Ce que l'on sait, c'est qu'elles ne cessèrent pas leurs pieux cantiques ; les autres groupes les imitaient, sans être interrompus par les cris des blessés. Seulement les chants perdaient de la force à mesure que les voix diminuaient jusqu'à ce que les derniers accents ne furent plus entendus que des anges.

« A la fusillade, sœur Odile est frappée de plusieurs balles. Sœur Marianne n'a qu'un bras de brisé : de l'autre, elle soutient son amie sanglante et inanimée. Puis, levant les yeux au ciel, on l'entend répéter les paroles suprêmes : « Pardonnez-leur, mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font ! » A peine la prière achevée, les exécuteurs se pré-

Digitized by Google

cipitant sur les blessés, consommèrent l'épouvantable carnage.

« Est-il beaucoup de scènes plus émouvantes dans les *Actes des Martyrs*, ou même dans le nécrologe des chrétiens au colysée, sous Néron et Dioclétien ? [1] »

VIII

L'indignation causée par cette lâche et barbare exécution fut si grande, que les Jacobins n'osèrent la renouveler. Ils durent se borner à condamner les autres sœurs prisonnières, au nombre de dix-neuf, à la déportation à Cayenne.

« On nous saura gré, dit M. Léon Cosnier [2], de donner les noms des *ci-devant Sœurs* (style du procès-verbal) qui, après avoir comparu une dernière fois, au dernier jour, une à une, devant le *citoyen Berger, maire de la commune d'Angers*, et persisté à refuser le serment furent conduites aux Pénitentes, puis traduites devant la Commission militaire, et condamnées à la déportation :

Antoinette Tailhade, supérieure ;

Marie Rosier, trente-six ans, d'Antillac, près Limoges ;

Marie-Elisabeth Chevrel, vingt-six ans, d'Alençon ;

Marie-Madeleine Gauvin, trente-cinq ans, de Louvelac, près Saint-Malo ;

Antoinette Plaid, vingt-trois ans, de Savigné, près Autun ;

Marie-Etienne Chevassur, vingt-six ans, de Sept-Moncel, près Saint-Claude ;

Marie-Cellier, vingt-trois ans, de Cegrat, près Clermont-Ferrand ;

[1] Pages 21-30.
[2] Page 33.

Digitized by Google

Marie-Anthème Ferret, soixante-neuf ans, de Belley ;

Marie Cornelier, soixante-cinq ans, de Saint-André (Saintonge) ;

Louise-Françoise Roussel, soixante-trois ans, de Saint-André, près le Pont-Saint-Esprit ;

Françoise Charfoulot, soixante-quatre ans, d'Issoudun ;

Angélique-Félicité Guillois, cinquante-huit-ans, de Tilly-Capelle (Artois) ;

Jeanne Manin ;

Usmarine-Josèphe Cartier, cinquante-trois ans, de Cateau-Cambrésis ;

Anne Plaige, cinquante-deux ans, de Sainte-Reine (Bourgogne) ;

Marthe-Madeleine Brauly, cinquante-un ans, de Blangy (Artois) ;

Marie-Catherine Bertrand, trente-un ans, de Grandchain, près Evreux ;

Marie Bodin, vingt-neuf ans, d'Angers ;

Jeanne-Marie Barret de Bavilliers, trente-trois ans, de Saint-Ambroise, près Besançon.

« Les autres Sœurs, qui ne prêtèrent pas serment, mais qui en raison de leur âge ou de leur état de maladie, ne furent pas emprisonnées aux Pénitentes, trouvèrent asile dans des familles qui ne craignirent pas de recueillir les victimes de l'odieuse persécution.

« Attachées deux à deux par des cordes, ainsi que des criminelles, les Sœurs furent conduites au Port-Ligny, *au son du tambour, qui marchait devant comme pour la guillotine ou la fusillade*[1]. La désolation était générale, tout le monde les croyait destinées aux noyades de Carrier. On les embarqua dans un bateau garni d'une mince couche de paille, où les religieuses de l'hôpital de

[1] Expressions de la Mère Françoise-Besnard, Ursuline, qui a laissé sur sa captivité un petit journal très précieux, que Mme la Supérieure des Ursulines d'Angers a bien voulu nous communiquer. L. C.

Digitized by Google

Beaufort les avaient précédées. Quatre-vingt-dix-neuf religieuses, dont la mère Besnard donne les noms, se trouvèrent entassées dans cet étroit espace.

« On y comptait :

2 Dames de l'abbaye noble du Ronceray ;
1 Bénédictine du couvent de la Fidélité ;
9 Carmélites ;
8 Calvairiennes ;
12 Ursulines ;
8 Religieuses de la Visitation.

Toutes ces religieuses appartenaient à des maisons d'Angers.

4 Religieuses étrangères de différents ordres ;
19 Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beaufort ;
17 Sœurs des Incurables, des Renfermés et des Pénitentes ;
19 Sœurs de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste d'Angers.

« On nous donna, raconte la mère Besnard, trois petits pains pour deux. Parties à quatre heures du soir, on s'arrêta vis-à-vis de la Pointe, à une lieue d'Angers, où nous couchâmes. Ayant été fouillées avant le départ, et dépouillées de nos objets de piété et de toilette, même de nos mouchoirs de poche, nous n'avions aucune provision ; toute la société faisait à peine douze à quinze livres en assignats. Le bateau était moyen, et encore était-il chargé de marchandises. Trois entreponts nous contenaient, quitte à être bien serrées et sans abri.

« Le deuxième jour, nous couchâmes vis-à-vis Montjean, où nous vîmes le pavillon blanc sur le château. Ce même jour, vers Champtocé, nos gardes ayant aperçu une troupe de *Brigands*, leur tirèrent des coups de fusil ; les *Brigands* ripostèrent et blessèrent notre commandant. Dès que les Sœurs qui étaient près de lui virent son sang couler, elles bandèrent la plaie et arrêtèrent l'hémorrhagie. Le commandant, contraint de se retirer dans sa cabine,

Digitized by Google

ne put s'empêcher de dire : « Ah ! c'est Dieu qui me punit ! »

« Nous étions couchées les unes sur les autres, et gênions beaucoup les soldats. Nous avions si peu d'espace dans le bateau, qu'à peine étions-nous assises sur le peu de paille qu'on avait mis. Le jeûne de la vigile de Saint-Pierre se fit au pain et à l'eau.

« Le troisième jour nous couchâmes devant Ancenis. Il y a une superbe maison d'Ursulines bordelaises qui n'ont point fait le serment.

« Le quatrième jour, vendredi 29 juin, nous arrivâmes à Nantes. Il était cinq heures du soir lorsqu'on toucha au port qui est au pied du château. Il vint beaucoup de monde nous voir; chacun nous disait selon ses idées. Une espèce de monsieur s'avança pour nous haranguer : son discours n'était ni beau, ni poli; il s'en fut après nous avoir parlé une demi-heure. Huit heures sonnaient quand on nous introduisit au Bouffay, prison nationale où l'on voit une horloge qui sonne un air à chaque heure, demie et quart...

« Les proscrites furent enfermées au Bouffay pendant trois jours. Elles y souffrirent beaucoup, n'ayant d'autre lit que le parquet de la salle d'audience. Les pauvres femmes étaient exténuées ; de courageuses personnes leur apportaient d'abondantes provisions, mais le geôlier gardait tout et ne leur donnait que du pain et de l'eau malpropre. Les prisonnières passèrent tout ce temps dans l'angoisse de la mort. Elles ne durent leur salut qu'à l'absence de Carrier. En partant de Nantes, on les fit monter sur des charrettes à bœufs, pour les exposer aux insultes des mauvais cœurs ; mais le calcul ne réussit pas, car les Sœurs furent bien dédommagées des souffrances de la route par les témoignages de vénération qu'elles recueillirent sur presque tout le parcours. La destination était Lorient où elles devaient s'embarquer pour les plages meurtrières de la Guyane.

Digitized by Google

« Le 3 juillet, continue la mère Besnard, nous partîmes de la Roche-Bernard à cinq heures du matin ; nous fûmes à pied jusqu'au pont où, en passant la Vilaine, nous vîmes de petits vaisseaux pour la première fois. Arrivées de bonne heure dans la petite villette de Muzillac, on nous coucha en tas dans une église pleine de paille et de vermine ; mais les habitants nous dédommagèrent autant qu'ils purent de cette souffrance, par leur abondante charité. Dans cet endroit, il y avait une belle maison de quarante Ursulines (n'oublions pas que la mère Besnard appartenait à cette congrégation) ; pas une n'a fait le serment.

« Le Seigneur nous a conduites comme par la main, et nous a préservées de bien des accidents, malgré le danger que nous courions avec des gens qui pouvaient tout, sans crainte de châtiment, malgré la mauvaise mine que nous avions, étant pleines de poussière, entassées les unes sur les autres sur de petites charrettes, comme des femmes de mauvaise vie. Nous avons été reçues, presque partout, et conduites avec tout le respect, la compassion et même l'honneur qu'à peine aurions-nous pu attendre à une autre époque. Dans un endroit, les dames demandèrent aux autorités la permission de nous préparer la soupe : « Non seulement nous le voulons bien, leur répondit-on, mais nous la ferions si vous ne la faisiez pas... »

« Pendant toutes ces épreuves, les Sœurs déportées n'éprouvèrent pas un seul instant de faiblesse ou de découragement, et l'une d'entre elles, écrivant à une Sœur Madelon, restée à Angers, ajoutait à sa lettre ce post-scriptum touchant : « Toujours gaies, toujours contentes, pas un seul moment d'ennui ni d'abattement depuis notre arrestation. »

« En attendant l'ordre d'embarquer, dit M. Léon Cosnier [1], les Sœurs d'Angers et de Beaufort [2], ne connais-

[1] Page 43.
[2] V. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, excellente monographie, par M. J.-R. Denais, in-18, 1871.

Digitized by Google

sant point le temps perdu, avaient demandé à desservir l'hôpital, envahi par le scorbut, du port de guerre, dit l'Arsenal. Parmi les malades, on comptait aussi de nombreux blessés des combats d'Ouessant et de la baie d'Audierne. Au lieu des rudes mains et du langage non moins rude des infirmiers, les braves matelots se trouvaient si bien des soins délicats et des douces paroles de ces infirmières accomplies, qu'ils ne cessaient d'en faire l'éloge à leurs officiers. Ceux-ci prirent hautement les Sœurs sous leur protection ; cependant ils étaient enclins aux idées nouvelles, faisant naguère partie de l'*escadre bleue*, titre sous lequel, dans l'ancienne marine, on désignait les officiers sans titres de noblesse. Les gentilshommes avaient presque tous émigré.

« Quand le navire commandé pour le transport des proscrites fut prêt à appareiller, la police vint les chercher ; mais le Major de la marine refusa de les livrer, et comme on insistait, il ordonna de fermer les grilles de l'arsenal, en jurant qu'il répondrait par des coups de fusil à de nouvelles sommations. L'autorité jacobine, fort peu soucieuse d'engager un combat inégal, temporisa ; le 9 thermidor survint. Les honnêtes gens commencèrent à respirer. Cependant l'heure de la délivrance n'était pas encore sonnée pour les prisonnières. Il fallut attendre les commissaires que la Convention, purifiée, envoyait en province pour procéder aux mesures de justice et de réparation...

« Enfin, après un acquittement rendu à l'unanimité, et aux applaudissements d'un nombreux auditoire, les religieuses virent les portes de leur prison s'ouvrir devant elles, le 5 ventôse an III (23 février 1795). Cependant elles ne jouissaient encore que d'une liberté provisoire, n'ayant pas le droit de sortir de Lorient. Mais, grâce à des personnes généreuses qui vinrent chercher les exilées pour ne pas leur laisser l'embarras d'implorer un asile, elles furent accueillies dans des maisons honorables, où elles purent attendre le jour de leur complète délivrance. »

Digitized by Google

Le départ définitif n'eut lieu que le 28 ventôse an III (18 mars 1795). Tandis que les Sœurs de Beaufort gagnaient Nantes par mer, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul prenaient la voie de terre pour se rendre à Paris par Rennes. De la sorte elles évitaient Angers, où elles ne voulaient pas retourner. Elles auraient trop souffert d'y voir leur cher Saint-Jean entre les mains de personnes étrangères, presque toutes incapables ou indignes.

IX

Douze années s'écoulèrent avant que les Filles de la Charité qui devaient avoir le bonheur de revenir à l'hôpital Saint-Jean, pussent y rentrer. Aussitôt après leur départ, le désordre s'était introduit dans l'administration et les services de l'Hôtel-Dieu d'Angers. Pour y mettre un terme, on fut obligé de recourir au bon vouloir d'anciennes sœurs cloîtrées, chassées de leur couvent par la Révolution et réfugiées dans leurs familles. Mais si grands qu'ils fussent, leur bonne volonté et leur dévouement ne pouvaient suppléer à l'expérience qui leur faisait totalement défaut. Sous leur direction, l'état des choses s'améliora sans doute, mais ne put arriver au degré de perfection qu'il attteignait jadis. « On se souvenait toujours des Sœurs de Saint-Vincent, dit M. Léon Cosnier[1], de leurs aimables qualités, de leur compétence toute spéciale pour le soin des malades, de l'ingénieuse économie, de l'ordre et de l'entrain qu'elles savaient mettre dans chaque détail du service : administrateurs, médecins, malades, bref tout le monde les regrettait. »

Ce fut Bonaparte qui, sous le Consulat, leur rouvrit les portes des hôpitaux. Quelque temps après la proclamation

[1] Page 53.

Digitized by Google

de l'Empire, elles furent rappelées à Angers, et leur retour y fut marqué par les scènes les plus touchantes.

« En 1806, dit M. Léon Cosnier[1], le maire d'Angers était M. Joubert-Bonnaire[2]. Fidèle interprète des vœux de la population, il se concerta avec le préfet, M. Bourdon de Vatry, pour le rappel des Sœurs ; celui-ci s'empressa de déférer à une demande si légitime. Les négociations furent ouvertes avec la supérieure générale des *Filles de la Charité*, alors Mme Thérèse Deschaux. La tempête révolutionnaire ayant décimé et dispersé le pieux troupeau, les sujets étaient d'autant plus rares qu'ils étaient sollicités de tous côtés. Néanmoins on ne pouvait refuser une demande en faveur de la maison d'Angers, regardée comme la fille aînée de l'ordre, puisque ce fut, après Paris, la première fondation de Mlle Le Gras, qui vint y installer ses Sœurs en 1639.

« Le traité qui confiait tous les services de l'Hôtel-Dieu, la pharmacie comme la direction générale, à l'ordre de Vincent-de-Paul, sous l'autorité de la Commission administrative, fut signé le 24 mai 1806. Huit jours après arrivait par la *diligence*, laquelle entre parenthèse, restait soixante heures en route, et ne faisait que trois voyages chaque semaine, l'avant-garde des rapatriées. Par une attention délicate de Mme Deschaux, elle n'était composée que d'anciennes Sœurs de la maison d'Angers, sous le commandement maternel de Sœur Manin, autrefois à la tête de la pharmacie que l'on appelait apothicairerie.

« On nous a raconté que la diligence, ce jour-là, ne dérogea pas à son habitude d'être en retard. D'anciennes connaissances des Sœurs les attendaient sur la place Cupif. Quand on aperçut les cornettes blanches, un cri de joie s'échappa de la foule. Chacun s'empressait autour d'elles. On se disputait l'honneur de porter leur léger bagage.

[1] Page 58.
[2] Grand-Père de MM. Achille et Ambroise Joubert.

Digitized by Google

Dans les rues du Bœuf-Couronné, Poissonnière, Porte-Chapelière, on accourait aux portes en répétant : Voilà les Sœurs ! voilà les Sœurs ! A cette joie se mêlait bien un peu de curiosité : depuis quatorze ans les nombreuses communautés qui donnaient tant de caractère et d'animation à notre ville avaient disparu ; les enfants étaient émerveillés ; il n'avaient jamais vu de religieuses, et les premières qui se présentaient, apportaient avec elles le charme des meilleurs souvenirs. A l'entrée du pont, s'étaient rangées les écaillères et les lavandières du Port-Ligny, en habits des dimanche, ayant à leur tête la reine des halles angevines, Javotte, dont le courage à sauver des proscrits pendant la Révolution et à résister à Franscastel, le proconsul du temps, avait fait la réputation.

« De la rue Beaurepaire on monta la rue Lionnaise pour s'arrêter à l'Économat, situé alors dans l'ancienne maison conventuelle de la Croix. Les Sœurs y passèrent la nuit. Le lendemain, de bonne heure, deux administrateurs, MM. de Jully et Grille, vinrent les chercher ; la foule était grande, surtout dans le voisinage de l'hôpital ; le pauvre quartier, journellement témoin et objet de la bienfaisance des Sœurs, montrait une sincère allégresse. Bien des paupières étaient humides ; on reconnaissait les exilées ; en les appelant par leurs noms, on se disputait leur attention ; les mères leur présentaient leurs petits enfants, et les hommes levaient leurs chapeaux en l'air. « Ah ! Monsieur, c'était un beau jour, me disait il y a quelque dix ans un bon vieux, maître maçon de son état, que j'interrogeais à une fenêtre basse de la pittoresque rue du Pot-de-Fer, vestige trop rare du vieil Angers ; c'était un beau jour, répétait-il, on était heureux, comme à la réouverture des églises, ou encore à la première sortie de la procession du Sacre ! » Le bonhomme souriait à ce souvenir, tandis qu'il ne parlait qu'avec dédain des pompes révolutionnaires, exclusivement privées d'éléments chrétiens. C'est le peuple surtout qui

Digitized by Google

perd à l'absence des démonstrations religieuses. Dans les autres rien ne parle à l'âme, tandis que dans les fêtes simples et touchantes comme celle du retour des Sœurs à notre Hôtel-Dieu, tous les plus nobles, les plus purs sentiments sont à l'unisson : la population entière ne forme qu'une grande famille.

La Commission au complet, le Maire en tête, attendait les rapatriées ; elle se composait alors de douze membres ayant quatre établissements à administrer : l'Hôtel-Dieu, les Incurables, les Renfermés et les Pénitentes. Le Maire, président, avait pour collègues : MM. Delaunay, président de la Cour de Justice Criminelle ; Mgr Montault, évêque d'Angers ; de Jully, conseiller de préfecture ; Desmazières, Juge à la Cour d'Appel ; Lemonnier-Lahaitrie, directeur des Domaines ; Grille aîné, négociant, membre du conseil d'arrondissement ; Haudeville-Commeau, négociant, commandant de la garde nationale ; Roussel, président du Tribunal de commerce ; Gautret, juge à la Cour d'Appel ; Baranger, juge à la Cour de Justice Criminelle. M. Joubert-Bonnaire ne voulut céder à personne l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Sœurs et de les réintégrer dans l'Hôtel des Pauvres qu'elles avaient sanctifié pendant près de deux siècles. Cette rentrée se fit par une belle matinée d'été. Au seuil de la grande porte, des enfants offrirent à chacune d'elles un bouquet de roses blanches ; une foule de dames étaient réunies dans la cour, pour les y accueillir, et l'on conçoit avec quels transports [1]. La grande salle était décorée de guirlandes de lis, de feuilles de laurier-palme et d'immortelles. Quand les Sœurs y pénétrèrent, les acclamations des malades, presque tous debout, résonnèrent

[1] Qu'on me permette d'invoquer un témoignage bien intime : ma belle-mère, fille aînée de M. Grille, avait alors vingt ans. Dans ses derniers jours elle se rappelait cette fête à laquelle elle assista avec ses parents, comme un de ses plus doux souvenirs. Mon grand-père étant le notaire des Hospices, ma mère et ses sœurs durent aussi s'empresser de se rendre à la joyeuse solennité. L. C.

Digitized by Google

gaiement sous la majesté des voûtes. Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté dans la chapelle où Vincent de Paul avait jadis offert le saint Sacrifice.

« Voilà ce dont le public fut témoin; mais ce qu'il ne vit point ne dut pas être moins émouvant. Comment peindre les sentiments dont les exilées furent saisies en retrouvant après douze ans d'absence, tous ces lieux si chers, même ceux qui leur rappelaient de douloureux souvenirs? Ils avaient subi plus d'un changement; mais c'était toujours leur chapelle privée, leurs chambrettes, leurs salles de communauté, la pièce respectée où avait reposé leur bienheureux Père, et le beau jardin et les grands arbres, les parterres, les petits oratoires, les annexes des divers services, ces refuges, ces petites retraites si commodes dont abondait l'ancien Hôtel-Dieu et qui en rendaient le séjour si précieux à ses anciennes habitantes.

« Le retour des sœurs à l'Hôpital Saint-Jean, après la tempête révolutionnaire, fait penser naturellement à la colombe de la Bible, après le déluge. Comme la messagère du ciel, sans se plaindre des souffrances passées, elles revinrent dans l'arche avec l'olivier de paix, tout heureuses de n'y rapporter que la bonne nouvelle. »

Elles y rapportaient aussi l'esprit de dévouement et de sacrifice dont elles avaient donné tant de preuves dans le passé. Elles ont eu depuis lors de nombreuses occasions de le montrer. Les guerres, les épidémies, plus fréquentes qu'aux époques où l'ordre règne avec la paix dans les esprits et dans la société, leur ont imposé de terribles épreuves, et fourni mainte occasion de prouver qu'elles n'avaient point dégénéré de leurs devancières. M. Léon Cosnier a tracé de cette dernière période de leur histoire, un tableau plein de vérité, de charme et de vie, où de spirituelles anecdotes viennent, çà et là, mêler à l'émotion du récit la grâce d'un sourire aiguisé de malice. Nous ne pourrions le suivre dans cette partie de son travail sans

Digitized by Google

dépasser les bornes où nous devons nous renfermer. La résumer, d'ailleurs, ce serait la défigurer, et pour en bien sentir l'intérêt et la force, il faut la lire dans le volume même et tout entière. C'est à bien des égards un plaidoyer en faveur des Sœurs de Charité, dans lequel M. Léon Cosnier a voulu montrer combien elles sont nécessaires dans les hôpitaux, et à quel point la persécution à laquelle elles sont en butte est odieuse et inepte. Nous n'en connaissons pas de plus simple et de plus convaincant. M. Léon Cosnier y fait voir ces saintes filles à l'œuvre; il les suit pas à pas, à travers l'hôpital, dans tous les actes de leur vie de prières, de dévouement et de sacrifice. Il prouve par d'émouvants récits qu'à toutes les époques, dans les temps de crise comme dans les plus terribles épidémies, si lourde et si dangereuse que fût la tâche, elles l'ont toujours admirablement remplie, mourant souvent à leur poste, mais ne le désertant jamais, et qu'on a pu les chasser, mais non les remplacer, le sentiment religieux qui les a conduites du couvent au lit du malade étant seul capable d'inspirer ces héroïques résolutions et de donner la force d'y persévérer.

« Une fille de la charité, disait saint Vincent-de-Paul, a besoin de plus de vertu que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de Congrégation qui ait tant d'emplois, car elles ont à travailler à leur propre perfection comme les Carmélites, au soin des malades commes les Augustines, à l'instruction des pauvres filles comme les Ursulines.

« Elles considèreront qu'elles sont bien plus exposées que les religieuses cloitrées, n'ayant pour monastère que la maison des malades, pour cellule une pauvre chambre, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie...

Elles penseront souvent à la loi principale pour laquelle Dieu a voulu qu'elles fussent envoyées où elles se trouvent,

Digitized by Google

qui est de servir les pauvres malades, non-seulement corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments, mais encore spirituellement, en procurant qu'ils reçoivent de bonne heure les sacrements, de sorte que tous ceux qui tendront à la mort, partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent prennent une bonne résolution de bien vivre à l'avenir; et pour mieux leur procurer ce secours spirituel, elles y contribueront autant que leur petit pouvoir, et le peu de temps qu'elles ont pour cela, leur permettront, et selon que la quantité et la condition des malades le réquèreront. Or le secours qu'elles tâcheront de leur donner sera particulièrement de les consoler, encourager, instruire des choses nécessaires au salut; leur faisant faire des actes de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, et de contrition; les exhortant de pardonner à leurs ennemis, et de demander pardon à ceux qu'ils ont offensés; de se résigner au bon plaisir de Dieu, soit pour souffrir, soit pour guérir, soit pour mourir, soit pour vivre et autres semblables actes, non tous à la fois, mais en chaque jour, et le plus succinctement qu'il leur sera possible, de peur de les ennuyer... »

« L'esprit de ces instructions, dit M. Léon Cosnier [1], est toujours suivi avec mesure et prudence. Assurément, les sœurs parlent de la religion à leurs malades; c'est le principal but de leur ministère; sans cela, elles ne seraient pas Sœurs et Sœurs d'hôpital; mais, pour aborder ce sujet, elles savent attendre le moment favorable, avec le tact et la délicatesse qu'elles mettent dans tous leurs procédés, sans exercer de contrainte et toujours avec discrétion. Pouvant dire comme l'illustre Donoso-Cortèz : « Je n'ai jamais regardé un pauvre sans penser que je voyais en lui un frère, » elles ne s'imposent pas, évitent tout ce qui pourrait être discussion ou fatigue, et présentent simple-

[1] Page 132.

Digitized by Google

ment la pensée chrétienne, surtout comme un encouragement à supporter la souffrance, une consolation des chagrins dont nul n'est exempt, l'espérance d'une immortalité bienheureuse. D'ailleurs, la présence seule des sœurs est un enseignement. Elles ne prêchent que par leurs bonnes œuvres, et l'on n'a de leur part à craindre d'autre contagion que celle de l'exemple.

« Pendant nos dix années d'administration, quinze mille indigents au moins ont passé par l'hôpital Sainte-Marie; pas un seul ne s'est plaint d'un acte de contrainte ou d'intolérance, ni même d'une obligation à des pratiques minutieuses. La piété des Sœurs n'est pas étroite. Sévérité pour soi, indulgence pour le prochain, telle est leur devise. Le calme de la conscience donne à leurs visages et à leurs paroles une sérénité et même un enjouement que l'on est charmé de trouver dans un hôpital. Vincent-de-Paul recommande d'en bannir la tristesse, et partage l'avis de François-de-Sales, son saint ami, engageant les religieuses: « aux jeux de paroles, qui se font des unes aux autres, avec une modeste gayeté ou joyeuseté appartenant à la vertu. La gayeté et causerie, continue l'évêque de Genève, provoque à rire par une simple liberté, confiance et familière franchise conjoincte à la gentillesse de quelques mots. Le bon roy Loys avait coustume de dire, quand les Religieux vouloient lui parler de choses relevées après disner : « Il n'est pas temps d'alléguer, mais de se récréer par quelques joyeusetés et quolibets; que chacun dise ce qu'il voudra honnestement... »

« Habituées à vivre au milieu d'hommes souvent très imparfaits, les Sœurs savent leur parler avec franchise et patience, sans se scandaliser, se contentant de peu de la part de ceux qui n'ont pas beaucoup reçu. C'est en évitant de les froisser, en se montrant faciles, qu'elles arrivent à gagner leur confiance. De là au réveil de la foi, la transition est insensible et sûre.

Digitized by Google

« Pour arriver à ces fins, il ne faut pas déployer de grands efforts. L'homme du peuple livré à lui-même, et placé dans un milieu honnête, revient naturellement aux impressions de son enfance, si longtemps qu'il en soit écarté. J'ai souvent été frappé de l'attitude recueillie des malades, pendant la prière du soir que récite la Sœur de chaque salle, à genoux devant le crucifix. Le respect et la satisfaction sont empreints sur tous les visages, et l'on se fait une si douce habitude de l'accomplissement de ce devoir, que l'on en voit approcher l'heure avec un sincère plaisir.

« Personne n'est contraint d'assister dans la chapelle à l'office de chaque jour ; mais quand les convalescents peuvent se lever, il est rare qu'ils ne demandent pas la permission de s'y rendre.

« Lorsque la procession du Sacre, cette belle fête chrétienne dont j'ai autrefois essayé la description [1], circulait le long des galeries de l'hôpital, c'était une joie pour tous et pour toute la journée. Les chants sacrés, la musique militaire, les merveilles de décoration, ravissaient les pauvres patients comme les valides. Ils se levaient pour se mettre aux fenêtres. Ceux qui ne pouvaient s'y tenir debout y étaient transportés sur toutes sortes de sièges. Il semblait que, durant l'auguste cérémonie, une trève miséricordieuse était accordée à leurs souffrances.

« Quiconque, de bonne foi, a suivi de près comme administrateur, médecin ou malade, la manière d'agir des Sœurs dans un hôpital, peut attester avec quelle conscience on obéit toujours aux évangéliques instructions.

« Simplement, sans apprêt ni effort, elles restent fidèles à la tradition de leur fondatrice, qu'un historien déjà cité [2]

[1] *Almanach de Saint-Vincent-de-Paul*, 1878.

[2] M. Célestin Port, à qui l'on doit la découverte de la charmante lettre adressée d'Angers, à Vincent-de-Paul, par Mme Goussaut, le 16 avril 1633. *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. Revue de l'Anjou* de l'année 1854, p. 205.

Digitized by Google

nous peint : « douce et tendre de cœur, *aimant bien les pauvres*, pour parler comme elle, à la joie de son âme parmi eux, et passant de l'école à l'hôpital avec cet élan de charité, ces saintes naïvetés des cœurs sensibles, cet enthousiasme candide du dévouement, cette éloquence, enfin, des cœurs simples, qui ne trouve pas d'incrédules... »

Toutes ces choses, les persécuteurs des religieuses vouées au soulagement des malades ne l'ignorent pas plus que leurs défenseurs. S'ils avaient la libre disposition d'eux-mêmes, ils reculeraient sans doute devant des mesures odieuses qui soulèvent contre eux l'indignation de tous les honnêtes gens, et les notent d'infâmie. Mais ils ont un maître, Satan, dont ils exécutent le mot d'ordre reçu dans les loges maçonniques, et Satan hait d'une haine furieuse ces humbles et saintes filles qui font tant de bien et qui l'empêchent de faire tant de mal. Il ne prendra pas de repos qu'il ne les ait, juqu'à la dernière, chassées des maisons qu'il leur dispute. Par là s'expliquent l'embarras visible, et le mélange d'hésitation et d'audace qu'on a remarqué chez la plupart de ces exécuteurs des hautes et basses œuvres de la franc-maçonnerie. Conscients de l'indignité de l'acte qu'ils accomplissent, ils ne l'exécutent qu'à leur corps défendant, et ne peuvent, malgré toute leur effronterie, cacher leur répugnance secrète, ni surmonter l'angoisse intérieure qui les étreint. Cette servitude occulte explique, mais ne saurait à aucun degré excuser leur conduite, car elle est, chez tous, non pas seulement subie, mais volontaire. Ils ont accepté de cesser d'être des hommes et de devenir des instruments, parce que leurs intérêts ou leurs passions y trouvent leur compte ; aussi sont-ils plus dangereux que de francs scélérats. Dans le criminel qui, par orgueil ou par entraînement, se révolte contre les lois divines et humaines, presque toujours il subsiste des qualités, de bons sentiments naturels qui sont un frein, et pourront un jour devenir des moyens de

Digitized by Google

régénération et de salut. Dans l'homme qui, par abjection ou par calcul, renonce à la libre disposition de lui-même, il n'existe plus, au moins à l'état actif, ni bons ni mauvais sentiments. Si par hasard ces sentiments viennent à se manifester, ils doivent être étouffés, subordonnés tout au moins aux ordres, aux caprices du maître dont ces hommes se sont faits les agents serviles et passifs, et ce maître étant Satan, on ne doit rien attendre d'eux, sinon le mal sous toutes les formes.

Cette action malfaisante, ils excellent d'ailleurs, avec un pareil guide, à la déguiser sous des dehors perfides; à donner le change sur sa portée véritable en la dissimulant sous certaines apparences honnêtes, en y mêlant surtout tant de sottises et d'inepties que, la voyant si ridicule, on est tenté de ne plus la croire dangereuse. Il y a dans ces gens-là du tigre et de l'oie, a dit M. Louis Veuillot. L'oie domine, pour le moment; mais si l'on venait à se relâcher de l'énergique résistance qu'on leur oppose, la griffe du tigre apparaîtrait bien vite. Pour les démasquer et les déconsidérer, le plus sûr moyen est de le prendre sur le fait et de les montrer à l'œuvre. C'est ce que M. Léon Cosnier vient de faire dans ses *Sœurs Hospitalières* avec un à-propos singulier. Aussi son livre, quoi qu'il soit avant tout une arme de combat, demeurera-t-il, non pas seulement comme le témoignage d'un homme dont la compétence en ces questions, non plus que la haute autorité morale, ne saurait être contestée, mais comme un des ouvrages les plus riches de faits, les plus agréables à lire, et, à tous les points de vue, les meilleurs qu'on ait publiés sur ces questions. En écrivant l'histoire des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers, M. Léon Cosnier se trouve avoir tracé celle de toutes les religieuses vouées au service des malades et des pauvres. Il l'a fait observer lui-même.

« La justice que nous rendons à nos Sœurs de Sainte-Marie, dit-il, peut s'appliquer à toutes les congrégations

Digitized by Google

hospitalières. Les Filles de la Sagesse à l'Hôtel-Dieu de Nantes, les Sœurs de la communauté d'Evron au Mans, de Sainte-Anne à Saumur, celles de la Présentation à Tours, ont sans nul doute droit aux mêmes éloges, ainsi que ces admirables Augustines qui desservent depuis des siècles les principaux hôpitaux de Paris, entr'autres l'Hôtel-Dieu, dont les quatre murs sont tout leur horizon. Elles s'y enferment comme dans un cloître, et n'en sortent jamais. Uniquement consacrées au soin des malades, elles font leur noviciat dans la maison où elles doivent passer leur vie, ne quittent les salles où elles sont attachées qu'à l'épuisement de leurs forces, et n'ont d'autre asile, à leurs derniers jours, qu'une cellule dans les combles de l'hôpital, où elles tâchent encore de se rendre utiles.

« Dans notre ville, il n'y a pas de religieuses hospitalières qu'à Sainte-Marie. Les Sœurs blanches qui desservent le Dépôt de mendicité avec tant de courage et d'intelligence, ont bien droit aussi de porter ce titre. Nous les avons vues de près fonctionner pendant les onze années que nous fûmes attaché à la Commission administrative de cette maison; après en avoir apprécié les vertus dans divers écrits, nous leur réservons un des premiers chapitres du livre que nous préparons sur la *Charité à Angers*. Quelle communauté également mérite plus de sympathie que les Sœurs de Sainte-Marie-la-Forêt? Ce sont elles qui sont chargées du quartier des femmes à l'asile de Sainte-Gemmes : assurément, c'est là un office hospitalier des plus difficiles et des plus pénibles; il y est rempli, avons-nous toujours entendu dire, à l'entière satisfaction des administrateurs ainsi qu'à celle des administrées, autant du moins que peuvent en manifester de pauvres insensées.

« Le titre de Sœurs hospitalières peut comprendre toutes ces associations de charité, dont la France est plus riche qu'aucune autre nation, et qui se vouent au secours des malades, surtout des pauvres malades. Notre cité, si

Digitized by Google

favorisée sous ce rapport, a vu se multiplier, dans ces derniers temps, ces institutions bénies, dont chacune possède une destination spéciale et s'applique à une classe particulière de la société, mais qui toutes concourent au soulagement des misères de l'humanité. Les Petites Sœurs des Pauvres, les Sœurs de l'Espérance, de Saint-François, de la Petite-Pension, les Servantes des Pauvres font assurément partie de la grande famille de ces bienfaitrices du malheur et de la souffrance dont Vincent-de-Paul fut l'organisateur et le modèle. »

Et c'est là surtout ce qui doit faire espérer qu'elles nous seront conservées, car elles sont trop bien protégées dans le Ciel et trop utiles ici-bas pour que Satan puisse, longtemps au moins, prévaloir contre elles.

Ernest Faligan.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Nous devons d'abord signaler dans cette chronique le travail important présenté à l'Académie des Sciences par M. Blavier, président de la Société Industrielle et de la commission météorologique de Maine-et-Loire, sur les récentes modifications du régime climatologique de notre littoral océanien et sur la disparition de la sardine qui depuis deux ans nous fait presque entièrement défaut.

M. Blavier croit pouvoir « prédire que nos marins ne verront malheureusement pas revenir encore cette année la sardine sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne. » Nous voudrions que ces pronostics fussent démentis; mais nous devons convenir que la théorie du savant ingénieur paraît des plus plausibles. A ses yeux, la disparition de la sardine a pour titre une déviation dans le courant du Gulf-Stream. « Nous pouvons annoncer, dit-il, que ces graves perturbations prendront fin seulement lorsqu'une débâcle normale des glaces des régions boréales rétablira le courant polaire du détroit de Davis, avec son intensité ordinaire, puisque ce courant est le véritable régulateur de la voie suivie par son antagoniste, le Gulf-Stream, dans la portion de son cours qui exerce une action directe sur notre climat. »

Nous ne pouvons que nous associer au vœu de M. Blavier, lorsqu'il fait remarquer « que des observations régulièrement faites en mer à la fin de l'été, vers le mois d'octobre par exemple, pour fixer exactement ce cours du Gulf-Stream des côtes de l'Amérique aux côtes de l'Ancien-Monde, permettraient aux météorologistes d'indiquer à l'avance, avec quelque probabilité, le caractère dominant des saisons sur le littoral océanien de France. » De pareilles observations auraient en effet un caractère pratique qui les recommande à l'attention de ceux qui pourraient en prendre l'initiative.

Au reste, une commission d'ingénieurs et d'hydrographes est déjà instituée en Angleterre pour s'occuper de ces questions, et notre Académie des Sciences, à la suite de la communication de M. Blavier, a nommé une commission analogue composée de MM. Faye, Janssen, Daubrée et l'amiral Jurien de la Gravière.

Digitized by Google

Le dernier volume des mémoires de notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts, offre un intérêt tout particulier par le nombre et le mérite des travaux qui le composent. Nous ne nous arrêterons pas sur les savants mémoires de M. l'abbé Hy, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu la primeur. Mais nous devons dire un mot du travail de M. le Dr Maisonneuve sur l'*Individualité animale*. Le but du professeur de Zoologie de notre Université catholique est de réfuter la théorie qui voit dans tous les êtres organisés, même les plus parfaits, des colonies, des agglomérations d'unités vivantes, et non de véritables unités substantielles. M. Maisonneuve défend sa thèse avec la science que personne ne lui conteste et la clarté d'exposition qui lui est habituelle. Nous ajouterons que son mémoire est plus qu'un travail scientifique ordinaire, c'est une page de saine philosophie, mieux encore, c'est un acte de courage. Il en faut, en effet, pour parler aujourd'hui de l'*âme* des bêtes, et les contradictions auxquelles notre ami a été en butte à la Société médicale de la part d'hommes aussi savants que bien intentionnés, montrent à quel point les notions élémentaires de la philosophie sont oubliées ou méconnues à l'heure présente même par les spiritualistes les plus convaincus. Que M. Maisonneuve nous donne encore d'autres travaux de cette valeur, et sa place sera définitivement marquée parmi les savants qui se donnent la noble mission de réconcilier la science moderne avec la philosophie des âges chrétiens. Au fond cette science et cette philosophie sont faites pour s'entendre et pour marcher d'accord vers le progrès.

⁂

M. l'abbé Bardin a lu à la Société d'Agriculture un grand travail sur les terrains tertiaires miocènes de l'Anjou. Cent cinq pages des mémoires de la Société sont consacrées au catalogue des mollusques fossiles trouvés dans ces terrains par le patient et perspicace observateur qui a succédé dans la chaire de géologie de Notre Université catholique au regretté Dr Hermitte, et qui marche si bien sur ses traces.

Jude de Kernaeret.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 915-82

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1882

JANVIER

Notice historique sur la chapelle et le pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé. — **A. Huart**. 1
Le Fakir ressuscité. — **Th. P**. 15
Edmund Burke et la Révolution. — **René Bazin** 27
Un département de la Bretagne après le 18 fructidor an V. (*Suite*). — **A. du Chatellier**. 43
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 62

FÉVRIER

Notice historique sur la chapelle et le pèlerinage de Notre-Dame de Montplacé (*Suite et fin*). — **A. Huart** 65
Une émeute à Dijon, en 1775. — **G. d'Espinay** 77
Être de trop, par Fernan Caballero. — Traduction du **Cte de Bonneau-Avenant**. 85
Un département de la Bretagne après le 18 fructidor an V (*Suite et fin*). — **A. du Chatellier**. 101
Sonnets. — **E. Faligan** 128
Chronique scientifique. — **Octave Sachot**. 130
Chronique bibliographique 133

MARS

Quelques déportés de fructidor, d'après leurs lettres intimes inédites. — **Victor Pierre** 137
Fontinalis Ravanii. — **L'abbé Hy** 157

Digitized by Google

Être de trop, par Fernan Caballero (*Suite*). — Traduction du Cte de Bonneau-Avenant. 165
Psaume II. — **Yves de Kersabiec** 196
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 198

AVRIL

Louis XI et Colette de Chambes. — **L'abbé A. Ledru** . . . 201
Être de trop, par Fernan Caballero (*Suite et fin*). — Traduction du Cte de Bonneau-Avenant. 234
Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers. — **E. Faligan**. 251
Chronique bibliographique 271

MAI

Henri, roi de Navarre, à Saumur. — **Paul Ratouis**. . . . 273
L'excès en tout est un défaut. — **Jean d'Étiau** 276
Louis XI et Colette de Chambes (*Suite*). — **L'abbé A. Ledru**. 304
Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers (*Suite*). — **E. Faligan** 322
Chronique bibliographique. — **E. Faligan**. 333

JUIN

Ipsamboul et la seconde cataracte. — **Joseph Joubert**. . . 337
Louis XI et Colette de Chambes (*Suite et fin*). — **L'abbé A. Ledru** 355
Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital d'Angers (*Suite et fin*) — **E. Faligan** 362
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 411

Angers, imprimerie-librair^e GERMAIN et G. GRASSIN, rue St-Laud. — 959-82.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

MÉMOIRES ET RÉCITS

DE

FRANÇOIS CHÉRON

Membre du Conseil Secret de Louis XVI au 10 août, Commissaire du roi Louis XVIII, près le théâtre Français, de 1818 à 1825,

auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration,

publiés par F. HERVÉ-BAZIN,
professeur à l'Université Catholique d'Angers, 1 vol. in-18, 3 fr. 50

ŒUVRES INÉDITES DE BOSSUET

découvertes et publiées

sur les Manuscrits du Cabinet du Roi et des Bibliothèques Nationale et de l'Arsenal,

par **Auguste-Louis MÉNARD.**

TOME Ier.

Le Cours Royal complet sur Juvénal

Un vol. grand in-8. — Prix : 10 fr.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 12e Fascicule est paru.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

DISCOURS ET MÉLANGES POLITIQUES

PAR

M. le Comte de FALLOUX. — 2 vol. in-12, 8 fr.

DEUXIÈME ÉDITION

Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys, par M. le Cte Bernard d'Harcourt, 1 vol. in-8° . . . . . 6 »
L'Algérie, par Maurice Wahl, 1 vol. in-8° . . . . . 5 »
La Vie vaut-elle la peine de vivre. — Études sur la morale positiviste, par Hurrell Mallock, 1 vol. in-8°. 6 50
Les Tribunaux comiques, par Jules Moinaux, illustrés par Stop, seconde série, 1 vol. in-12 . . . . . 5 »
Souvenirs littéraires, par Maxime du Camp. Tome Ier, 1 vol. in-8° 7 50
Mme de Sévigné en Bretagne, par Léon de la Brière, 1 vol. in-18 3 50
L'Éducation Militaire, par P. Deroulède, brochure in-8° . . 1 »
Mémoires du Marquis de Sourches, tome Ier, 1 vol. in-8° . 7 50
La Légende des Girondins, par Emond Biré, 1 vol. in-12 . . 3 »
Le Salon de Mme Necker, par le Vte d'Haussonville, 2 vol. in-12 7 »
Mes Mémoires — Enfance et Jeunesse, par A. de Pontmartin, 1 vol. in-18. . . . . 3 50
Mme Heurteloup, par André Theuriet, 1 vol. in-18. . . . . 3 50
Le Maître de Forges, par Georges Ohnet, 1 vol. in-18 . . . 3 50
La Captivité de Mme la Duchesse de Berry, à Blaye. — Journal du docteur P. Menière, 2 vol. in-8°. . . . . 15 »
L'Affaire du Luxembourg. — Le prélude de la guerre de 1870, par G. Rothan, ancien ministre plénipotentiaire, 1 vol. in-8° 7 50
Le Maréchal Davout. — Son caractère et son génie, par Émile Monté et, 1 vol. in-12 . . . . . 4 »
Serge Panine, par Georges Ohnet, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50
Les Manieurs d'Argent, par Oscar de Vallée, 1 vol. in-12 . . 3 50
Eliane, par Mme Augustus Craven, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
L'abbé Constantin, par Ludovic Halévy, 1 vol. in-18 . . . . 3 50
Nouvelles du Nord, par Xavier Marmier, 1 vol. in-18. . . . 3 50
L'Instruction publique et la Révolution, par Albert Duruy, 1 vol. in-8° 7 50
L'Ombra, par A. Gennevraye, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le Cte H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, 1 vol. in-8 . . . . . 8 »
La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran, in-8 . . 1 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google